



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne
n°33 – février 2020

Varia : Liberté, égalité, diversité !

SOMMAIRE

Hommages à Jean-Baptiste Marcellesi : *À ringrazià vi*, par Niculau Sorba ; « *Ciao Ziu !* » par Philippe Blanchet.

Clara Mortamet : *Présentation du numéro : Liberté, égalité, diversité !*

Manon Him-Aquilli : « *Prendre la parole sans prendre le pouvoir* ». *La mise en registre de l'horizontalité dans les assemblées générales anarchistes/autonomes.*

Siham Hocini : *La formulation du désaccord dans les débats télévisés algériens : quels « effets-de-politesse » ?*

Pauline Rannou : *Trajectoires de la surdité en France. Parents entendants d'enfants sourds : questionner la fragmentation de l'identité sourde.*

Catherine Combaz-Champlaine : *Les rectifications orthographiques de 1990 comme révélateurs du rapport des enseignants à l'orthographe.*

Marie-Madeleine Bertucci : *Éléments d'épistémologie pour l'étude des espaces ségrégués des banlieues urbaines sensibles de la région parisienne.*

Élise Gandon : *Usages du numérique et illectronisme : nouvelles tâches pour le lecteur-scripteur, nouveaux enjeux d'apprentissage.*

Marc Arabyan : *Quelle langue pour la recherche neurolinguistique française ?*

José R. de Arellano : *Le rapprochement entre l'espagnol et le portugais pendant la décennie dorée sud-américaine : une problématique de l'horizontalité supercentrale.*

Adam Wilson : *Normes interactionnelles globalisées et communautés de pratique discontinues : les dynamiques sociolinguistiques du tourisme international.*

Mélanie Lancien : *Caractérisation de la variation liée à la situation de communication : apport de l'acoustique à la phonostylistique.*

Assémou Maurice Ludovic Assémou : *La prononciation du français parlé en Côte d'Ivoire.*

HOMMAGES À JEAN-BAPTISTE MARCELLESI

À ringrazià vi

A porta di u sapè era sempri aparta sbalasciata, incù quidda sapienza sviluppata da i radichi chì francò mari è monti. À passà l'anni à ascultà la ghjenti pà capiscia ciò ch'iddi diciani è ciò ch'iddi vuliani, pà ridà li dopu a so virità, suventi nigata è sbagliata da a sucità soia.

Incù i vosci travadda di ricerca, a suciolinguistica corsa hà trovu a so fonti è s'hè busca un maestru. A via presa da a lingua corsa, dapu l'annati 1980, hè stata guidata da sti cuncetti è nuzioni chì ani custruttu a voscia nomina. I Corsi l'ani fatti soii, appiichendu li. I minorità linguistichi si pudarani arrimbà pà u sempri à nantu à st'elaborazioni : individuazioni, ricunniscenza/nascita, satellisazioni, gluttropolitica... è pulinumia. St'ultimu cuncettu, par mè singolari, n'avemu parlatu mondi duranti i nosci scambii è scontri. Dà a priurità à u populu, à a pluralità, à a dimucrazia era a voscia primura è sti valori vosci si ritrovani tutti in u cuncettu di lingui pulinomichi. Pugnemu, incù i me cullegghi, à trasmetta stu campu epistemologicu riccu à l'Università di a voscia Corsica.

Mai ùn sminticaraghju st'uscio apartu. Mai ùn sminticaraghju sta vulintà trimenda di sparta a cunniscenza. Sempri sareti un asempiu di mudistia è generusità. Sempri sareti un mudeddu di circadori attori. Pà u dì, u fà è u da fà insignatu, O Ghjuvan Battì, à ringrazià vi.

*Niculau Sorba,
Università di Corsica*

« Ciao Ziu ! ». Témoignage de respect, de gratitude et d'affection à Jean-Baptiste Marcellesi

Jean-Baptiste Marcellesi est considéré par beaucoup, par moi y compris, comme l'un des « pères fondateurs » de la sociolinguistique en France. La publication avec B. Gardin de la célèbre *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale* en 1974, puis l'organisation du premier grand colloque de sociolinguistique à Rouen en 1980 (dont les actes sont publiés en 1981), en constituent les fondations. Dès le départ, d'ailleurs, il avait pour la sociolinguistique une ambition vaste et transversale, puisqu'il n'a jamais séparé la sociolinguistique comme cadre théorique de beaucoup de questions linguistiques et apparentées, ce dont témoignent ses nombreuses publications, souvent cosignées : analyse de discours notamment politiques (dite « à entrée lexicale »), didactique du français, lexicologie, néologie... C'est de Jean-Baptiste que j'ai appris, très tôt, que la sociolinguistique n'est pas un complément à la linguistique, mais une autre linguistique qui répond aux limites de la linguistique classique, à sa « crise ».

À partir des années 1980, la centration non exclusive de ses travaux sur les langues dites « régionales » et notamment sur le corse a pu laisser penser que son travail d'élaboration théorique (toujours collectif) y était étroitement limité. Je pense que c'est une erreur de perspective. Bien sûr les grandes enquêtes menées avec ses collègues de Corte, l'élaboration d'une reconnaissance du corse comme langue et non comme variété(s) de l'italien (du toscan, au nord) ou du sarde (au sud), la mise en place d'une *glottopolitique polynomique*, ont eu comme ancrage principal le terrain corse. Et ce n'est pas la moindre des réussites que d'avoir été l'un des acteurs principaux qui a donné son énergie et son savoir au *riacquistu* de la langue populaire de son île, au point dont on observe les nombreux résultats, positifs à mon sens, aujourd'hui. Mais les concepts qu'il élabore, en sociolinguistique, prioritairement à partir de ce terrain, s'organisent en un cadre théorique global qui est radicalement sociolinguistique. Il s'agit d'intégrer l'ensemble du champ linguistique dans une théorie sociale et non de proposer un complément social à une linguistique structurale ou interne. Sa sociolinguistique n'est pas complémentaire à une linguistique ; elle s'inscrit grandement en contradiction d'une linguistique non sociale (comme l'est aussi la sociolinguistique de L.-J. Calvet, autre « père fondateur »). En ce sens, ce cadre théorique est à la fois global et transversal.

D'autres ont pu se l'approprier et en bénéficier tout en l'adaptant à d'autres situations (socio)linguistiques, souvent de langues « minoritaires » (je l'ai fait pour le provençal). Mais cette théorie n'est pas exclusivement réservée aux situations minoritaires, y compris parce que Jean-Baptiste Marcellesi était un homme ouvert et généreux, toujours intéressé par d'autres terrains, d'autres combats, toujours prêt à partager ses savoirs avec d'autres, avec de jeunes chercheurs. En 1998, quand j'ai publié ma traduction en provençal de *Alice's Adventures in Wonderland* de Lewis Carroll, sous le titre *Li venturo de Liseto au país estraordinari*, l'éditeur m'avait organisé une tournée de conférence pour présenter mon livre dans les grandes villes de Provence. Jean-Baptiste l'a su et m'a invité à venir le présenter à Nans, au Cercle des Travailleurs.

J'ai été très tôt un lecteur assidu, abonné, aux *Cahiers de Linguistique Sociale*, à partir de 1982 je crois, et j'ai racheté tous les numéros parus. J'ai soutenu mon DEA en 1984, entamant aussitôt une thèse de 3^e cycle à forte dimension sociolinguistique, et cette lecture m'ouvrait des perspectives nouvelles et enthousiasmantes. Thierry Bulot m'a raconté que, lorsque le labo de Rouen a décidé d'arrêter cette revue en 1996, la première lettre de protestation (amicale) qui leur était parvenue était la mienne. Et quand Jean-Baptiste est venu à Rennes pour l'entretien que nous avons filmé en 2003, il nous a confié, devant la caméra, avoir perdu le n° 1 des CLS, consacré à « La Norme ». Je l'avais et je lui ai rapporté dès le lendemain (après en avoir fait une copie), ce volume rouge format A4 dactylographié que je lui ai offert. Et puis, lors d'une de mes dernières visites à Jean-Baptiste, à Nans en Provence où il s'était retiré pour la santé de son épouse Christiane, il est allé chercher dans son bureau le petit livret publié par le PC corse dont il était l'auteur (*Pour une politique démocratique de la langue*, 1985), dont il m'a offert un exemplaire original que je conserve précieusement. Il était très heureux d'avoir pu convaincre le PC, dont l'orientation était plutôt centraliste, de changer de point de vue sur les langues dites régionales. Je garde de ces échanges de publications, parmi nos discussions, un souvenir empli de l'affection, de la gratitude et du respect que je lui porte.

Jean-Baptiste Marcellesi était aussi italoophone, suivant de près le développement de la sociolinguistique en Italie, notamment autour de T. de Mauro. Il a très tôt introduit dans sa sociolinguistique un certain nombre de concepts empruntés à la philosophie politique d'A. Gramsci, notamment celui d'*hégémonie*, dont le pouvoir explicatif s'est révélé puissant. Mais aussi celui de *locuteur collectif*, inspiré de l'*intellectuel collectif* de Gramsci. Car Jean-Baptiste Marcellesi a toujours puisé dans une inspiration marxiste, hétérodoxe au sens où, comme Gramsci et Bourdieu, il accorde une importance fondamentale aux éléments linguistiques, culturels, symboliques, dans la construction des rapports sociaux, notamment aux rapports de

domination qu'il n'a eu de cesse de mettre à jour, de dénoncer et de combattre, et pas seulement en Corse (son travail en Normandie, en Kabylie, au Vietnam, en ex-RDA, en témoigne). Ma pratique familiale et universitaire de l'italien, mon attachement à mes origines italiennes, mon intérêt pour Gramsci grâce à un professeur d'italien au lycée qui nous faisait étudier ses Lettres de prison, m'avaient préparé à accueillir, là aussi avec enthousiasme, les apports gramsciens à la sociolinguistique que proposait Jean-Baptiste.

Mais Jean-Baptiste Marcellesi était un homme modeste, trop modeste, quoique déterminé dans ses convictions et dans les moyens d'actions scientifiques, institutionnels, syndicaux et politiques. Il n'a jamais réuni l'ensemble de sa pensée ni l'ensemble de ses travaux les plus significatifs en un volume monographique ou même collectif qui aurait fait date, par exemple en fin de carrière. Il aura fallu que T. Bulot, formé à Rouen et moi-même, lecteur assidu, qui considérons Jean-Baptiste Marcellesi comme un maître à penser, nous les réunissions en un volume paru en 2003. La préparation de ce volume est passée par un long entretien filmé à Rennes, disponible sur la webTV de l'université Rennes 2 et transcrit dans ce même volume, qui constitue je crois une archive essentielle pour comprendre l'œuvre globale de Jean-Baptiste Marcellesi. Il nous a fait l'honneur de ce partage après nous avoir fait celui de son amitié.

Plusieurs des héritiers de sa pensée et de son action travaillent, en Corse et ailleurs, à faire mieux connaître l'importance de cette pensée. Plusieurs volumes d'hommage viendront bientôt s'ajouter à ceux déjà publiés dont celui que certains de ses collègues lui ont consacré pour son départ en éméritat (*Covariations pour un sociolinguiste*, 1998). Un volume, en préparation bien avant son décès, paraîtra au printemps 2020 comme numéro de la principale revue anglophone de sociolinguistique, *l'International Journal of the Sociology of Language*. J'y ai rédigé en anglais le texte d'ouverture, qui présente ce que je pense être un appareil théorique global et ce que je crois être sa puissance heuristique. Une version en français d'à peu près le même texte avec les mêmes objectifs constitue le premier chapitre de mes *Éléments de sociolinguistique générale* parus en 2018.

C'est dire tout ce que je dois à Jean-Baptiste Marcellesi.

Avec Thierry Bulot, nous disions que notre unité de recherche à Rennes 2 portait, à la suite de l'école de corso-rouennaise, une sociolinguistique radicale. J'ajoutais même souvent : « canal historique », en clin d'œil facétieux mais sincère à Jean-Baptiste et à nos collègues corses avec qui nous continuons à travailler étroitement. Canal historique, parce que je me sens héritier intellectuel de Jean-Baptiste Marcellesi, dont les échanges amicaux avec moi me sont restés comme autant de legs. Thierry Bulot n'est plus à mes côtés pour partager cet héritage dont il était inspiré davantage encore que je peux l'être. Il nous reste à faire vivre sa pensée scientifique importante, son engagement sociolinguistique et ses qualités humaines.

En Méditerranée, nous appelons « tonton » en français, « l'ouuncle » en provençal, « ziu » en corse, « Amou » en algérien, un homme de la génération de nos parents ou grands-parents pour qui nous avons du respect et de l'affection.

« Ciao Ziu ! Adessias l'Ouncle ! Ma salam Amou ! ». Tu n'es pas vraiment parti. Tu restes auprès de nous.

Philippe Blanchet
PREFICS - Université Rennes 2

PRÉSENTATION : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, DIVERSITÉ !

Clara Mortamet

Université de Saint Etienne

Tout un hommage

Ce numéro 33 de la revue *Glottopol* est le premier Varia. Le nombre de textes reçus¹ montre à lui seul, si besoin en était, l'utilité de cet espace de publication ouvert à partir et autour des questionnements posés dans les années 1980 par des sociolinguistes rouennais. Quelques mois après la disparition de Jean-Baptiste Marcellesi, nous voulons voir dans ce succès un signe de ce que les concepts qu'il a forgés s'avèrent fertiles bien au-delà de son existence, et s'inscrivent à présent dans le temps long de la vie des idées. Ce numéro publie les hommages de Niculau Sorba et de Philippe Blanchet, mais lui rend hommage aussi à travers la diversité des terrains et des objets explorés. Les textes réunis rendent compte, chacun et ensemble, des interrogations qui traversent la discipline et au-delà les sociétés francophones. Il nous ramène à des questions sans cesse reposées, celles du vivre ensemble et de la hiérarchie de nos valeurs, que renouvelle aujourd'hui la mondialisation.

L'expérience d'un numéro Varia fut motivée au départ par le souci de donner une opportunité de publication à des recherches marginales, émergentes ou décalées, qui trouvent peu de place dans les numéros thématiques habituels. Le numéro qui paraît révèle finalement des objets d'étude revisités plus qu'inédits. Signes de l'évolution de nos sociétés, de notre histoire contemporaine, ils s'inscrivent dans une certaine continuité avec ce qui les a précédés, tout en pointant des besoins ou des perspectives nouveaux. Ainsi l'illectronisme prolonge la question de l'illettrisme ; l'étude des assemblées générales anarchistes renouvelle l'étude de la parole contestataire et des modes d'interaction ; le débat télévisé apparaît comme une version moderne des joutes oratoires ; la réforme de l'orthographe vue par les enseignants 30 ans après son adoption revisite les premiers travaux sur cette question ; la question des banlieues des décennies après leur embrasement en France permet de faire le point de la situation ; la description de la variation linguistique, diatopique ou diastratique continue de nourrir une

¹ Je ne reviendrai pas ici sur le processus éditorial particulier que suppose un numéro Varia. Je signale seulement que nous avons reçu 28 textes, que nous en avons envoyé 24 en expertise à 41 relecteurs (!), et qu'il en est resté finalement 11. La plupart des avis positifs étaient assortis de très nombreuses demandes de modification ; certains textes ont fait l'objet d'avis contradictoires, arbitrés chaque fois par un troisième expert. Dans l'ensemble un numéro Varia oblige à se poser davantage la question des frontières de la sociolinguistique francophone, de ce qui fait un article, une démarche, un terrain, une problématisation dans notre discipline. L'expérience a laissé des questions en suspens, et a probablement frustré plus d'un auteur et d'un relecteur. Elle a eu pour mérite d'interroger, de croiser des avis et perspectives entre relecteurs, et entre auteurs et relecteurs.

analyse des relations entre les locuteurs et entre les communautés linguistiques ; le refus des assignations identitaires prolonge les travaux sur les minorités et les minorisations ; l'étude des choix de langues par les locuteurs revisite leurs rapports et places respectifs. Chaque fois, les questions posées sont à la fois anciennes et actuelles, témoignent de ce qu'elles demeurent en suspens, appellent à des états des lieux ou à de nouvelles approches théoriques.

Liberté, égalité, diversité

Les 11 textes réunis ici disent à leur façon quelque chose de l'état de notre discipline, mais peut-être aussi de l'état de notre monde et de nos préoccupations. Il m'est rapidement apparu qu'ils posaient – ou plutôt je l'ai dit qu'ils reposaient – la question des valeurs qui nous animent quand il s'agit de vivre ensemble à l'heure de la mondialisation. J'y ai lu trois aspirations : la liberté, l'égalité, et la diversité ; mais j'y ai lu aussi les tensions et conflits que produit l'attachement simultané à ces trois valeurs.

La liberté dont il est question dans ce numéro est d'une part celle de la parole, qui permet à chacun d'exprimer son point de vue, de participer à la vie publique. On la trouve dans les articles de **Manon Him-Aquili**, qui étudie les conflits de gestion de la parole dans les assemblées générales anarchistes, ainsi que dans le texte de **Siham Hocini**, qui s'intéresse à l'expression des désaccords dans des émissions de débat télévisées. La liberté est aussi celle d'appartenances plurielles, en diachronie comme en synchronie, à travers la question de l'identité des enfants sourds de parents entendants (**Pauline Rannou**). Il est encore question de la liberté d'appliquer, ou de ne pas appliquer la réforme de l'orthographe (**Catherine Combaz**).

L'égalité est présente dans le texte de **Marie-Madeleine Bertucci** qui renouvelle le constat de l'exclusion des populations assignées aux banlieues, et fait le point sur ce que cette exclusion continue de dire de notre organisation collective et de l'inégale jouissance des libertés individuelles. L'égalité dont il est question est aussi celle des locuteurs face aux usages des langues, comme dans le cas des situations d'illectronisme (**Elise Gandon**). C'est aussi l'égalité des langues les unes par rapport aux autres, que ce soit au sein d'une communauté de parole particulière – l'usage majoritaire de l'anglais dans certaines publications scientifiques (**Marc Arabyan**) –, à l'échelle d'un sous-continent – l'espagnol et le portugais en Amérique latine (**José R. de Arellano**) ou encore au sein de l'« espace monde » qu'est une office du tourisme à Marseille (**Adam Wilson**). Cette question de l'égalité rappelle à certains la nécessité de préserver, cultiver, mettre en valeur la diversité des langues, de leurs usages, et de leurs locuteurs. Si cette préoccupation pour la diversité pointe déjà à travers la quête d'égalité et de liberté, elle est aussi abordée à travers les études sur la variation. Les usages hétérogènes du français ont ceci de précieux qu'ils témoignent des relations interpersonnelles et des types de discours (**Mélanie Lancien**), ou bien d'appropriations du français en francophonie (la Côte d'Ivoire d'**Assémou Maurice Ludovic Assémou**).

Bien que dominantes dans l'un ou l'autre des textes réunis, les aspirations de liberté, d'égalité et de diversité traversent en réalité presque tous les textes, et y apparaissent le plus souvent en tension les unes avec les autres. Ainsi la difficulté est ainsi moins de s'accorder sur leur importance ou leur priorité que sur leur difficile articulation.

Débattre dans la mondialisation

Certains textes convoquent alors des notions ou perspectives visant à renouveler la façon de penser ces contradictions. Cela justifie des approches parfois assez théoriques, autorise quelques auteurs à sortir un peu du modèle de l'article scientifique. Cela permet aussi de faire

le point sur une situation et d'explicitier d'où l'on parle, pour s'autoriser aussi à dire à quelle sociolinguistique on aspire, dans quelle direction on s'engage.

Certaines notions et objets traversent enfin des textes aux terrains souvent très différents. On notera ainsi par exemple les notions d'horizontalité (Manon Him-Aquilli, José R. de Arellano) et de communautés de pratiques (Adam Wilson, Marc Arabyan) ; les objets que sont la variation (Assémou Maurice Ludovic Assémou, Mélanie Lancien), les identités plurielles (Marie-Madeleine Bertucci, Pauline Rannou), les interactions (Adam Wilson, Siham Hocini, Mélanie Lancien et Manon Him-Aquilli), et les normes d'écriture (Elise Gandon, Catherine Combaz, Marc Arabyan).

On trouve enfin, et peut-être surtout, la nécessité d'inventer des lieux et des formats, de faire surgir des sujets et des occasions du débat, d'augmenter nos capacités à exposer nos idées de façon contradictoire, tout en préservant la liberté de chacun à y participer. L'attention portée dans ce numéro à la co-existence des opinions, des points de vue et des pratiques variées, que l'on cherche moins à réduire qu'à faire cohabiter, signe ainsi l'aspiration à créer, dans un monde mondialisé, un vivre ensemble qui entretienne la diversité des langues, des identités, des subjectivités et des situations de parole.

« PRENDRE LA PAROLE SANS PRENDRE LE POUVOIR ». LA MISE EN REGISTRE DE L’HORIZONTALITÉ DANS LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANARCHISTES/AUTONOMES

HIM-AQUILLI Manon

Université Paris Nanterre (MODYCO), chercheuse associée au CERLIS

0. Introduction

À partir du cas particulier des assemblées générales telles qu’elles se déroulent dans les mouvements anarchistes/autonomes contemporains, l’article décrit l’émergence puis le réinvestissement en situation d’une association entre des règles interactionnelles et des valeurs indexicales. Plus précisément, il s’agit d’observer comment la formalisation des rencontres, c’est-à-dire la mise en place de certaines règles pour interagir en assemblée, en viennent à être dotées d’un sens social et politique pour les participants de ces rencontres. Pour répondre à cette question de la construction sociale du sens des expériences communicatives, l’article propose de retravailler la notion d’*événement de parole*, caractéristique de l’ethnographie de la communication, à l’aune de celle de *mise en registre*, issue de l’anthropologie linguistique d’inspiration sémiotique.

Une première partie expose les contradictions qui traversent le mouvement anarchiste/autonome sur la question de l’organisation politique en général et des assemblées générales en particulier. Ensuite, une deuxième partie cadre théoriquement la problématique, en revenant sur les notions d’événements de parole et de mise en registre. Ensuite, et après avoir présenté le terrain et le corpus soumis à l’analyse, les parties quatre, cinq et six décrivent les trois dimensions que tout processus de mise en registre implique, en posant tout d’abord l’assemblée comme répertoire de formes et objet de discours, puis comme construction sociohistorique et enfin, comme actualisation en situation. Il s’agit alors de montrer comment les valeurs d’horizontalité mises en avant dans les discours réflexifs des locuteurs pour justifier l’ordre interactionnel des assemblées peut, en situation, asseoir tout au contraire des rapports de pouvoir voire de domination entre les participants de ces assemblées.

1. Anarchisme, assemblée et horizontalité

1.1. Idéal antiautoritaire et rapports de pouvoir/domination

Le mouvement anarchiste se définit historiquement par le rejet d’une double oppression : d’une part, il rejette le capitalisme en tant qu’oppression économique et, d’autre part, il rejette

l'État ou les partis politiques centralisés en tant qu'oppressions politiques (Maitron, 1992 [1975] : 147). Depuis une trentaine d'années, s'ajoute à cela un rejet plus global de toutes les formes de domination, terme qui sert dans ce cadre « de concept générique pour référer aux diverses caractéristiques systématiques d'une société dans laquelle les groupes et les personnes sont contrôlés, contraints, exploités, humiliés, discriminés, etc. – toutes les dynamiques que les anarchistes cherchent à dévoiler, défier et miner¹ » (Gordon, 2008 : 32).

Les militants se revendiquant de l'anarchisme se définissent alors volontiers comme « antiautoritaires ». Pourtant, l'activité militante, quelle qu'elle soit, fournit des conditions pour que des rapports de force, voire de pouvoir ou de domination surgissent entre les acteurs qui y participent. Tout d'abord, le mouvement anarchiste/autonome, en tant que sous-espace des mouvements sociaux (Mathieu, 2012), est espace social structuré, au sein duquel des unités contestataires (collectif, tendances, etc.) entretiennent des rapports variés, d'alliance ou au contraire de concurrence. Des rapports de force révélateurs de cette structuration sociale émergent alors entre militants se revendiquant pourtant chacun de l'antiautoritarisme. Ensuite, l'activité militante, en tant que pratique sociale, implique un processus de socialisation, au cours duquel les locuteurs incorporent les manières d'être, de faire et de dire qui sont valorisées dans l'espace social en question. De ce fait, l'activité militante, ici anarchiste, rassemble des locuteurs disposant de ressources, notamment langagières, inégalement distribuées, laissant de la place pour que des rapports de pouvoir ou de domination apparaissent entre novices et expérimentés.

1.2. Les assemblées générales anarchistes prises dans la contradiction

Dans ce cadre, les assemblées générales (désormais AG) anarchistes apparaissent comme étant particulièrement intéressantes, et ce pour au moins deux raisons. La première, c'est que l'anarchisme pose un impératif d'adéquation entre les moyens et les fins de l'action militante : c'est le principe de politique préfigurative au nom duquel on se doit, en tant que militant anarchiste, de mettre en place ici et maintenant ce que serait une société dépourvue de rapports de domination (Gordon, 2008 : 21 ; Graeber, 2006 : 15 ; Ibañez, 2017 : 31). En cela, les AG se doivent d'être des événements mettant en place à la fois l'horizontalité entre leurs participants mais également leur autonomie. La seconde raison renvoie quant à elle à l'idée d'autogestion ou d'autodétermination. Là, il s'agit d'échapper à la domination politique qu'instaurerait un Parti politique centralisé en expérimentant la démocratie directe, sans représentants ni élus, et en prenant des décisions au consensus, ce qui implique de mettre en place des délibérations, donc des discussions collectives (Graeber, 2014).

L'AG est donc bien un moment fortement chargé d'enjeux, puisque qu'il s'agit non seulement pour ces militants de décider collectivement des actions à mener au cours d'une mobilisation sociale particulière réunissant des militants issus de différentes tendances et aux compétences langagières variées, mais surtout de le faire en ayant recours à des moyens antiautoritaires (Him-Aquilli, 2020a). Une telle situation fait de la problématique des rapports de pouvoir s'instaurant par la parole au cours des AG un constant objet de réflexion : non seulement différentes manières d'organiser les AG sont expérimentées mais de nombreux discours critiques circulent également à leur propos, thématissant ce qu'elles sont, ne sont pas, devraient être ou non afin de parvenir à l'horizontalité et/ou à l'autonomie politique. Ainsi, l'ordre interactionnel des AG (qui parle comment à qui ?) en vient à être chargé d'un sens social, précisément d'une valeur d'horizontalité ou au contraire d'autoritarisme. Pour analyser

¹ « the term “domination” in its anarchist sense serves as a generic concept for the various systematic features of society whereby groups and persons are controlled, coerced, exploited, humiliated, discriminated against, etc. – the dynamics of which anarchists seek to uncover, challenge and erode ».

l'émergence et les effets de ces valeurs associées aux règles interactionnelles gouvernant les AG, je mettrai au travail la notion de *mise en registre* appliquée à celle d'*événement de parole*.

2. Dégager les cadres sociaux de la perception

2.1. Les événements de parole

La notion d'*événement de parole* est d'abord définie par Dell Hymes comme se référant aux « *activités, ou aux aspects des activités, qui sont directement gouvernées par des règles à propos de l'usage du langage*² » (Hymes, 1967 : 20, repris dans Hymes, 1972 : 56). Contrairement aux situations de parole (unités englobant les événements de parole, mais n'étant pas elles-mêmes définies par l'usage du langage – par exemple un match de football, une partie de chasse, etc.), les événements de parole ne peuvent exister sans productions verbales. Mais c'est moins la pertinence analytique qui importe dans cette distinction que l'appel de Dell Hymes à élaborer un point de vue en termes de communication et d'interprétation des expériences quotidiennes construisant la réalité sociale. L'étude des événements de parole implique donc d'une part de se concentrer sur la co-construction des activités langagières (Gumperz, 1972 : 17) et d'autre part, sur le fait que les locuteurs-acteurs sociaux « découpent » le flux de leur expérience en différentes occasions, donnant par-là sens à leur vie sociale³. En effet,

*[l]es événements de parole tirent leur validité empirique du fait que [...] les membres de toutes les sociétés reconnaissent certaines routines communicatives qu'ils voient comme des ensembles distincts, séparés d'autres types de discours, caractérisés par des règles langagières et des comportements non verbaux particuliers, et souvent identifiables par des séquences d'ouverture et de clôture clairement reconnaissables. [...] Ces unités portent souvent des noms spécifiques*⁴. (Gumperz, 1972 : 17)

Ce qu'il convient alors de décrire, ce sont certes les façons de parler des locuteurs (les styles, répertoires, genres, routines, actes, etc. qu'ils produisent et qui composent leurs « moyens de parole »), mais également, et surtout, la signification sociale que leur donnent leurs producteurs et interprétants. Ainsi, l'adoption d'un point de vue émique⁵ implique, analytiquement, de toujours se demander ce qui, parmi l'ensemble des comportements produits lors d'un

² « activities, or aspects of activities, that are directly governed by rules for the use of speech ».

³ Une partie du programme de l'ethnographie de la communication rejoint ainsi celui de la sociologie phénoménologique inspirée par Alfred Schultz, celui de l'ethnométhodologie de Harold Garfinkel (2007 [1967]) bien sûr, mais également celui de la sociologie de la connaissance ordinaire de Peter Berger et Thomas Luckman (2012 [1966]) en tant que sociologie s'intéressant « aux situations "ici et maintenant" telles qu'elles apparaissent pour les acteurs, aux actes qui s'y déroulent, et aux sens que les acteurs leur attribuent » (Leimdorfer, 2010 : 130, souligné par l'auteur). La notion de « typification » par exemple, comprise comme la mise en rapport d'une situation singulière avec un « type » permettant de rendre intelligible le monde social tout en l'objectivant, c'est-à-dire en l'instituant, est une façon d'appréhender ce découpage dont font l'objet les événements de parole.

⁴ « [s]peech events analysis derives its empirical validity from the fact that [...] members of all societies recognize certain communicative routines which they view as distinct wholes, separate from other types of discourse, characterized by special rules of speech and nonverbal behavior and often distinguishable by clearly recognizable opening and closing sequences. [...] These units often carry special names ».

⁵ La distinction *émique/étique*, élaborée par Kenneth Pike (1954) est une clarification analytique s'inspirant de la division entre phonétique et phonologie. Pour Dell Hymes, qui reprend cette distinction, si une grille d'analyse étique (*etic grid*) constitue un point de départ pour la description ethnographique et facilite les comparaisons interculturelles, c'est bien l'analyse du point de vue émique qui offre le plus d'intérêt pour la compréhension du fonctionnement du langage en société (Hymes, 1964 : 14). Ce faisant, il propose d'élargir le principe de pertinence (*relevance*) à l'ensemble des comportements communicatifs : contrairement aux classifications étiques qui ne sont pas validées par les réactions « indigènes », les unités émiques sont socialement significatives pour les membres de la communauté de parole et les participants d'un événement de parole.

événement de parole est retenu par les membres du groupe comme pertinent, significatif, comme devant entrer d'une manière ou d'une autre dans les processus interprétatifs nécessaires à la construction de la réalité sociale. Cela implique en outre, et méthodologiquement cette fois, de pratiquer une ethnographie longue afin de se socialiser aux pratiques langagières du groupe en question et ainsi d'acquérir une telle *compétence de communication* (Hymes, 1991 [1974]).

2.2. La notion de mise en registre

La notion de *mise en registre*, proposée par Asif Agha, retravaille celle, typique de la sociolinguistique variationniste, de *registre*, afin d'en souligner les dimensions processuelle et réflexive. Pour rappel, la sociolinguistique variationniste s'est construite en cherchant à corrélérer l'utilisation certaines formes langagières avec certaines catégories de locuteurs ou de situations dont l'existence était posée a priori. Cette mise en corrélation s'accompagnait du constat de l'existence de jugements de valeur de la part des locuteurs : quand certains registres présentaient des connotations prestigieuses (raffiné, poli, intelligent, etc.) d'autres, au contraire, faisaient l'objet de dévaluation (vulgaire, grossier, laid, etc.) (Agha, 1998 : 154 ; voir également Eckert, 2012). Pour Asif Agha, une telle conception des registres oublie cependant que les locuteurs, tout autant que les linguistes, ont conscience de ce genre de corrélations, si bien que leur activité réflexive est une partie du problème. En outre, les registres ne font pas que présupposer des catégorisations sociales mais ils participent également à leur création. L'articulation catégorisation/hiérarchisation sociale et mobilisation/identification d'un registre doit donc faire l'objet d'une investigation. Enfin, les valeurs attribuées aux différents registres ne sont pas distribuées de manière homogène au sein de la population : ces valeurs sont en concurrence les unes avec les autres et sont donc caractérisées par de l'hétérogénéité (Agha, 1998 : 154).

Dès lors, il s'agit de se méfier du terme de « registre » qui, en tant que substantif, donne l'idée d'un répertoire de formes linguistiques clos et comptable que le linguiste pourrait délimiter sur la base d'effets pragmatiques posés comme constants. La question devient donc plutôt celle de la description des processus sociaux et historiques par lesquels des formes sémiotiques deviennent remarquables (différenciables) et partant, socialement significatives, c'est-à-dire comment elles en viennent à indexer telles ou telles valeurs pragmatiques et/donc telles ou telles catégories de personnes ou de situations, *pour certains* locuteurs (Agha, 2004 : 37). Les registres sont finalement définis comme des « modèles réflexifs d'usage du langage qui sont disséminés le long de trajectoires identifiables au sein de l'espace social à travers des processus communicatifs⁶ » (Agha, 2005 : 38). Ils ont donc une existence cognitive, inférentielle (puisque'ils sont des « modèles réflexifs ») mais cette existence est le résultat d'une socialisation langagière (puisque'ils « sont disséminés le long de trajectoires identifiables au sein de l'espace social »). Décrire un registre ainsi défini implique donc surtout de décrire le processus de *mise en registre* dont il n'est qu'un instantané, c'est-à-dire le processus associant certains ensembles de formes langagières avec certains attributs sociaux (et donc certains groupes de locuteurs) (Agha, 2005 : 38). Or, sous l'effet de l'hétérogénéité des valorisations mentionnée *supra*, ces processus se caractérisent par des re-typifications et des revalorisations permanentes : les formes linguistiques perçues comme relevant d'un répertoire se modifient avec le temps, tout autant que les valeurs indexicales et les effets pragmatiques de ces formes.

Si la notion de *mise en registre* a été produite dans un premier temps pour rendre compte de pratiques langagières, de répertoires linguistiques, elle peut tout à fait s'appliquer à des signes qui ne sont pas strictement linguistiques⁷. On parle alors de registres sémiotiques pour référer

⁶ « *reflexive models of language use* that are disseminated along identifiable trajectories in social space through communicative processes ».

⁷ Pour une application française de la notion à des formes non strictement langagières, voir Telep (2019).

aux mises en registres dont les énoncés verbaux ne sont pas les seules modalités d'action (Agha, 2007 : 80), comme dans le cas des évènements de parole qui se définissent avant tout par des règles interactionnelles.

3. Présentation du terrain et des corpus

Pour décrire et expliquer comment la contradiction entre principe antiautoritaire et émergence de rapports de pouvoir entre militants anarchistes travaille la forme et le sens social de l'évènement de parole des AG, j'ai pratiqué une ethnographie de quatre ans (2012-2016) au cours de laquelle j'ai non seulement participé à de nombreuses AG, mais au cours de laquelle je me suis surtout socialisée à ce type de militantisme (en me liant à ses acteurs et en prenant part à un très grand nombre de ses activités). J'ai tout d'abord accompagné un collectif de soutien à la lutte contre la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (2012-2014). Durant cette première période, en plus de participer aux activités de ce collectif autogéré proche de l'écologie radicale, j'ai décrit avec attention le cadre participatif de ses AG. J'ai ensuite pris part au mouvement contre la répression policière qui suivit la mort de Rémi Fraisse (2014), militant écologiste tué par des gendarmes mobiles sur la zad⁸ de Sivens (Tarn). Dans ce cadre, j'ai enregistré une AG dans son intégralité. Enfin, j'ai continué d'œuvrer aux côtés des acteurs du mouvement anarchiste ou autonome de la région parisienne lors des diverses mobilisations sociales qui ont eu lieu en France en 2015 et 2016 (état d'urgence, contre-sommet à la COP21, loi Travail). Au cours de ces quatre années, j'ai en outre rassemblé de nombreux textes et documents (affiches, tracts, brochures politiques, capture d'écran de blogs, de commentaires, chapitres d'ouvrage).

À partir de ce terrain, j'ai construit trois corpus de nature différente me permettant de rendre compte du processus de mise en registre de l'horizontalité au cours de ces AG. Tout d'abord, grâce à mes notes d'observation, il m'est possible de décrire l'ordre interactionnel des AG du collectif de Notre-Dame-des-Landes dans ce qu'il a d'établi, de routinisé. Ensuite, un certain nombre de textes et de documents recueillis prennent les AG pour objet de discours, offrant par là la possibilité d'une description de la réflexivité des locuteurs vis-à-vis de l'évènement de parole de l'AG. Enfin, grâce à la transcription complète et détaillée d'une AG, je peux décrire le déroulement de cet évènement de parole dans toute sa singularité et sa complexité. Or, comme nous allons le voir à présent, ces trois corpus permettent précisément d'analyser le processus de mise en registre de l'AG selon ses trois dimensions : 1) comme répertoire de formes matérielles, 2) comme formation socio-historique et 3) comme actualisation en situation.

4. L'AG comme répertoire de formes matérielles

4.1. Des formes et des valeurs difficilement saisissables

Les registres sont avant tout des répertoires de formes sémiotiques et leur étude implique à ce titre dans un premier temps de les décrire dans toute leur matérialité. Méthodologiquement, cette description prend pour point de départ la compétence de communication des locuteurs (le point de vue émique) : ce sont les activités de catégorisations des locuteurs à propos de leurs manières de parler qui permettent d'identifier l'existence de signes particuliers (*tokens*), c'est-

⁸ Face au constat d'une lexicalisation de l'acronyme, j'utilise le terme « zad » sans majuscules pour me référer aux espaces occupés dans le cadre d'une lutte contre un aménagement de territoire « inutile et imposé ». Le terme provient du détournement de l'acronyme « Zone d'Aménagement Différé » en « Zone À Défendre ».

à-dire d'un ensemble de segments marqués, c'est-à-dire reconnus comme appartenant au répertoire.

Ce premier inventaire de formes ne s'élabore donc pas à partir de l'actualisation du registre mais bien des discours métapragmatiques⁹ des locuteurs, c'est-à-dire des commentaires évaluateurs de ces derniers à propos du registre (Agha, 2004 : 26). Or ces discours opèrent nécessairement une sélection : face à l'ambivalence et à l'hétérogénéité constitutive des registres (les mêmes effets pouvant être produits par différentes formes et la même forme pouvant produire divers effets en contexte), ces discours ne peuvent être que des simplifications. C'est pourquoi, les commentaires métapragmatiques, par lesquels on accède à l'identification des *tokens* relevant d'un registre, nous donnent accès à des *stéréotypes*, c'est-à-dire à des associations récurrentes et produites par de nombreux locuteurs entre des formes et des effets, associations opérées par décontextualisation. Il en résulte que ces commentaires réflexifs produits par les locuteurs sont des données nécessaires mais trompeuses, ne pouvant être que « des caractérisations partiales et incomplètes du phénomène sémiotique qu'ils décrivent¹⁰ » (Agha, 1998 : 155).

4.2. L'AG mise en discours

Afin de circonscrire les significations sociales rattachées aux règles qui gouvernent l'usage du langage en AG, il s'agit donc dans un premier temps de s'intéresser aux discours qui thématisent ces dernières. Mon corpus de textes métapragmatiques, recueilli tout au long de l'ethnographie, est le suivant :

1. Anonyme, 2003, *Débat sur les débats*, Iosk éditions, Grenoble [en ligne]
2. Anonyme, 2012, *Considérations sur les assemblées ou Le Contr'un*, Ravage éditions, Paris [en ligne]
3. Jo Freeman, 2000 [1970], « La Tyrannie de l'absence de structure », Iosk éditions, Grenoble [en ligne]
4. Vercauteren, David, 2011, *Micropolitiques des groupes. Pour une écologie des pratiques collectives*, Les Prairies ordinaires, Paris.
5. Comité invisible, 2014, « Ils veulent nous obliger à gouverner, nous ne céderons pas à cette provocation », *À nos amis*, La Fabrique, Montreuil, 29-48.

L'analyse de ces textes fait apparaître l'existence de positionnements discursifs antagonistes à propos des AG (Him-Aquilli, 2018b ; 2020b). Un premier ensemble de textes, composé des textes *Débat sur les débats*, *Micropolitiques des groupes* et *La tyrannie de l'absence de structure* est marqué par un registre didactique et des séquences procédurales. D'une part, ces textes reconnaissent chacun la légitimité politique des AG, leur souveraineté, c'est-à-dire pose l'AG comme évènement de parole politiquement légitime pour prendre des décisions collectives. D'autre part, ces textes recommandent la mise en place, lors de ces AG, d'un dispositif formel de distribution de la parole dans un souci d'horizontalité. Ces textes défendent ainsi la distribution de « rôles », c'est-à-dire la désignation d'un « animateur » ou « médiateur »

⁹ Les discours métapragmatiques sont des discours qui prennent pour thème les présupposés et les effets contextuels de l'usage des signes verbaux et non verbaux, c'est-à-dire leur indexicalité. Pour Michael Silverstein, qui a proposé la notion : « Une des dimensions du "sens" de chaque forme langagière est pragmatique, tout comme n'importe quelle activité sociale. D'un point de vue sémiotique, tout ce sens peut être décrit en tant que règles mettant en rapport certaine caractéristique, culturellement constituée, des situations de parole, avec certaines formes langagières. On pourrait dire que donner ces règles, ou en parler, c'est s'engager dans un discours "métapragmatique" » (Silverstein, 1981 : 382-383).

¹⁰ « [n]ative accounts that formulate stereotypes are thus not only an indispensable source of data for the linguist interested in social indexicality; they are, in themselves, partial and incomplete characterizations of the semiotic phenomena they describe ».

prenant en charge le déroulement de la rencontre, d'un « preneur de tours de parole » régissant l'accès à la parole des locuteurs et d'un « scribe » qui prend la réunion en note.

C'est sur ce modèle formaliste que s'organisent les AG du collectif de soutien à la zad de Notre-Dame-des-Landes en 2012 et 2013, caractérisées par la distribution de « statuts métainteractionnels » en début de séance et par une séquentialisation des échanges routinisée et explicitée via un ordre du jour. Lors de telles AG, on remarque d'emblée que l'accès à la parole publique est fortement contraint : dès lors qu'un locuteur prend la parole sans en avoir l'autorisation, ou encore s'il parle souvent ou longtemps, cela suscite des réactions négatives chez les autres participants. Ainsi, s'appuyant sur une équivalence entre *prise de parole* et *prise de pouvoir* (Him-Aquilli, 2018a), la mise en place d'un ordre interactionnel formalisé est importante pour les participants à ces AG dans le sens où cela marque une volonté de mettre en place des rapports sociaux égalitaires. La formalisation des AG s'impose donc pour ces militants comme le meilleur moyen, voire le seul moyen, de gérer la contradiction repérée initialement entre principe antiautoritaire et émergence de rapports de pouvoir en situation. On peut dès lors parler de *registre horizontal-formaliste*, dans le sens où un répertoire de formes, composé ici d'une distribution de statuts métainteractionnels et d'un contrôle exercé sur l'accès à la parole des participants, est doté d'une valeur, celle précisément d'horizontalité ou d'antiautoritarisme.

Un second ensemble de textes, composé des textes d'*À nos amis* et de *Considérations sur les assemblées*, se trouve quant à lui marqué par un registre polémique et ne reconnaît pas la légitimité politique des AG tout en accusant l'autre positionnement de brider d'éventuels élans insurrectionnels. L'AG est décrite, dans ces textes, comme un « spectacle » et les tenants de la formalisation sont décrits comme des « névrosés » ou des « hypocrites ». Mais ces deux positionnements, formaliste et spontanéiste, se répondent, s'anticipent et se commentent, et ce dialogisme nous informe de l'existence d'un certain degré de partage, sous la forme de connaissances à propos des discours circulant au sujet des AG. Et c'est la formalisation des rencontres qui s'impose justement comme principal lieu de dispute : un tel ordre interactionnel fait l'objet d'un conflit de sens.

Poser les événements de parole comme mises en registre permet donc tout d'abord de mettre en évidence que les règles d'usage du langage qui le gouverne sont soumises à des valorisations distinctes selon les groupes sociaux en mesure de les identifier : le sens social, indexical, d'un événement de parole fait toujours l'objet de négociations voire de conflits, conflits révélateurs et producteurs de rapports de forces socialement structurants.

5. L'AG, formation sociale et historique

5.1. Des formes et des valeurs socialement et historiquement situées

La nature des associations entre les formes et les valeurs qui composent le répertoire, que l'on a mises au jour grâce aux discours métapragmatiques, fluctue dans le temps. En cela, « les registres sont des formations historiques prises dans des processus de valorisation et de contre-valorisation relatives à certains groupes, révélant des changements tant dans la forme que dans la valeur [de ces registres] à travers le temps¹¹ » (Agha, 2004 : 25). Les transformations des registres sont le résultat de luttes et de négociations entre les différents stéréotypes existants, dans la mesure où les mêmes formes ne possèdent pas les mêmes valeurs selon les espaces et les groupes sociaux.

¹¹ « registers are historical formations caught up in group-relative processes of valorization and countervalorization, exhibiting change in both form and value over time ».

Les modèles (les stéréotypes) du registre sont donc marqués par leurs conditions sociohistoriques de production et par les rapports qu'entretiennent entre eux différents groupes sociaux. Ainsi, les registres sont des formations sociales et historiques pour au moins deux raisons : d'une part, leur usage indexe certains types de locuteurs, de relations ou de situations sociales ; d'autre part, ces phénomènes indexicaux ne sont pas uniformément partagés au sein de la population, les locuteurs d'une communauté de parole n'étant pas tous socialisés aux mêmes registres (Agha, 2005 : 39-40).

5.2. Le mouvement anarchiste et l'organisation : 150 ans d'évaluation mutuelle

L'opposition entre discours formalistes et spontanéistes doit dès lors être articulée aux logiques de différenciation qui animent l'espace social dans lequel ces discours sont produits. En effet, les mouvements anarchistes et autonomes sont avant tout des mouvements politiques participant à l'« espace des mouvements sociaux » (Mathieu, 2012). Dans cet espace, aux logiques proches de celles des champs bourdieusiens (Bourdieu, 1991 ; 2013), des unités contestataires (organisation, mobilisation, tendance, cause, personnalité, etc.) présentent « des ressemblances de famille, fondant un rassemblement davantage par partage d'analogies que par identité de substance [...] » (Mathieu, 2012 : 12). Si bien que travaillé par des logiques de différenciation, l'espace des mouvements sociaux peut être qualifié de « zone d'évaluation mutuelle » incessante (Mathieu, 2012 : 43), dans laquelle ces unités contestataires entrent en concurrence les unes avec les autres, et ces rapports de subordination, de complémentarité ou d'antagonisme ont leurs pendants discursifs. C'est ce que montre l'ethnographie : les positionnements discursifs repérés ci-dessus à propos des AG sont bien mis en rapport par les militants avec la structuration de l'espace social du mouvement anarchiste. C'est ainsi que l'adoption d'un positionnement discursif spontanéiste indexe l'appartenance à la tendance « appelliste » tandis que l'adoption d'un positionnement formaliste indexe l'appartenance aux tendances anarcho-communiste ou communiste-libertaire (Him-Aquilli, 2020b).

Or ces effets de positionnements s'inscrivent dans une longue histoire sociale et discursive. En effet, de 1872, date à laquelle Michael Bakounine fonde l'internationale antiautoritaire jusqu'à la Seconde guerre mondiale, les différentes tendances du mouvement anarchiste n'ont cessé de s'opposer sur la question des « modes d'organisation » du mouvement (avec ou sans congrès, avec ou sans réseau officiel, avec ou sans les syndicats, etc.), aboutissant à des polarisations. Ceci aboutit à l'émergence d'une tendance anarcho-communiste qui s'oppose à une tendance individualiste inspirée quant à elle de Max Stirner. Puis, à partir des mouvements étudiants et féministes des années 1960 et 1970, l'AG s'impose dans les répertoires d'action (Le Mazier, 2015 : 140) à la fois comme ressource organisationnelle évidente et comme événement de parole problématique. À partir de là, des débats à propos de l'organisation de la parole pendant les AG viennent doubler, en les rejouant, ceux, historiques, à propos de l'organisation politique, certains insistant sur l'AG comme unité politique souveraine et lieu d'horizontalité et d'autres défendant une organisation affinitaire plus autonome politiquement.

Décrire la mise en registre d'un événement de parole permet donc également d'insister sur le rôle et les fonctions que celui-ci a occupées dans l'histoire au sein des espaces sociaux qui l'ont vu naître, espaces qui, étant marqués par des logiques de distinction et de concurrence, l'interprètent différemment selon des enjeux conjoncturels.

6. L'AG en tant qu'actualisation en situation

6.1. Des formes et des valeurs émergent en contexte

S'intéresser aux processus de mise en registre implique de rendre compte de leur dimension stéréotypique certes, mais pour l'articuler à son émergence en tant qu'occurrence particulière.

Décrire l'usage d'un registre *en situation*, c'est-à-dire en tant que *token*, revient à le considérer en tant qu'il est « entextualisé » (*entextualized*), c'est-à-dire en tant qu'il entre dans la composition d'un éventail de signes beaucoup plus large, précisément l'ensemble des signes, verbaux et non verbaux, actualisés au cours d'une interaction singulière. Parmi cet ensemble de signes, qui changent toujours d'une situation à une autre, certains vont être relevés par les locuteurs et joints dans un rapport de ressemblance : ils seront identifiés comme relevant du « même » registre et donc comme étant concordants dans le cadre plus large de cet ensemble de signes, duquel dès lors ils se détachent comme une forme sur un fond (Agha, 2005 : 40). Puisqu'un registre n'a d'existence matérielle et ne produit des effets qu'en tant qu'il est pris dans une telle relation forme-fond dans un contexte donné, il découle qu'il est émergent et non-détachable par nature (Agha, 2005 : 40) et c'est pourquoi il ne peut faire l'objet d'une mise en discours exhaustive.

Enfin, le fait que les registres n'ont d'existence concrète que dans le cours d'une entextualisation singulière a des conséquences en termes d'usage perçu comme approprié ou non en contexte. En effet, aucun signe produit n'est approprié en lui-même, indépendamment de l'ensemble des autres signes desquels il se détache. Finalement, c'est l'adéquation entre certaines propriétés du fond et de la forme du texte qui donne à l'usage d'un registre son caractère approprié ou non. Si la production de signes en contexte est jugée congruente et satisfait le modèle, alors l'usage du registre est perçu comme approprié ; dans le cas contraire, nous avons affaire à un usage tropique du registre, un usage distancié. Les usages tropiques d'un registre sont d'ailleurs légion : de nombreux jeux énonciatifs avec les registres sont possibles, produisant en eux-mêmes des effets (comme de l'ironie, de l'imitation, etc.).

6.2. Pertinence et domination symbolique en AG

La transcription détaillée d'une AG singulière permet d'observer cette actualisation en situation du registre formaliste et d'observer à la fois l'identification du registre ainsi que ses effets sur la situation. L'échange ci-dessous est extrait d'une AG s'étant tenue lors de la mobilisation contre la répression policière qui suivit la mort de Rémi Fraisse en 2014. Il réunit Alice et Tom, militants anarchistes expérimentés qui, ce soir-là, se partageaient le statut métainteractionnel d'animateur, et Julien, un locuteur novice :

31 ALI mais est-ce que pour commencer quelqu'un s`sentirait d`faire une sorte de bilan des je sais pas genre (.) trois dernières semaines ou que`qu`chose comme ça:: (.) en termes de mobilisations à paris un p`tit peu ailleurs (1.2) °je sais pas° (1.9) moi aussi c`est pareil ça fait:: (.) pas mal d`ag qu`j`ai loupées et j`ai pas:: à part les MAILS les beaucoup de mails que j`reçois comme vous tous j`ai pas::

(12.3)

32 JUL moi j`voulais euh proposer un truc/ (1.6) et donc euh le mois de janvier ça fera trois ans que wissam est mort (1.4) (ce sera un vendredi en plus) (1.3) donc euh: faire quelque chose euh en disant plutôt heu:: (inaud.) moi j`pensais au déPART j`pensais au ministère de l`intÉRIEUR mais l`ministère de l`intérieur c`est vraiment (inaud.) .h mais euh: j`pense que si l`on dit un rassemblement directement devant le tribunal au risque fort de recevoir une plainte/ (.) donc peut-être un départ de saint michel pour aller en manif jusqu`à saint-denis/ ou alors au départ de d`une (cité) populaire comme à à barbes (.) boul`vard barbes et du coup on pourrait rejoindre saint michel en passant par république (.)[(inaud.)

33 ALI [et toi toi t`es passé aux perspectives direct

34 JUL comment//

((rires de plusieurs participants))

35 TOM <((en riant)) on peut terminer la réunion là>

En 31, Alice demande aux locuteurs présents de raconter ce qui s'est passé dans les dernières semaines. Pour les locuteurs socialisés au registre interactionnel, son intervention indexe non seulement le fait qu'il s'agit bien d'une AG formalisée, qu'Alice occupe le statut d'animatrice et qu'elle est en train de faire advenir le premier point, routinisé, de l'ordre du jour, à avoir « le bilan ». Après un long silence de plus de 12 secondes, Julien prend la parole. Son intervention est caractérisée par de nombreux connecteurs qui marquent tantôt la suite logique (« et donc », « donc peut-être », « et du coup », « en plus »), tantôt l'opposition (« mais », « ou alors », « au risque fort de »), tantôt l'alternative (« ou alors »). Il produit en outre de nombreuses autocorrections et reformulations. Il n'a pas le temps de finir son intervention car Alice l'interrompt en 33, par un sarcasme (« et toi toi t'es passé aux perspectives direct ») qui construit rétrospectivement l'intervention de Julien comme une réponse inappropriée à la question qu'elle vient de poser, et son propre commentaire comme l'évaluation négative de cette réponse. Julien n'entend pas le commentaire d'Alice et alors qu'il lui demande de répéter, c'est Tom qui prend la parole (« on peut terminer la réunion là »), poursuivant le sarcasme entamé par Alice sur un mode humoristique. En utilisant le registre formaliste de manière distanciée (« tropique »), Tom ne fait pas émerger « de l'horizontalité » mais tourne plutôt en ridicule l'intervention de Julien, en procédant à un jugement de normativité, menaçant pour la face de ce dernier.

En effet, tout acte humoristique nécessite un locuteur (par exemple ici Tom), une cible (l'intervention de Julien, voire Julien lui-même en tant que locuteur de cette intervention) et un complice (l'assistance) (Charaudeau, 2006). La cible, c'est-à-dire ce sur quoi porte l'acte humoristique est ce « dont on met à mal le comportement psychologique ou social en soulignant les défauts ou les illogismes dans ses manières d'être et de faire au regard d'un jugement social de normalité [...] » (Charaudeau, 2006 : 23). C'est grâce à cette dimension normative que l'assistance peut se constituer comme complice. Celle-ci est en effet « appelé[e] à entrer en connivence avec le locuteur, énonciateur de l'acte humoristique [...] à partager la vision décalée du monde que propose l'énonciateur, ainsi que le jugement que celui-ci porte sur la cible » (*ibid.*). Le jugement de normalité porte ici sur l'usage du langage en contexte, l'intervention de Julien étant pointée comme non pertinente, voire nulle et non avenue. Le monde contrefactuel que propose l'énoncé de Tom (« on peut terminer la réunion là ») ne peut en effet être reconnu comme tel qu'au regard d'une connaissance du « monde réel » des AG formalisées et de leurs normes, voire même d'une connaissance relevant du « bon sens » : nulle part on ne termine une réunion dix minutes après qu'elle a commencé. Julien est ainsi exclu de la communauté des participants habitués aux AG, mais également de celle, bien plus large, des personnes douées de « bon sens ». L'actualisation du registre formaliste en situation produit dans cet échange des effets bien différents de ceux décrits dans les discours métapragmatiques : loin d'être la garante d'une horizontalité acquise une fois pour toute, la formalisation de la rencontre fonctionne ici comme une ressource pour exclure et moquer les locuteurs les moins dotés en compétence langagières.

Décrire la mise en registre d'un événement de parole permet donc enfin de repérer ce qui, dans les actualisations du répertoire de formes en situation, dépassent les discours réflexifs, nécessairement partiels et partiels. Cela permet de problématiser les rapports entre *type* et *token* en attirant l'attention sur ce qui, dans les processus interprétatifs et les effets pragmatiques produits en contexte par l'usage d'un registre, reste puissant bien que tacite, voire d'autant plus puissant que tacite.

7. Conclusion

En prenant l'exemple de l'évènement de parole des AG anarchistes/autonomes, cet article a montré ce qu'une analyse en termes de mise en registre interactionnel fait apparaître quant au fonctionnement des règles à propos de l'usage du langage dans de telles occasions.

Tout d'abord, il a été mis en évidence qu'à certaines règles quant à l'usage du langage en AG étaient associés des effets de sens, saisissables dans les discours métapragmatiques produits par des militants anarchistes à propos de leurs AG. Ces effets de sens ne sont pas distribués également au sein de l'espace des mouvements anarchistes/autonomes : tandis que certains locuteurs voient dans la formalisation des rencontres (distribution de statuts métainteractionnels, typification des interventions, séquentialisation explicite des thèmes sous forme d'ordre du jour, etc.) des règles permettant la mise en place d'une horizontalité entre les participants, d'autres, au contraire, y voient le symptôme d'une névrose, l'occasion d'une manipulation ou d'un spectacle.

Ensuite, nous avons vu comment l'hétérogénéité dans la valorisation des normes communicatives de l'AG était le produit d'une histoire fortement marquée par la problématique de l'organisation et des moyens politiques à mettre en œuvre pour faire advenir le changement social. Ces questions, structurantes pour le mouvement, sont donc toujours perceptibles aujourd'hui à travers l'évaluation mutuelle à laquelle se livrent les différentes tendances du mouvement, évaluation mutuelle qui produit des effets de distinctions dont la diversité des significations sociales données aux AG et à leur forme est un aspect.

Enfin, l'attention accrue portée aux normes interlocutives (qui peut parler quand, combien de fois et combien de temps, etc.) dans les discours de justification des locuteurs produit un effet de gommage. Ces discours sont donc bien partiels et partiels, laissant dans l'ombre la question des rapports de pouvoir ou de domination s'établissant non pas sur la base de la fréquence ou de la durée des interventions mais sur la base de la pertinence de ces dernières. La brève description d'un échange en AG a en effet montré comment des rapports de domination symboliques prenant cette fois pour base l'adéquation à la norme des discours produit en AG pouvaient émerger entre des locuteurs inégalement dotés en capitaux militants et en ressources langagières.

Construire les AG anarchistes en tant qu'évènement de parole mis en registre permet donc de rendre évident que la formalisation des AG, produit et productrice de structurations sociales et historiques, loin de mettre fin à la contradiction inhérente au mouvement anarchiste entre principe antiautoritaire et rapports de pouvoir interindividuels, laisse plutôt la place libre à des rapports de domination qui investissent l'usage du langage non pas seulement en tant que *prise de parole* mais aussi en tant que *direr*. Ces types de domination, qui s'établissent sur la maîtrise de la norme discursive dont font preuve les locuteurs, sont pour le moment rarement mis en discours, et sont en cela d'autant plus violents qu'aucune « contrainte de justification » (Boltanski, 2008) ne pèse sur eux. Cependant, on peut faire l'hypothèse que l'autocritique impliquée par le principe de politique préfigurative propre à l'anarchisme, qui invite à la réflexivité critique à propos d'une adéquation entre moyens et fins politiques, fournit des conditions pour un possible élargissement des aspects politisables de l'évènement de parole de l'AG.

Bibliographie

AGHA Asif, 1998, « Stereotypes and registers of honorific language », *Language in Society*, vol. 27, pp. 151-193.

- AGHA Asif, 2004, « Registers of Language », dans Duranti, Alessandro (ed.), *A Companion to Linguistics Anthropology*, Malden-Oxford, Blackwell, pp. 23-45.
- AGHA Asif, 2005, « Voice, footing and Enregisterments », *Journal of Linguistic Anthropology*, vol. 15, Issue 1, pp. 38-59.
- AGHA Asif, 2007, *Language and Social Relations*, Cambridge University Press, Cambridge, New York.
- BERGER Peter & LUCKMANN Thomas, 2012 [1966], *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Paris.
- BOURDIEU Pierre, 1991, « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 89, pp. 3-46.
- BOURDIEU Pierre, 2013, « Séminaires sur le concept de champ, 1972-1975. Introduction de Patrick Champagne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°200, pp. 4-37.
- CHARAUDEAU Patrick, 2006, « Des catégories pour l'humour ? », *Questions de communication*, n°10, pp. 19-41.
- ECKERT Penelope, 2012, « Three Waves of Variation Study : The Emergence of Meaning in the Study of Sociolinguistic Variation », *Annual Review of Anthropology*, n°41, pp. 41-87.
- GARFINKEL Harold, 2007 [1967], *Recherches en ethnométhodologie*, Presses universitaires de France, Paris.
- GORDON Uri, 2008, *Anarchy Alive! Antiauthoritarian Politics from Practice to Theory*, Pluto Press, Londres.
- GRAEBER David, 2006, *Pour une anthropologie anarchiste*, Lux, Montréal.
- GRAEBER David, 2014, *La démocratie aux marges*, Le bord de l'eau, Lormont.
- GUMPERZ John, 1972, « Introduction », dans Gumperz, John & Hymes, Dell (ed.), *Directions in Sociolinguistics: The Ethnography of Communication*, Holt, Rinehart & Winston, New York, pp. 1-25.
- HIM-AQUILLI Manon (2018a), « Distribuer le pouvoir comme on distribue la parole : le rituel des "tours de parole" dans des assemblées générales anarchistes/autonomes », *SEMEN*, n°43, pp. 113-131.
- HIM-AQUILLI Manon (2018b), « *Speech events* », dans Canut Cécile, Danos Félix, Him-Aquilli Manon & Panis Caroline (éd.), *Le langage, une pratique sociale. Eléments d'une sociolinguistique politique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 145-182.
- HIM-AQUILLI Manon (2020a), « "Alors que nous on s'acharne à dire que c'est un système". Enjeux militants de la construction d'un locuteur collectif en AG anarchiste », *Mots*, n°122.
- HIM-AQUILLI Manon (2020b), « Articuler rapports de force sociaux et rapports de place en interaction grâce à l'indexicalité. Le cas d'une mise en accusation tacite en assemblée générale anarchiste/autonome », *Langage et société*, n°171.
- HYMES Dell, 1964, « Introduction : Toward Ethnographies of Communication », *American Anthropologist*, vol. 66, pp. 1-34.
- HYMES Dell, 1967, « Models of the Interaction of Language and Social Setting », *Journal of Social Issues*, vol. 23, n°2, pp. 8-28.
- HYMES Dell, 1972, « Models of the Interaction of Language and Social Life », dans Hymes Dell & Gumperz John (ed.), *Directions in Sociolinguistics. The ethnography of Communication*, Holt, Rinehart and Winston, New York.
- HYMES Dell, 1991 [1974], *Vers la compétence de communication*, Didier, Paris.
- IBAÑEZ Thomas, 2017, *Nouveaux fragments épars pour un anarchisme sans dogmes*, Rue des cascades, Paris.

- LE MAZIER Julie, 2015, « *Pas de mouvement sans AG* ». *Les conditions d'appropriation de l'assemblée générale dans les mobilisations étudiantes en France (2006-2010). Contribution à l'étude des répertoires contestataires*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Paris 1-Panthéon Sorbonne.
- LEIMDORFER François, 2010, *Les sociologues et le langage*, Maison des sciences de l'homme, Paris.
- MAITRON Jean, 1992 [1975], *Le mouvement anarchiste en France*, 2 tomes, Gallimard, Paris.
- MATHIEU Lilian, 2012, *L'espace des mouvements sociaux*, Les éditions du Croquant, Bellecombes-en-Bauges.
- PIKE Kenneth, 1954, « Emic and Etic Standpoints for the Description of Behavior », dans *Language in Relation to a Unified Theory of the Structure of Human Behavior*, vol 2, Summer Institute of Linguistics
- SILVERSTEIN Michael, 1981, « The limits of awareness », *Sociolinguistic Working Paper*, vol. 84, pp. 382-401.
- TELEP Suzie, 2019, « *Whitiser, c'est parler comme un blanc* ». *Langage, subjectivité et postcolonialité chez des militants afrodescendants d'origine camerounaise à Paris*, Thèse de doctorat soutenue à l'université Paris Descartes

LA FORMULATION DU DÉSACCORD DANS LES DÉBATS TÉLÉVISÉS ALGÉRIENS : QUELS « EFFETS-DE-POLITESSE » ?

Siham Hocini

Université de Tizi-Ouzou et d'Alger 2

1. Introduction

L'acte de langage de désaccord a fait l'objet de divers travaux de recherche en sciences du langage, sur différents contextes socioculturels. Les uns mettent en exergue ses fonctions (Angouri et Locher, 2012), les autres se basent sur sa dimension séquentielle, avec notamment la notion de « préférence » (Pomerantz, 1978, 1984) ou encore argumentative (Doury, 2009). D'autres recherches, s'inscrivant plus précisément dans le domaine de l'analyse des interactions verbales, l'abordent, au même titre que les autres actes de langage, en tant que noyau de la théorie de la politesse (Brown et Levinson (cités par Kerbrat-Orecchioni, 1992 : 175) ; Kerbrat-Orecchioni, 1992).

Cependant, si les études se consacrant à la description de cet acte de langage tel qu'il se réalise dans le contexte algérien s'avèrent très rares (Hocini et Bedjaoui, 2018a, 2018b), celles qui l'abordent du point de vue de la théorie de la politesse sont inexistantes, ce qui pourrait être expliqué par le fait que le phénomène de la politesse soit très peu étudié dans le contexte algérien. C'est la raison pour laquelle nous nous intéressons dans cet article à la description, sous cet angle, de cet acte discordant dans le contexte algérien. En effet, notre attention se focalise sur les débats télévisés algériens et plus précisément sur les émissions *Controverse*¹ et *Place au débat*.

La présente étude s'inscrit donc au cœur de la théorie de la politesse linguistique dans laquelle l'acte de désaccord se distingue par son caractère potentiellement menaçant pour la face positive de l'interlocuteur (FTA). Selon Brown et Levinson (cités par Kerbrat-Orecchioni, 1992 : 174), la réalisation directe non accompagnée d'action réparatrice de ce type d'acte de langage constitue une impolitesse. Cependant, Kerbrat-Orecchioni (2005, 2010, 2017) précise que, si dans certains contextes, l'accomplissement d'un FTA peut engendrer une impolitesse ; ce n'est pas le cas des situations favorisant sa production, à l'exemple d'un ordre (FTA) crié

¹ L'utilisation, dans ce travail, de deux termes sémantiquement proches, à savoir « controverse » et « désaccord », peut prêter à confusion. Ainsi, afin d'éviter au lecteur d'être confronté à toute forme d'ambiguïté, nous estimons nécessaire d'expliquer le sens que véhicule chacun d'eux dans le présent article. En effet, le mot « désaccord » renvoie à l'acte de langage par lequel un locuteur contredit son interlocuteur : cet acte contradictoire constitue l'objet de cette recherche. « Controverse », quant à lui, est un terme qui signifie un débat, une discussion entre des personnes qui ne partagent pas les mêmes idées, les mêmes opinions sur une question donnée : il constitue le titre de l'une des deux émissions qui composent le corpus sur lequel repose cette recherche.

lors d'un entraînement militaire. C'est ce que confirment Moïse et Oprea (2015 : §6) en soulignant qu'« une même production langagière peut être interprétée comme polie, impolie voire violente selon le contexte dans lequel elle apparaît ». Qu'en est-il de l'effet de politesse que pourrait provoquer l'acte de désaccord dans les émissions télévisées algériennes *Controverse et Place au débat* ?

Le débat télévisé est un type d'interaction verbale orienté vers le désaccord malgré la menace qu'il constitue pour la face des participants. En effet, pour Kerbrat-Orecchioni (2017 : 218), le désaccord est la condition nécessaire pour que tout débat télévisé puisse prospérer : il constitue « la loi du genre » note-elle. Cet acte contradictoire est donc attendu dans ce contexte : « ils (les désaccords) constituent la règle plutôt que l'exception, étant attendus par les animateurs et le public, mais aussi par les débatteurs eux-mêmes, malgré le péril qu'ils constituent pour leur face – ils s'y sont préparés, ont fourbi leurs armes » (Doury et Kerbrat-Orecchioni, 2011 : 72). D'ailleurs, les débatteurs sont invités pour discuter : ils ont donc le droit de manifester leur opposition face à leurs adversaires. Mais qu'en est-il de la place qu'il occupe dans les débats qui constituent notre corpus ? Cette question s'impose dans ce contexte, d'autant plus que la valeur pragmatique d'un acte de langage varie d'une communauté socioculturelle à l'autre et d'une situation à l'autre (Kerbrat-Orecchioni, 1992). C'est l'identification de la place du désaccord dans ces débats qui nous permettra de décrire l'effet de politesse qu'il provoquerait dans ce contexte.

Par ailleurs, quel que soit son contexte de production, l'expression du désaccord s'accompagne souvent, à l'instar des autres actes de langage, de procédés qui tantôt atténuent sa menace (les adoucisseurs), tantôt l'aggravent (les renforçateurs ou durcisseurs) (Kerbrat-Orecchioni, 1992, 2005). Ce qui a un impact sur l'effet de politesse qu'elle pourrait produire dans ce contexte, puisque comme le précise Kerbrat-Orecchioni (2010 : 39), « pour identifier un énoncé comme poli ou impoli, *il faut tenir compte à la fois de son contenu* (en tant que FTA, FFA² ou mélange des deux), *de sa formulation* (adoucie ou renforcée), *et de son contexte d'actualisation* ». À partir de ces critères, Kerbrat-Orecchioni (*ibid.*) distingue différentes formes de politesse qu'elle baptise « politesse », « impolitesse », « non-politesse », « hyperpolitesse » et « polirudesse ».

Par conséquent, pour répondre à la question principale qui motive cette recherche, et qui consiste à rendre compte des effets de politesse que peut provoquer un FTA bien précis, l'acte de désaccord, dans un contexte bien précis, les émissions télévisées algériennes *Controverse et Place au débat*, nous identifierons d'abord sa place dans le corpus (attendu ou non) ; ensuite, nous classerons ses différents effets en prenant en considération sa formulation et en nous appuyant sur la distinction de Kerbrat-Orecchioni (2010) des différentes formes de politesse. Il est donc question dans ce travail de mener une analyse qualitative qui repose sur les travaux de Kerbrat-Orecchioni sur la politesse linguistique. Ce choix est motivé par le fait que ces travaux constituent le cadre théorique le plus riche et le plus structuré dont s'inspirent beaucoup de recherches en la matière.

2. L'acte de langage du désaccord : un acte menaçant pour la face

L'« acte de langage » est l'un des concepts fondamentaux de la pragmatique, un domaine qui découle des théories logiques et philosophiques anglo-saxonnes. Il renvoie à l'idée selon laquelle le but du langage dépasse la représentation et la description du monde ainsi que la transmission des informations entre les interlocuteurs (Austin, 1970). Il est question d'agir sur

² « Face Flattening Act », en français « Acte flattant pour la face » : une notion mise en place par Kerbrat-Orecchioni (1992).

autrui et sur le monde, de réaliser des actes par des moyens langagiers : « Parler c'est accomplir des actes » (Searle, 1972 : 59).

Le désaccord est considéré comme un acte de langage puisqu'il peut agir sur les interlocuteurs, en entraînant un changement de leur comportement et de leurs relations personnelles ; ainsi que sur le déroulement de l'interaction, en engendrant un refroidissement de l'ambiance. Autrement dit, l'acte de désaccord peut réaliser un acte perlocutoire. Par ailleurs, Kerbrat-Orecchioni (2016) le définit comme un acte de nature réactive à l'assertion avec laquelle il compose l'unité dialogale minimale d'une interaction, à savoir l'échange.

Le désaccord, au même titre que le reproche, la critique, le refus, etc., peut constituer une menace pour la face de l'interlocuteur : le vexer, le toucher dans son amour-propre. C'est à partir de cette idée, et en empruntant à Goffman (1973, 1974) les notions de « face », de « face want » et de « face work », que Brown et Levinson (cités par Kerbrat-Orecchioni, 1992 : 167) proposent la notion de « FTA » : « Face Threatening Acts », en français « Actes menaçants pour la face ». Le caractère potentiellement menaçant du désaccord est également mis en lumière par Vion (2008 : 224) qui affirme que l'expression de la « divergence fonctionne comme une menace pour la face des autres », ainsi que par Leech (cité par Kerbrat-Orecchioni, 1992 : 181) qui met en place une règle de politesse qui consiste à minimiser le désaccord entre les interlocuteurs.

3. Cadre méthodologique de la recherche

Controverse et Place au débat sont deux émissions télévisées algériennes hebdomadaires. La première est diffusée à vingt heures trente sur la chaîne Dzair TV³, tandis que la seconde est diffusée à dix-neuf heures trente sur la chaîne [Echorouk News TV](#)⁴. Ces émissions se caractérisent par leur homogénéité au niveau du type d'interaction (interactions verbales médiatiques), de la nature des thèmes qu'elles traitent (politique, économique et social) ainsi que de leur contexte de production (elles ont en commun le site ainsi que les caractéristiques individuelle, socioprofessionnelle et culturelle des participants ; voir annexes). Aussi, elles sont produites essentiellement dans la même langue, le français⁵, et animées par le même journaliste, Khaled Drareni. En somme, à première vue, le téléspectateur pourrait confondre les deux émissions.

Leur choix n'est pas motivé par un objectif de comparaison, mais par le souci d'avoir un nombre suffisant de débats pertinents pour notre analyse. En effet, toutes les émissions ne s'organisent pas sous forme de débat. Par ailleurs, ces émissions sont accessibles au chercheur, du point de vue déontologique et juridique, étant donné qu'elles sont largement diffusées.

Notre choix porte exactement sur trois débats de *Controverse* traitant les thèmes de « Gaz de schiste », diffusé le 27/11/13 ; de « L'autonomie de la Kabylie », diffusé le 05/12/13 et du « Mouvement Barakat⁶ », diffusé le 12/03/14 ; ainsi que sur deux débats de *Place au débat* s'articulant autour de la « Situation des droits de l'Homme en Algérie », diffusé le 30/12/16 et

³ Dzair TV est une chaîne de télévision généraliste privée algérienne basée à Alger créée le 8 mai 2013.

⁴ Echorouk TV est une chaîne de télévision généraliste privée algérienne basée à Alger lancée le 6 mars 2011.

⁵ Avec un recours rarissime aux langues maternelles des participants (l'arabe algérien et le kabyle) ainsi qu'à l'arabe classique. Par ailleurs, en parcourant le corpus, nous avons constaté que les participants expriment parfois leurs désaccords dans leurs langues maternelles. Si nous admettons avec Zongo (2004) qu'un locuteur ne peut être plus expressif que dans sa langue maternelle, nous pourrions considérer ce recours à ces langues comme révélateur d'un besoin de renforcement de l'expression du désaccord. Les locuteurs expriment mieux leur opinion contradictoire en se tournant vers leurs langues maternelles, et lui donnent ainsi plus de poids et de force. Cela augmente le degré de sa menace et lui donne une allure durcie.

⁶ Barakat est un mouvement algérien né au début de l'année 2014, pour dénoncer la candidature de Bouteflika pour un quatrième mandat.

du « Jil FCE », diffusé le 27/01/17. Ces débats réunissent trois à cinq participants débattant autour d'une table : un journaliste-animateur et des invités-débatteurs.

Ces débats répondent aux besoins méthodologique et linguistique de cette recherche, ce qui justifie d'ailleurs leur choix. En effet, ils se présentent comme un lieu propice pour la production de l'acte de langage du désaccord visé par cette étude, du moment qu'ils ont trait à des questions cruciales et critiques du pays. De plus, ils sont produits en français : étant donné que notre travail s'inscrit dans le domaine des études sur la langue française, il a été primordial de choisir des débats produits en français ou du moins en alternance codique incluant cette langue. Ce qui nous permettrait de rendre compte de la réalisation de l'acte du désaccord dans cette langue telle qu'elle est utilisée dans le contexte algérien.

Nous avons téléchargé ces épisodes, disponibles en ligne sur le site « You Tube », en janvier 2018, en recourant à l'extension « Grab any media » du navigateur « Opéra » ; et nous les avons transcrits en nous basant sur la convention de transcription ICOR⁷.

Avant de décrire les effets de politesse engendrés par l'expression du désaccord dans ces numéros, il est primordial de montrer la place que cet acte y occupe.

4. La place du désaccord dans le corpus

L'analyse du corpus montre qu'un bon nombre d'expressions du désaccord sont adoucies. Cela confirme le caractère menaçant de cet acte dans l'environnement culturel des participants : « la présence d'un adoucisseur confirme en même temps l'existence d'un FTA », pour reprendre Kerbrat-Orecchioni (2010 : 44). Par exemple, si un participant s'excuse en formulant son désaccord (or l'excuse est un adoucisseur), cela signifie qu'il sent l'offense que comporte cet acte dans sa culture, et la reconnaît indirectement : « qui s'excuse s'accuse », note Kerbrat-Orecchioni (1994 : 156).

Exemple 01 : *Controverse*, 05 décembre 2013

252 AG [...] tamazight en tant que- en tant que langue nationale/ je ne l'ai jamais revendiquée parce que (.) le tamazight est une langue nationale de fait de fait [ma mère

253 KD [langue ancestrale/

254 AG ma mère parle chaoui/ mon père parle chaoui/ ma famille parle chaoui/ nous sommes des amazighs/ (.) de- de- de- de- et:: de fait/ (.) de fait (.) le tamazight est pratiqué/ (.) donc c'est une langue nationale (.) c'est comme l'arabe algérien (.) qui est une langue nationale de fait (.) maintenant reste l'acte (.) politique/ (.) l'acte politique/ c'est son officialisation (.) [...]

259 ML [...] encore une fois (.) moi je reviens- j'aime bien revenir aux concepts/

260 KD allez-y/

261 ML euh le statut de langue nationale/ euh nous l'avons depuis que- qu'elle est [institutionnalisée

262 AG [depuis la nuit des temps/

263 ML non/ depuis que c'est constitutionnellement/ admis (.) c'est- on- on était dans un vernaculaire/ (.) pour qu'une langue soit nationale vérita- véritablement/ il faut- il faut que ça soit reconnu par les institutions du pays/ (.) il n'y a pas de langue nationale de fait/ (.) <((en s'adressant à AG, avec un sourire amical et un ton doux) je suis désolé de (.) te contredire>

⁷ Du laboratoire ICAR (UMR 5191, CNRS– Université Lyon 2–ENS-LSH de Lyon).

Dans les tours de parole 252, 254 et 262, AG affirme que le tamazight est naturellement une langue nationale puisque c'est la langue des ancêtres « depuis la nuit des temps » : elle n'a pas besoin qu'elle soit constitutionnellement admise pour avoir le statut de langue nationale : « le tamazight est une langue nationale de fait ». C'est cette opinion que conteste ML dans les tours 261 et 263 en utilisant la négation polémique : « il n'y a pas de langue nationale de fait », « on était dans un vernaculaire, pour qu'une langue soit nationale véritablement, il faut que ça soit reconnu par les institutions ». Nous constatons que ce désaccord est suivi de la formule d'excuse « je suis désolé (de te contredire) »⁸, produite sur un ton aimable et accompagnée d'un sourire amical. ML reconnaît ici la menace que constitue cet acte « de te contredire » et tente de rectifier le tir et de se racheter.

Par ailleurs, l'analyse de ces débats montre que tout en constituant intrinsèquement une menace pour la face des débatteurs, la production de cet acte contradictoire est perçue comme normale et attendue dans ce contexte conflictuel. C'est ce que montrent les exemples cités ci-dessous.

Exemple 02 : *Place au débat*, 30 décembre 2016

168 AG ça veut dire/ ça veut dire madame/ j'ai le droit d'être candidat/ j'ai le droit de gérer mon village (.) j'ai le droit de gérer mon a p c (.) écoutez madame/ quand le wali est le maître à bord dans une wilaya/ (.) si vous parlez des droits de l'homme et de liberté (.) allons madame et les ELUS n'ont pas le même pouvoir\ est-ce que c'est [normal/

169 KD [oui/ [vous êtes aussi/ vous êtes aussi sur le&

170 SB [non/ mais écoutez je ne suis pas- non-&&

171 KD &terrain/

172 SB &&non pardon- pardon- pardon/

173 KD oui/

174 SB moi je ne suis pas venue pour assister à un tel débat/ (.) je suis désolée/

175 KD mais c'est un débat/ on peut [parler/

176 SB [non non *smahli*⁹ je ne suis pas venue pour ça/ (.) je suis venue (.) je pensais qu'on allait parler de- de- de- de manière plus responsable/ et plus [objective mais dresser-&

177 KD [(chacun a son point de vue/&&

178 SB &dresser un tableau noir (.) dre- dresser un&

179 KD &&chacun a son point de vue madame SB/

180 SB &tableau noir (.) c'est faux/ (.) on ne peut pas dire que tout va mal/

Dans ce passage, SB manifeste un désaccord portant sur l'opinion de son adversaire AG qui affirme en 168 que l'Algérie ne connaît pas de progression sur la question du respect des droits de l'Homme. Outre l'expression de cet acte contradictoire, SB manifeste, en 174 et 176, son mécontentement de la tournure conflictuelle que prend le débat, et que provoquent les désaccords produits par ses adversaires à son encontre « je ne suis pas venue pour assister à un tel débat ». Cela montre que SB est sensible à cet acte contradictoire, ce qui prouve qu'elle le sent comme une offense, une menace pour sa face positive. Dans les tours 175, 177 et 179,

⁸ L'acte d'excuse se réalise dans ce cas par la description d'un état d'âme approprié que Kerbrat Orecchioni (1994 : 164) range dans la rubrique des réalisations implicites de l'excuse.

⁹ Excusez-moi !

l'animateur KD s'oppose à SB en soulignant le caractère normal du désaccord dans un débat « mais c'est un débat, on peut parler, chacun a son point de vue madame SB ». Cela montre que la production de cet acte dans ce contexte est normale et attendue même si elle se sent comme une offense : l'interactant est touché dans son amour-propre, mais il doit prendre sur lui car c'est le contexte qui l'exige¹⁰.

En outre, ce caractère attendu du désaccord se confirme par le comportement de l'animateur qui veille à son déclenchement afin de mener à bien ses débats (Hocini et Bediaoui, 2018b : 1014). De plus, l'animateur ne se contente pas de déclencher des désaccords entre ses invités mais il met également en scène ces divergences par l'explicitation même de leur existence dans le débat. C'est ce qu'illustre l'exemple ci-dessous, extrait de l'émission *Controverse* sur le gaz de schiste, où l'animateur KD essaye de déclencher une opinion contradictoire chez KB tout en mettant en exergue le désaccord déjà existant entre les autres interlocuteurs : entre AA et CC en 030 ; et entre AA d'une part, SR et CC d'une autre part en 114 :

Exemple 03 : *Controverse*, 27 novembre 2013

030 KD KB/ (.) le gaz de schiste/ (.) danger ou pas/ (.) monsieur AA dit non (.) monsieur CC dit oui (.)

114 KD [...] KB/ on aimerait d'abord (.) connaître votre position/ on sait que monsieur AA est pour (.) l'exploitation du gaz de schiste/ (.) docteur SR/ professeur CC/ (.) plutôt contre/ (.) et vous/

Si l'expression du désaccord est attendue dans cette situation, qu'en est-il de son adoucissement et durcissement de ses manifestations en interaction ?

5. La place de l'adoucissement et du renforcement du désaccord dans le corpus

L'analyse du corpus montre que l'absence d'adoucisseurs est attendue (dans une autre situation, une demande (FTA) non adoucie destinée à une personne que l'on connaît peu (une vendeuse, par exemple) serait considérée comme anormale ; ex : « Je veux un stylo ! »). Par ailleurs, dans le cas inverse, la présence des adoucisseurs dans ces débats télévisés n'est pas considérée comme excessive et exagérée. En effet, nous avons vu *supra*, que malgré sa nécessité, l'acte de désaccord conserve son effet menaçant ; sans oublier la présence des téléspectateurs, même virtuelle, qu'il ne convient pas de choquer, et envers lesquels les débatteurs doivent faire preuve de respect et de politesse¹¹. Les adoucisseurs de l'expression discordante sont appropriés à cette situation, même si leur absence y est acceptée.

Quant à la production des renforçateurs, elle n'aura pas l'effet qu'aurait provoqué une demande renforcée, même entre personnes proches¹² (ex : « donne moi ton stylo tout de suite »). Pour Kerbrat-Orecchioni (2010 : 45), dans le débat télévisé, qu'elle assimile à une sorte de « guerre verbale », « il s'agit avant tout d'attaquer l'adversaire pour en triompher ». Par ailleurs, l'auteur considère, à la suite de Lacroix, que la norme dans ces débats « est que les adversaires se malmènent, se chahutent, se provoquent et se rendent coup pour coup » (Kerbrat-

¹⁰ Cela nous fait penser à la place de l'acte de la critique dans les soutenances des travaux de recherches universitaires : tout en étant un acte offensant pour la face de l'étudiant, sa production est nécessaire, donc normale et attendue dans ce contexte. Ce point peut constituer une piste pour une recherche ultérieure.

¹¹ Cela révèle l'importance du rôle du public dans ce type d'interactions par rapport à l'image de soi.

¹² Sauf dans certaines relations hiérarchiques (l'axe vertical d'une relation) mais intimes (son axe horizontal) : lorsqu'elle est utilisée par exemple par des parents en s'adressant à leurs enfants (Kerbrat-Orecchioni, 1992).

Orecchioni, 2017 : 215). Ainsi, les renforçateurs de l'expression contradictoire dans ce contexte, ne sortent pas des normes de cette « guerre métaphorique », ils sont donc appropriés à ce type d'interaction verbale.

D'ailleurs, ce qui est remarquable dans l'exemple 04 commenté ci-dessus, est que le désaccord de HS produit en 048 n'est pas adouci, au contraire, il est renforcé puisque HS l'accompagne d'une évaluation négative du raisonnement de MR, qu'il réalise par l'adjectif péjoratif « **insultant** ». Cependant, cela ne choque pas MR qui, au contraire, justifie ses propos.

Exemple 01 : *Place au débat*, 27 janvier 2017

048 HS dire que c'est des bébés/ c'est insultant vis-à-vis des [adhérents je me permets je comprends

049 MR [entre guillemets/ entre guillemets=

Nous constatons donc que ni l'absence des adoucisseurs de l'expression du désaccord, ni la production de ses renforçateurs, ne constituent une anomalie dans ce contexte.

La place du désaccord dans les émissions *Controverse* et *Place au débat*, de ses adoucisseurs et durcisseurs est mise au clair ; nous rendons compte à présent des différents effets de politesse que cet acte peut produire dans ce contexte.

6. Les effets de politesse de l'énoncé contradictoire dans le corpus

À la lumière de ce qui a été dit *supra*, nous nous sommes rendue compte que l'énoncé véhiculant l'acte de désaccord peut produire différents effets de politesse dans les émissions *Controverse* et *Place au débat*. Nous avons distingué des désaccords polis mais renforcés, non-polis ainsi que ceux qui relèvent de la polirudesse, que nous proposons d'appeler dans ce travail les désaccords « poli-rudes ».

6.1. Le désaccord non-poli

À la suite de Lakoff, Kerbrat-Orecchioni (2005, 2010, 2017) définit la non-politesse, ou l'apolitesse, comme la présence attendue, d'un FTA non adouci ou même durci, dans un contexte donné. Nous avons vu *supra* que la présence du désaccord non adouci est normale et attendue dans les émissions qui composent notre corpus. Ainsi, nous pouvons conclure que les désaccords non adoucis ou renforcés relèvent de la non-politesse. Cela correspond à ce que Kerbrat-Orecchioni (2010 : 38-39) confirme à propos de la production des FTA dans les débats : « les débatteurs se reconnaissent mutuellement le droit de formuler des FTA sans les adoucir, FTA qui relèvent donc pour la plupart de la non-politesse sans verser dans l'impolitesse » ; et, d'une manière générale, dans les interactions à caractère conflictuel où « la brutalité des comportements n'implique pas forcément leur "impolitesse" ».

Exemple 01 : *Place au débat*, 27 janvier 2017

184 HS vous parlez\ de d'avantages fiscaux qui ont été accordés par l'état/ et (.) qui ont été portés par le forum des chefs d'entreprises/ l'état n'a pas attendu le forum des chefs d'entreprises\ pour donner\ euh le- les fameuses procédures [et

185 MR [je n'ai pas dit ça/ je n'ai pas dit ça

Dans cet exemple, MR exprime en 185 un désaccord portant sur la reformulation de ses propos par son partenaire du débat HS : « je n'ai pas dit ça ». Elle produit un désaccord qui n'est pas uniquement adouci, mais renforcé par l'interruption et la réitération. Ce désaccord ne

relève pas de l'impolitesse, puisque sa production est normale dans ce contexte, mais ne relève pas non plus de la politesse : il s'agit donc d'un désaccord non-poli.

Par ailleurs, ce qui est observable dans les émissions concernées par cette étude, c'est que les renforçateurs se trouvent parfois combinés avec les adoucisseurs dans la même expression discordante, comme le montre l'exemple suivant :

Exemple 02 : *Place au débat*, 30 décembre 2016

146 SB <((en regardant son adversaire)) euh:: euh- euh avec tout le respect que je vous dois\ et je respecte votre point de vue (.) mais je ne le partage pas du tout (.)

Dans ce passage tiré de l'émission *Place au débat* sur les droits de l'Homme en Algérie, SB accompagne son expression de désaccord « je ne le (votre point de vue) partage pas » d'un ensemble d'adoucisseurs, la marque d'hésitation « euh » et les formules marquant le respect « avec tout le respect que je vous dois, et je respecte votre point de vue », auxquels elle joint un durcisseur « pas du tout ».

La juxtaposition, dans une seule expression discordante, des deux catégories d'adoucisseurs et de durcisseurs, donne naissance à une forme hybride de désaccord générant un effet de politesse différent de celui qui est décrit précédemment.

6.2. Le désaccord poli mais renforcé

La politesse, selon Kerbrat-Orecchioni (2005 : 209), consiste à produire un FFA attendu (politesse positive) ou à éviter ou adoucir un FTA (politesse négative). À ce titre, les divers adoucisseurs du désaccord (FTA) figurant dans le corpus génèrent un effet de politesse négative : ils ne relèvent pas de l'hyperpolitesse puisque nous avons vu *supra* qu'ils sont appropriés au contexte du débat. Ainsi en adoucissant leurs désaccords, les participants construisent un ethos poli devant le public (Kerbrat-Orecchioni, 2016 : §89) : en atténuant l'offense que constituent leurs désaccords pour la face de l'autre, ils témoignent d'un certain souci de politesse négative.

Cependant, ce qui a attiré notre attention, c'est que tous les désaccords polis identifiés dans le corpus sont renforcés. Cela revient au fait que l'expression du désaccord combine parfois adoucisseurs et durcisseurs. De part le caractère attendu de ces renforçateurs, ce cas de désaccord n'est pas une impolitesse ; mais il ne relève pas non plus de la non-politesse du fait de la présence des adoucisseurs (nous avons vu que la non-politesse est l'absence normale d'adoucisseurs). C'est pourquoi nous parlons dans ce cas d'un désaccord « poli mais renforcé ».

Exemple 01 : *Controverse*, 12 mars 2014

168 OA d'accord/ (.) et là ce que- ce qu'a raconté la presse est faux/ [...] j'ai acheté el watan/ (.) eh ben je regrette/ (.) c'est (.) tout à fait faux ce qu'il a raconté (.) amplifié de tous les côtés/ [...] on a amplifié la chose/ (.) on a joué sur la peur (.)

188 KD [...] est-ce que le mouvement est amplifié selon vous SK/

189 SK [pas du tout/ premièrement- parce que (.) laissez&

190 OA [à part/ à- à part une cinquantaine de personnes&&

191 SK &moi parler monsieur/ avec tout mon respect pour&

192 OA &&on parle d'une grande manif à (inaud.)/ non/

193 SK &vous et pour tous les algériens d'ailleurs/ (.) euh:: on est là/ (.) on s'est fait embarquer/ alors si vous n'avez pas vu ça/ et que vous avez vu juste la une d'el watan/ (.) c'est grave/ (.)

Dans le tour de parole 168, OA affirme que, en parlant des manifestations menées par les membres du mouvement Barakat, la presse, entre autres le quotidien El Watan, « a amplifié la

chose » « de tous les côtés ». C'est cette affirmation que conteste SK, le représentant de ce mouvement, en 189, 191 et 193, en utilisant une variante renforcée de la négation polémique « pas du tout ». Outre ce modalisateur de certitude, le participant recourt, pour renforcer son désaccord, à la critique (FTA) réalisée par le prédicat adjectival péjoratif « c'est grave ». Cependant, ce désaccord ne relève pas de l'impolitesse du moment que ces attaques sont attendues dans ce contexte conflictuel. Au contraire, l'utilisation de la formule exprimant le respect, « avec tout mon respect pour vous », lui confère un certain effet de politesse, et ce, selon la conception aussi bien ordinaire que formelle du terme¹³. Il s'agit donc ici d'un cas de désaccord poli mais renforcé.

Une autre forme de désaccord, qui n'est ni poli, ni impoli, ni même non-poli, est observée dans les émissions *Controverse* et *Place au débat*. Il s'agit d'une expression contradictoire qui relève de ce que Kerbrat-Orecchioni (2010) appelle la polirudesse.

6.3. Le désaccord poli-rude

Pour Kerbrat-Orecchioni (2010 : 46), la polirudesse consiste à dissimuler un FTA sous des « énoncés qui en apparence sont des FFA » ; autrement dit, il s'agit de FTA qui prennent la forme de pseudo-FFA. C'est ce que Moïse et Oprea (2015 : § 5) appellent « la violence verbale détournée » : « Cette forme de politesse surgit quand les marques habituelles de la politesse sont fausses ». En effet, pour ces auteurs, « des paroles polies peuvent cacher en réalité des attaques » (Moïse et Oprea, 2015 : § 1). Le désaccord dans les émissions étudiées dans ce travail, prend parfois la forme d'un pseudo-FFA, à l'exemple d'une pseudo-excuse « je suis désolé », réalisée sur un ton sec ; ou d'un compliment perfide « bravo ! » dénotant l'ironie : réalisés de la sorte, ces actes de langage s'apparentent « au phénomène de la polirudesse ». Nous proposons d'appeler dans ce travail, l'acte contradictoire produisant cet effet de polirudesse, un désaccord « poli-rude ».

Exemple 01 : *Place au débat*, 27 janvier 2017

203 MR quand je vois les chiffres/ (.) quand je vois les chiffres (.) je v- bon (.) en- avec c- en- dans cette situation de crise/ (.) avec la baisse de la dépense publique/ il est tout à fait normal que le secteur (.) .h il- qu'on enregistre une décélération au niveau du secteur du btph tout à [fait normal

204 KD
mhh

[Voilà

205 HS

un ton moqueur)) bravo/

[<((avec

HS réalise en 205 un trope illocutoire où la valeur de désaccord se trouve dissimulée par celle d'un compliment à valeur d'ironie « Bravo ! ». Ainsi, sur ce trope illocutoire vient se greffer la polirudesse : il s'agit bien ici d'un désaccord poli-rude.

Par ailleurs, ces effets de politesse sont générés dans le corpus avec des doses variables. En effet, quand certains effets y dominent, d'autres n'occupent que des places marginales ; comme le montre le graphique suivant :

¹³ Pour la distinction des deux formes de la politesse, voir Kerbrat-Orecchioni (2010 : 36).

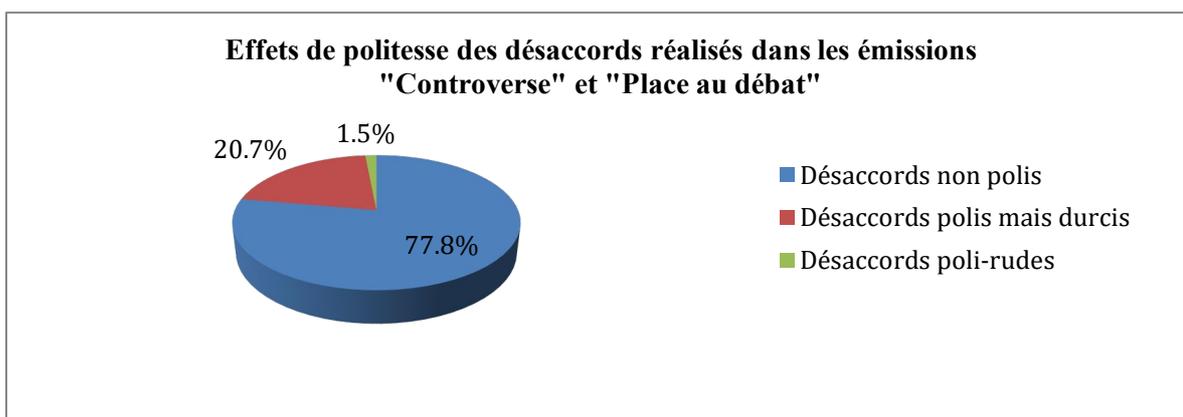


Figure n°1

Ce graphique met en exergue la diversité des effets de politesse générés par les expressions discordantes dans les émissions télévisées algériennes *Controverse* et *Place au débat*. En effet, sur l'ensemble de ces actes contradictoires, ce sont les désaccords non-polis qui dominent avec un pourcentage de 77,8%. Moins fréquents que les désaccords non-polis, les désaccords polis mais durcis présentent un pourcentage de 20,7%. Les désaccords poli-rudes sont en revanche très rares dans le corpus couvrant un pourcentage de 1,5%. Par ailleurs, nous ne rencontrons aucune manifestation de l'impolitesse ni de la politesse non renforcée (au contraire, tous les désaccords sont renforcés dans le corpus).

7. Conclusion

Dans les émissions *Controverse* et *Place au débat*, l'expression du désaccord génère, selon sa formulation, des actes perlocutoires de politesse variés. Nous avons ainsi distingué des désaccords polis mais renforcés, non-polis ainsi que ceux que nous proposons d'appeler des désaccords « poli-rudes ». Cependant, malgré cette diversité, ce sont les désaccords non-polis qui l'emportent dans ces émissions, contrairement aux autres effets (politesse avec renforçateurs et polirudesse) qui se présentent à petites doses. Cela ne sort pas des normes du débat qui consistent selon Kerbrat-Orecchioni (2010 : 41) « à éviter aussi bien la politesse excessive que l'impolitesse ostensible ». Par ailleurs, l'effet de polirudesse est produit à petite fréquence dans ces émissions, ce qui pourrait être expliqué par la rareté des expressions ironiques dans ce contexte qui appelle un registre sérieux. De plus, aucun effet de politesse non renforcée n'est observé dans le corpus, ce qui est normal dans ce contexte puisque la raison de la participation des interactants à ces débats est de donner leurs points de vue et de les argumenter et non pas de se jeter des fleurs.

Annexe : Convention de transcription du corpus

Toutes les productions verbales sont transcrites en minuscules, la majuscule renvoie au segment accentué et les chiffres sont notés en lettres. Les segments correspondant aux phénomènes analysés sont soulignés. L'identifiant est en début du tour et composé de deux caractères. L'énumération se fait à base de changement des tours de parole et non de lignes.

- / : intonation montante
- \ : intonation descendante
- [: chevauchement et interruption
- (.) : pause

= : enchaînement rapide
 ::: : allongement
 - : troncation
 euh : hésitation
 [...] : coupure dans un extrait du corpus

Les participants

KD (Khaled Drareni), l'animateur des émissions *Controverse* et *Place au débat*.
 AG (Abdelkrim Ghezali), journaliste, ancien directeur de la rédaction de la *Tribune*.
 ML (Mouloud Lounaouci), chercheur, auteur, membre fondateur du *Mouvement Culturel Berbère*.
 OA (Omar Ait Mokhtar), Représentant du Mouvement Citoyen des Algériens de France.
 SK (Sidali Kouidri Filali), Représentant du *Mouvement Barakat*.
 AA (Abdelmadjid Attar), ancien Président Directeur Général de Sonatrach, ancien Ministre des ressources en eau.
 KB (Khaled Boukhelifa), expert en énergie, ancien Directeur Général au Ministère d'énergie et des mines.
 SR (Sabrina Rahmani), médecin et membre de la société civile.
 CC (Chems Eddine Chitour), chercheur et spécialiste en énergie, professeur émérite à l'école nationale polytechnique d'Alger
 HS (Hakim Soufi), PDG de Macir Vie¹⁴, membre du directoire de Jil FCE.
 MR (Mélissa Roumadi), Journaliste économique, Directrice du magazine Cap Algérie.
 SB (Saida Benhabiles), présidente du « Croissant-Rouge-Algérien ».

Références

- Angouri Jo & Locher Miriam, 2012, « Theorising disagreement », *Journal of Pragmatics*, n°44, pp. 1549-1553.
- Austin John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Paris : Seuil.
- Doury Marianne, 2009, « “Sans faire allégeance” : l'euphémisme dans l'expression des accords et désaccords dans un débat politique », *Synergies Italie* (N° spécial « Euphémismes et stratégies d'atténuation du dire »), pp. 111-122.
- Doury Marianne & Kerbrat-Orecchioni Catherine, 2011, « La place de l'accord dans l'argumentation polémique : le cas du débat Sarkozy/Royal (2007) », *A contrario*, n°16, pp. 63-87, <http://www.cairn.info/revue-a-contrario-2011-2.html>.
- Goffman Erving, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi. 2. Les relations en public*, Paris : Minuit.
- Goffman Erving, 1974, *Les rites d'interaction*, Paris : Minuit.
- Hocini Siham & Bedjaoui Wafa, 2018a, « L'expression du désaccord dans le débat télévisé algérien : cas de l'émission *Controverse* », *Traduction & Langues*, n°17, pp. 138-156, <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/59447>.
- Hocini Siham & Bedjaoui Wafa, 2018b, « Les modalités de production du désaccord dans l'émission télévisée algérienne *Place au débat* : approche interactionnelle », *Dirassat & Abhath* 33 (*études et recherches*), pp. 1012-1022, <https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/20>.
- Kerbrat-Orecchioni Catherine, 1992, *Les interactions verbales*, tome 2, Paris : Armand Colin.

¹⁴ Macir Vie est une compagnie d'assurance privée algérienne spécialisée dans les assurances de personnes dans les domaines du voyage, de la vie et de la santé.

- Kerbrat-Orecchioni Catherine, 1994, *Les interactions verbales*, tome 3, Paris : Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni Catherine, 1995, « La construction de la relation interpersonnelle : quelques remarques sur cette dimension du dialogue », *Cahiers de linguistique française*, n°16, pp. 69-88.
- Kerbrat-Orecchioni Catherine, 2005, *Le discours en interaction*, Paris : Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni Catherine, 2010, « L'impolitesse en interaction : Aperçus théoriques et étude de cas », *Lexis Special*, n°2, pp. 35-60, En ligne : Consulté le 01 mars 2019], URL : [<https://journals.openedition.org/lexis/796>].
- Kerbrat-Orecchioni Catherine, 2016, « Le désaccord, réaction “non préférée” ? Le cas des débats présidentiels », *Cahiers de praxématique*, n°67, pp. 11-30, <http://praxematique.revues.org/4524>, consulté le 09/10/2017.
- Kerbrat-Orecchioni Catherine, 2017, *Les débats de l'entre-deux-tours des élections présidentielles françaises. Constantes et évolutions d'un genre*, Paris : L'Harmattan.
- Moïse Claudine et Oprea Alina, 2015, « Présentation. Politesse et violence verbale détournée », *Semen* n°40, <https://journals.openedition.org/semen/10387>, consulté le 8/11/ 2019.
- Pomerantz Anita, 1978, « Compliment Responses », in Schenkein J. (éd.), *Studies in the Organization of Conversational Interaction*, New York : Academic Press, pp. 79-112.
- Pomerantz Anita, 1984, « Agreeing and disagreeing with assessments: some features of preferred/dispreferred turn shapes », in Atkinson J.M. & Heritage J. (éds.), *Structures of Social Action*, Cambridge : CUP, pp. 57-101.
- Searle John Rogers, 1972, *Les actes de langage*, Paris : Hermann.
- Vion Robert, 2008, *La Communication Verbale. Analyse des Interactions*, Paris : Hachette Supérieur.
- Zongo Bernard, 2004, *Le parler ordinaire multilingue à Paris. Ville et alternance codique*, Paris : L'Harmattan.

TRAJECTOIRES DE LA SURDITÉ EN FRANCE. PARENTS ENTENDANTS D'ENFANTS SOURDS : QUESTIONNER LA FRAGMENTATION DE L'IDENTITÉ SOURDE

Pauline Rannou
Université de Moncton

Introduction

En France, la période qui s'étend de la fin des années 1970 à aujourd'hui marque une évolution importante dans la mobilisation pour la reconnaissance de la communauté Sourde¹ et de la langue des signes française. Le mouvement du *Réveil Sourd*² (Minguy, 2009) émerge à la suite de la création des *Deaf Studies* aux États-Unis, qui se concentrent entre autres sur les notions culturelles et linguistiques de la surdité. L'objectif des *Deaf Studies* est de présenter un champ d'étude interdisciplinaire capable d'apporter des réponses scientifiques aux questionnements et revendications, notamment depuis la publication des travaux de Stokoe (1960) en linguistique, ayant permis de démontrer le statut de langue de la langue des signes américaine. Une décennie plus tard, le Réveil Sourd constitue le point de départ d'une mobilisation pour la reconnaissance de la langue des signes et des communautés Sourdes en France.

Fréquemment employées en opposition avec une vision organiciste de la surdité, l'identité Sourde et la culture Sourde renvoient à l'idée d'une « communauté linguistique », d'un « groupe minoritaire » (Stokoe, Casterline, Croneberg, 1965 ; Padden, 1980), s'opposant à une représentation biomédicale répandue, liée à une déficience audiolinguistique à corriger (Meynard, Delaporte, 2002). Par sa discrimination, et même sa tentative d'extermination, la langue des signes est considérée par le sociologue Bernard Mottez (1970) comme une langue minoritaire et minorisée.

Cet article propose de questionner, dans ce contexte, l'apparente absence des parents entendants et plus largement la place des entendants au sein de la communauté Sourde et des discours relatifs aux notions de culture et d'identité Sourde.

¹ La désignation « Sourde » avec majuscule, proposée pour la première fois en 1972 par James Woodward à l'Université Gallaudet aux États-Unis, marque la distinction entre les approches culturelles et audiolinguistiques de la surdité. Le S majuscule indique l'appartenance des Sourds à une « réalité sociologique et linguistique déterminée » (Mottez, 1996 : 110).

² Le Réveil Sourd est le nom donné par l'écrivain André Minguy au mouvement militant d'éveil des Sourds en France à la fin des années 1970. Les Sourds revendiquent une éducation bilingue incluant la langue des signes dans leurs écoles. Ce mouvement aboutira en 1979 en France à la mise en place de l'association « Deux Langues Pour une Éducation » (2LPE).

Les témoignages présentés sont issus de notre recherche doctorale, menée entre 2014 et 2018. Ils donnent à voir, à travers la confrontation de discours de parents entendants et de sourds adultes en France, des situations de tensions provoquées par un sentiment d'illégitimité, décrit par des parents interrogés, à entrer dans ce qu'ils nomment la communauté Sourde. Les récits portent également sur l'idée d'une évolution nécessaire concernant une représentation essentialiste de la culture et de l'identité sourde. Cette évolution offrirait, selon les personnes rencontrées relatant ce discours, la possibilité aux parents entendants d'être considérés en tant que membres de la communauté sourde et non plus invisibilisés d'une communauté dont leur enfant ferait par essence partie.

Méthodologie de la recherche

Au total, soixante-et-un entretiens semi-directifs ont été menés dans le cadre de cette recherche, organisée en deux volets³. Le premier volet concerne le parcours de parents entendants à la naissance de leur enfant, depuis ce que nous nommons « la première annonce » par les médecins, jusqu'aux choix linguistiques et de scolarisation. Cette première annonce, qui amorce celle de la surdité de leur enfant généralement en maternité, concerne la notification d'un écart audiolinguistique et la nécessité d'effectuer des tests plus approfondis. Cette étape relatée dans les entretiens conditionne de manière importante la relation entre les professionnels et les parents et conditionne également les choix linguistiques des parents par la suite. Dans ce premier volet, douze entretiens ont été menés auprès de parents entendants et sept auprès de personnes sourdes adultes en France.

Les entretiens menés auprès des parents ont eu lieu en intégralité en France et concernent des familles dont les enfants avaient entre quatre et dix ans au moment de l'échange. Les entretiens sont semi-directifs et concernent le parcours de ces familles, à partir des premiers doutes sur la surdité de leur enfant, que ces doutes aient été formulés par les parents eux-mêmes ou leur entourage, avant la mise en place systématique du dépistage néonatal de la surdité en France, ou qu'ils aient été exprimés par les équipes soignantes, au moment du dépistage en maternité⁴, aujourd'hui effectué à deux jours de vie en France. À la suite des premiers doutes, différents tests sont effectués, entraînant la confirmation, ou non, d'un diagnostic de surdité. La trame d'entretien mise en place pour ce volet 1 est divisée en différents thèmes, qui exposent des étapes cruciales dans le parcours de vie de ces familles : dépistage de la surdité, diagnostic et annonce, information par les équipes soignantes et les équipes médico-sociales, choix linguistiques et leurs conséquences, choix de scolarisation, représentations liées à la surdité.

Les entretiens réalisés auprès des personnes sourdes adultes, menés en France également, ont été effectués en langue des signes française, que nous pratiquons, et/ou sous la forme vocale, en fonction des préférences des personnes interrogées. La trame mise en place diffère sensiblement, mais permet une complémentarité dans l'analyse des témoignages. Il s'agit en

³ Le second volet de notre étude propose un regard croisé sur les modèles de scolarisations mis en place pour les élèves sourds en France et en Amérique du Nord, aux États-Unis principalement. 31 entretiens ont été menés dans le cadre du volet 2 de notre recherche. Pour cet article, nous faisons référence au volet 1 mené auprès de parents entendants et de personnes sourdes adultes.

⁴ Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au cahier des charges national du programme de dépistage de la surdité permanente néonatale : « Le dépistage de la surdité chez le nourrisson a pour objectif la mise en place précoce de prises en charge adaptées pour favoriser le développement du langage et la communication de l'enfant sourd au sein de sa famille, sans préjuger de l'approche éducative qui sera choisie ultérieurement par la famille. La première étape du dépistage consiste en une vérification de l'audition au cours du séjour en maternité par des méthodes objectives, non invasives. Son principal enjeu est, dans un souci d'équité, de rendre le dépistage accessible à tous les nouveau-nés » : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029754753>

effet pour l'ensemble des personnes sourdes interrogées, d'enfants de parents entendants. Les thèmes évoqués concernent le parcours familial, l'aspect audiologique de la surdité, le parcours linguistique, ainsi que le parcours de scolarisation, le parcours professionnel puis les représentations liées à la surdité.

Regard sur l'approche déficitaire de la surdité : une stratégie de l'illusion

Dans l'approche dite « déficitaire », la surdité est définie en tant que déficience auditive, mise en rapport sur une échelle de valeur dépréciative à la norme des personnes entendantes jugées saines. Les sourds sont victimes d'une pathologie et deviennent des patients à soigner, futurs candidats à une chirurgie réparatrice censée les amener au plus près d'un idéal d'audition. L'objectif consiste, en ce qui concerne la modalité vocale, à réduire au maximum l'écart entre la parole vocale de la personne sourde, parfois désignée en tant qu'*accent sourd* et celle d'un modèle entendant, considéré comme la norme à atteindre.

Ce témoignage d'une mère entendant interrogée illustre cet « accent sourd », assimilé à un défaut.

Marie : « on s'est vraiment reposés sur le canal auditif parce qu'elle a une très bonne réhabilitation ↓ les gens qui la voient comme ça / sans voir les appareils pensent qu'elle n'est pas sourde / parce qu'elle parle super bien // enfin elle parle / je veux dire elle n'a pas d'accent ↓ elle fait des erreurs de syntaxe / de vocabulaire / un peu comme les enfants de son âge mais // elle n'a pas l'accent d'un sourd et en compréhension elle fait souvent illusion ↓ c'est-à-dire que des fois elle comprend des fois elle ne comprend pas mais elle fait comme si ↓ ».

Marie est la mère d'Élise, implantée à l'âge de onze mois, qui au moment de notre entretien a six ans. Avant ses onze mois, Élise était appareillée mais les appareils auditifs ne permettant pas une réhabilitation auditive jugée « efficace », ses parents, en concertation avec l'équipe médicale, font le choix de l'implantation cochléaire⁵.

Le témoignage de Marie souligne les préoccupations liées à un écart plus ou moins important à la référence audiologique et les attentes exprimées par des parents d'enfants sourds interrogés dans le cadre de cette étude ayant fait le choix de l'implantation cochléaire. L'*accent sourd* renvoie à la déficience, au corps handicapé. Dans ce témoignage, Marie décrit les stratégies mises en place par sa fille pour « faire illusion » lorsqu'elle ne parvient pas à suivre une conversation : « elle fait souvent illusion ↓ c'est-à-dire que des fois elle comprend / des fois elle ne comprend pas mais elle fait comme si ».

Les stratégies d'illusion, de même que l'expectative de normalité – « les gens qui la voient comme ça / sans voir les appareils pensent qu'elle n'est pas sourde » – nous amènent à proposer une analyse sociolinguistique comparative entre discours sur la réhabilitation auditive en contexte de surdité et discours sur les langues minorisées, tous deux emprunts d'une idéologie de la langue standard. En effet, bien que les contextes divergent en ce sens que l'un se concentre sur une réalité strictement biomédicale et l'autre sur l'affirmation d'une norme linguistique fantasmée (Moreau, 1997) considérée comme la forme légitime, ces deux types de discours produisent un même sentiment d'insécurité linguistique et une véritable quête de reconnaissance sociale au sens de Goffman (1974). Dans *La présentation de soi* (1973), Goffman présente ainsi l'interaction comme un lieu semblable à une pièce de théâtre. Les participants à cette pièce de théâtre se définissent dans ce cadre comme des acteurs mettant en jeu leur image sociale dans une interaction donnée. La quête de reconnaissance pousse chaque

⁵ L'implant cochléaire, expérimenté à partir des années 1980, consiste en une opération chirurgicale destinée à implanter un système artificiel dans l'oreille interne afin d'exciter électriquement les faisceaux de fibres du nerf cochléaire (Virole, 2006 : 367).

« acteur » à mettre en avant les aspects de son identité les plus aptes à attirer la sympathie, l'admiration, l'estime, mais également à cacher les aspects pouvant être interprétés comme des défauts ou des faiblesses (Goffman, 1973). Cette stratégie d'illusion s'accompagne pour Élise d'une stratégie de camouflage de sa surdité et par le rejet de ce que nous nommons les « signes extérieurs de la surdité ». Jusqu'à récemment en effet, Élise refusait l'utilisation de la langue française parlée complétée⁶ (dés. code LPC) en classe, que ses parents l'encouragent à apprendre et à s'approprier.

Marie : « elle ne décode pas très bien non plus en fait ↓ ça a été assez long à mettre en place / ce n'est que depuis cette année que la codeuse nous dit que ça va mieux mais jusqu'à l'année dernière c'était "je me cache / je n'ai pas besoin / j'entends super bien je suis comme vous je n'ai pas besoin" ↓ ».

Le témoignage présenté rend compte de l'évolution d'Élise dans l'acceptation de sa surdité et du cheminement familial dans l'accompagnement du processus de construction et d'affirmation identitaire d'un enfant sourd de parents entendants. Le discours d'Élise dévoile également la dimension invisible de la surdité (Goffman, 1975). Les signes extérieurs – appareillages ; modalités linguistiques visuelles ; « accent sourd » – rendent visible la surdité d'Élise qu'elle entreprend temporairement de camoufler par le refus d'une communication en LPC et l'espoir de retirer un jour ses appareils :

Marie : « aujourd'hui elle se dit "pourquoi je suis sourde ↑ et quand je serai grande comme vous je n'aurai pas d'appareil ↑ je n'aurai pas d'implant" ↑ ».

Marie : « elle a eu des remarques à l'école "pourquoi tu as des appareils" ↑ donc au début elle disait "parce que je n'entends pas très bien" ↓ elle avait du mal à dire le mot / et puis on a travaillé un peu avec elle / on a posé les choses / donc maintenant elle dit "je suis sourde" mais il n'y a pas plus tard que deux trois mois / elle me dit en larmes "maman // quelqu'un m'a dit que j'étais handicapée" ↓ ».

L'expérience d'Élise illustre le trouble provoqué par le questionnement lié au rapport flottant entre handicap et surdité. La surdité devient « un puissant marqueur social et prend part, en tant que caractéristique socio-identitaire, aux relations que [celle-ci] entretient avec son environnement » (Daure, Salaün, 2017 : 22). Par son caractère invisible, elle brouille les repères identitaires (*Ibid.*) et met en lumière la complexité de la notion d'identité – revendiquée par la communauté Sourde – « dans un mouvement constant de recherche de similitudes et de désir de différenciation (Marc, 2005 : 11) ».

Les stratégies d'illusion et de camouflage développées par Élise seraient ici finalement des mécanismes de différenciation à la surdité perçue en tant que handicap. Le témoignage que nous présentons amène à une complexification indispensable de la dichotomie entre surdité considérée d'un point de vue déficitaire et surdité revendiquée d'un point de vue anthropologique dans un mouvement constant d'assimilation et de différenciation (Marc, 2005) La surdité fait ainsi émerger une réflexion autour des multiples facettes que recouvre la notion d'identité, dans ses rapports interpersonnels et les représentations sociales qu'elle véhicule en contexte de surdité.

Caractérisée en tant que handicap dans la législation, la surdité fait l'objet d'approches radicalement différentes en ce qui concerne l'identité. Employée pour défendre l'existence d'une identité Sourde, cette notion est rarement définie et fréquemment posée comme principe fondateur d'une approche anthropologique de la surdité. En 1987, Gallissot proposait de

⁶ La Langue française Parlée Complétée combine l'information visuelle de la lecture labiale à des informations manuelles positionnées à divers endroits autour du visage et délivre une information à propos des syllabes et des phonèmes de la langue parlée (Leybaert, 2012).

substituer à la notion générale d'identité, celle d'identification, ouvrant ainsi la possibilité d'une réflexion sur la diversité des situations vécues par les sourds et leurs familles.

L'identité et les identifications comme marqueurs de l'altérité

L'identité est toujours mouvante et incertaine (De Mijolla, 2004). Censée définir un sujet, elle ne peut qu'être composée de « fragments » (*Ibid.*, 2004). Dans la définition de l'identité Sourde pourtant, « être Sourd » ne constitue pas une identité fragmentée, mais l'affirmation d'une identité totale et objective où l'appartenance au groupe social des Sourds est « la première et la plus fondamentale de toutes les appartenances sociales, celle dans laquelle se nouent les liens les plus déterminants, parce qu'il s'agit de liens fondés sur une généalogie commune » (Cuche, 2001 : 85)⁷. Smith définit « l'ethnie » par un nom propre en commun, le mythe d'une ascendance commune, une mémoire historique partagée, les éléments d'une culture en commun comme la langue ou la religion, les liens avec un pays d'origine (Smith, 1999). Des travaux menés en anthropologie par Siran mentionnent quant à eux l'idée d'une ethnie Sourde, associant la communauté Sourde à une ethnie non territorialisée, mais existant « au sein d'un monde la dominant » :

Il n'est pas impossible qu'un chercheur de terrain rencontre à l'avenir une nouvelle ethnie dont on n'aurait guère qu'entendu parler ou qui n'aurait peut-être pas encore été reconnue pour telle. Un nouveau continent : l'événement serait plus considérable. Et pourtant ! [...] Une nouvelle ethnie, voici qu'un certain nombre de travaux récents commencent à en décrire une : les Sourds. Une ethnie qu'il serait tout à fait impossible de territorialiser, encore moins d'isoler, et qui, tout comme celle des Manouches, serait immergée au sein d'un monde qui la domine et lui manque singulièrement de respect, mais dans lequel elle ne se dilue pas. [...] Existe-t-il une ethnie sourde ? Oui. (Siran, 2004 : 173).

L'identité Sourde est caractérisée en tant que propriété inhérente au groupe de Sourds. En ce sens, la réponse de Pierre, sourd de parents entendants de 28 ans est éclairante, lorsque je lui pose la question : « qu'est-ce que l'identité Sourde pour toi ? » :

Pierre : « pour moi – l'identité Sourde c'est / d'abord / qu'est-ce qu'un vrai sourd ↑ c'est naitre sourd ça c'est la première chose ↓ deuxièmement c'est avoir une culture / une histoire qui est réelle ↓ ça c'est mon monde ↓ ».

L'appartenance fondamentale au groupe des Sourds est revendiquée : « Ça c'est mon monde ». Plus encore, c'est la mise en avant d'une généalogie commune « c'est naitre sourd » et même comme en témoigne l'ouvrage de Delaporte en 2002, appartenir à une lignée Sourde : un vrai sourd « est sourd de naissance, ses parents sont sourds, ses frères et sœurs sont sourds, il a une identité forte : c'est un vrai sourd [...] » (Delaporte, 2002 : 180).

La faible importance numérique des familles sourdes contraste avec leur poids culturel. Aux yeux des autres sourds, elles constituent une élite privilégiée, une sorte d'aristocratie. La langue et la culture des sourds s'y transmettent de génération en génération, exactement comme dans n'importe quelle culture humaine. (op. cit. : 169).

Pierre revendique l'opposition de l'identité Sourde au groupe des entendants et y fait référence :

⁷ Denys Cuche fait ici notamment référence aux travaux de Geertz (1963). Voir l'article de Geertz Clifford, « The Integrative Revolution. Primordial Sentiments and Civil Politics in the New States », dans ID (éd.), 1963, *Old Societies, New States*, The Free Press, New York.

Pierre : « il y a le « monde des Sourds » et il y a le « monde des entendants » ↓ c'est une expression mais pour moi c'est un deuxième monde ↓ mon vrai monde c'est le monde des Sourds ↓ l'art Sourd – l'Histoire et son évolution⁸ ↓ le chant signe et d'autres domaines aussi ↓ moi / aujourd'hui je suis militant du monde Sourd – je me bats parce que je ne veux pas que l'héritage disparaisse ↓ je veux continuer à transmettre cet héritage pour l'avenir ↓ ».

Les références à l'héritage et à l'Histoire des Sourds sont déterminantes dans la définition que donne Pierre de l'identité Sourde. L'identité Sourde est d'abord déterminée en tant qu'essence, « naitre sourd », par opposition aux personnes « devenues sourdes ». Pour Pierre, l'identité Sourde se constitue en opposition avec l'identité entendante : *il y a le monde des sourds et il y a le monde des entendants*. L'identité entendante n'existe par ailleurs qu'à travers la revendication d'une identité Sourde. Plus tard dans l'entretien, Pierre propose pourtant une alternative à ce clivage. Il propose de déplacer la problématique du « monde Sourd » et du « monde entendant » vers une approche considérant le « monde des signes » et « monde oral ». Cette approche permet selon lui de décroquer les catégories essentialistes que constitue la dichotomie Sourds et entendants en focalisant la distinction sur la modalité linguistique, accessible à tous. Pierre justifie cette appellation par le caractère discriminatoire qu'impose selon lui les catégorisations sourd et entendant :

Pierre : « tu vois c'est ça le problème ↓ il faut changer d'angle de vision ↓ j'ai beaucoup réfléchi en observant les gens ↓ si on enlève les termes “monde Sourd” et “monde entendant” // on efface ces expressions et on les remplace par “monde des signes” et “monde oral” ↓ tu vois c'est plus neutre ↓ il y a moins de limite parce que si on pense à monde Sourd / c'est limité ↓ ça exclut les entendants / ça veut dire aucun entendant ↓ c'est raciste ↓ pour moi c'est clairement raciste ↓ on exclut les entendants ↓ je préfère changer de regard et parler plutôt de monde des signes ↓ ça veut dire que le niveau on s'en fiche / tout le monde peut en faire partie à partir du moment où il connaît la langue des signes ↓ c'est ça l'accessibilité ↓ on ne limite pas aux sourds mais à tous ceux qui signent ↓ ».

Par son témoignage, Pierre renverse l'idée d'accessibilité et par là même de handicap attribué aux sourds dans un monde d'entendants. Dans le « monde des Sourds », les entendants sont porteurs du handicap infranchissable de *n'être pas*. Ce changement de dénomination fait évoluer le critère essentialiste, indépassable, vers un critère linguistique, « accessible » par l'apprentissage de la langue des signes.

Cette réflexion de Pierre nous amène à déplacer la notion de l'identité vers celle de l'identification, qui offre un éclairage supplémentaire concernant les jeux de tension visibles pesant sur « monde Sourd » et le « monde entendant » et dont il est fréquemment question dans les discours portant sur la revendication de l'identité Sourde.

Dans son ouvrage *La notion de culture dans les sciences sociales* (2001), Denys Cuche rappelle la variabilité de la notion d'identité : « Il n'y a pas d'identité en soi, ni même uniquement pour soi. L'identité est toujours un rapport à l'autre. Autrement dit, identité et altérité ont partie liée, et sont dans une relation dialectique. L'identification va de pair avec la différenciation » (Cuche, 2001 : 87). La notion d'identification, proposée par Gallissot en 1987 et portée à notre connaissance par l'ouvrage de Denys Cuche (2001) permet ainsi de rappeler la relativité du concept d'identité qui ne fonctionne que dans la relation et dans une dialectique sourds-entendants : « Dans la mesure où l'identité est toujours la résultante d'un processus d'identification au sein d'une situation relationnelle, dans la mesure aussi où elle est relative, car elle peut évoluer si la situation relationnelle change, sans doute vaudrait-il mieux retenir

⁸ De même que nous adoptons la graphie Sourd en majuscule, nous associons l'Histoire Sourde en majuscule à ce mouvement de revendication culturelle. L'Histoire Sourde fait référence aux événements fondateurs de la communauté Sourde.

comme concept opératoire pour l'analyse celui d'«identification» plutôt que celui d'identité » (Gallissot, 1987 : 27). Ainsi, « l'identification, qui est l'un des aspects de la quête du semblable, sous-tend l'identité ; mais tout aussi importante est l'aspiration à la distinction, composante nécessaire du sentiment d'individuation » (Marc, 2005 : 11). Les relations sociales sous-jacentes à la notion d'identité Sourde sont exprimées dans les discours portant sur les Sourds (Delaporte, 2002 ; 2010 ; Meynard, 2010 ; Holcomb, 2016 ; Bédoin, 2018), mais rarement mises en avant. Ces relations au groupe entendant évoluent avec le temps : les mouvements de revendication pour la reconnaissance d'une identité Sourde et d'une culture propre prennent leur essor dans les années soixante-dix en France. À cette période, la langue des signes n'est pas reconnue comme langue à part entière ; la loi de 1991⁹ permettant une liberté de choix dans l'éducation des élèves sourds n'a pas été votée et malgré le décalage entre les textes de loi et leur mise en application effective, le regard porté sur les sourds et la langue des signes n'a eu de cesse d'évoluer : le développement des cours de langue des signes proposés en France et le renversement du profil des apprenants de langue des signes, qui est aujourd'hui constitué, pour une large majorité, des personnes entendant en sont des exemples significatifs.

Parler d'identification au groupe des Sourds plutôt que d'identité Sourde permet de rappeler ce lien étroit au groupe des entendants, existant uniquement par ce rapport : « L'identification procède des relations sociales immédiates et fait référence à un imaginaire communautaire (identification par projection collective) » (Gallissot, 1987 : 27). Les Sourds sont immédiatement confrontés aux entendants, un groupe qui n'existe que par les discours autour de la surdité pour permettre l'affirmation de l'identité Sourde. La notion d'identification permet en cela de rendre visibles les positionnements des Sourds concernant les revendications de leur altérité et de leur singularité. Cette visibilité écarte la confusion d'un terme – l'identité –, dont l'impensé amènerait, d'une part, à l'effacement progressif de la relation à l'autre, pourtant primordiale pour comprendre les discours et les enjeux liés à la langue des signes et l'appartenance à un groupe minoritaire et minorisé, et d'autre part à l'effacement de l'identité *réelle*.

L'identité « réelle », introduite par Georges Devereux en 1972, révèle une distance entre ce qu'il nomme « l'identité ethnique », ici, l'identité Sourde et « l'identité *réelle* », celle qui distingue tout être humain : « Pour avoir une identité ethnique, on doit être *humain* pour commencer. Or la qualité de l'être *humain* implique précisément la capacité d'être *hautement* unique, *hautement* différent des autres » (Devereux, 1972 : 132). Devereux rappelle ainsi l'importance de l'individu, unique en soi, avant d'être le membre d'une classe ou d'un groupe.

Si pour Pierre, l'identité Sourde, c'est d'abord « naître sourd » et ensuite « avoir une culture et une histoire qui est réelle », pour de nombreux parents entendants interrogés, le fait que leur enfant soit né sourd ne constitue généralement pas en soi une identité Sourde, quand bien même ces derniers auraient effectué un choix linguistique en faveur de la langue des signes. Lucie a fait le choix avec son compagnon d'un parcours linguistique vocal et en langue des signes pour leur fils Gabriel, qui a six ans au moment de notre entretien en 2017 et qui est implanté. Notre échange porte sur son vécu relatif à la notion d'identité Sourde.

Lucie: « il a développé une identité d'un petit garçon / sourd / implanté¹⁰ ↓ après // il est sur une identité // qui / je pense ressemble à celle de ses copains à [nom de l'institut médico-social] / de sourds implantés ↓ ».

Lucie : « est-ce qu'il développe une identité Sourde ↑ est-ce qu'il a conscience d'être sourd ↑ ça c'est sûr ↓ ».

⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000535308&dateTexte> ; <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000710255&categorieLien=id>

¹⁰ Les parents de Gabriel ont fait le choix de l'implantation cochléaire pour leur fils.

« Naitre Sourd » et « avoir une culture et une histoire réelle »¹¹ ne constituent pas ici, en eux-mêmes, une identité Sourde. Lucie met en avant l'idée d'une identité nécessairement fragmentée (De Mijolla, 2004), qui constituent l'identité réelle (Devereux, 1972) de son fils, qui avant même d'être sourd est un petit garçon avec des amis qui lui ressemblent, sourds et implantés. Elle nous amène par ailleurs, à travers son témoignage, à repenser la question de l'identité Sourde autour de la conscience de sa propre altérité : « est-ce qu'il a conscience d'être sourd ? ». Gabriel n'est pas que sourd, son identité est d'abord caractérisée par son individualité, par le fait qu'il est, en plus d'un petit garçon, un petit garçon sourd. La notion d'identité (« de classe » pour Devereux) renvoie aux marqueurs hiérarchisables de l'individu, c'est-à-dire ce qui prime dans l'identification. La réflexion que nous menons engage en ce sens vers un positionnement en faveur des notions d'« identifications » ou encore de « marqueurs ». L'identité en tant qu'essence de la personne, comporte le danger de « limiter l'identité à la catégorisation “d'être(s)” » (Tap, 2016 : 46). Nous rappelons le décalage des situations parentales et individuelles, entre des parents entendants pour qui la langue des signes est généralement une langue méconnue, et une partie des membres de la communauté Sourde (parmi la diversité des conceptions de la surdité également présentes au sein de cette communauté), revendiquant la langue des signes comme moyen exclusif de faire apparaître la « véritable » identité des personnes sourdes. « Au niveau pratique, ces discordances sont souvent dues à des tentatives de *représenter* la personnalité ethnique – ce qu'elle “est” – comme conforme à l'identité ethnique qui, elle, dans de tels cas, est traitée comme un “*devrait être*” : comme un modèle idéal de comportement, ce que, logiquement, elle *n'est pas* ou *n'est pas en premier lieu* » (Devereux, 1972 : 136). Par ces discours d'appartenance à un autre groupe que le leur, certains des parents rencontrés relatent la violence ressentie face au jugement porté sur leurs trajectoires familiales et choix linguistiques :

Isabelle : « on nous a dit / c'est vrai que // comment dire / la surdité il faut qu'elle // il faut l'intégrer / il faut l'accepter mais on nous a dit qu'on ne l'acceptait pas en mettant des appareils à nos enfants ↓ les sourds signeurs // qui vous renvoient ça ↓ ».

Enquêtrice : « vous en avez côtoyé ↑ ».

Isabelle : « on en a côtoyé [des sourds] par l'intermédiaire du [nom du centre médico-social] / qui a pu organiser quelques réunions où tout le monde essayait d'aller // on n'était pas fermés ↓ mais punaise qu'est-ce qu'on s'en est pris dans la tronche ↓ moi je ressortais de là en pleurs ↓ parce qu'on nous renvoyait qu'on n'avait pas accepté nos enfants tels qu'ils étaient / qu'on voulait les transformer ↓ ça c'est dur ↓ // ça c'est dur ↓ ».

Là où l'identité Sourde est revendiquée comme l'appartenance à un groupe « réel », les discours essentialistes peuvent être vécus comme une violence pour des parents accusés de ne pas « accepter » leur enfant et de vouloir le « transformer ». La convocation de l'identité Sourde de leur enfant et d'une filiation essentialiste est subie par les parents entendants et doit interpellé sur une conception autoritariste du « même » et de « l'autre » (De Mijolla, 2004). L'identification exclusive par l'essence et l'ethnisation de la surdité ont pour effet de brouiller les liens de filiation entre parents entendants et enfants sourds. Le témoignage d'Isabelle met en lumière un surinvestissement de cette notion d'identité « qui conduit, de fait, à une réduction des identités de classe *significatives* que l'on possède, à une seule – *et donc* à l'anéantissement de l'identité *réelle* des individus » (Devereux, 1972).

¹¹ Nous reprenons ici les propos de Pierre.

Des parents témoignent des enjeux et des discours portants sur les sourds implantés et de leurs craintes quant à l'entrave que le choix d'implantation qu'ils ont effectué pourrait avoir dans l'accès à la communauté Sourde pour leur enfant :

Carine : « si mon fils il a besoin de signer un jour / ou d'aller dans le monde des sourds signants / il ira ↓ s'il a besoin d'aller se confronter à ça / il ira et on ne va pas le rejeter ↓ et j'espère qu'il ne sera pas rejeté parce qu'à un moment donné il a eu un implant ».

Ce témoignage d'une mère entendante est révélateur d'une certaine culpabilisation des parents et de la distance de ces derniers pour le monde Sourd qu'ils décrivent généralement de loin, ne s'y sentant pas légitimes, à moins d'embrasser intégralement les représentations liées à l'identité Sourde. Cette mère ne s'offre pas la possibilité d'aller à la rencontre de ce monde duquel elle sait *être* par essence *autre* et craint que son fils ne soit *autorisé* à y entrer, « à cause » du choix d'implantation que ses parents ont fait pour lui. La lecture de ce témoignage peut également s'effectuer au prisme d'un refus des parents d'aller à la rencontre de la communauté Sourde par manque d'intérêt (Holcomb, 2016). Pour Lhéricel (2006), l'exclusion des parents entendants pourrait ainsi expliquer les réticences à s'engager vers une modalité linguistique en langue des signes. Les enfants développant de plus en plus une communication en langue des signes et s'intéressant de plus en plus à une culture dans laquelle leurs parents « n'auraient pas leur place » ces derniers peuvent avoir le sentiment que leur enfant leur échappe :

Le fait que leur enfant se tourne et se dirige vers la langue signée ne représenterait-il pas une coupure, un danger de changement identitaire tel que l'enfant ne serait plus réellement leur enfant, mais aurait plutôt tendance à leur échapper "à cause" de cette langue et ce qu'elle entraîne avec elle ? Aux yeux des parents, l'enfant quitterait alors définitivement le "monde des entendants" pour rejoindre celui des sourds, une sorte d'aller simple sans retour, dans lequel eux n'auraient pas leur place. (Lhéricel, 2006 : 30).

Conclusion

Les entretiens et analyses que nous avons présentés à travers cet article offrent un regard nouveau sur des trajectoires parentales complexes, peu décrites dans la littérature scientifique actuelle et qui pourtant représentent la part extrêmement majoritaire des situations familiales dans lesquelles les enfants sourds naissent. Rendre compte du parcours d'un petit nombre de parents entendants, à partir des premiers doutes, amorcés aujourd'hui en France par la mise en place systématique du dépistage néonatal de surdit  en maternit , jusqu'aux choix de langue et de scolarisation, suscite des r flexions et questionnements que nous avons souhait  ouvrir   la lumi re de diff rents axes¹², ici la question de l'identification   une communaut  et une langue g n ralement m connue par les parents entendants.

Par le croisement des t moignages de parents entendants et de personnes sourdes adultes, nous avons souhait  mettre en lumi re des situations de tensions et de m compr hensions, qui am nent   repenser les notions d'identit  et de communaut  Sourde, ou tout du moins   faire  merger une r flexion, que nous consid rons imp rative, sur la place des parents entendants au sein de ces discours.

¹² Pour une r flexion autour de la question du d pistage n onatal de surdit ,   travers le v cu de parents entendants en France, nous renvoyons le lecteur   l'article Rannou, 2017.

Bibliographie

- BÉDOIN D., 2018, *Sociologie du monde des sourds*, La Découverte, Paris, 128 pages.
- CUCHE D., 2001 [1996], *La notion de culture dans les sciences sociales*, La Découverte, Paris, 160 pages.
- DAURE I, SALAÜN F., 2017, « Le handicap invisible... ou le décalage entre ce qui se voit et la réalité », dans *Le Journal des psychologues* n°348 (6), pp.22-27
- DELAPORTE Y., 2002, *Les sourds c'est comme ça*, Édition de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 398 pages.
- DELAPORTE Y., 2010 [2000], « Être sourd dans un monde entendant : destin, rencontre, transmission et rupture », *Ethnologie française* n°3, pp. 389-400.
- DEVEREUX G., 1972, *Ethnopsychanalyse complémentariste*, Flammarion, Nouvelle bibliothèque scientifique, Paris, 282 pages.
- GALLISSOT R., 1987, « Sous l'identité, le procès d'identification », *L'homme et la société* n°83, L'Harmattan, Paris, pp. 12-27.
- GOFFMAN E., 1973, *La Présentation de soi. Mise en scène de la vie quotidienne 1*, Éditions de Minuit, Paris, 256 pages.
- GOFFMAN E., 1974, *Les rites d'interaction*, Éditions de Minuit, Paris, 240 pages.
- HOLCOMB T., 2016, *Introduction à la culture sourde*, Érès, Paris, 451 pages.
- LEYBAERT J. (dir.), 2012, *La langue française parlée complétée (LPC). Fondements et perspectives*, De Boeck, Bruxelles, 270 pages.
- LHÉRICEL B., 2006, « Du choix de la langue pour l'enfant sourd » in Daigle D., Parisot, A.-M., *Surdité et Société : Perspectives Psychosociale, Didactique et Linguistique*, Presses de l'université du Québec, Montréal, pp. 27-41.
- MARC E., 2005, *Psychologie de l'identité. Soi et le groupe*, Dunod, Paris, 255 pages.
- MEYNARD A., 2010, *Soigner la surdité et faire taire les Sourds. Essai sur la médicalisation du Sourd et de sa parole*, Érès, 326 pages.
- MOREAU M.-L. (dir.), 1997, *Sociolinguistique : les concepts de base*, Éditions Mardaga, Bruxelles, 312 pages.
- PADDEN C., 1980, "The deaf community and the culture of deaf people", In Baker C., Battison R. (Eds.), *Sign language and the deaf community*, Silver Spring, National Association of the Deaf, Washington D.C, pp. 89-104.
- RANNOU P., 2017, « Parents entendants d'enfants sourds en France : récits de mères illustrant les écarts entre discours officiels et pratiques des professionnels face à la diversité des modèles de communication existants », *Alterstice*, volume 7, numéro 2, pp. 67-76, [en ligne], <<https://www.erudit.org/fr/revues/alterstice/2017-v7-n2-alterstice04033/1052570ar.pdf>>, consulté le 20 février 2020.
- RANNOU P., 2018, *Sociolinguistique de la surdité, didactisation de la pluralité linguistique. Parcours de parents entendants en France et regards croisés sur la scolarisation des élèves sourds : France-États-Unis*, doctorat en Sciences du langage, sous la direction de Gudrun Ledegen et Ye Wang, Université Rennes 2, Columbia University in New York City, 625 pages.
- SMITH A., 1998, *Nationalism and modernism : a critical survey of recent theories of nations and nationalism*, Routledge, Londres, 270 pages.
- SIRAN J.-L., 2004, « Des Sourds », *L'Homme* n°169, EHESS, Paris, pp. 173-185.
- STOKOE W., CASTERLINE D., CRONEBERG C., 1965, *A dictionary of American Sign Language on linguistic principles*, Silver Spring, Linstok Press, Washington D.C, 346 pages.
- TAP P., 2016, « Marquer sa différence (Entretien avec Pierre Tap) », dans *Identité (s). L'individu, le groupe, la société*, Éditions Sciences Humaines, pp. 46-50.

LES RECTIFICATIONS ORTHOGRAPHIQUES DE 1990 COMME RÉVÉLATEURS DU RAPPORT DES ENSEIGNANTS À L'ORTHOGRAPHE

Catherine Combaz-Champlaine

**Université de Cergy-Pontoise,
ÉMA (École, Mutations, Apprentissage), ÉA 4507**

1. Introduction

Cet article trouve sa place au sein des différents travaux qui examinent le rapport des enseignants à l'orthographe. Ces nombreux travaux sont orientés par des regards différents. Certains cherchent à comprendre comment les enseignants permettent aux élèves de construire les savoirs orthographiques et proposent des démarches didactiques appropriées (Cogis, 2005 ; Brissaud et Cogis, 2011). D'autres explorent les conceptions de l'orthographe des enseignants du premier ou du second degré à travers leurs témoignages face à la « crise de l'orthographe », leurs « souvenirs d'apprentissage », leurs « réactions face à la faute » et leurs « difficultés » (Millet, Lucci et Billez, 1990). Quant à nous, nous avons cherché à connaître le positionnement des enseignants du premier degré quant à l'orthographe conçue comme une norme sociale. Cette entreprise est légitimée par J.-M. Klinkenberg qui écrit qu'« il faut remonter au niveau général des normes sociales, telles que les étudie la sociologie, la norme linguistique n'étant que l'une d'entre elles » (2013 : 95). Aussi, à travers une analyse des rectifications orthographiques de 1990 réalisée à notre demande par 30 enseignants exerçant dans les classes de CM1 et/ou CM2, nous avons situé leurs positionnements face à ces variations orthographiques licites à l'aune des attributs qui définissent le concept de norme sociale. En ce sens, cette recherche complète les travaux qui interrogent les enseignants sur les rectifications orthographiques (Simon, 2006 ; David, 2011) pour mettre en évidence leur positionnement en tant qu'acteur social dans une société régie par des normes et des valeurs. Nous faisons l'hypothèse que l'orthographe appréhendée comme une norme sociale sert de repère pour juger ces rectifications orthographiques et nuance les adhésions selon les dimensions du concept privilégiées par les témoins.

Dans un premier temps, nous présenterons le cadrage théorique de cette recherche et son objet, à savoir les rectifications orthographiques publiées au journal officiel de la République française le 6 décembre 1990. Puis nous indiquerons la méthodologie utilisée. Enfin nous aborderons les résultats obtenus présentant les positionnements des enseignants face à ces modifications licites.

2. Cadrage théorique

2.1. Rapport à, logiques d'arrière-plan et norme sociale

La notion de *rapport à* analyse les conceptions et les représentations de l'individu à un objet. C. Barré-De Miniac étudie plus particulièrement le rapport à l'écrit (2000). Nous lui emboîtons le pas en retenant certains éléments de définition :

Ensemble des significations construites par le scripteur à propos de l'écriture, de son apprentissage et de ses usages. Significations singulières pour les uns, partagées par le groupe social pour d'autres, le groupe culturel pour d'autres encore. L'ensemble étant de toutes manières retravaillé, réorganisé par un sujet unique, ce que désigne le singulier de l'expression rapport à. (Guernier et Barré-De Miniac, 2009 : 204-205).

Notre intention consiste à repérer les significations que prennent les rectifications orthographiques de 1990 chez les enseignants de l'école primaire française, significations d'un groupe professionnel en charge de les enseigner (Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4), 2015) et significations singulières pour chaque témoin qui veut – ou pas – les appliquer.

Ce premier cadrage est complété par la notion de *logiques d'arrière-plan* développée par D. Bucheton (2011). Nous interrogeons l'identité socio-orthographique des enseignants constituée « des valeurs qui renvoient aux différents cadres de l'expérience personnelle, scolaire et sociale, bref, à la culture et à [leur] [...] histoire singulière [...] » (45-46). Nous analysons les positionnements de chacun des 30 témoins en nous appuyant sur la distinction opérée par A. Noyère (2002) qui différencie les *postures* considérées comme les choix cognitivo-langagiers relatifs à un objet réalisés en situation d'apprentissage/enseignement et les *positionnements* comme des représentations exprimées dans les propos sur un objet, par les sujets.

Ces *positionnements* quant aux rectifications orthographiques constituent une facette du *rapport à* la norme sociale qu'est l'orthographe, considéré comme « la disposition [d'une] personne à l'égard d'un objet » et sa disposition « à l'égard de la mise en œuvre pratique de cet objet dans sa vie personnelle, culturelle, sociale et professionnelle ». (Barré-De Miniac, 2000 : 13)

2.2. L'orthographe pensée comme une norme sociale

Le second concept qui délimite notre approche est celui de norme sociale. B. Wynants indique que « [l'orthographe] est un code social tout autant qu'un code linguistique [...] parce que le code lui-même est la cristallisation d'échanges sociaux complexes encastrés et engagés dans la production de la société [...], les pratiques sociales débord[ant] largement du cadre étroit du domaine des pratiques de transcription linguistiques » (1997 : 9-10). Nous regardons donc les rectifications orthographiques comme une norme sociale culturelle, c'est-à-dire comme « les usages communs aux membres d'un groupe, d'un point de vue en quelque sorte "stylistique", à travers les formes sélectionnées » (Demeulenaere, 2003 : 250). La norme sociale a un caractère plus ou moins prescriptif et plus ou moins explicite dans la vie sociale. L'auteur en propose la définition suivante :

D'un point de vue sociologique, la norme intervient dans une interaction où des individus exigent le respect, pour eux-mêmes et/ou pour d'autres de certaines conduites d'actions de préférence à d'autres possibles. Cette normativité prescriptive présuppose ainsi la normativité évaluative, mais elle lui ajoute quelque chose de spécifiquement contraignant. Ces normes peuvent ainsi être elles-mêmes justifiées de diverses manières, s'appliquer à des objets divers et correspondre à des exigences de respect [...]. Ces normes

peuvent être renforcées socialement par des sanctions pratiques, mais cela n'est pas nécessaire : il peut s'agir d'une norme dont le respect s'appuie sur des exigences intellectuelles. (Demeulenaere, 2001 : 192)

À la suite de P. Demeulenaere, nous situons l'acteur social face à la norme comme n'étant ni entièrement soumis à celle-ci, ni totalement libéré de sa contrainte. C'est pourquoi nous postulons que les enseignants rencontrés n'expriment pas tous le même positionnement face aux rectifications orthographiques de 1990, certains « jouant » avec la norme plus ou moins que d'autres.

Les différents travaux portant sur la norme sociale (Boudon, Demeulenaere et Viale, 2001 ; Demeulenaere, 2003) mettent en évidence cinq dimensions qui la constituent : la norme sociale est régulière, elle est prescriptive, elle est collective, elle est contraignante parce qu'elle impose des sanctions négatives en cas de transgression et elle repose sur des valeurs sous-jacentes qui la justifient.

Ainsi, la norme sociale orthographique s'impose aux individus qui composent avec elle dans les différentes situations de leur vie sociale. Personne ne peut s'en affranchir véritablement. Ne pas la respecter est stigmatisant. Cependant, différents facteurs rendent cette tâche difficile, tels que la complexité de l'objet culturel qu'est l'orthographe française. C'est pourquoi les rectifications orthographiques de 1990 cherchent à répondre à cette complexité qui peut mettre les usagers en difficulté.

2.3. L'orthographe et les enseignants

Il existe de nombreux travaux de recherche traitant de l'orthographe dans le champ de la didactique du français qui en a fait un objet spécifique parce que l'orthographe « a pris une valeur sociale indéniable » et qu'elle est « socialement identifiable comme matière incontournable » (Daunay et Reuter, 2008 : 64). Parmi ces recherches, certaines portent sur les discours des enseignants concernant leurs pratiques professionnelles, d'autres sur leurs représentations de l'orthographe.

Une enquête publiée en 1998 par M.-L. Elalouf, M. Journot, M. Tamine, C. Tisset et R. Tomassone analyse les représentations de l'orthographe de futurs enseignants, lauréats d'un CAPES de Lettres ou du concours de professeur des écoles, à partir d'un questionnaire portant sur trois dimensions : leurs représentations de l'orthographe, leurs représentations de la norme orthographique, leurs représentations de l'enseignement de l'orthographe. Les auteurs mettent en évidence la sous-estimation de la complexité du domaine graphique par les enquêtés, une focalisation de leur réflexion sur les outils pédagogiques aux dépens de la manipulation des aspects scientifiques et de la réflexion didactique et une absence de prise en compte des contraintes psycholinguistiques.

Une autre enquête est publiée dix ans plus tard (2008) par C. Péret, J.-P. Sautot et C. Brissaud portant également sur le rapport à l'orthographe des professeurs des écoles entrant dans le métier relève plusieurs facteurs qui construisent le rapport à la norme orthographique chez les jeunes enseignants : la tradition pédagogique (basée notamment sur les dictées et les exercices du Bled), le poids des souvenirs de leur propre apprentissage orthographique, le discours des collègues expérimentés, l'appréhension du poids de l'orthographe dans la société et l'influence de leur passé universitaire. Ces constats les amènent à confirmer leur affirmation « Dis-moi quel élève tu étais, je te dirai quel prof tu seras » (2006).

J.-P. Sautot (2000, 2002, 2003), qui s'intéresse à l'utilisation de l'orthographe dans la construction du sens en lecture, montre qu'il est nécessaire de prendre en compte le rapport spécifique que les lecteurs ont construit au code orthographique car ils manifestent des types de rapports normatifs différents appelés par l'auteur *postures normatives*. Selon lui, ces postures normatives sont la résultante de deux composantes : une compétence orthographique et une certaine disposition sociale relative à la norme :

La posture normative est déterminée par les différents filtres cognitifs que constituent la maîtrise des différentes logiques de l'orthographe (phonographie, orthographe lexicale, grammaticale...) d'une part et le rapport à la norme d'autre part. (Sautot, 2008)

Cette disposition sociale envisage la norme orthographique soit comme « *une norme de prescription*, c'est-à-dire une série d'injonctions positives destinées à réguler les usages, soit comme une *norme de proscription* destinée à faire respecter les interdits » (2003 : 4).

Nous interrogeons ici cette « disposition sociale » en regardant comment les maîtres se situent par rapport aux attributs du concept de *norme sociale* quand ils sont confrontés aux rectifications orthographiques de 1990. Il ne s'agit donc pas de repérer un décalage entre leurs discours et leurs pratiques orthographiques réelles (David, 2011) mais de classer leurs arguments à l'aune de ce que représente, pour eux, la norme sociale en les confrontant à 9 formes rectifiées en contraste avec les formes non-rectifiées (Simon, 2006 : 194).

2.4. Notre objet : les rectifications orthographiques

Différentes propositions ont été émises pour « réformer » l'orthographe tout au long de son histoire, telles l'écriture phonétique (l'Alfonic, Martinet, 1983) ou les tolérances pour les concours et examens dépendant du ministère de l'Éducation¹ (1901, 1903, 1976) en passant par ses différentes fixations dans les dictionnaires de l'Académie. En 1990, des rectifications orthographiques sont publiées au journal officiel. Elles ont pour objectif essentiel d'apporter « des rectifications utiles et des ajustements afin de résoudre, autant qu'il se peut, les problèmes graphiques, d'éliminer les incertitudes ou contradictions, et de permettre aussi une formation correcte aux mots nouveaux que réclament les sciences et les techniques » (J.O., 1990 : 3)². « Écartant tout projet d'une réforme bouleversante de l'orthographe qui eût altéré le visage familier du français et dérouté tous ses usagers répartis sur la planète », les experts adressent au Conseil supérieur de la langue française des propositions « à la fois fermes et souples : fermes, afin que les rectifications constituent une nouvelle norme et que les enseignants puissent être informés précisément de ce qu'ils auront à enseigner aux nouvelles générations d'élèves ; souples, car il ne peut être évidemment demandé aux générations antérieures de désapprendre ce qu'elles ont appris, et donc l'orthographe actuelle doit rester admise ». Ainsi, certains mots acceptent désormais deux formes orthographiques licites.

Trois grands principes ont présidé à l'élaboration de ce travail :

- la volonté de démocratiser l'orthographe française en apportant des améliorations sur les points qui posent le plus de problèmes, en mettant fin à des hésitations, à des incohérences et à des « scories » de la graphie qui ne servent ni la pensée, ni l'imagination, ni la langue, ni les utilisateurs ;
 - l'appui sur les usages qui s'établissent, les tendances à la cohérence déjà repérables et les évolutions déjà amorcées ;
 - la volonté de proposer des modifications mesurées qui n'entraînent pas de bouleversements.
- Ces principes reflètent clairement les attributs du concept de norme sociale :

¹ En 1901, Georges Leygues signe un arrêté relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française établissant une liste de tolérances aux épreuves et concours dépendant du Ministère de l'Instruction publique. Cet arrêté est abrogé par un arrêté de 1976 signé par René Haby qui établit une liste de tolérances fondées sur l'usage. En 1903, la commission Meyer propose une simplification de l'orthographe refusée par l'Académie sous prétexte de ne pas heurter les habitudes fortement enracinées. En 1905, Ferdinand Brunot et Émile Faguet présentent un rapport officiel au ministre Aristide Briand visant à modifier certains points de l'orthographe, qui sera également écarté.

² Rapport présenté par Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, président du groupe de travail devant le Conseil supérieur de la langue française, le 19 juin 1990 paru au journal officiel de la République française – Documents administratifs – Les rectifications de l'orthographe, le 6 décembre 1990.

- puisque la norme est contraignante, il ne faut pas que le code orthographique soit une succession de problèmes graphiques ;
- puisque la norme sociale est régulière, le code orthographique doit répondre à des règles ;
- puisqu’une norme ne peut « *advenir comme pure nouveauté* » (Prairat, 2012 : 42), les rectifications orthographiques s’appuient sur des usages déjà présents ;
- puisque toute norme nouvelle se heurte à la stabilité de l’ancienne, les experts ne proposent pas une réforme qui transformerait radicalement l’orthographe française mais des rectifications.

Les enseignants partagent-ils ces considérations ?

3. Méthodologie

Pour apprécier le positionnement des enseignants de cycle 3 de l’école française à l’orthographe pensée comme une norme sociale, nous leur avons demandé lors d’un entretien semi-directif de commenter neuf rectifications orthographiques.

Nous avons rencontré 30 enseignants exerçant en région parisienne dans des classes de CM1 et/ou CM2. Notre échantillon compte 4 hommes et 26 femmes. Ils ont entre 22 et 56 ans. Leur ancienneté va de 1 an à 35 ans. Leurs études montrent des amplitudes variées : du baccalauréat au DEA ou master 2, ainsi que des contenus de formation divers : 10 d’entre eux ont suivi des études universitaires à dominante scientifique et 16 des études plutôt littéraires ou linguistiques (4 possèdent le seul baccalauréat).

Les 2 phrases qui leur ont été proposées étaient présentées l’une sous l’autre, en même temps et sur le même document, leur lecture pouvant ainsi aller de l’une à l’autre. La phrase était d’abord écrite en orthographe traditionnelle puis elle l’était en orthographe rectifiée. Cet ordre a été adopté pour déstabiliser les enseignants le moins possible car nous postulions que les graphies traditionnelles leur étaient mieux connues. Il nous a paru trop délicat de demander aux enquêtés, lors d’un entretien en face à face, d’écrire sous dictée le texte, car cela aurait pu conduire à stigmatiser leurs hésitations et écarts, ce qui aurait nuit à la qualité et la quantité des échanges ultérieurs. Nous avons pensé qu’il n’était pas facile à un enseignant d’avouer ses difficultés orthographiques et d’en laisser une trace.

Voici ces deux phrases :

« J’amonce~~lle~~ les pièces dans mon porte-monnaie pour payer le coiffeur qui me frisottera les cheveux un de ces après-midi car cela coûte cent vingt et un euros. » crie de sa voix aiguë la joaillière au visage boursoufflé.

« J’amoncèle les pièces dans mon portemonnaie pour payer le coiffeur qui me frisotera les cheveux un de ces après-midis car cela coute cent-vingt-et-un euros. » crie de sa voix aigüe la joaillère au visage boursoufflé.³

Cette phrase a été créée dans le but de présenter en peu de mots neuf types de rectifications différents. Ces graphies rectifiées répondent à certaines des « variations graphiques⁴ » fréquentes observées par V. Lucci et A. Millet, constituant des zones de fragilité (1994).

³ Les rectifications sont soulignées. Elles concernent la conjugaison des verbes en *-eler* et *-eter*, l’emploi des traits d’union, les terminaisons des verbes en *-otter* ou *-oter*, l’accord pluriel des noms composés d’une préposition et d’un nom comportant de fait un trait d’union, l’emploi de l’accent circonflexe, l’emploi du trait d’union dans le nombre, la présence d’un tréma sur une voyelle et la rectification d’une anomalie en rendant cohérente une série désaccordée.

⁴ Le mot *variation* est employé ici en référence aux travaux sociolinguistiques pour exprimer qu’il existe dans les usages une variabilité graphique de l’orthographe. Les auteurs montrent que les variations produites par les futurs

La consigne adressée aux enseignants était la suivante : « Je vous propose de regarder cette même phrase écrite en orthographe traditionnelle et en orthographe rectifiée. Aucune des deux orthographes n'est fautive. Pouvez-vous commenter ces deux orthographes et notamment l'orthographe rectifiée de la deuxième et me donner votre avis sur celle-ci ? ».

Les propos tenus par chaque enseignant pour chacune de ces neuf rectifications ont été analysés selon les cinq dimensions du concept de norme sociale grâce à une analyse de contenu thématique (Bardin, 2001). Nous avons utilisé ces cinq attributs pour organiser nos opérations de codage et de catégorisation. Le système de catégories étant donné, il s'agissait de « répartir de la meilleure façon possible les éléments au fur et à mesure de leur rencontre. C'est la procédure par 'boîtes' » (Bardin : 152). La dimension relative aux valeurs a fait l'objet d'une attention particulière qui nous a conduite à la subdiviser en deux sous-catégories correspondant à deux valeurs différentes, le « génie de la langue » (Klinkenberg, 2013) et l'intégration sociale.

4. Résultats

Le corpus des arguments des témoins favorables aux rectifications orthographiques ou opposés à celles-ci prend en partie appui sur les attributs du concept de norme sociale (la régularité, l'aspect collectif, la contrainte, la sanction et les valeurs). En ce sens, il révèle leur rapport varié à l'orthographe pensée comme une norme sociale. Les cinq dimensions constitutives de cette dernière ne sont pas toutes évoquées par les témoins ni selon la même intensité. Elles ne sont pas, non plus, toutes proposées par une même personne. De plus, elles ne touchent pas toutes les rectifications. Il n'y a pas un argument unique qui situerait un même type de positionnement pour un même principe de rectification.

Nous dénombrons 98 occurrences évoquant la norme sociale (sur 1350 possibles : 30 enseignants X 9 rectifications X 5 dimensions). Nombre d'analyses portent sur le code linguistique.

In fine, la rectification la mieux acceptée concerne le mot *aigüe* tandis que celles concernant les mots *portemonnaie* et *coute* sont très majoritairement rejetées. Mais au-delà d'une approche quantitative d'adhésion ou de rejet, une analyse qualitative montre en quoi les arguments pour ou contre ces rectifications reposent sur l'identification – ou pas – des attributs du concept de norme sociale.

4.1. Le caractère collectif

On dénombre 12 occurrences concernant le caractère collectif de la norme sociale orthographique apposé à ces rectifications. Les arguments des témoins tiennent au constat de la présence ou de l'absence de ces nouvelles graphies dans la société. Celles-ci sont mieux acceptées si elles sont identifiées comme étant déjà dans les usages car elles sont partagées. Lorsque ce n'est pas le cas, les témoins redoutent de faire cavalier seul ou d'être victimes de sanctions injustifiées :

« Si on doit faire des réformes autant utiliser les déformations des mots que les gens utilisent le plus massivement pour un même mot. Donc pour ça, il faut faire des statistiques. De toute manière c'est l'usage par la population qui fait vivre la langue et l'orthographe. On est en démocratie. Pour moi c'est l'usage des gens qui détermine les modifications à opérer. » (femme, 31 ans, 7 ans d'ancienneté, licence d'histoire)

professeurs et les futurs secrétaires interrogés concernent principalement le pluriel des nominaux, les doubles consonnes, les phonogrammes mais aussi les diacritiques tels que l'accent (1994 : 82, 93).

Cependant, les usages sont hiérarchisés et doivent être légitimés. Ils sont admis en fonction du statut de leurs auteurs. Tout le monde ne peut prétendre à réformer l'orthographe. Pour certains enseignants, seuls les écrivains témoignent de cette légitimité : « Il faut que ce soit des écrivains qui ont un usage de la langue mais pas l'homme de la rue qui lui aussi fait usage de l'orthographe parce que l'écrivain il écrit mais il réfléchit aussi et notamment à la forme de la langue » (femme, 37 ans, 8 ans d'ancienneté, licence d'histoire). Pour d'autres, les linguistes ont cette autorité :

« La seule légitimité que je peux accorder à quelqu'un pour réformer l'orthographe, ce serait les linguistes. Pas les académiciens parce qu'ils font partie de l'élite, donc voilà et puis quand on voit qui il y a eu à l'Académie et qui il y a maintenant, on se pose des questions. Pour moi les linguistes font aussi partie de l'élite mais ils étudient la langue parlée telle qu'elle évolue. Ils ne sont pas sur des positions figées d'autrefois comme les académiciens, qui ont une façon d'écrire. La plupart sont des écrivains. Alors que les linguistes sont en connexion avec l'évolution de la langue. Donc si on doit réformer l'orthographe, c'est eux les mieux à même de ne pas la transformer n'importe comment, en regardant les usages. » (homme, 40 ans, 13 ans d'ancienneté, DEA d'astrophysique)

Les enseignants évoquent les problèmes de mise en œuvre des rectifications qui menacent le caractère collectif de la norme sociale. Les usagers de ces rectifications redoutent le fait que peu de personnes les connaissent craignant d'être injustement sanctionnés alors même qu'il s'agit d'une orthographe licite qui ne doit appeler aucune réprobation sociale : « Parfois je n'utilise pas l'orthographe rectifiée parce que je pense que les gens de mon âge vont croire que je fais des fautes d'orthographe et je serais obligée d'expliquer et ça c'est embêtant » (femme, 47 ans, 18 ans d'ancienneté, DEUG langue chinoise).

4.2. La régularité

Nous distinguons la régularité de la norme sociale de la régularité des graphies. Si la reconnaissance d'un « moule graphique » (Blanche-Benveniste et Chervel, 1969) est fortement apprécié par les enseignants comme facteur d'unification comme en témoigne leur enthousiasme pour la graphie boursoufflé présentant la double consonne f, la régularité de la norme sociale est toujours évoquée pour s'opposer aux rectifications qui entraînent deux orthographes licites autorisées :

« Moi, je trouve que quand on laisse la possibilité d'orthographier un même mot de deux manières différentes, c'est plus perturbant au final. À mon sens, avoir une seule orthographe, c'est plus sécurisant au final. » (femme, 31 ans, 7 ans d'ancienneté, CM2, licence d'histoire)

Quand deux orthographes sont acceptées, les conditions de leur acceptation sont sérieusement encadrées :

« il faut qu'il y ait une règle qui dise que tel mot peut s'écrire comme ça ou comme ça. Il ne faut pas que chacun se mette à écrire comme il veut. Il faut que ce soit clair et encadré par une règle. En fait il faut qu'il y ait une deuxième norme. On peut avoir été tolérant pour certains mots car ils ont une orthographe difficile mais après il faut s'engager à écrire les mots comme on vient de définir la nouvelle orthographe ou comme l'ancienne orthographe mais pas d'invention personnelle. » (femme, 22 ans, 1 an d'ancienneté, master MEEF)

Les témoins expriment la régularité de la norme sociale orthographique à travers des arguments qui portent sur le caractère logique ou illogique des principes des rectifications proposées : « Pour proposer une réforme il faut qu'il y ait une logique explicative derrière. Moi il faut qu'on me dise il y a une règle, je la comprends et je sais pourquoi, j'obéis. » (femme, 42 ans, 18 ans d'ancienneté, DEA d'économie). Cette *règle* doit correspondre à la régularité du

code orthographique pour « qu'on arrête de faire un coup comme ça et un coup autrement » (femme, 27 ans, 2 ans d'ancienneté, licence linguistique-informatique).

De plus, la régularité de la norme sociale est présentée comme un argument en défaveur des rectifications car elle conforte la socialisation orthographique première des enquêtés qui ne veulent pas « changer leurs habitudes » et n'ont « pas envie d'apprendre la nouvelle réforme ». Le regard sur cet attribut de la norme sociale est présent 30 fois dans les entretiens.

4.3. La contrainte et la sanction

Les rectifications sont parfois perçues comme des fautes d'orthographe par les témoins bien qu'ils sachent que cette orthographe est autorisée. Les témoins sont attachés à l'orthographe qu'ils connaissent :

« *J'amoncèle*, au niveau du son c'est le bon, le *è* fait le même son que les deux *l*. Mais ça change tout de mettre un accent grave parce que le mot il n'est pas le même du tout visuellement. Moi concrètement je ne l'ai jamais vu écrit comme ça avec la nouvelle orthographe, ça me choque. S'il avait fallu trouver les fautes d'orthographe, j'aurais souligné toutes les différences de la phrase 2 et notamment *-èle* de *j'amoncèle*. Moi je continuerai à écrire avec les deux *l*. » (femme, 37 ans, 10 ans d'ancienneté, DEA de sociologie)

Une réflexion sur les raisons présidant à ces rectifications proposée lors des entretiens a suscité des positionnements différents. Elle peut n'avoir eu aucun effet déclaré sur la modification d'un comportement personnel « *portemonnaie*, ça simplifie mais je ne suis pas pour. Moi je reste sur l'ancienne orthographe » (femme, 49 ans, 23 ans d'ancienneté, études d'orthophonie) ou au contraire elle a pu amener un changement d'appréciation de la rectification et une volonté de changement de comportement, la variante n'étant plus jugée comme une transgression ou une faute : « Moi je suis à fond pour la réforme de l'orthographe sur ce genre de chose, pour moi les double-consonnes c'est un enfer, alors oui j'adhère » (femme, 55 ans, 14 ans d'ancienneté, licence d'anglais).

Peu d'avis (3) portent sur cette dimension, les enseignants savent bien que les nouvelles graphies ne peuvent être théoriquement sanctionnées.

4.4. Les valeurs

De toutes les dimensions du concept de norme sociale, celle concernant les valeurs constitue le point essentiel à l'aune duquel les rectifications sont examinées et les positionnements justifiés. Elle mobilise 53 interventions.

Une des valeurs qui brille dans la norme sociale orthographique tient à ce que J.-M. Klinkenberg appelle « le génie de la langue » (2013) (13 occurrences repérées). Il se compose de la beauté de la langue, de sa clarté et de son identité. L'autre valeur évoquée est celle de l'intégration dans la société (40 occurrences repérées).

La beauté de la langue ou plus exactement son esthétique idéographique est le plus souvent la valeur de référence pour refuser les rectifications orthographiques jugées *laid*. Cet argument n'a jamais été présenté pour indiquer une adhésion à la nouvelle graphie : « *coûte*, c'est joli. Esthétiquement je trouve ça beau l'accent circonflexe. [...] moi je le mets, je ne me vois pas écrire ce mot sans accent circonflexe. » (femme, 49 ans, 23 ans d'ancienneté, études d'orthophonie). Cette position concernant l'accent circonflexe est rappelée par M.-A. Paveau qui cite le traité d'orthographe l'Orthographia Gallica, rédigé à la fin du XIII^{ème} siècle présentant la beauté de l'accent :

« *l's est maintenu pour des raisons esthétiques, l'auteur du traité conseillant de maintenir l's "pur bele écriture", pour la belle écriture. Voilà donc une des sources de cet attachement passionnel au circonflexe à l'aube du XXI^e siècle, la transmission d'une*

préoccupation esthétique fixée sur la consonne s [...]. On comprend donc que l's implusif et son héritier le circonflexe président partiellement à la naissance de l'orthographe comme pratique de réglementation de l'écrit, pratique qui n'est pas exempte d'un souci esthétique. » (2008 : 108)

La clarté de l'orthographe est une autre valeur du *génie de la langue* sur laquelle repose la norme sociale orthographique. Cette clarté, fondée notamment sur un accès aisé à l'identité visuelle du mot, permet à la pensée du lecteur-scripteur de s'organiser en donnant du sens aux éléments constitutifs du mot et en lui permettant de s'appuyer sur des repères immédiatement disponibles. Les témoins soulignent massivement que les anciennes graphies en sont porteuses alors que les nouvelles graphies la mettent à mal, entravant ainsi la reconnaissance du mot, voire son sens :

« *Porte-monnaie* en deux mots, ça a du sens. Ça renvoie à l'action et à la dénomination, au nom. *Porte* ça renvoie à une action, à un verbe particulier qui a du sens, il faut garder les mots composés avec *porte* en deux mots même *portemanteau* et *portefeuille*. Ça m'interpelle parce qu'il y a un vrai sens sur *porte*, c'est l'action de *porter*. On a oublié le sens de l'utilité de l'objet. D'ailleurs je ne l'enseigne pas. La nouvelle orthographe, ça me choque. » (femme, 37 ans, 14 ans d'ancienneté, CM2, licence sciences du langage)

Peu d'enseignants pensent que la nouvelle graphie éclaire la pensée : « Des tirets partout dans les nombres ça permet de prendre le nombre comme un tout, en entier alors pourquoi pas. Ça donne une unité au nombre » (femme, 46 ans, 5 ans d'ancienneté, BTS secrétariat). D'autres y voient, au contraire, une perte de clarté :

« En mettant des traits d'union partout ça va empêcher les enfants de bien identifier les classes qui composent le nombre au profit d'un nombre global. Sans les tirets, ça force plus à cloisonner, à marquer la composition en milliards, millions, milliers. C'est plus logique pour faire les classes alors que les tirets qui étirent le nombre. Ça me gêne. Il faudra encore plus réfléchir à ce que ça véhicule au niveau du sens du nombre dans la numération le fait d'en mettre partout alors que moi j'aimais ce cloisonnage qui permettait de bien découper par classe. En fait j'ai l'impression que cette liaison mange les classes. » (femme, 37 ans, 14 ans d'ancienneté, licence sciences du langage)

L'identité de l'orthographe se conçoit à travers la fidélité à un héritage patrimonial que seules les graphies traditionnelles expriment. L'absence d'accent circonflexe dans le mot *coute* en est l'expression la plus forte, elle cristallise les oppositions avec le plus de virulence :

« *coute*, le *s* latin disparaît. On n'a plus la référence. Cela me gêne. C'est nier l'histoire du mot. Quand on fait du latin, on voit le mot derrière. L'accent il est là pour nous rappeler à quelle famille appartient ce mot. Je ne l'aime pas comme ça. On perd quelque chose. Je n'aime pas les rectifications parce que j'ai l'impression qu'on dépossède la langue de son histoire, un peu comme si on oubliait son arbre généalogique, la vie commence à toi, alors qu'en fait on est détenteur de l'histoire de sa famille et ça aide à comprendre certains trucs. » (femme, 40 ans, 15 ans d'ancienneté, licence de sciences de l'éducation)

B. Cerquiglini a montré les crispations des français quant à la suppression de cet accent circonflexe que « plus rien ne justifie mais que tout légitime » (1995 : 161). Accent du souvenir et témoin de l'histoire de la langue, il est un symbole intouchable de l'orthographe française.

À ces raisons liées au *génie de la langue*, qui amènent majoritairement les enseignants à rejeter les rectifications orthographiques, s'oppose un argument principal en faveur des rectifications qui tient à l'intégration sociale rendue possible par la simplification technique de l'orthographe. Ce positionnement exprime une valeur sociale de démocratisation qui se désintéresse des aspects liés exclusivement à la langue pour promouvoir l'être humain et social, notamment les élèves, les enfants en général ou les personnes les plus éloignées de la culture

orthographique⁵ : « L'orthographe ne doit pas empêcher quelqu'un qui ne la maîtrise pas d'accéder à une fonction, ne serait-ce qu'une fonction élective, ça ne doit pas empêcher une société d'humains de s'épanouir. Ça ne doit pas être quelque chose qui est tellement déterminant que ça empêcherait quelqu'un qui ne maîtriserait pas l'orthographe de trouver sa place dans la société. Alors je suis pour ces simplifications. » (femme, 47 ans, 18 ans d'ancienneté, DEUG langue chinoise) ; « C'est bien pour les enfants ou pour ceux qui n'ont pas compris l'autre orthographe et qui ne la maîtrisent pas. Cela simplifie tout et on peut s'intégrer plus facilement dans la société. » (femme, 24 ans, 1 an d'ancienneté, master MEEF).

La prise en considération d'autrui est déterminante dans l'identification et la promotion de cette valeur : « Moi, j'ai une habitude avec l'orthographe classique, mais je dois enseigner les rectifications aux enfants de cette génération. Après, c'est que mon habitude et je ne vais pas imposer mon habitude à ceux qui ne l'ont pas sous prétexte que je veux faire passer mon habitude. » (femme, 50 ans, 24 ans d'ancienneté, DEUG de psychologie).

Se fondant sur la distinction proposée par O. Tschannen (1989) entre intégration sociale (manière dont les individus sont attachés à la société) et cohésion sociale (touchant à l'emprise d'un système de normes sur les acteurs sociaux), B. Wynants constate également que l'accueil favorable aux rectifications orthographiques porte « le souci d'accroître la capacité de la société à intégrer des individus dans un système social. » (1997 : 238).

Les rectifications orthographiques sont alors l'expression d'un bénéfice social, d'une forme de démocratisation grâce à une meilleure prise en compte des usagers, permettant ainsi de lutter contre l'élitisme social.

Résistants et partisans des rectifications de 1990 s'opposent sur l'identification des valeurs prioritaires qui sous-tendent la norme sociale. Les premiers privilégient le *génie de la langue* tandis que les seconds mettent en avant l'intégration sociale. Certains positionnements rencontrés ravivent, 25 ans plus tard, les conclusions d'A. Millet, V. Lucci et J. Billiez indiquant que toute « réforme » de l'orthographe est envisagée selon un paradoxe : on peut changer l'orthographe mais il faut la conserver car il ne faut pas perturber la langue, la culture, la littérature et l'histoire françaises. L'orthographe est un « monument faisant partie du patrimoine national, et devenue langue, elle contribue même à constituer l'État Nation » (1990 : 225). D'autres positionnements, au contraire, expriment que cet État-Nation ne doit pas se construire à partir d'un monument mais à partir de ses individus.

Si les avis des enseignants divergent quant à leur rapport à la norme sociale orthographique pour 7 des rectifications proposées, il en est deux qui n'appellent aucun commentaire relevant de la normativité. Il s'agit, tout d'abord, de l'orthographe du mot *joaillière/joaillère* car aucun enseignant interrogé ne sait le prononcer avec assurance, chacun d'entre eux cherchant alors, exclusivement, à faire correspondre leur prononciation à une des deux propositions graphiques. Il s'agit ensuite du mot *boursoufflé/ boursoufflé* qui est exclusivement examiné à l'aune d'une permanence idéographique, sémantiquement repérable. Ces hésitations montrent qu'une réflexion sur la norme sociale exige d'abord des connaissances linguistiques techniques suffisamment sûres.

⁵ Nous n'avons retenu ici que les propos qui indiquent explicitement un bénéfice social permis par ces rectifications pour des destinataires variés et précisés : *les enfants, les élèves, les adultes, les enseignants, tout le monde...* Ces rectifications simplifiant les graphies et permettant ainsi d'orthographier avec plus de facilité et de réussite offrent la possibilité d'échapper à un jugement social sévère quand l'orthographe n'est pas respectée.

5. Que font les maitres de l'enseignement de ces rectifications en classe ?

Si l'intérêt assigné à l'enseignement de l'orthographe à l'école, en tant que discipline scolaire appartient au registre des *finalités* que, D. Hameline définit comme « une affirmation de principe à travers laquelle une société (ou un groupe social) identifie et véhicule ses valeurs » (1979 : 97), les différents programmes officiels (2007, 2008, 2015) sont muets ou peu loquaces sur ces finalités éducatives et sur les valeurs qui les déterminent. Concernant l'orthographe rectifiée, seule une note technique demande aux maitres de l'enseigner, ce qui ne semble pas suffisant à impulser cet enseignement pourtant jugé, démocratisant⁶. En effet les enseignants s'octroient une certaine liberté qui tient à leurs convictions personnelles et aux types des rectifications orthographiques. Nous distinguons ici trois profils d'enseignants.

Le premier montre un engagement professionnel affirmé à enseigner les rectifications : « Si tu enseignes le verbe *amonceler* au présent à tes élèves, tu n'enseignes pas les deux [orthographe]. Moi, je n'enseigne que la révisée » (femme, 50 ans, 24 ans d'ancienneté, DEUG de psychologie). Une seule personne compose ce groupe.

Le deuxième groupe réunit les enseignants qui s'engagent progressivement dans cet enseignement car ils ont pris connaissance des rectifications orthographiques : « *coute*, mon œil n'est pas choqué parce que j'ai déjà commencé à travailler là-dessus. Mais ça demande encore un raisonnement, comme cela le demande encore pour les enfants quand je le leur enseigne car c'est le tout début » (femme, 42 ans, 18 ans d'ancienneté, DEA d'économie). Ce groupe est également peu nombreux (3 personnes).

Le dernier groupe est très majoritaire (26 personnes). Il réunit les enseignants qui n'enseignent qu'occasionnellement les rectifications, soit parce que c'est la seule orthographe dont ils disposent à titre personnel pour certaines graphies (« moi, de toute manière, j'ai toujours mis un s au pluriel à *après-midis* », femme, 22 ans, 1 an d'ancienneté, master MEEF), soit parce qu'ils les jugent, pour certaines d'entre elles, tolérables (et d'autres intolérables). Ainsi une enseignante module ses adhésions et déclare successivement : « moi, je reste sur l'ancienne orthographe *porte-monnaie*, je ne proposerais pas cette orthographe comme possible à mes élèves. Ce n'est pas envisageable », « *frisotera*, pour les élèves, je pourrais proposer les deux », « *après-midi*, moi je n'accorde pas mais je ne vais pas le souligner dans une copie d'élève », « *coute*, l'accent circonflexe, je le rajoute systématiquement en classe », « *cent-vingt-et-un*, on s'est mis d'accord pour enseigner les traits d'union aux élèves en conseil des maitres dans l'école », « *boursoufflé*, je peux ne pas le sanctionner auprès de mes élèves » (femme, 49 ans, 23 ans d'ancienneté, études d'orthophonie).

Ces comportements aléatoires peuvent sembler paradoxaux au regard de la démocratisation scolaire offerte par les rectifications orthographiques, ils indiquent la marge de liberté de l'acteur social.

6. Conclusion

Les commentaires des enseignants interrogés sur ces rectifications orthographiques montrent comment ils les réfèrent à la norme sociale pour les juger. Pris entre des positions de fixité dues à leur adhésion au *génie de la langue* et des positions d'évolution dictées par une volonté de démocratisation, ils les observent à l'aune d'arguments rationnels et collectifs mais aussi d'arguments personnels et affectifs rendant difficile l'expression d'un avis unique et tranché. Chacun exprime à la fois son rapport personnel et professionnel au code et à la norme sociale orthographiques et compose avec cette dernière de manière singulière. Les arguments

⁶ Rappelons que les travaux de B. et P. Pothier ont montré que les élèves de l'école primaire maîtrisent, en général, plus précocement l'orthographe rectifiée que l'orthographe traditionnelle (2016).

favorables aux nouvelles graphies s'expriment lorsque les dimensions de la norme sociale orthographique sont repérées par les témoins dans les rectifications. En revanche, les arguments défavorables à celles-ci montrent qu'elles peuvent être rejetées au motif qu'elles ne constituent pas la norme sociale connue et reconnue.

L'orthographe, bien que pouvant apparaître à certains comme étant belle, claire et héritée recèle néanmoins de nombreuses difficultés qui « déclassent » toute une partie de la population. Dans cette perspective, les rectifications sont perçues par certains enseignants comme des simplifications démocratisantes, c'est-à-dire comme des *améliorations* et des *adaptations*. Pour cette même raison, M. Druon indique qu'elles sont fondées sur le souci d'utilité pour répondre aux difficultés de tous. Il semble que cette idée d'amendement et de perfectionnement repose sur les valeurs de cohésion et d'intégration sociales. Cependant, les rectifications sont aussi analysées en fonction des transformations du code graphique. Les enseignants interrogent et commentent les différences d'encodage en se référant aux principes phonographique et sémiographique de l'orthographe et ce prioritairement en cas de doute, l'urgence étant alors de stabiliser un codage graphique. L'insécurité linguistique des enseignants quant à certaines orthographes proposées les contraint alors à une analyse exclusive du code graphique, comme si, le regard sur la norme sociale ne pouvait advenir qu'après une réassurance graphique pressément recherchée. La nécessité de comprendre l'argument graphique prime et appelle quasi-immédiatement une référence à la socialisation orthographique première des enseignants. S'intéresser à l'analyse de l'orthographe en termes de norme sociale apparaît alors comme une méta-analyse.

Cette double approche de l'orthographe comme norme sociale et comme codage graphique donne lieu à une réflexion des enseignants qui s'inscrit dans des espaces – temps personnel et professionnels mêlés.

Notre hypothèse n'est donc qu'en partie validée. Cette étude indique que les enseignants se montrent en même temps, « engagés dans des entreprises modernisatrices » et « résistants au nom de l'authenticité des émotions, des corps et des mémoires. » (Wynants, 1997 : 11)

Elle confirme également les connaissances apportées par le groupe RO (Glottopol 19, 2010) obtenues grâce à une enquête internationale qui révèle la variété des réactions face aux rectifications orthographiques de 1738 enseignants et futurs enseignants francophones⁷

En 2016, C. Lelièvre s'interrogeait sur la possibilité pour l'école d'enseigner ce qui reste facultatif dans la société. Cette interrogation résonne d'autant plus fort aujourd'hui que les programmes d'enseignement de l'école primaire revus en juillet 2018 ne font plus explicitement référence à l'orthographe rectifiée rompant avec les directives institutionnelles données et répétées depuis 2007⁸. Par ailleurs, la profusion des termes employés⁹ par les enseignants rencontrés pour nommer ces rectifications orthographiques, allant du mot *réforme* évoquant des changements nombreux et majeurs à celui d'*amélioration* suggérant un bénéfice qualitatif,

⁷ Il s'agit d'une recherche menée grâce à des questionnaires auprès de personnes provenant de Belgique, de France, du Québec, de Suisse, d'Algérie et du Maroc, dont les réponses aux questions fermées et ouvertes ont été quantitativement analysées auprès de personnes interrogées provenant de Belgique, de France, du Québec, de Suisse, d'Algérie et du Maroc.

⁸ Les programmes du cycle 3 de l'enseignement primaire de 2007, signés par Gilles de Robien, signalent qu'« on s'inscrira dans le cadre de l'orthographe rectifiée. Les rectifications définies par l'Académie française ont été publiées au Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990, édition des Documents administratifs. Elles se situent tout à fait dans la continuité du travail entrepris par l'Académie française depuis le XVII^e siècle, dans les huit éditions précédentes de son Dictionnaire. » (BOËN no 5, 12 avril 2007). Les programmes de 2008, signés par Xavier Darcos indiquent que « l'orthographe révisée est la référence ». Les programmes de 2015, signés par Najat Vallaud-Belkassam stipulent « l'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990 ».

⁹ On trouve ainsi les désignations suivantes : rectification, modification, changement, réforme, amélioration, ajustement, aménagement, simplification, tolérance, transformation, révision, adaptation et correction.

témoigne de différentes représentations de l'évolution du code orthographique qui n'augurent pas toutes d'un engagement quotidien à les mettre en application dans les classes.

Bibliographie

- Bardin Laurence, 2001, *L'analyse de contenu*, dixième édition, Paris : PUF.
- Barré-De Miniac Christine, 2000, *Le rapport à l'écriture. Aspects théoriques et didactiques*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- Blanche-Benveniste Claire et Chervel André, 1969, *L'orthographe*. Paris : Maspéro.
- Boudon Raymond, Demeulenaere Pierre et Viale Riccardo, 2001, *L'explication des normes sociales*. Paris : PUF.
- Brissaud Catherine et Cogis Danièle, 2011, *Comment enseigner l'orthographe aujourd'hui ?* Paris : Hatier.
- Bucheton Dominique, 2011, *L'agir enseignant : des gestes professionnels ajustés*, deuxième édition. Paris : Octares Éditions.
- Cerquiglini Bernard, 1995, *L'Accent du souvenir*. Paris : Minuit.
- Cogis Danièle, 2005, *Pour enseigner et apprendre l'orthographe*. Paris : Delagrave.
- Daunay Bernard et Reuter Yves, 2008, La didactique du français : questions d'enjeux et de méthodes. *Pratiques [En ligne]*, 137-138, mis en ligne le 15 juin 2008, consulté le 19 décembre 2014. URL : <http://pratiques.revues.org/1152>
- David Jacques, 2011, « Les rectifications de l'orthographe et la formation des enseignants », *Le français aujourd'hui*, n°HS01, pp. 245-250.
- Demeulenaere Pierre, 2001, « Normativité et rationalité dans l'analyse sociologique de l'action », dans R. Boudon, P. Demeulenaere et R. Viale, *L'explication des normes sociales*, Paris : PUF, pp. 187-202.
- Demeulenaere Pierre, 2003, *Les normes sociales : Entre accords et désaccords*. Paris : PUF.
- Dister Anne et Moreau Marie-Louise, 2012, *Réforme de l'orthographe française - Craintes, attentes et réactions des citoyens*, Glottopol, Revue de sociolinguistique en ligne, n° 19, URL : http://glottopol.univ-rouen.fr/numero_19.html
- Elalouf Marie-Laure, Journot Michel, Tamine Michel, Tisset Carole, Tomassone Roberte, 1998, « Les futurs enseignants et l'orthographe : représentations et formation », *Le français aujourd'hui*, n°122, pp. 5-14.
- Guernier Marie-Cécile et Barré-De Miniac Christine, 2009, *Rapport à l'écrit et construction de connaissances disciplinaires. Étude de cas*. *Pratiques [En ligne]*, 143-144, mis en ligne le 13 juin 2014, consulté le 22 décembre 2014. Repéré à <http://pratiques.revues.org/1457>
- Hameline, Daniel, 1979, *Les objectifs pédagogiques en formation initiale, en formation continue*. Paris : Entreprise moderne d'édition.
- Journal officiel de la république française des éditions des documents administratifs : les rectifications de l'orthographe. Repéré à http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rectifications_1990.pdf
- Klinkenberg Jean-Marie, 2013, « L'hydre de la réforme – Images sociales de l'orthographe et de la politique linguistique », dans S. Baddeley, F. Jecic et C. Martinez (dir.), *L'orthographe en quatre temps* (p. 73-103). Paris : Champion.
- Lelièvre Claude, 2016, « En France, l'orthographe sert à se distinguer socialement », *Le Monde* du 16/02/2016. Repéré à http://www.lemonde.fr/education/article/2016/02/16/en-france-l-orthographe-sert-a-se-distinguer-socialement_4866346_1473685.html#RPuKd16Jirq53Veg.99

- Lucci Vincent et Millet Agnès, 1994, *L'orthographe de tous les jours. Enquête sur les pratiques orthographiques des français*. Paris : Champion.
- Martinet André, Villard Jeanne et Martinet Jeanne, Boyer Denise, Dominici Albert et Dominici Gilberte, 1983, *Vers l'écrit avec l'alfonic : écoles maternelles et cours préparatoire* (Pédagogie pratique à l'école). Paris : Hachette.
- Millet Agnès, Lucci Vincent et Billiez Jacqueline, 1990, *Orthographe, mon amour*. Grenoble : PUG.
- Noyère Arielle, 2002, « Genres scolaires et cadres disciplinaires : quels rapports à l'écriture ? », *Pratiques*, n°113/114, pp. 225-242.
- Paveau Marie-Anne, 2008, « Chronique linguistique ». Les accents : fonction linguistique ou passion orthographique ? », *Le français aujourd'hui*, n°160, pp. 103-110.
- Péret Claudie, Sautot Jean-Pierre et Brissaud Catherine, 2008, « Les professeurs des écoles entrant dans le métier et la norme orthographique », *Nouvelles recherches en orthographe*, Limoges : Lambert-Lucas, pp. 203-214.
- Prairat Erick, 2012, « Considérations sur l'idée de norme », *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, n°45 (1-2), pp. 33-50.
- Pothier Beatrice et Pothier Philippe, 2016, *L'orthographe rectifiée à l'école*. Paris : Retz.
- Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), cycle de consolidation (cycle 3) et cycle des approfondissements (cycle 4) : modification, arrêté du 17-7-2018 - J.O. du 21-7-2018 (MENE1820169A).
- Sautot Jean-Pierre, 2000, « *Utilisation de l'orthographe et d'autres indices dans la construction du sens en lecture* », Thèse de doctorat de Sciences du langage, Lucci V. (dir), Université Stendhal Grenoble III, 2000.
- Sautot Jean-Pierre, 2002, « Orthographe : Construction de quelques "parasites" normatifs en classe, Pratiques de lecture et d'écriture : Des usages sociaux aux savoirs scolaires », *Lidil*, n° 25, pp. 57-70.
- Sautot Jean-Pierre, 2002, « Acquisition de postures normatives en rapport avec l'orthographe : Discours et attitudes de l'enseignant dans sa classe ». *Communication affichée, Colloque INRP : L'écriture et son apprentissage, Questions pour la didactique, apports de la didactique*, Paris 21-23 mars 2002. inrp_final2.pdf
- Sautot Jean-Pierre, 2003, « Construction de la norme orthographique : Quelques avatars pédagogiques », *Dossiers des sciences de l'éducation*, n°9, pp. 109-119.
- Sautot Jean-Pierre, 2003, « Acquisition de postures normatives en rapport avec l'orthographe : discours et attitudes de l'enseignant dans sa classe », *Repères*, n° 26-27, pp. 103-112.
- Sautot Jean-Pierre, 2008, « Le rapport à l'orthographe, qu'est-ce que c'est ? », *Lire au Lycée Professionnel*, n°60. SCEREN : CRDP de Grenoble.
- Simon Jean-Pascal, 2006, « Perceptions des rectifications orthographiques », dans R. Honvault-Ducrocq, *L'orthographe en question*. Mont-Saint-Aignan : Publications des Universités de Rouen et du Havre.
- Tschannen Olivier, 1989, « Anomie et intégration sociale. Fenn, Luhmann et le paradigme néo-durkheimien ». *Cahiers V. Pareto*, n°83, pp. 123-146.
- Wynants Bernadette, 1997, *L'orthographe, une norme sociale*. Paris : Mardaga.

ÉLÉMENTS D'ÉPISTÉMOLOGIE POUR L'ÉTUDE DES ESPACES SÉGRÉGUÉS DES BANLIEUES URBAINES SENSIBLES DE LA RÉGION PARISIENNE

Marie-Madeleine Bertucci

Cy Cergy Paris Université, EA 7518 LT2D

Cet article se propose dans une perspective épistémologique de faire le point sur un certain nombre de notions essentielles à la compréhension d'une part des zones urbaines sensibles de la périphérie urbaine situées dans les banlieues défavorisées de la région parisienne¹, qu'on définira comme des espaces urbains ségrégués et d'autre part à celle de leurs habitants. On s'intéressera aux représentations sociales attachées à ces derniers notamment dans le cadre de situations d'exclusion en postulant qu'il existe un faisceau de traits qu'on peut mettre en évidence et entre lesquels il est possible d'établir des relations. Ces traits permettraient de caractériser les zones urbaines sensibles et leurs habitants dans toute leur spécificité. Dans cette perspective, seront abordées dans un premier temps les caractéristiques des espaces urbains ségrégués de la banlieue, ensuite les représentations et les constructions sociales qui caractérisent leurs habitants et enfin la question de la culture de la pauvreté et de la désaffiliation envisagées sous l'angle de l'existence potentielle d'un risque de fragmentation du lien social dans ces espaces urbains ségrégués.

I. Caractéristiques des espaces urbains ségrégués de banlieues² – stigmatisation assignée de l'extérieur et statut³ minoritaire

I.1. Des espaces stigmatisés mais néanmoins minoritaires et altéritaires. Les banlieues urbaines sensibles

Les banlieues urbaines sensibles de la région parisienne sont dotées d'une image péjorative, qui fonctionne comme un contrepoint négatif de l'espace urbain des quartiers résidentiels

¹ On se limitera ici à l'hexagone.

² Voir sur ce point Bertucci (2009, 2012, 2020).

³ Le statut est défini en sociologie de la manière suivante : « Pour la sociologie classique américaine, le statut (ou *status*) désigne la position qu'un individu occupe dans un système social donné. Associé à un ensemble de rôles, il définit ce que l'individu est en droit d'attendre du comportement des autres à son égard. Si toutes les positions ne sont pas nécessairement liées à une hiérarchie, les sociétés se caractérisent généralement par des classements statutaires dont les fondements dépendent de leurs systèmes de valeurs. Les statuts sont donc ordonnés selon le niveau de privilèges et d'honneur qu'ils confèrent aux individus. S'intéressant aux conséquences sociales de cette distribution, Weber estime que les individus occupant une même position dans le système de prestige d'une société

dépourvus eux des mêmes désavantages économiques et sociaux. La représentation dominante de ces espaces, souvent stéréotypée et parfois démentie par la réalité des lieux est celle de lieux dénués de valeur esthétique, bruyants, où se concentrent les nuisances urbaines (Rey, 1996 : 17). Cette représentation se déploie à partir d'une approche par l'espace qui amène à poser en ces termes les problèmes sociaux, notamment ceux de l'intégration des migrants et les inégalités sociales dont ils sont frappés. Cette démarche *spatialiste* – production par l'espace de problèmes sociaux – et *localiste* – confusion de l'espace et des attitudes et identités de ceux qui s'y trouvent – (Baudin, Genestier, 2002 : 11) renvoie au fait que parler de la banlieue conduit à évoquer inéluctablement un problème social tout en l'euphémisant pour éviter d'évoquer des questions problématiques. Cet ensemble de traits est révélateur du statut minorisé de ces espaces et de leurs habitants dont l'identité⁴ est socialement infériorisée ou dévalorisée (Ferréol, Jucquois, 2003) du fait de la pluralité de leurs désavantages qu'ils soient démographiques, économiques, politiques, sociaux et culturels. On en veut pour preuve le fait que de nombreux indicateurs attestent des manifestations de l'exclusion dans les espaces urbains ségrégués des banlieues et en particulier les indicateurs socioéconomiques, lesquels sont corrélés avec la présence visible de migrants parmi les habitants de ces espaces. On citera pour illustrer ces différents points cet extrait des premières lignes de l'Avant-propos de la synthèse du rapport 2011 de l'ONZUS⁵ :

Plus d'une personne sur deux résidant en ZUS⁶ est immigrée ou descendante d'immigrés. La situation socioéconomique de ces personnes est sensiblement plus difficile que celle du reste de la population notamment en ZUS : elles sont plus exposées au chômage, occupent plus souvent des emplois moins qualifiés et touchent des salaires moins élevés. Elles sont également moins mobiles.

forment des groupes statutaires (*status groups*) : ils ont en commun sentiment d'appartenance, style de vie et point de vue sur le monde. Les groupes statutaires renvoient ainsi à la dimension culturelle de la stratification sociale aux côtés des classes économiques et des partis politiques. Si la construction théorique du statut social est au cœur de conceptions diverses et en débat, on considère généralement que la position sociale des individus participe de l'explication des comportements, attitudes et aspirations. Le plus souvent, le statut social constitue un indicateur synthétique de la position socio-économique des individus, dont la profession est un élément central. Les sociologues cherchent à le mesurer et l'utilisent comme variable dans leurs analyses. Il est aussi au cœur d'analyses plus dynamiques en termes de mobilité sociale et de déclassement. De façon plus restrictive, dans la nomenclature des PCS [= nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles] de l'INSEE, le statut renvoie à l'un des critères de classement et permet de distinguer les salariés et les non-salariés (patrons, artisans, agriculteurs, commerçants) » (Rui, in Paugam, 2015 : 115).

⁴ On définira l'identité comme « l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui font qu'un individu ou un groupe se perçoivent comme une entité spécifique et qu'ils sont perçus comme telle par les autres. Ce concept doit être appréhendé à l'articulation de plusieurs instances sociales, qu'elles soient individuelles ou collectives. L'identité personnelle est le produit de la socialisation, laquelle permet la constitution du « Soi ». Pour les sociologues interactionnistes, les identités individuelles naissent des interactions sociales plus qu'elles ne les précèdent. L'identité n'est pas une propriété figée, c'est le fruit d'un processus. Ainsi, le travail identitaire s'effectue de manière continue tout au long de la trajectoire individuelle et dépend à la fois du contexte et des ressources qui peuvent être mobilisées. Cette identité se modifie donc en fonction des différentes expériences rencontrées par les individus. Claude Dubar distingue deux composantes indissociables de l'identité sociale. L'« identité pour soi » renvoie à l'image que l'on se construit de soi-même. L'« identité pour autrui » est une construction de l'image que l'on veut renvoyer aux autres ; elle s'élabore toujours par rapport à autrui, dans l'interaction, en relation avec l'image que les autres nous renvoient, c'est une reconnaissance des autres. Les identités collectives trouvent leur origine dans les formes identitaires communautaires où les sentiments d'appartenance sont particulièrement forts (culture, nation, ethnies...) et les formes identitaires sociétales qui renvoient à des collectifs plus éphémères, à des liens sociaux provisoires (famille, groupe de pairs, travail, religion...). L'individu appartient ainsi de manière simultanée ou successive, à des groupes sociaux qui lui fournissent des ressources d'identification multiples » (Castra, in Paugam, 2015 : 72-73).

⁵ Observatoire national des zones urbaines sensibles.

⁶ Zone urbaine sensible.

Une note de France Stratégie⁷ confirme cette analyse quatre ans plus tard :

Ces difficultés sont identifiables en matière d'éducation, d'emploi, de conditions de vie et de logement ; elles sont particulièrement marquées pour certaines catégories de population⁸, dont les enfants ayant deux parents immigrés, les descendants d'immigrés d'Afrique, les garçons. Ces difficultés reflètent d'abord la situation socioéconomique de ces jeunes et de leurs parents, exposés aux défaillances de nos politiques publiques : obstacles à l'entrée sur le marché du travail des jeunes et des peu qualifiés, réussite scolaire tributaire de l'origine sociale, absence de fluidité du marché du logement, existence de discriminations. Les constats sont similaires pour les habitants des quartiers de la politique de la ville. (Cusset et al., 2015 : 1)

Les inégalités socioéconomiques, qui pèsent sur les groupes de migrants, ont pour conséquence leur relégation dans les espaces défavorisés de la banlieue urbaine sensible, du fait de leurs faibles possibilités d'accès à des espaces mieux dotés et de leur présence visible dans les zones les plus vulnérables. De ce fait, les désavantages qu'on vient d'évoquer sont transférés par les groupes concernés aux quartiers où ils résident et au type d'habitat qui prévaut dans ces quartiers. Quartier et habitat en viennent à constituer des manifestations supplémentaires d'exclusion et certains des traits emblématiques des zones urbaines sensibles. On notera que le terme « quartiers » au pluriel apparaît dans le discours commun pour désigner les cités défavorisées de la banlieue.

I.2. Le quartier, l'habitat : des manifestations de l'exclusion

Le quartier

La notion de quartier⁹ doit être prise en compte si on admet que le quartier constitue un espace intermédiaire entre le logement et la ville et permet d'aborder la question du *système résidentiel urbain* et de son évolution (Hoggart, 1957 ; Baudin, Genestier, *op. cit.* : 46), les banlieues urbaines sensibles auxquelles on s'intéresse dans cet article étant au bas de la hiérarchie des lieux résidentiels. La dénomination est aussi utilisée par les habitants eux-mêmes avec une intention non stigmatisante pour les cités mentionnées (Bertucci, 2009 et 2017). Elle est analysée par David Lepoutre comme une marque d'*attachement résidentiel* (1997 : 51). Le quartier articule social et spatial, il construit de ce fait un espace public fondé sur l'interconnaissance, la mixité, la diversité fonctionnelle et constitue par là même un espace d'intégration, de socialisation¹⁰ (Bertucci, 1995 : 158 ; Bertucci, 2006 : 122), un cadre de

⁷ Cette publication hors série de mars 2015 émane du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

⁸ Voir aussi sur ce point Lagrange (2010).

⁹ La notion de quartier est contestée par un courant de la recherche en sciences sociales car elle paraît floue et qu'elle s'applique à des espaces très différents les uns des autres : quartier bourgeois, anciens quartiers ouvriers des banlieues populaires...

¹⁰ On proposera la définition suivante de la socialisation : « La socialisation désigne les mécanismes de transmission de la culture ainsi que la manière dont les individus reçoivent cette transmission et intériorisent les valeurs, les normes et les rôles qui régissent le fonctionnement de la vie sociale. La socialisation « manifeste » peut être assimilée à un processus volontaire et explicite visant à structurer la personnalité d'autrui. La socialisation « latente » correspond davantage à un processus où l'enfant intériorise les normes et les valeurs de la société dans laquelle il vit sans qu'il y ait d'apprentissage spécifique ni réelle conscience de participer à ce processus. [...] La socialisation doit être considérée comme un processus continu qui concerne les individus tout au long de leur vie. On distingue classiquement une socialisation primaire et une socialisation secondaire. La socialisation primaire correspond à la période de l'enfance. Ce processus s'effectue d'abord dans la famille qui en constitue l'instance principale ; son action est essentielle pour la structuration de l'identité sociale. L'école représente une autre instance majeure de la socialisation primaire : pour Émile Durkheim, cette socialisation méthodique de la jeune génération par la génération adulte permet d'inculquer les normes et les valeurs qui constituent le fond commun de la société. L'enfant se socialise également de manière plus informelle à travers le groupe des pairs. La socialisation secondaire se fonde sur les acquis de la socialisation primaire, les prolonge et éventuellement les

développement de solidarités¹¹ locales et de sociabilités de proximité (Baudin, Genestier : 44). David Lepoutre souligne à ce sujet la « circonscription symbolique » (1997 : 51 et suiv.) qui en résulte, qu'il attribue à l'existence de solidarités primaires qui se tissent entre certains habitants. Ces solidarités sont fondées sur des regroupements communautaires, qui se sont construits avec l'arrivée des familles de migrants et leur installation dans les logements des cités de logements sociaux des quartiers défavorisés des banlieues ségréguées.

L'habitat est un second facteur, après le quartier, de stigmatisation.

L'habitat

Même si l'habitat en banlieue est varié et se développe aussi bien à travers des zones pavillonnaires que des grands ensembles ou des cités, il possède des traits caractéristiques souvent stéréotypés pour l'opinion commune. En effet, c'est l'image connotée négativement des cités HLM qui s'impose au détriment de celles dont sont dotées les banlieues bénéficiant d'un niveau de vie élevé et ne connaissant pas de problèmes sociaux de la même ampleur. Les cités de banlieues ou les grands ensembles ont fait l'objet de représentations symboliques fortes en termes d'unité et de clôture, qui résultent de leur architecture spécifique, récente et non monumentale, emblématisée par les « barres » des cités HLM (Lepoutre, 1997 : 54 et suiv.) dont Lepoutre considère qu'elles constituent une « clôture de l'espace » qui constitue le pendant concret de la « circonscription symbolique » évoquée plus haut à propos du quartier (1997 : 51 et suiv.).

L'examen de ces deux notions conduit à dire que la question de l'exclusion apparaît comme un thème central de la notion d'espaces urbains ségrégués et des thématiques afférentes, à savoir la vulnérabilité, la précarité, la relégation... surtout si on admet que l'exclusion constitue un marqueur de *décohésion sociale* (Guibet Lafaye, 2012 : 29) qui peut s'exercer à deux niveaux. À l'échelle d'un quartier, d'une cité, voire d'une commune, l'exclusion paraît être un *mécanisme social*, un *mode de fonctionnement de la société* (*Ibid.*) spécifiquement repérables, qui contribuent au maintien d'individus, voire de groupes dans une situation de relégation (*Ibid.*) en affaiblissant les *solidarités objectives* (*op. cit.* : 30). Appliqué à un individu, le degré d'exclusion se mesure en fonction d'une échelle¹² qui hiérarchise ses possibilités d'accès aux sphères décisionnelles, économiques, politiques, culturelles en conformité avec des mécanismes sociaux identifiables (*op. cit.* : 28). Une moindre participation subie, qui ne serait

transforme. Elle permet aux adultes de s'intégrer à des groupes spécifiques (travail, association, parti politique...) ; chaque individu est ainsi socialisé aux différents rôles sociaux et aux statuts qui seront les siens au cours de sa vie. Si elle est particulièrement intense pendant l'enfance, la socialisation n'est donc jamais achevée, ses résultats sont provisoires et toujours susceptibles d'être remis en question. » (Castra, *in* Paugam, 2015 : 97-98)

¹¹ On renvoie à la définition qui suite de la notion de solidarité : « Le concept de solidarité est l'un des premiers mots de la sociologie : Émile Durkheim s'appuie sur la distinction entre la « solidarité mécanique » et la « solidarité organique » pour analyser l'évolution des sociétés modernes. La solidarité mécanique fonde le lien social au sein des sociétés traditionnelles ; elle dérive principalement de la similitude des membres du groupe et de leurs fonctions. Durkheim considère qu'à mesure que les fonctions sociales se spécialisent et se diversifient, une solidarité organique se substitue à cette solidarité mécanique. Elle se fonde au contraire sur une différenciation des tâches qui inscrit les individus dans des liens d'interdépendance sociale. Autrement dit [dans] une société moderne, les membres du groupe sont certes spécialisés, mais complémentaires. Dans les travaux sociologiques plus récents, la notion de solidarité reste intimement imbriquée à celle de lien. Elle en épouse donc les différentes formes : familiales, intergénérationnelles, sociales, citoyennes... Chargé des termes du débat public, ce concept polysémique appelle à être déconstruit du point de vue sociologique, au profit non seulement d'une lecture des pratiques de solidarité et de leurs manifestations multiples, mais aussi de leurs fondements, c'est-à-dire des formes d'échange et des logiques de réciprocité dans lesquelles elles s'inscrivent. Ainsi déconstruit, le terme de solidarité devient un outil conceptuel majeur dans la comparaison des modèles sociaux : il permet l'analyse de la variabilité des formes de solidarité à différents échelons territoriaux et sociaux, et de la façon dont elles s'articulent au sein des sociétés contemporaines. » (Van de Velde, *in* Paugam, 2015 : 99)

¹² Selon Guibet Lafaye, l'analyse en termes de degrés ou de participation est un cadre théorique pertinent pour étudier la notion d'exclusion (Guibet Lafaye, 2012 : 28).

pas la conséquence d'une décision individuelle, est interprétable comme une situation d'injustice sociale, comme la manifestation de l'absence de parité dans l'accès aux sphères décisionnelles et le résultat d'*obstacles arbitraires* (*Ibid.*). Cette stigmatisation et cette minorisation rendent difficile l'autonomisation sociale et renvoient ces groupes à une altérité génératrice d'exclusion. Les faits d'exclusion attachés aux individus et à leurs modes de relations sociales feront l'objet de la seconde partie de cet article consacrée à la question des habitants des zones urbaines sensibles.

II. Les habitants

Représentations et constructions sociales

On observe des faits de ségrégation et d'exclusion dans ces espaces urbains ségrégués, qui peuvent être interprétés comme des supports de domination. On fera l'hypothèse qu'ils résultent de représentations liées à l'origine et en particulier à des représentations de l'ethnicité, qu'on analysera comme un ensemble de « constructions sociales »¹³. Ces représentations de l'ethnicité résultent de l'installation de familles migrantes dans ces espaces, qui a eu pour conséquence le processus d'*ethnicisation* des classes populaires (Boucher, 2012 : 25), qui constitue un facteur de stigmatisation supplémentaire des zones urbaines sensibles concernées.

Cette situation peut expliquer des formes de repli sur soi, qui vont être évoquées dans les lignes qui suivent et qui contribuent à renforcer les solidarités construites à partir de l'appartenance à des communautés qui se construisent peu ou prou en se référant à une dimension ethnique partagée.

II.1 L'ethnicité

La notion d'ethnicité constitue le produit d'un certain nombre de « constructions sociales »¹⁴ par la mise en exergue de caractéristiques chargées d'emblématiser de soi-disant différences entre des groupes d'individus et de les réifier comme minorités naturelles » (Cognet, 2010 : 103) du fait de l'essentialisation et de la réification de leurs caractéristiques. Marguerite Cognet, à ce propos, souligne que le discours commun comprend la notion d'« assignation ethnique » comme « une différence de pratiques culturelles » et celle d'« assignation raciale »¹⁵ comme « une différence inscrite dans le biologique, reliée plus ou moins explicitement à des attributs phénotypiques » (Cognet, 2010 : 103). Elle précise¹⁶ que :

Ces constructions sociales de différences procèdent de la racisation des individus qui n'est autre que l'instruction d'une altérité radicale par essentialisation de toutes sortes de traits culturels ou biologiques attribués, nolens volens, à l'ordre de la nature des choses (Ibid.).

Cette catégorie qu'est l'ethnicité fonctionne comme une « prophétie autoréalisatrice »¹⁷ (Cognet, 2010 : 103) et s'impose comme une « injonction de conformité » et un « rôle » (*Ibid.*)

¹³ Ces constructions sociales ont pu être héritées. Certains groupes bien identifiés ont été mis en altérité et ont permis à certains Européens de se construire une identité positive par le biais de différenciations discriminantes (Joffe, 2005 : 96) lesquelles ont été développées par certains auteurs. On peut penser ici notamment à la théorie des races de Gobineau, qu'il traite dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1884). Ce texte a contribué à la formation des théories du nazisme (Young, 1995).

¹⁴ À l'instar d'autres catégories comme le genre ou la classe. On peut se reporter également à Elsa Dorlin (2008).

¹⁵ Isabelle Clair (2015 : 113) souligne que « le terme « race » souvent perçu comme une importation nord-américaine, fait débat en France. Ses détracteur(trice)s, qui ne nient pas l'existence de groupes sociaux racisés, lui préfèrent souvent « ethnicité » : terme moins connoté et dépourvu de référence au biologique ».

¹⁶ Voir aussi sur ce point Colette Guillaumin (2002).

¹⁷ Voir sur ce point Robert King Merton (1997).

aux individus assujettis à ce type de regard social. Françoise Lorcerie note à ce sujet que le recours au critère ethnique pour désigner l'autre sous-entend « une auto-définition ethnique de soi – assumée ou non (en France, c'est l'idée de « Français de souche ») » (2009 : 65).

Elle peut être également à l'origine de processus d'identification à l'espace. On proposera de désigner ce processus comme une identité territorialisée qui prendrait la forme d'une *ethnicité territoriale* (*Ibid.*) susceptible de constituer un facteur de stigmatisation supplémentaire. On a pu parler à cet égard de « quartiers d'exil » (Dubet, Lapeyronnie, 1992) du fait de la « concentration » de populations non autochtones dans certaines villes ou quartiers défavorisés sur le plan économique et social (Lorcerie, 2009 : 64). Cette concentration est génératrice de ségrégation, c'est-à-dire d'un « creusement de distances entre populations autochtones et populations vues comme d'origine différente » (*Ibid.*). F. Lorcerie analyse le lien entre l'espace stigmatisé et la présence au sein de cet espace de populations non autochtones comme une forme de ce qu'elle nomme l'*ethnicité territoriale* (2009 : 65) comme l'illustrent les propos suivants :

Pour résumer, l'« ethnicité territoriale » renvoie à la formation d'une configuration sociale inscrite dans un espace où des facteurs sociaux (concentration de populations démunies, manque d'emploi, dépréciation du lieu pour diverses raisons) sont combinés aux facteurs intersubjectifs de la visibilité ethnique (réactions identitaires diverses). (Lorcerie, 2009 : 65)

La relégation n'est pas un phénomène nouveau mais les émeutes de 2005 ont révélé les difficultés de certains citoyens français, qui se perçoivent et qui sont amenés à se percevoir comme illégitimes du fait d'une société à laquelle pourtant ils appartiennent, dont ils sont citoyens, mais qui continue à les voir comme différents.

II. 2 Ethnicité et relégation

Didier Fassin dans un entretien accordé à la revue *L'Histoire*¹⁸ montre que la loi française ne reconnaît pas la notion de race, n'impose pas de barrière à la circulation et n'organise pas le découpage ethnique de la population comme cela a pu être le cas en Afrique du Sud par exemple. Cela n'empêche pas néanmoins qu'il existe en banlieues des concentrations communautaires de populations pauvres dans les cités (*Ibid.*). À quels critères faut-il attribuer ces processus de discrimination, cette mise en altérité, qui essentialisent la différence ? Nationalité, couleur de peau, patronyme, variété de français, pratiques linguistiques ? Fassin pose la question de savoir si le critère implicite mais puissamment actif n'est pas une forme de discrimination liée à l'origine qui ne se dit pas. Ces discriminations n'impliquent pas nécessairement de racisme mais lorsqu'elles se manifestent, elles font porter aux personnes concernées la responsabilité de la discrimination, ce qui évite d'aborder la question en termes politiques et économiques. Les difficultés évoquées sur le plan de l'emploi sont développées dans des publications au sujet notamment des jeunes diplômés issus de l'immigration et de leurs difficultés à trouver un emploi (Tavan, 2005 ; Frickey, 2005 ; Mucchielli, Le Goaziou, 2006 : 28). La question de la discrimination au faciès est d'autant plus préoccupante que les revendications des acteurs de banlieues relèvent davantage de la sphère de la citoyenneté que de la sphère de l'ethnicité (nationale, linguistique ou confessionnelle) (Wacquant, 2006 : 292). Il s'agit plus de la revendication d'une égalité en matière d'emploi, de logement, d'éducation, de santé, dans les rapports avec la police. On peut y voir le signe que les revendications des acteurs ne traduisent pas des manifestations d'identités communautaires ethniques organisées et demandant à être reconnues comme telles dans l'espace public. Pour conclure sur ce point, on dira que le problème n'est pas apparu avec la crise de 2005. Didier Lapeyronnie soulignait

¹⁸ « Y a-t-il vraiment des discriminations raciales en France ? ». *L'Histoire*, 306, février 2006.

déjà en 2004¹⁹ que l'absence d'organisation communautaire n'empêche pas qu'individuellement, les acteurs des banlieues se construisent parfois selon des appartenances communautaires. Néanmoins, force est de constater que le facteur de l'ethnicité conduit ou peut conduire à des modes d'organisation communautaires et à un repli sur eux-mêmes des groupes concernés qui développent de ce fait une forme spécifique de lien social²⁰.

¹⁹ *Le Monde* du 6 juillet 2004.

²⁰ On définira ainsi la notion de lien social : « La notion de lien social est faussement simple à saisir. Très souvent mobilisée sans être définie, elle renvoie cependant à des mécanismes complexes dont l'analyse est au cœur de la pensée sociologique. Dès ses débuts la sociologie a montré l'évolution des liens sociaux dans un contexte d'individualisation croissant. L'analyse du lien social et de son évolution à la fin du XIX^e siècle est inséparable de la compréhension du changement social, qui touche la société de l'époque. Serge Paugam propose de réfléchir à partir de la thèse d'Emile Durkheim, *De la division du travail social*, soutenue en 1893. Ce dernier analyse le changement social en portant son regard au niveau des liens de solidarité. Les sociétés traditionnelles, à dominante agricole, étaient caractérisées par la solidarité mécanique organisée par la communauté locale entre des individus qui partagent les mêmes valeurs et se conforment aux règles collectives. La conscience collective que Durkheim définit comme « l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société » imprègne davantage les comportements dans les sociétés traditionnelles. La modernité se traduit par une solidarité organique, fondée sur la complémentarité et l'interdépendance des individus et des fonctions sociales qu'ils remplissent. Cette complémentarité, qui résulte de la division du travail social est rendue possible par un affaiblissement de la conscience collective. Le sociologue allemand Ferdinand Tönnies avait également posé la question de la transformation du lien social dès 1887. Il oppose deux types idéaux, la communauté propre aux sociétés traditionnelles, au sein desquelles la proximité et l'interconnaissance de ses membres est forte ; la société est quant à elle impersonnelle, les relations en son sein sont contractuelles et non plus fondées sur la seule confiance. Max Weber propose d'analyser la transformation du lien social en distinguant les rationalités traditionnelles et « affectuelles » des sociétés traditionnelles, des rationalités en valeur et en finalité des sociétés modernes. [...] Dans les sociétés modernes : « l'autonomie croissante de l'individu débouche sur des interdépendances plus étroites avec les autres membres de la société » (Paugam, 1988). La solidarité organique se met en place de façon institutionnelle, assurant à tous une plus grande protection contre les risques sociaux. Cependant, ce mouvement est progressif et va toucher l'ensemble des liens qui rattachent l'individu à la société. La communauté perd son rôle protecteur, l'individu peut alors s'en émanciper, investissant différemment les institutions traditionnelles. Il faudra attendre l'année 1946 instituant le système de protection sociale généralisée pour voir la solidarité collective appliquée à tous. Avant la guerre, l'idée d'une protection sociale assurée par des organismes d'assurances se développe en lien avec l'essor du salariat. Cette histoire spécifique de la France explique la dualité de son système de protection sociale, à la fois assurantiel, adossé au travail et universel financé par l'État. [...] [On observe ensuite une évolution qui se traduit par le] passage « Du lien social aux liens sociaux » (Paugam, 1988). En effet, alors que dans les sociétés à solidarité mécanique les individus étaient inscrits dans un cercle étroit de socialisation, les sociétés modernes se caractérisent par la pluralité des liens reliant les individus au monde social. Les travaux de Georg Simmel et Norbert Elias ont mis en évidence la pluralité des appartenances, analysant le lien social des sociétés modernes comme l'entrecroisement de plusieurs liens. [...] La construction d'une identité est un enjeu essentiel dans les sociétés modernes. Elle repose sur l'inscription dans un ensemble de liens sociaux qui assurent à l'individu la reconnaissance d'autrui. L'auteur propose une typologie de quatre types de liens sociaux principaux (le lien de filiation, celui de participation élective, le lien de participation organique entre acteurs de la vie professionnelle, et le lien de citoyenneté) indiquant la forme de protection de reconnaissance associée. [...] Les sociologues contemporains [ont mis en évidence] les risques et les conséquences individuelles de la rupture des liens sociaux. Les conséquences de la rupture d'un lien sont variables d'un individu à l'autre. Les plus défavorisés n'ont souvent que peu de ressources pour tisser et entretenir des liens suffisamment nombreux capables de leur assurer une stabilité. [La période contemporaine voit] le retour de l'insécurité sociale. La question de la cohésion sociale est au centre de cette réflexion. En effet, le principe de la solidarité organique est mis à mal depuis le durcissement des conditions de vie dans les années 1980 lié à l'explosion du chômage et de la précarité salariale. L'auteur indique qu'entre 1993 et 2001 l'explication de la pauvreté par la paresse dans l'ensemble des pays européens a fortement cru alors que l'explication par l'injustice sociale a fortement décliné. Cette stigmatisation masque la question de la place des plus désavantagés dans le système social. Aujourd'hui les moins qualifiés sont aussi les moins bien protégés, les moins stables professionnellement, et ceux qui bénéficient le moins de la formation continue. L'école joue aussi un rôle important dans la reproduction des inégalités sociales et économiques. « Est-ce normal que les enfants des milieux défavorisés soient condamnés à échouer dans le système scolaire sans avoir la chance d'acquérir les bases nécessaires à leur intégration sociale ? » (Paugam, 1988). Pour répondre à ces problèmes, [Serge Paugam] préconise de ne pas opposer les politiques universalistes et catégorielles. Il propose ainsi de corriger temporairement les principes universalistes par des mesures catégorielles.

II.3 Les modes d'organisation communautaire des populations migrantes. Une forme spécifique de lien social caractérisée par des formes de repli communautaire.

Le repli communautaire est en général expliqué par le recours à la notion d'endogamie.

II.3.1 La notion d'endogamie suffit-elle pour l'analyse des faits de repli communautaire ?

On peut expliquer l'endogamie par l'absence de *cohérence démographique*, d'*unité culturelle* et d'organisations représentatives fortes, ce que Wacquant décrit comme « l'absence de parallélisme institutionnel » (*Ibid.*). Il en résulte une déstructuration du lien social qui autoriserait des modalités d'organisation communautaire, caractérisées par une endogamie et un repli sur des traditions culturelles, d'après certains observateurs²¹. Un rapport des Renseignements Généraux de 2004, cité par le quotidien *Le Monde*, notait déjà la tendance à l'endogamie dans certains groupes avec le maintien de survivances culturelles traditionnelles et une forme de régulation sociale parallèle, susceptible de conduire à un repli communautaire. Cette notion d'endogamie a néanmoins été mise en débat. La tendance au repli communautaire n'est pas discutée mais elle est attribuée à d'autres facteurs et en particulier à une situation socio-économique spécifique caractérisée par une forte minorisation et une forte ségrégation, qu'on peut synthétiser en ayant recours à la notion de situation de banlieue. Elle s'observe notamment dans les pratiques matrimoniales de groupes issus de l'immigration dans un contexte post-migratoire, comme le soulignent les lignes suivantes :

Le présent article postule la transformation progressive de l'endogamie dans les groupes minoritaires des sociétés post-migratoires. Cette dernière est moins une stratégie matrimoniale consistant à organiser l'union matrimoniale au sein du groupe lignager (Levi-Strauss, 1971), qu'une référence normative régissant l'univers des valeurs familiales. Ainsi, ce concept de tradition anthropologique ne semble plus adéquat pour saisir les évolutions en cours dans le contexte post-migratoire. Aujourd'hui, des facteurs relevant des traditions matrimoniales des pays d'origine se combinent avec des facteurs sociaux spécifiques aux conditions matérielles et résidentielles des populations immigrées installées dans les sociétés occidentales. Les mécanismes observés en France constituent un exemple pertinent des processus qui s'observent de manière plus générale dans toute société ayant connu dans la deuxième moitié du XX^e siècle des migrations de main d'œuvre ou d'anciens pays colonisés. L'ancienneté de l'installation, la valorisation du métissage et les relations entretenues depuis l'école tendent à favoriser la formation des unions mixtes. Simultanément, le maintien dans un statut de minorité et la stigmatisation qui l'accompagne, la relégation résidentielle dans des espaces urbains ségrégués, désignés « banlieues » en France ainsi que les inégalités et injustices subies par les populations « visibles » et/ou musulmanes contribuent à la formation d'un marché matrimonial ethnique. (Santelli, Collet, 2011 : 330)

Force est de constater que les points de vue sur la question de l'endogamie reflètent l'absence de consensus social sur la question. La prise en compte des travaux de sociolinguistique et de didactique sur la diversité linguistique et culturelle, les situations plurilingues, les langues familiales des migrants, le / les statut(s) du français et des autres langues présentes dans les zones urbaines sensibles pourrait être une façon de faire contrepoids aux risques de repli communautaire et d'instrumentalisation à des fins politiques des questions linguistiques

De la même façon, les sociologues montrent aujourd'hui la persistance et la reconfiguration des liens de solidarité de type communautaire. Au sein des familles, les femmes fournissent des aides indispensables aux personnes dépendantes (les jeunes, les malades et les personnes âgées en particulier). La solidarité et le lien social ne sont pas du seul ressort de l'État. Au contraire, la pluralité des formes de solidarité correspond à la multiplicité des liens sociaux. Ainsi, l'objectif de renforcer le lien social passe par une action visant à accentuer chacun des liens sociaux en organisant leur mise en relation » (Ladouceur, 2008).

²¹ *Le Monde* du 6 juillet 2004.

(Bertucci, Corblin, 2007). On fera l'hypothèse que le repli communautaire peut résulter de l'identification des populations non autochtones aux espaces des banlieues défavorisées qui deviennent de ce fait des espaces de relégation auxquels sont conférés de surcroît une dimension identitaire.

II.3.2 L'identité territorialisée

Si on adhère à l'idée que la position spatiale d'un individu a une influence sur son comportement sociétal et que la somme des comportements individuels a aussi des conséquences collectives (Bussi, 2006 : 66), la position spatiale d'un individu peut être comprise comme l'ensemble des relations conscientes et inconscientes entre lui et l'espace dans lequel il évolue. On postulera qu'il existe dans ces cités des solidarités communautaires puissantes, qui sont au fondement d'un processus de patrimonialisation original qu'on va tenter de montrer en partant des processus d'identification juvéniles à un territoire.

Dans la cité, les jeunes s'identifient à un espace, à un territoire. Ce processus a été analysé comme une forme d'expérience identitaire élémentaire (Dubet, Lapeyronie, 1992 : 185). Cette appartenance souvent forcée, vécue comme stigmatisante est parfois le seul type d'identification possible dont les jeunes disposent²².

Ce processus d'identification/appartenance peut être analysé comme une forme de retournement du *stigmat*²³ (Goffman, 1975) ou comme une façon d'imposer des liens égalitaires. Dans tous les cas, il s'agirait d'une identité territorialisée. Caractérisée également par un fort ancrage communautaire, elle se structure par une forme de lien social, qui a été décrite par Oscar Lewis à travers la notion controversée de culture de la pauvreté. On soulignera que cette notion fait l'objet d'un vif débat dans la communauté scientifique²⁴ qui ne lui ménage pas ses critiques. Elle est cependant convoquée de manière récurrente dans les travaux des spécialistes. Le terme pauvreté, peut, en effet, être discuté, du point de vue théorique, car il peut paraître trop connoté. Les termes exclusions et cultures au pluriel pourraient lui être substitués.

III. La culture de la pauvreté

III.1 Une notion mise en débat

Cette thématique de la culture de la pauvreté a été analysée dans les années soixante par Lewis dans un ouvrage intitulé : *Les Enfants de Sanchez. Autobiographie d'une famille mexicaine*. Pour Lewis, si la pauvreté apparaît en premier lieu comme un état objectif mesurable en termes de revenus, elle peut se comprendre aussi comme un état culturel. Le déficit économique ne suffit pas à la décrire. Les groupes concernés s'organisent en communautés

²² Dubet et Lapeyronie, *Ibid.*

²³ On rappellera la définition du stigmat : « C'est Erving Goffman qui a fait du stigmat (étymologiquement une marque durable sur la peau) un concept sociologique, en l'étendant à tout attribut social dévalorisant, qu'il soit corporel ou non – être handicapé, homosexuel, juif, etc. Le stigmat n'est pas un attribut en soi : il se définit dans le regard d'autrui. Il renvoie à l'écart à la norme : toute personne qui ne correspond pas à ce qu'on attend d'une personne considérée comme « normale » est susceptible d'être stigmatisée. Le stigmat s'analyse donc en termes relationnels. Il renvoie autant à la catégorie à proprement parler qu'aux réactions sociales qu'elle suscite et aux efforts du stigmatisé pour y échapper. Goffman distingue donc tout un jeu possible de négociations identitaires « lorsque la différence n'est ni immédiatement apparente, ni déjà connue, lorsqu'en deux mots, l'individu n'est pas discrédité, mais bien discréditable ». La personne stigmatisable s'attache au contrôle de l'information à l'égard de son stigmat (le cacher, le dire à certains, le révéler) ; la personne stigmatisée doit gérer la tension entre la norme sociale et la réalité personnelle (se voir confrontée aux réactions gênées de son entourage). Elle se trouve généralement réduite à son stigmat : toutes ses actions sont interprétées à travers ce prisme. Dès lors, elle est séparée des normaux. » (Rostaing, *in* Paugam, 2015 : 100)

²⁴ Le choix est fait ici de se référer à cette notion, qu'on estime ne pas pouvoir éluder, compte tenu de la place qu'elle occupe dans le champ des études consacrées à ces questions.

structurées, dotées d'une appréhension propre de la vie. Cette culture possède des caractères propres, très stables et dotés d'une forme d'universalité, lesquels « transcendent les distinctions » (Lewis, 1972 : 30). On compte au nombre de ces caractéristiques la sociabilité communautaire et l'attachement au groupe de pairs chez les plus jeunes.

Cette conception ne fait pas l'unanimité. Lapeyronnie notamment considère qu'il n'y a pas de mode de vie marginal, relevant d'un ensemble de normes²⁵ culturelles construites « comme un mode d'adaptation à l'exclusion sociale » (1993 : 253) et qu'une certaine unité des conduites ne signifie pas forcément une unité culturelle de la pauvreté, de la marginalité (*Ibid.*). La culture de la pauvreté a été critiquée par certains chercheurs anglo-saxons. Valentine souligne qu'elle revient à « blâmer la victime » ou à considérer les pauvres comme étant « responsables » des faits (1968) ; pour Goode et Eames la notion s'inscrit dans le cadre des mythes qui justifient les inégalités sociales. En 2010, en France, Lagrange a repris cette notion pour analyser les constructions culturelles des quartiers sensibles et insiste sur les processus d'ethnisation qui y sont à l'œuvre, en y lisant une tension entre les héritages culturels des migrants, la tentation, qui les habite, d'un retour à la tradition et les contradictions de la société d'accueil. Sans développer davantage du fait des limites imparties par le cadre de cet article, on observera que, sous son côté opératoire, qui donne l'impression d'un cadre permettant une saisie d'ensemble du problème, la notion est d'un maniement problématique. Les spécialistes français de la pauvreté (Paugam, 2000 ; 2005 ; Lapeyronnie, 2008) voient essentiellement le problème en termes socioéconomiques et non en termes de culture.

III.2 Une approche de la pauvreté controversée

On retiendra néanmoins le fait qu'ils soulignent la diversité des « configurations sociales »²⁶ qui caractérisent la pauvreté (Paugam, 2012) aussi bien en France qu'en Europe comme en témoignent les propos suivants de Serge Paugam :

²⁵ On proposera la définition suivante : « Une des principales réflexions de la sociologie, depuis sa création, consiste à comprendre comment sont intériorisées les normes sociales. Selon Émile Durkheim, l'individu est certes susceptible de vouloir se singulariser par rapport à ses semblables mais sa conscience reste marquée par les normes qui ensèrent le bien et le mal de la société dans laquelle il se trouve. C'est au travers des différentes instances de socialisation qu'il traverse (la famille, l'école, le travail, *etc.*) que l'individu intègre progressivement ce que le groupe auquel il appartient considère comme "normal" ou "anormal", conforme ou non à ses valeurs. C'est le propre des sociétés modernes que de produire des consciences individuelles qui ne sont pas un reflet mécanique des consciences collectives. Des failles dans le processus de socialisation, ou bien le fait d'être socialisé dans des univers contradictoires peuvent conduire un individu à se reconnaître dans des ensembles normatifs différents, voire antagoniques. L'étude des normes sociales peut alors se faire en creux : il ne s'agit plus de décrire à quel(s) ensemble(s) de normes s'attachent telle société donnée, et donc tel groupe dominant en son sein ; mais de se pencher sur ce qui, dans une société, est considéré comme *déviant* : toute pratique ou toute identité perçue comme anormale, du fait des rappels à l'ordre et des éventuelles sanctions qu'elle suscite, informe ainsi sur ce qui fonde le "normal". » (Clair, *in* Paugam, 2015 : 83-84)

²⁶ On proposera la définition suivante de la notion de configuration sociale : « Le terme configuration a plusieurs acceptions en sociologie. Le terme renvoie cependant, d'abord, à la théorie élaborée par le sociologue allemand Norbert Elias. Ce concept signifie que la société est un réseau d'interdépendances entre individus. La société n'est donc pas une substance pas plus que l'individu ne saurait être isolé des chaînes d'interdépendances dans lesquelles il s'inscrit. Pour saisir la société, le raisonnement doit être relationnel, comme l'objet qu'il vise à appréhender. Parler de configuration permet de mettre en lumière que la dépendance réciproque entre les individus est « la matrice constitutive de la société ». Les actions individuelles dépendent les unes des autres comme dans un jeu d'échecs par exemple où le déplacement d'un pion va modifier les actions possibles pour tous les pions. Ce concept renvoie donc à une conception fondamentalement relationnelle de la société. D'où l'erreur que fait selon Elias le sens commun (mais aussi la philosophie classique et une partie de la sociologie) lorsqu'il considère l'individu comme une réalité séparée alors même que celui-ci est le produit d'un processus de civilisation des mœurs et d'un développement déterminé des chaînes d'interdépendance. Les sociologues font une erreur symétrique lorsqu'ils accordent un privilège à la société en la concevant comme ayant une réalité propre. Pour Elias, la configuration individu-société et ses évolutions est ce que le sociologue doit décrire et analyser car ces relations sont aussi réelles que les parties qu'elles reliait. Dans cette perspective, le tissu de relations dont est faite la société s'apparente à

Dans une recherche comparative menée principalement en Europe, j'ai pu toutefois vérifier que la pauvreté disqualifiante n'était qu'une forme élémentaire de la pauvreté parmi d'autres et que le cadre analytique devait être enrichi pour analyser les variations de la pauvreté dans l'espace et le temps (Paugam, 2005). Si la disqualification sociale a une probabilité plus élevée de se développer dans les sociétés « post-industrielles », notamment dans celles qui sont confrontées à une forte augmentation du chômage et des statuts précaires sur le marché du travail, il faut en effet se référer à d'autres concepts pour analyser des configurations sociales différentes. À revenu égal, être pauvre dans le Mezzogiorno n'a pas le même sens qu'être pauvre dans la région parisienne. Être pauvre dans le nord de la France dans les années 1960 n'avait pas non plus la même signification qu'être pauvre aujourd'hui dans la même région.

Serge Paugam, observe plus bas dans le même texte qu'il paraît possible de parler d'une forme *sui generis* et *disqualifiante* (*Ibid.*) de pauvreté, qui peut être définie comme une « configuration sociale durable » comme l'indique le texte ci-après.

*Le groupe des pauvres peut évidemment être défini en tant que tel à partir d'une mesure objective qui peut paraître unanimement acceptable et s'imposer à tous comme un étalon universel, mais que signifie cette mesure si l'on n'interroge pas en même temps les représentations sociales et les expériences vécues de la pauvreté ? Il faut surtout retenir qu'une forme élémentaire de la pauvreté correspond à un type de relation d'interdépendance suffisamment stable pour se maintenir durablement et s'imposer comme une unité *sui generis*, distincte des éléments individuels qui le caractérisent. Elle traduit un état d'équilibre relativement cristallisé des relations entre des individus inégaux (des pauvres et des non-pauvres) à l'intérieur d'un système social formant un tout. Au regard des évolutions constatées depuis vingt ans et de cette recherche comparative, il apparaît que la pauvreté disqualifiante est désormais en France, mais aussi dans d'autres pays européens, une configuration sociale durable, dont on ne sortira qu'au prix d'efforts collectifs pour repenser le lien social et envisager des réformes profondes visant à assurer l'intégration solidaire, non pas seulement des pauvres et des assistés, mais de tous les membres de la société. (Paugam, 2012)*

Cette idée qu'il existe une forme irréductible de pauvreté caractérisée par sa stabilité illustre l'ambiguïté du statut de cette notion dans le champ des travaux consacrés à la question, sans se dissimuler ses limites évoquées précédemment, comme l'indiquent les faits contemporains qu'on peut convoquer pour illustrer ce point. On se réfèrera aux pages du *Monde* daté des 1^{er} et 2 novembre 2016 (pp. 8-9) consacrées à la pauvreté d'abord dans le dossier conçu par Isabelle Rey-Lefebvre, composé des articles intitulés *Face à la pauvreté*, « on sent un vent mauvais » (p. 8), *L'accueil d'urgence est saturé en dépit des efforts de l'État* (p. 9) et de *Témoignages* de personnes sans domicile fixe (p. 8), ensuite dans l'article de Frédéric Cazenave, *Ceux que cache la forêt* (p. 8) qui aborde la question des personnes sans domicile fixe installées de manière durable dans le Bois de Vincennes à la proximité de Paris, enfin dans la section *Débats et*

un jeu, c'est-à-dire à une compétition porteuse d'une évolution. Le jeu est une « donnée élémentaire ». La métaphore du jeu indique que la vie sociale est concurrentielle et que les différents partenaires sont dans des relations d'interdépendance qui se stabilisent parfois dans un « équilibre des forces ». L'évolution des sociétés est expliquée par les modifications de cet équilibre par les actions individuelles et les effets qu'elles engendrent comme des réactions en chaîne. Ces réactions en chaîne modifient à leur tour le jeu et les joueurs. En s'appuyant sur la métaphore du jeu, Norbert Elias définit dans le terme de configuration : « la figure globale toujours changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques. [...] Cette configuration forme un ensemble de tensions ». Largement supplantée par le concept de champ élaboré par Bourdieu pour décrire un système de relations dans lequel la domination est première et s'impose aux dominés sans qu'ils s'en aperçoivent, la façon dont Elias pense le jeu concurrentiel connaît un renouveau d'intérêt en France depuis les années 1990. Son approche est notamment mobilisée par des sociologues comme Bernard Lahire, plus soucieux de ne pas écraser la réflexivité des acteurs tout en maintenant la contrainte du monde social. » (Duvoux, *in* Paugam, 2015 : 52-54)

analyses, le texte d'Éric Pliez, *N'attendons pas le premier mort pour augmenter l'hébergement d'urgence* (p. 12). Le film *Versailles* (2008) réalisé par Pierre Schoeller illustre à travers une fiction la situation des sans-abris du bois de Vincennes ; le documentaire de Claus Drexel (2013), *Au bord du monde*, aborde cette question de manière plus générale au-delà de la zone du bois de Vincennes et en donnant la parole à ces derniers. On peut également penser au film plus ancien d'Agnès Varda, *Sans toit ni loi* (1985), qui décrit le processus de marginalisation progressive et de décrochage d'une jeune errante jusqu'à sa mort.

On conclura cette approche de la notion de culture de la pauvreté en nous demandant si l'ambiguïté de la définition ne vient pas des tensions inscrites dans la notion de culture elle-même.

III.3 La culture : une notion ambiguë

La notion renvoie à la fois « à l'ensemble des symboles, des significations, des valeurs et des manières de faire propres à un groupe et au domaine spécialisé des activités expressives, savantes et populaires » (Paugam, 2015 : 59). Elle est utilisée aussi bien dans le cadre de l'analyse des « grandes thématiques sociologiques »²⁷ que pour celle des productions de l'activité ou de l'industrie culturelles²⁸ (*Ibid.*). Dans la perspective de Bourdieu, la notion de culture illustre les rapports de domination et d'aliénation et les résistances à celles-ci, observables dans le champ de la culture (Paugam, 2015 : 60). On évoquera à cet égard les notions de « violence symbolique et de légitimité culturelle » développées par Bourdieu dans l'ouvrage intitulé *La Distinction. Critique sociale du jugement* (1979). Le courant des *cultural studies* (CS) a mis en évidence dans une perspective différente les modalités propres des « sociabilités » et des « cultures populaires »²⁹ (Mattelart, Neveu, 2003 : 31). Certains théoriciens de ce courant, notamment Williams (1958) et Thompson (1963) ont beaucoup insisté sur les antagonismes qui existent entre l'économie et la culture (*op. cit.* : 23) en se situant dans une perspective marxiste. Cette polysémie conduit Serge Paugam à écrire que la notion de culture est utilisée à la fois comme « variable explicative et comme variable expliquée » de l'analyse sociologique (*Ibid.*). Ceci amène à dire que la notion possède un statut d'indétermination qui la rend instable et hétérogène, c'est la raison pour laquelle Paugam préfère parler « d'état » ou de « configuration sociale » (Paugam, 2012)³⁰ et ne se réfère pas à la culture du groupe qu'il évoque. La stabilité évoquée dans le texte de Paugam est due à la forte précarisation résultant des importantes difficultés socioéconomiques du groupe concerné et non à une essentialisation des « valeurs » ou « manières de faire » de ce groupe pour reprendre les termes mêmes de Paugam cités au début du paragraphe. Cette précarisation conduit à une installation durable dans la précarité des acteurs évoqués et ce en raison de nombreux indicateurs négatifs qui compromettent une insertion sociale réussie, notamment l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement et les conditions de vie³¹ d'une manière générale (France Stratégie, 2015 : 1). On soulignera également que les explications données sont les résultantes de la déprolétarianisation³², des restructurations du travail et de l'emploi³³, du poids du

²⁷ « Stratifications, inégalités, institutions, mouvements sociaux » (Paugam, 2015 : 59). Voir aussi sur les questions de « violence symbolique et de légitimité culturelle », Bourdieu (1979).

²⁸ « Les arts, les médias de masse, la science, l'industrie des loisirs et du divertissement, la religion » (Paugam, 2015 : 59).

²⁹ Et au-delà des cultures jeunes.

³⁰ Comme on le lit dans la citation *supra*.

³¹ Voir *supra*, §1.1.

³² Définie comme la sortie durable du marché du travail salarié d'une fraction importante de la classe ouvrière, qui a de fortes difficultés à retrouver un emploi stable (Rifkin, 1996 ; Wacquant, 2006 : 274).

³³ Le phénomène est apparu dans les années soixante-dix et s'est traduit par la dilution de la classe ouvrière et l'affaiblissement des liens sociaux fondés sur l'identification à une communauté de destins.

chômage et de l'apparition d'une forte proportion de travailleurs pauvres depuis la fin des trente glorieuses³⁴. Ces derniers constituent un salariat désocialisé, notamment à cause de l'affaiblissement des mécanismes de protection sociale et de leur désorganisation, liée à la disparition du cadre social et temporel commun fourni par l'emploi (Wacquant, 2006 : 274-275). On postulera donc que si les habitants des quartiers précarisés ont en commun la faiblesse de leurs revenus, ils n'en constituent pas pour autant un peuple ouvrier et solidaire (La Mache, 2005 : 23) et le lien qui les unit n'est ni un lien politique de type contractuel, qui poserait une volonté commune ou générale (Mengue, 2008 : 98) ni un lien issu d'un vouloir-vivre ensemble (Bertucci, 2012 : 19-20). C'est la raison pour laquelle il semble nécessaire d'adopter une certaine distance vis-à-vis de la notion de culture de la pauvreté et de poser la question de l'existence du risque d'une fragmentation du lien social liée à l'existence possible de formes de désaffiliation dans les zones urbaines sensibles. Il semble en effet que le discours commun ait tendance à considérer les zones urbaines sensibles comme des espaces où le sens de la vie collective s'est dilué, le lien social s'est fragmenté et dans lesquels la violence peut se développer, dans la mesure où ce sont les flambées de violence qui conduisent à la médiatisation de ces espaces et en font un problème social.

III.4 Les phénomènes de fragmentation du lien social. Le risque de désaffiliation

La *désaffiliation*³⁵ a été décrite (Castel, 1995) comme la résultante des difficultés économiques et du chômage. Elle permet de définir la marginalisation qui en résulte et en particulier le chômage et la précarité des travailleurs pauvres. Pour Castel, la désaffiliation est une « notion alternative » à celle d'exclusion (Martin, 2015 : 61). L'exclusion comme la désaffiliation sont des « marqueur[s] » de la « dissolution du lien social » (Guibet Lafaye, 2012 : 16). La désaffiliation serait la conséquence d'un double « déficit » (Martin, 2015 : 62), à savoir un « déficit de filiation » et un « déficit d'affiliation » (*Ibid.*). Le premier renvoie « au déficit d'inscription dans des liens sociaux primaires (notamment familiaux) » (*Ibid.*). Le second concerne le manque « d'inscription dans des formes collectives de protection et, en particulier, la protection issue des collectifs de travail » (*Ibid.*).

L'analyse de ce processus a pour objectif de mettre en évidence les mécanismes :

qui font transiter les individus de l'intégration à la vulnérabilité, ou basculer de la vulnérabilité dans l'inexistence sociale [...], la désaffiliation consistant alors en un éloignement progressif des réseaux principaux d'activité. [...] ; une dialectique de la socialisation / désocialisation, de l'intégration / non intégration. (Guibet Lafaye, 2012 : 40-41)

Cette notion doit être envisagée avec attention car elle renvoie à un courant d'analyse de la sociologie française, qui s'intéresse de longue date aux « phénomènes dits de fragmentation » (Guibet Lafaye, 2012 : 34) du lien social, sachant que l'étude du lien social est un champ

³⁴ Période située de la fin de la seconde guerre mondiale au premier choc pétrolier, soit 1945-1974.

³⁵ On proposera la définition suivante : « Adoptant une posture critique à l'égard de la notion d'exclusion, qui connaît au début des années 1990 une popularité considérable, Robert Castel propose dans plusieurs de ses textes une notion alternative, la désaffiliation, permettant d'éviter un certain nombre d'écueils. Pour Castel, la notion d'exclusion est un piège, du fait non seulement qu'elle fonctionne comme un mot-valise qui permet à la fois des usages divers (politiques, médiatiques et académiques), mais aussi de nommer une diversité de situations en gommant leurs spécificités. Pour Castel, il importe de dépasser le constat des « états de dépossession » pour analyser les mécanismes qui génèrent ce phénomène. [...] Il propose de distinguer deux axes permettant de penser les situations de dénuement : un axe d'intégration – non-intégration par le travail et un axe d'insertion – non-insertion dans une sociabilité socio-familiale. En somme, pour définir la désaffiliation, il est tentant de recourir à deux figures : déficit de filiation et déficit d'affiliation. » (Martin, *in* Paugam, 2015 : 60-61)

d'étude particulièrement fécond pour cette discipline (*op. cit.* : 19)³⁶. Elle fait écho à l'image de la *fracture sociale*, à laquelle le discours politique a très souvent recours, elle est également présente dans le discours commun. Des théoriciens comme Alain Touraine ou Michel Wieviorka la convoquent dans leur analyse des phénomènes d'exclusion et la perçoivent comme une rupture dans le continuum du tissu social contemporain (Guibet Lafaye, 2012 : 32).

Conclusion

Pour conclure, on soulignera que cette précarité, ajoutée à la segmentation de l'espace contribue à assigner à résidence des familles qui n'ont aucun autre choix résidentiel (Sintomer, Bacqué, 2002 : 102). De là, peut naître un esprit de scission, notamment chez certains jeunes, sans qu'on puisse généraliser l'idée qu'il existe une contre-affiliation globale en l'état actuel des choses (Sintomer, Bacqué, 2002 : 107), laquelle aurait pour conséquence l'adhésion à d'autres systèmes de valeurs (Bertucci, 2009). Par ailleurs, on peut se demander si la conception française de l'intégration en maintenant l'assujettissement aux modèles institutionnels n'est pas contre-productive et ne contribue pas au maintien des phénomènes de stigmatisation / minorisation. Décrite comme *nationaliste-républicaine* (Lorcerie, 1994), cette position a créé un consensus général, mais a empêché toute expression de la différence, perçue immédiatement comme dissidente et portant les germes du communautarisme (Baudin, Genestier, *op. cit.* : 115). On peut donc se demander si, au fond, cet idéal d'intégration au nom de l'assimilation, n'a pas frappé de manière normative toutes les manifestations de différenciation, en privant les individus concernés de toute marge de manœuvre et d'autonomie (Rudder, 2002 : 116) et en stigmatisant toute expression de l'altérité.

Bibliographie

- Baudin G., Genestier P., 2002, *Banlieues à problèmes : la construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris : La Documentation française.
- Bertucci M.-M., 1995, *Contribution à une étude des dysfonctionnements linguistiques chez les élèves créoles de la Réunion*, Villeneuve d'Ascq : ANRT.
- Bertucci M.-M., 2006, *Plurilinguisme et altérité. Français. École. Politiques linguistiques éducatives*. Document de synthèse présenté pour l'Habilitation à diriger des recherches. Université de Tours.
- Bertucci M.-M., Corblin C. (Coord.), 2007, *Enseigner les langues d'origine, Le Français aujourd'hui*, n°158, Paris : Armand Colin.
- Bertucci M.-M., 2009, « L'intégration des migrants dans la société française : situation linguistique, territorialisation, minorisation ? », in L. Toft et L. Verstraete-Hansen (éds.), *Une francophonie plurielle. Langues, idées et cultures en mouvement, Études Romanes*, n°59, Université de Copenhague : Museum Tusulanum Press, pp. 33-46.
- Bertucci M.-M., 2012, « La notion de quartier populaire à l'épreuve de la modernité », in A. Lounici, N. Bestandji (dirs.), *Dynamiques sociolinguistiques de l'espace algérois*, Paris : L'Harmattan, pp. 17-35.
- Bertucci M.-M., 2020, « Mémoires de l'immigration. Propositions pour une étude sociolinguistique des parlars des jeunes des cités urbaines sensibles de la France contemporaine », in Machado I. L., Proença Lara G. M., Turpin B. (dir.), *Revista de*

³⁶ C. Guibet Lafaye précise que la mise en relation des phénomènes d'exclusion / désaffiliation avec celle des liens sociaux paraît être un indicateur pour mesurer le degré de « dissolution de la cohésion sociale » (2012 : 19).

- estudos da linguagem*, n°28-1, université fédérale du Minas Gerais, faculté des Lettres, pp. 535-564, <http://www.periodicos.letras.ufmg.br/index.php/relin/articulo/view/15496>.
- Bourdieu P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : éditions de Minuit.
- Bussi M., 2006, « Géocratie », in Séchet R. & Veschambre V. (dirs.) *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes : PUR.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Fayard.
- Castra M., 2015, « Identité », in Paugam S., *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, pp. 72-73.
- Castra M., 2015, « Socialisation », in Paugam S., *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, pp. 97-98.
- Clair I., 2015, « Normes », in Paugam S., *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, pp. 83-84.
- Clair I., 2015, « Race et ethnicité », in Paugam S., *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, pp. 112-113.
- Cognet M., 2010, « Genre et ethnicité dans la division du travail en santé : la responsabilité politique des États », in *L'homme et la société*, n°176-177, pp. 101-129.
- Dorlin E., 2008, *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la théorie féministe*, Paris : PUF.
- Dubet F., Lapeyronnie D., 1992, *Les quartiers d'exil*, Paris : Fayard.
- Duvoux N., 2015, « Configuration », in Paugam S., *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, pp. 52-54.
- Ferréol G., Jucquois G. (dirs.), 2003, *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Paris : Armand Colin.
- Frickey A. (dir.), 2005, *Jeunes diplômés issus de l'immigration : insertion professionnelle ou discriminations*, Paris : La Documentation française.
- Gobineau, 1884 (1^{ère} éd.1853), *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris : Firmin Didot. 2 vol.
- Goffman E., 1975, *Stigmata les usages sociaux des handicaps*, Paris : Éd. de Minuit.
- Goode J., Eames E., 1996, « An Anthropological Critique of the Culture of Poverty », in Gmelch G., Zenner W., *Urban Life*, Long Grove : Waveland Press.
- Guillaumin C., 2002 [1992], *L'idéologie raciste*, Paris : Gallimard.
- Hoggart, 1957, (Trad. fr. 1970), *La Culture du pauvre*, Paris : éditions de Minuit.
- Joffe H., 2005, « "L'Autre" et la construction identitaire : entre dynamiques psychiques et dynamiques sociales », in Sanchez-Mazas M., Licata L. (dirs.), *L'autre. Regards psychosociaux*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble. pp. 95-116.
- Lagrange H., 2010, *Le Déni des cultures*, Paris : Seuil.
- La Mache D., 2005, *L'Art d'habiter un grand ensemble HLM*, Paris : L'Harmattan.
- Lapeyronnie D., 1993, *La France et la Grande Bretagne face à leurs immigrés*, Paris : PUF.
- Lapeyronnie D., 2008, *Ghetto urbain : ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris : Robert Laffont.
- Lepoutre D., 1997, *Cœur de banlieue, codes, rites et langages*, Paris : Odile Jacob.
- Lewis O., 1972 [1963], *Les enfants de Sanchez. Autobiographie d'une famille mexicaine*, Paris : Gallimard.
- Lorcerie F., 1994, « Les sciences sociales au service de l'identité nationale : le débat sur l'intégration au début des années 1990 », in Martin C. (dir.), *Cartes d'identité. Comment dit-on nous en politique*, Paris : Presses de la FNSP, pp. 245-281.
- Lorcerie F., 2009, « Fractures sociales, fractures territoriales. L'École, son territoire et l'ethnicité », in *Projet 312*, pp. 64-71.
- Martin C., 2015, « Désaffiliation », in Paugam S., *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, pp. 61-62.

- Mattelart A., Neveu É., 2003, *Introduction aux Cultural Studies*, Paris : La Découverte.
- Mengue P., 2008, *Peuples et identités*, Paris : éd. de La Différence.
- Merton R. K., 1997 (3^e éd.), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris : Armand Colin.
- Mucchielli L., Le Goaziou V., 2006, *Quand les banlieues brûlent : retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris : La Découverte.
- Paugam S., 2000, *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris : PUF.
- Paugam S., 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris : PUF.
- Paugam S., 2015 [2010], *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF.
- Rey H., 1996, *La peur des banlieues*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Rifkin J., 1996, *La fin du travail*, Paris : La Découverte.
- Rostaing C. 2015, « Stigmaté », in Paugam S., *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, p. 100.
- Sintomer Y., Bacqué M.-H., 2002, « Les banlieues populaires entre intégration, affiliation et scission », in Baudin G., Genestier P., *Banlieues à problèmes : la construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris : La Documentation française, pp. 93-111.
- Rui S., 2015, « Statut », in Paugam S., *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, pp. 115-116.
- Rudder V. de, 2002, « Banlieues et immigration. Le social, l'urbain et la politique. Entretien avec V. de Rudder », in Baudin, G., Genestier, P., *Banlieues à problèmes : la construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris : La Documentation française, pp.113-120.
- Thompson E.P., 1975 [1963], *The making of the english working class*, Londres : Penguin book.
- Valentine V., 1968, *Culture and Poverty, Critique and Counter-Proposals*, Chicago : University of Chicago Press.
- Van de Velde C., 2015, « Solidarité », in Paugam S., *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, p. 99.
- Wacquant L., 2006, *Parias urbains. Ghettos. Banlieues. État*, Paris : La Découverte.
- Williams R., 1958 (Trad. fr. 1966), *Culture and Society, 1780-1950*, New York : Harper and Row.
- Young R., 1995, *Colonial desire : hybridity in theory, culture and race*, London, New-York : Routledge.

Sitographie³⁷

- Bertucci M.-M., (avec Assier J. et Chemblette E. coll.), 2009 et 2017, *Mémoire de l'immigration. Vers un processus de patrimonialisation*. Rapport de recherche incluant un corpus à l'intention du Ministère de la Culture et de la Communication et la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, 1 vol. (170 p.), disponible à la BNF depuis 2009 et sur le site du ministère de la Culture, mission à l'ethnologie depuis 2017, URL : https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Patrimoine-ethnologique/Files/Rapports-de-recherche/2009/Ethno_Bertucci_2009_517.pdf
- Boucher M., 2012, « L'ethnisation de la médiation sociale dans des "quartiers ghettos". Non, la politique des « grands frères » n'est pas morte ! », *Migrations Société* n°140, pp. 25-34, URL : <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2012-2-page-25.htm>
- Cusset P.-Y., Garner H., Harfi M., Lainé F., Marguerit D., 2015, « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *La Note d'analyse hors*

³⁷ Toutes les références de la sitographie sont actives au 23/02/2020.

- série. France Stratégie*, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, pp. 1-15, URL : <http://www.strategie.gouv.fr>
- Tavan C., 2005, « Les immigrés en France : une situation qui évolue », *INSEE Première*, n°1042, Paris : INSEE, URL : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP1042.pdf
- Guibet Lafaye C., 2012, « Anomie, exclusion, désaffiliation : dissolution de la cohésion sociale ou du lien social ? », *Pensée Plurielle*, n°29, pp. 11-35. <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2012-1-page-11.htm>
- Ladouceur B., 2008, « Serge Paugam, *Le lien social* », *Lectures* [En ligne], *Les comptes rendus*, mis en ligne le 28 août 2008, URL : <http://journals.openedition.org/lectures/653>
- Paugam S., 2012, « Les formes contemporaines de la disqualification sociale », <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part5/les-formes-contemporaines-de-la-disqualification-sociale>
- Rapport 2011 de l'ONZUS – Observatoire national des zones urbaines sensibles, URL : <http://www.ville.gouv.fr/?rapport-2011-de-l-onzus-novembre>
- Santelli E., Collet B., 2011, « De l'endogamie à l'homogamie socio-ethnique : réinterprétations normatives et réalités conjugales des descendants d'immigrés maghrébins, turcs et africains sahéliens », *Sociologie et sociétés*, n°2, pp. 329-354, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/1008249ar>,

Articles de presse

***Le Monde* du 6 juillet 2004**

- Smolar P., « Les RG s'alarment d'un « repli communautaire » dans les banlieues », rapport de juin 2004 des Renseignements Généraux au Premier ministre.
- Bernard P., Entretien avec Didier Lapeyronnie, « Le repli a lieu sur le ghetto, un lieu vide de sens ».

***Le Monde* des 1^{er} et 2 novembre 2016**

- Rey-Lefebvre I., « Face à la pauvreté, « on sent un vent mauvais » », pp. 8-9.
- Rey-Lefebvre I., « L'accueil d'urgence est saturé en dépit des efforts de l'État », p. 8.
- Témoignages* des sans domicile fixe, p. 8.
- Cazenave, F. « Ceux que cache la forêt », p. 8.
- Pliez É « N'attendons pas le premier mort pour augmenter l'hébergement d'urgence », p. 20.

L'Histoire* n° 306, février 2006, *Noirs et Blancs. Apartheid, ségrégation, discrimination.

- Febvre C., Entretien avec Didier Fassin « Y a-t-il vraiment des discriminations raciales en France ? », pp. 53-57.

Filmographie

Drames

- Schoeller P., 2008, *Versailles*, Les films Pelleas, France, 113 mn.
- Varda A., 1999, *Sans Toit ni Loi*, Ciné-Tamaris, France, 105 mn.

Documentaire

- Drexel C., 2013, *Au bord du monde*, Daisy Day Films, France, 98 mn.

USAGES DU NUMÉRIQUE ET ILLECTRONISME : NOUVELLES TÂCHES POUR LE LECTEUR-SCRIPTEUR, NOUVEAUX ENJEUX D'APPRENTISSAGE

Élise Gandon

Université de Lorraine, Laboratoire Atilf

Introduction

Le numérique s'est imposé massivement dans nos usages au quotidien ainsi que dans nos pratiques professionnelles. Le numérique ne cesse d'évoluer. Nous vivons dans une ère où tout va vite, dans une « société de l'accélération », comme le décrit Hartmut Rosa (2010). La société a changé et change encore et avec elle nos métiers et nos compétences. De nouvelles applications pour nos tablettes ou nos smartphones voient le jour chaque semaine, certaines prennent une place prépondérante dans notre quotidien pour communiquer, s'informer, apprendre, effectuer des démarches administratives, chercher un emploi... Dans de nombreuses situations, nous faisons appel à un outil numérique parmi les diverses propositions qui s'offrent à nous : ordinateur, tablettes, smartphone... S'exprimer sur les réseaux sociaux ou consulter les actualités en ligne est pour nombre des français la première et la dernière activité de la journée (Portnoff, 2019). Par ailleurs, de nombreuses démarches se font uniquement sur Internet : la déclaration de revenus, l'inscription sur les listes électorales... et l'État prévoit une dématérialisation complète des démarches administratives pour 2022, impliquant en même temps une réduction des accueils physiques en agences. Certains de nos usages numériques sont donc contraints. Néanmoins, lorsqu'on les maîtrise, ils peuvent offrir l'opportunité aux individus de s'informer, de se former, de participer à des faits de société, de communiquer.

Mais qu'en est-il des personnes qui sont en difficulté avec ces outils et des publics « non autonomes numériquement » qui sont mis à l'écart de fait par le « traitement à distance » de la relation et empêchés matériellement dans l'accès à leurs droits (Mazet, 2019) ? Nous tenterons de démontrer que l'utilisation des outils numériques requiert des compétences particulières mais également que les outils numériques peuvent permettre de développer la maîtrise de l'écrit.

Nous tenterons de proposer une définition du terme illectronisme en présentant le public concerné, les aptitudes que requiert l'utilisation des outils numériques ainsi que les difficultés vécues par les personnes qui ne les maîtrisent pas, ou pas suffisamment. Dans un second temps, nous développerons les tâches mobilisées dans les activités de lecture et d'écriture numériques. Enfin, nous discuterons des enjeux liés à l'acquisition des usages numériques et de l'apport des outils numériques dans l'apprentissage et nous présenterons un projet innovant : un dispositif

de formation permettant de travailler à la fois l'écrit et les usages du numérique à destination de personnes salariées en situation d'illettrisme et d'illectronisme dans la métropole de Lyon.

Qu'est-ce que l'illectronisme ? Qui sont les personnes en situation d'illectronisme ? Quelles difficultés rencontrent-elles ?

Une proposition de définition

Un néologisme est apparu durant cette dernière décennie : l'illectronisme. Il peut se définir comme le manque d'acquis nécessaires à l'utilisation des outils numériques. Le terme illectronisme n'est pas le seul à être utilisé. On trouve en effet une variété pléthorique d'expressions pour aborder les usages et compétences liées au numérique ou au contraire le fait de ne pas les maîtriser : accès à l'e-lettrisme¹, littératie numérique ou informatique, alphabétisme numérique. Les anglophones utilisent le terme de *digital literacy*, *digital illiteracy* ou *computer illiteracy*. Selon l'OCDE, le terme de « littératie numérique » (OCDE, 2000) pourrait se définir comme étant l'« aptitude à comprendre et à utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités » (cit  par Bros, 2015 : 76).

Le terme illectronisme transpose le concept d'illettrisme au domaine du numérique. Bien que la notion d'illectronisme ne concerne pas forcément les personnes en situation d'illettrisme, il est fortement lié à l'illettrisme, 90 % du contenu du Web étant textuel. Les personnes qui ne maîtrisent pas les compétences de base pour lire, écrire et compter, sont bien souvent confrontées à des difficultés face à l'omniprésence des technologies numériques dans notre quotidien : suivi d'un dossier au Pôle Emploi, prestation familiale, déclaration fiscale, suivi de dossier médical, etc.

Afin de présenter le profil des personnes qui sont, selon cette définition, en situation d'illectronisme, nous nous appuyons sur deux études menées en 2018 : une première étude commandée par le syndicat de la presse sociale auprès de l'organisme CSA² Research et une recherche menée par le CREDOC³.

Selon les chiffres de l'enquête CSA, environ 23 % des Français ne sont « pas à l'aise avec le numérique » et déclarent « ne jamais naviguer sur Internet ou bien difficilement ». Les chiffres sont de 58 % chez les personnes de 70 ans et plus. En effet, les personnes âgées sont bien souvent complètement éloignées des réalités du numérique. 67 % des personnes de 70 ans et plus ne possèdent pas de matériels pour se connecter à Internet et plus d'un tiers des personnes de 70 ans et plus ne disposent pas du tout de connexion à Internet. En effet, même si 89 % des personnes interrogées possèdent au moins un équipement leur permettant d'accéder à Internet, les difficultés sont fortement liées à l'acquisition du matériel.

L'étude présente également un certain nombre de personnes nommées « abandonnistes ». Ces personnes sont définies comme ayant déjà renoncé, dans les douze derniers mois, à effectuer une action sur Internet (achat en ligne, demande d'aide sociale...) parce qu'elle nécessitait l'utilisation d'Internet. Ces personnes représentent environ un tiers des Français (32 %).

Parmi les personnes qui n'ont pas de connexion à Internet à leur domicile, certaines se rendent dans d'autres lieux où elles peuvent y avoir accès, comme par exemple chez un proche, au travail, dans une médiathèque ou un Cybercafé. Seulement 4 % d'entre eux utilisent les

¹ Frédérique Bros (2015) Devenir e-lettré : quels leviers et voies d'accès à l'écrit à l'heure de la littératie numérique ?

² *Consumer Science and Analytics* (CSA Research : institut de sondages).

³ L'enquête du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) est insérée par l'ARCEP, le CGE et l'Agence du Numérique dans l'enquête sur les « *Conditions de vie et les Aspirations* ».

services des administrations qui mettent à disposition des ordinateurs avec accès internet. Néanmoins, de manière générale, les personnes qui ne possèdent pas de connexion à Internet se connectent peu ailleurs. Ils n'utilisent tout simplement pas Internet.

Les réflexions sur l'illectronisme ou sur la littératie numérique aboutissent souvent à réfléchir aux usages du numérique sous l'angle de connaissances et de compétences à acquérir (Mazet, 2019 ; Connolly & McGuinness, 2018 ; Bros, 2015). Nous distinguerons trois compétences principales. Tout d'abord, la compétence informatique, ou instrumentale, qui concerne les aspects techniques et pratiques des outils et du matériel. La deuxième compétence serait la compétence communicationnelle qui consiste à savoir communiquer, c'est-à-dire à utiliser les différents outils de communication du numérique mais qui réside également dans la maîtrise d'un certain nombre de codes sociaux. Enfin, la compétence médiatique (ou informationnelle) relève de l'aptitude à se repérer au sein des ressources numériques, à vérifier la fiabilité du contenu dans le cadre d'une recherche d'informations, compétence que Pierre Fastrez (2012) nomme également la littératie médiatique.

La compétence informatique ou instrumentale

La compétence informatique concerne les aptitudes techniques dans la manipulation des outils numériques. L'utilisation de l'ordinateur et ses fonctions de base en sont un exemple classique mais la compétence informatique est également liée à la manipulation des équipements et des différents périphériques. Utiliser un scanner, une imprimante ou un espace de stockage est aujourd'hui une action que nous pouvons avoir à faire au quotidien. Pour transformer des documents papiers en fichier numérique, l'utilisateur peut utiliser un scanner et ainsi enregistrer ses fichiers, puis éventuellement les compresser et ensuite utiliser un service de transfert de fichiers ou de partage de fichiers, sur un *cloud* selon le poids des documents...

Certaines situations nous contraignent à utiliser ces outils comme dans le cas d'une demande d'indemnisation à Pôle Emploi : pour percevoir des allocations chômage, le demandeur doit transmettre des documents numériques via son espace emploi.

La compétence communicationnelle

Depuis l'arrivée des outils numériques dans la société, une certaine catégorie de la population française communique au travail et dans la vie privée, de manière synchrone ou asynchrone, orale ou écrite, via des outils numériques multiples : messagerie électronique (*Outlook...*), messagerie instantanée (*Messenger, Whatsapp...*), vidéoconférence (*Skype, Webroom...*), outils collaboratifs (*Slack, Padlet, Framapad...*), partage de photos et de vidéos (*Instagram, Snapchat, Youtube ...*). La plupart de ces outils possède toutes ces fonctionnalités à la fois. Il en naît sans cesse de nouveaux. La compétence communicationnelle consiste à savoir communiquer à l'aide de ces différents outils, c'est-à-dire à être en mesure de les utiliser mais également d'en maîtriser les codes sociaux. La compétence communicationnelle consiste donc par exemple à faire un bon usage de la messagerie électronique en utilisant notamment les formules de politesse adaptée, en adaptant l'utilisation des émoticônes, en maniant avec pertinence les champs lors d'un envoi de mail groupé (À, CC, Cci). Dans le contexte professionnel également, les compétences numériques sont requises par les employeurs. Savoir fixer des dates de réunion via Outlook ou travailler en équipe sur un « mur collaboratif » numérique, échanger avec des fournisseurs lors d'une réunion à distance... Linguistique, sociolinguistique et numérique sont souvent étroitement liés.

Le Web peut également permettre aux individus d'avoir l'opportunité de s'exprimer, d'exprimer leur créativité et de la partager, de créer des groupes sociaux, d'échanger, de participer à des projets en collaboration, via les réseaux sociaux ou les sites qui diffusent des vidéos comme *Youtube*.

La compétence médiatique ou informationnelle

L'une des utilisations du Web est de chercher des informations utiles au quotidien ou tout simplement de s'informer, pour apprendre. Lorsque nous effectuons ce type de recherche, nous subissons une sollicitation d'information constante. Nous devons apprendre à nous mouvoir dans ce flot d'information. Il s'agit donc d'apprendre à trier, à sélectionner des contenus sur le Web, pertinents et fiables, mais également de développer un regard critique face à ces contenus et aux réseaux sociaux. De nombreux usagers du numérique éprouvent des difficultés à se repérer au sein des ressources numériques disponibles sur le Web et à en vérifier la fiabilité. Il peut donc s'avérer nécessaire de pouvoir être formé, accompagné afin d'acquérir cette compétence (Tricot, 2007 : 30).

La compétence médiatique ou compétence informationnelle présente deux aspects. Tout d'abord, pour pouvoir lire, comprendre et exploiter un document qui correspond à ce que l'on cherche, il faut d'abord savoir de quelle manière le trouver. Une fois que l'utilisateur a trouvé le document, un des aspects de la compétence médiatique est d'évaluer la source afin de s'assurer que ce document est pertinent. On peut donc se poser des questions telles que « Qui en est l'auteur ? », « Est-il compétent, fiable ? ». Par ailleurs, face à la diversité des sources proposées, le lecteur qui mène une recherche sur le Web se trouve face à différentes sources, « soit potentiellement des points de vue différents, contradictoires » (Tricot, 2007 : 67) et il lui est nécessaire d'adopter un point de vue réflexif et critique.

Les individus de manière générale et les jeunes plus particulièrement sont par ailleurs davantage exposés à visionner et à participer à des événements de groupes qui peuvent parfois choquer. C'est pourquoi développer la maîtrise de compétences informationnelles telle que la recherche, le traitement et l'évaluation de la source d'information semble aujourd'hui nécessaire, notamment pour les jeunes (Connolly & McGuinness, 2018 : 85).

Enjeux sociaux et difficultés au quotidien

Nous devons nous adapter à un environnement professionnel et social qui se transforme. Les démarches se faisant souvent en ligne, la principale difficulté aujourd'hui pour les personnes en situation d'illectronisme est de pouvoir bénéficier de leurs droits.

La seule issue est de développer des stratégies. Selon l'étude CSA Research, les personnes éprouvant des difficultés se tournent donc vers des personnes ressources, la famille, les enfants par exemple ou les amis. Parfois, elles s'appuient sur des repères intuitifs pour certains actes du quotidien comme la mémorisation de signes, pictogrammes ou couleurs. Lorsqu'elles le peuvent, elles intègrent des formations mais on observe combien il peut être difficile d'admettre qu'on a besoin d'être accompagné ou de se former : tout comme la situation d'illettrisme, la situation d'illectronisme isole considérablement les personnes concernées.

Chez les personnes âgées, les difficultés se font plus prégnantes : 41 % des 70 ans et plus n'utilisent jamais Internet. La dématérialisation des démarches administratives peut paraître compliquée chez les personnes en situation d'illectronisme, qu'elles soient adultes ou seniors, parce que ces démarches sont liées au fait de percevoir des prestations ou des allocations et génèrent des difficultés financières. Les difficultés face au numérique renforcent donc les risques d'exclusion sociale des personnes qui pour certaines sont déjà exclues du fait de leur non-maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul (personnes également en situation d'illettrisme). La Communauté européenne reconnaît d'ailleurs depuis 2006 la compétence numérique comme l'une des compétences clés, au même titre que la lecture et l'écriture.

La disqualification professionnelle est l'un des enjeux majeurs liés à la situation d'illectronisme. En effet, les technologies numériques sont aujourd'hui prégnantes au travail, même sur des postes dits peu ou pas qualifiés.

Focus sur les *Digital Natives*

Nés à l'ère du numérique, donc après 1985, les *Digital Natives* (nom donné par le chercheur américain Mark Prensky) ou encore les « Y » sont supposés maîtriser le numérique sans problème parce qu'ils sont nés avec le numérique. Néanmoins, nous constatons, à la lecture de l'enquête réalisée par CSA Research, que bien qu'ils utilisent très souvent les écrans, les jeunes éprouvent des difficultés lorsqu'ils utilisent les outils numériques. Par ailleurs, le terme de *Digital Natives* ne fait pas l'unanimité parmi les chercheurs⁴. Selon Pascal Plantard (2015), il s'avère que les inégalités chez les adolescents sont également marquées par les territoires : les zones blanches existent à nouveau faute d'entretien d'un certain nombre de points d'accès à Internet. Par ailleurs, les droits des jeunes en ce qui concerne le numérique sont souvent négligés, comme si le numérique ne leur appartenait pas ou ne les concernait pas : le numérique est d'ailleurs souvent absent des programmes éducatifs (Connolly & McGuinness, 2018 : 91).

Paradoxalement, l'enquête CSA Research montre que les familles de milieux peu favorisés sont très équipées. En effet, les adolescents des familles socialement plus défavorisées possèdent en général un ordinateur fixe ou portable dans leur chambre et même si les jeunes semblent très à l'aise avec les écrans de leurs tablettes et téléphones, on constate des disparités dans l'utilisation du numérique. Selon Nathalie Caclard (2012), on distingue deux catégories chez les jeunes : d'une part, les *geeks* qui font du codage, d'autre part les jeunes qui utilisent *Snapchat* mais qui semblent incapables d'envoyer un mail pour postuler à une offre d'emploi (Caclard, 2012 : 22). La médiation numérique reste donc un enjeu majeur même auprès des jeunes.

On peut s'interroger sur ce qui semble poser problème. Concernant l'éducation aux médias, l'équipe de recherche de Pascal Plantard (2015) a constaté que les familles « aisées » considéraient que c'était le rôle des parents d'éduquer aux médias tandis que les familles de milieux défavorisés considéraient que c'était le rôle de l'école. En effet, des études montrent que certains jeunes peuvent rencontrer de vrais problèmes pour trouver des informations fiables et pertinentes et pour s'approprier des méthodes efficaces de recherche sur le Web (Guichard, 2015 : 408). Mais on a également remarqué que les jeunes qui entrent dans leur vie d'adultes éprouvent des difficultés à effectuer leurs démarches administratives ou à utiliser les outils de recherche d'emploi. Au sein d'une même classe d'âge, il existe donc des différences très importantes.

Selon Éric Guichard, on ne peut donc pas affirmer que les *Digital Natives* possèderaient une véritable culture numérique simplement parce qu'ils sont nés à l'ère du Web. En revanche, formés dans de bonnes conditions, on constate qu'ils acquièrent rapidement cette culture numérique (Guichard, 2015 : 409).

Littératie numérique : les pratiques de lecture et d'écriture questionnées

Bien qu'on ait pu craindre que l'avènement du numérique fasse disparaître la lecture et l'écriture, il n'en est rien. En s'imposant au sein de nos sociétés, les technologies numériques ont certes modifié nos usages de lecture et d'écriture mais n'en ont pas supprimé l'existence. La lecture sur le Web mobilise néanmoins des caractéristiques cognitives spécifiques. Selon Victor Petit et Serge Bouchardon (Petit & Bouchardon, 2017 : 130), la complexité du numérique a en effet engendré « l'extension du domaine de l'écrit – autant que celui du calcul ».

⁴ Un paragraphe intitulé « Le mythe des “natifs du numérique” » : Connolly N. & McGuinness C., 2018, Chapitre 7. *Vers une littératie numérique pour une participation et une mobilisation active des jeunes dans un monde numérique.*

La lecture numérique

Dans le domaine de la recherche en sciences de l'éducation et en psychologie des apprentissages, on oppose la lecture linéaire des livres à la lecture sur le Web ou sur écran qui est plus « spatiale ». Néanmoins, des travaux de recherche (Amadiou & Tricot, 2014 : 72) démontrent que la lecture d'un document numérique et la lecture d'un document papier mobilisent des compétences de base identiques bien que la lecture sur écran requière également d'autres aptitudes. La lecture numérique diffère de la lecture papier à la fois dans sa structure et dans son contenu (Tricot, 2007 : 66). En effet, dans les textes classiques, il peut s'agir d'une structure narrative ou argumentative mais la structure du texte est connue du lecteur aguerri qui peut s'y repérer. En revanche, un document textuel numérique présente parfois plusieurs structures différentes qui peuvent varier, qui ne sont pas linéaires. André Tricot explique de manière très claire ce phénomène :

Le lecteur élabore une représentation de type A-B-C. L'auteur a choisi de présenter A, puis B, puis C. S'il avait voulu écrire A-C-B, il l'aurait écrit. Et le lecteur aurait très probablement compris A-C-B. Avec les hypertextes, le lecteur se trouve devant la situation suivante : après A, il peut aller vers B ou vers C. Autrement dit, dans un texte linéaire, il y a une cohérence. Le lecteur à la recherche de cette cohérence peut faire l'hypothèse que l'auteur a écrit son texte d'une certaine manière parce qu'il essayait d'être pertinent. Dans un hypertexte, il y a plusieurs cohérences. (Tricot, 2007 : 111).

Concernant le contenu, il diffère également par la diversité des sources proposées. On peut la définir comme étant pluri-directionnelle. En effet, sur Internet, les informations que nous recherchons se trouvent à droite dans la marge, tout en bas de la page ou sont « invisibles » car apparaissent lorsqu'on clique sur un lien hypertexte dont l'existence est quasiment implicite, à déduire... La lecture est donc composée de différents étages de lecture qui sont matérialisés par les liens hypertextes. Le terme d'hypertexte est apparu dès 1963. Ted Nelson qui l'a le premier utilisé le définit comme étant « un ensemble de documents, où chaque information est stockée une fois, où il n'y a pas de suppression et où chaque information est accessible par un lien à partir de n'importe quel endroit » (Tricot, 2007 : 19-20). Plus précisément, les liens hypertextes apparaissent lorsque l'on passe le curseur dessus (généralement le pointeur de la souris se transforme en main et le lien devient violet lorsqu'il a été activé), qu'un lien hypertexte nous amène à un autre texte. Ce système élaboré en hypertextes propose une nouvelle forme d'organisation de l'information et donc de la lecture. Cet ensemble de textes est beaucoup plus riche qu'un simple texte papier et demande au lecteur d'être davantage impliqué dans sa lecture. En effet, la navigation dans ce système hypertextuel est non linéaire et dépend du choix de chaque individu : chacun clique sur le lien qui lui semble plus pertinent et plus cohérent dans la suite de sa lecture et de sa recherche d'informations, contrairement à un texte linéaire où le lecteur n'a pas de choix à faire. Il lui suffit de se laisser guider.

La non-linéarité aurait des effets sur la lecture et sur l'apprentissage car elle représenterait un « surcoût cognitif » (Tricot, 2007 : 63) ou une surcharge cognitive accrue par la vitesse de traitement que nécessite la lecture numérique. La lecture hypertextuelle déstabilise le lecteur et le met « dans un état où il ne sait plus où aller, ni d'où il vient, ni comment y retourner, et surtout, il ne parvient pas à comprendre les contenus qu'il est en train de traiter » (Tricot, 2007 : 64).

Par ailleurs, la mémoire est très sollicitée. En effet, face à la multitude d'informations présentes sur le Web, le lecteur opère un tri afin de conserver les éléments essentiels et pertinents ce qui lui permet de progresser dans la lecture hypertextuelle. Ce tri s'applique presque de manière inconsciente et machinale pour un lecteur aguerri du Web mais c'est moins évident pour un lecteur qui éprouve d'ores et déjà des difficultés avec la lecture papier.

L'écriture numérique

Abordons à présent les caractéristiques cognitives sur le plan scriptural.

On observe que les pratiques d'écriture traditionnelles (papier/crayon) sont « manuscrites et latéralisées » et qu'elles sont, tout comme la lecture, caractérisées par leur linéarité. Depuis que le numérique a massivement fait irruption dans notre quotidien, les pratiques scripturales ont évolué : nous écrivons via l'interface d'un écran dans un mode d'écriture « conversationnel ou hypertextuel » (Bros, 2015 : 78-79). On peut définir trois modes d'écriture : les écrits sur traitement de texte (présenter un écrit dans un format numérique), les écrits conversationnels différés (mail par exemple) et les écrits simultanés ou synchrones (tchat).

Lorsque l'on pense écriture numérique, on imagine le traitement de texte et l'écriture dans le contexte de messagerie électronique. Mais d'autres outils numériques mobilisent l'écriture : les messageries instantanées, les SMS⁵, les outils collaboratifs en ligne... Et on se rend compte par exemple que l'usage des SMS a fait émerger une forme stabilisée de français écrit (Penloup, 2018). En effet, selon Marie-Claude Penloup, cette variété du langage avec ces formes spécifiques simplifiées (remplacement d'un son par une lettre, chiffre utilisé pour sa valeur phonétique...) pourrait devenir des supports permettant de travailler l'écrit avec les jeunes, notamment l'orthographe. Il existe d'autres pratiques d'écriture personnelles numériques comme les RPG⁶ en ligne⁷ ou les *fanfictions* qui sollicitent des aptitudes d'écriture et qui permettraient de développer des compétences diverses comme interagir, lire, écrire sur écran.

Que l'on aborde la question de la lecture ou de l'écriture, le numérique a considérablement modifié notre perception de l'écrit. Les repères temporels et spatiaux et les modes relationnels et communicationnels sont différents. La sphère privée et la sphère publique sont à redéfinir progressivement, on le constate dans le cadre de l'usage des réseaux sociaux. Écrire sur soi en ligne pour les amis est devenu courant mais il est important également de savoir configurer les paramètres de confidentialité de son compte au risque de voir sa vie être diffusée à tous.

Le formel et l'informel sont également à repenser dans les modes de communication oraux et écrits (messagerie, logiciel de communication type Skype). Nous sommes encore dans le flou et ces nouveaux modes de relation génèrent des aptitudes à la fois sociales et techniques à acquérir pour les usagers...

Les compétences technologiques : lecture numérique, réponse tactile

Le numérique aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'ordinateur, les tablettes et les smartphones. Selon Alain Dumais (2014), au sein de ce que l'on nomme les outils numériques s'inscrivent également d'autres outils auxquels on pense moins : les guichets et distributeurs automatiques avec des écrans tactiles. De manière générale, ces outils numériques de notre quotidien impliquent des manipulations tactiles et induisent des interactions sensorielles. De nombreux « écrans » ou appareils numériques sollicitent une réponse non pas écrite mais tactile : nous n'écrivons pas, ne saisissons pas de texte sur un clavier mais sélectionnons une réponse parmi une liste. Parfois même l'action impliquée par l'écran digital n'est pas explicitée, elle est implicite : « prendre un ticket » : signifie « toucher l'écran pour éditer un ticket », « actionner une touche » signifie « toucher l'écran ».

⁵ *Short Message Service*.

⁶ *Role Playing Games*.

⁷ Forums de fans dans lesquels les participants incarnent un personnage d'un univers spécifique.



Nous venons de voir que l'usage du numérique préoccupe toutes les personnes, même lorsqu'elles ne se trouvent pas en situation d'illettrisme. Les formes d'exclusion liées à la non-maîtrise de l'écrit sont transposables à la non-maîtrise de l'écrit numérique. Les ateliers de remédiation peuvent permettre d'agir sur la maîtrise à la fois de l'écrit et de l'usage des outils numériques.

Les apports du numérique dans l'éducation et la formation

Avec le numérique, les pratiques de lecture et d'écriture se sont complètement transformées et continuent de changer. La formation initiale et continue des individus s'adapte aujourd'hui aux changements véhiculés par les nouvelles pratiques numériques et peut s'appuyer sur des savoir-faire que chaque individu acquiert en dehors des lieux de formation ou d'éducation.

Utiliser le numérique pour développer d'autres compétences chez les jeunes

Selon Marie-Claude Penloup (2018), il existe une tendance qui est d'ignorer les pratiques des jeunes hors les murs de l'école mais plutôt réfléchir à une pédagogie enrichie et réinventée grâce au numérique et via les nouveaux formats de temps et d'espace. Par exemple, le langage hybride développé par les SMS pourrait selon elle devenir un matériau d'étude stimulant sur la langue avec les jeunes.

Concernant l'éducation aux outils numériques auprès des jeunes, il semble qu'il y ait de nombreuses pistes développées par des chercheurs en science de l'éducation. On a constaté que les jeunes étudiants ou lycéens par exemple utilisent leur smartphone, même au sein des lycées. Les proviseurs d'établissement disent qu'il est compliqué d'obtenir qu'ils ne l'utilisent pas pendant le cours (Plantard, 2015a). Dès qu'ils le peuvent, les lycéens utilisent certaines applications sans difficulté comme *Snapchat*, *Instagram* ou *Whatsapp*. C'est pourquoi, selon Marie-Claude Penloup (2018), pour sensibiliser les jeunes, on peut s'appuyer sur le numérique et s'intéresser à ce qu'ils savent faire. Ces outils peuvent permettre de travailler également l'acquisition de l'écrit ou de la lecture. Selon Marie-Claude Penloup (2018), on observe un effet positif des outils sur tablette qui permettent de guider le geste d'écriture manuscrite, en particulier pour les enfants en difficulté. L'efficacité des outils numériques reste en grande majorité à étudier, mais certaines de leurs fonctions spécifiques semblent pouvoir soutenir les apprentissages.

Selon Marie-Claude Penloup, grâce aux nouvelles « sollicitations à écrire » offertes par le numérique, les adolescents maîtrisent certaines pratiques de l'écrit sur lesquelles l'enseignant peut s'appuyer (Penloup, 2017). Même si tous ne savent pas utiliser les écrans, ils sont nombreux à utiliser les écrans pour écrire, pour texter ou interagir sur des forums (Joannidès, 2014). Les enseignants, les formateurs peuvent s'appuyer sur ces pratiques de lecture et d'écriture pour développer les aptitudes transférables vers le numérique. Un outil numérique peut à la fois être le « poison et le remède », en fonction du lieu et du contexte dans lequel il est utilisé. Il ne faut pas « diaboliser » les outils numériques (2015b) mais plutôt s'en servir (Penloup, 2018).

Changer le regard que les adultes en formation portent sur l'écrit

Certaines études ont permis de constater que les adultes en formation qui maîtrisent mal l'outil scripteur sont parfois plus à l'aise avec l'outil numérique et la saisie au clavier (Bros, 2015). En formation, proposer différents supports et notamment le support numérique pour passer à l'écrit peut permettre de lever des appréhensions. Par ailleurs, le support numérique dans l'apprentissage change la place de l'enseignant/formateur qui devient davantage un accompagnant, un guide. Cela peut atténuer l'appréhension liée au fait de faire une erreur : le formateur favorise une erreur qui devient formative (l'ordinateur ne juge pas) et qui sera moins perçue comme une sanction. L'utilisation de l'outil numérique dans les apprentissages peut également valoriser les connaissances déjà acquises en milieu social. L'enseignant ou le formateur peut les valoriser pour aborder différemment le rapport à l'écrit.

Dans son article, Frédérique Bros (2015 : 85) présente le témoignage d'une animatrice d'atelier numérique. Elle a pu constater que l'outil numérique avait permis aux personnes de travailler la lecture et l'écrit sans appréhension. Ils ne considèrent pas la lecture et l'écriture sur le Web comme des pratiques scripturales en tant que telles. En effet, Frédérique Bros précise que les usagers qui évoluent sur le Web en cliquant sur les liens hypertextes, qui passent d'un lien à l'autre, d'une page à l'autre, qui remplissent des formulaires, cliquant, cochant n'ont pas la sensation d'effectuer des activités liées à la lecture ou à l'écriture. L'animatrice de cet atelier numérique constate les outils numériques ne suscitent pas la même appréhension que l'utilisation du papier et du crayon. L'outil numérique permettrait donc d'atténuer le sentiment d'insécurité lié à l'écrit chez des adultes en formation.

De nouvelles pratiques d'expression écrite

Par ailleurs, le développement des outils numériques fait émerger des pratiques personnelles d'écriture. On constate que ces pratiques sont devenues très courantes dans les sociétés contemporaines. D'une part, l'usage du numérique implique la pratique de l'écriture via par exemple les réseaux sociaux ou les blogs. Mais de nouvelles formes de sociabilité développent également de nombreuses formes d'expression sur le Web. On peut citer notamment la créativité et l'écriture libre des individus. Des enquêtes sur les pratiques culturelles des Français, des Anglais et des Américains démontrent qu'aujourd'hui, en moyenne un individu sur deux exerce une activité d'écriture créative via le numérique (Cardon, 2019 : 189). On constate notamment que la création d'un blog suscite des activités d'écriture libres et créatives où les personnes peuvent partager leurs loisirs et leurs activités personnelles (photo, cuisine, littérature, couture, cinéma, maquettes...). Les technologies se sont simplifiées et permettent aujourd'hui via des tutoriels disponibles sur le Web de réaliser des montages des vidéos par exemple. Ces pratiques principalement amateurs pourraient être considérées par les formateurs et enseignants comme un levier pédagogique pour développer à la fois les pratiques de l'écrit et les pratiques numériques, les deux fonctionnant de manières transversales (Cardon, 2019 : 192).

Une action de formation pour développer la maîtrise de l'écrit et du numérique

Méthodologie et cadre d'analyse

L'étude que nous présentons dans cet article a été menée en 2018 sur un groupe de stagiaires en formation professionnelle « écrit et numérique » au sein d'un organisme de formation lyonnais. L'action de formation proposée était un dispositif destiné à huit personnes salariées en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme. Les personnes étaient affectées à des postes peu ou pas qualifiés : peintre en bâtiment, agent des espaces verts, couturier, agent de nettoyage. Les niveaux d'étude étaient variables mais de manière générale, il s'agissait de personnes n'ayant pas suivi d'études longues. Trois d'entre elles étaient sorties du système scolaire en fin de collège, trois avaient validés un CAP ou BEP, une personne avait obtenu son baccalauréat et une autre avait suivi des études supérieures pendant deux ans sans valider de diplôme universitaire. Les participants, quatre hommes et quatre femmes, étaient âgés de 23 à 57 ans.

Les objectifs de la formation étaient de travailler à la fois sur l'écrit et sur les outils numériques utiles au quotidien. En effet, l'employeur de ces participants avait remarqué que ces personnes avaient besoin d'un accompagnement à la fois dans la production d'écrit dans le cadre professionnel mais également dans leur vie personnelle, dans la gestion de l'écrit numérique lié aux démarches administratives. L'objectif était donc de leur permettre d'acquérir davantage d'autonomie dans la vie quotidienne, dans la recherche d'un emploi pérenne. Les personnes participaient à des séances « écrit et numérique » au sein de l'organisme de formation deux demi-journées par semaine et demeuraient à leur poste de travail le reste de la semaine.

Notre projet a été de voir si cette formation pouvait être bénéfique et leur apporter effectivement davantage d'autonomie. Les contenus de la formation se sont adossés aux constats de la société telle qu'elle existe aujourd'hui : une société de l'écrit et où le numérique est de plus en plus présent notamment pour les démarches administratives. En début de parcours formatif, les contenus ont été définis en collaboration avec les stagiaires, formalisés par un contrat de formation lors d'un entretien d'accueil et de pré-positionnement au cours duquel les personnes ont pu faire part librement de leurs besoins et de leurs attentes. Dans ce parcours de formation, il était prévu que les contenus des séances s'adapteraient par la suite et seraient ajustés en fonction des besoins formulés des stagiaires et de leurs demandes concrètes.

Chaque séance de formation était donc liée à un objectif concret et une application pratique. Au cours de cette formation, les stagiaires ont appris à utiliser les différentes fonctions du traitement de texte et ont ainsi pu élaborer leur Curriculum Vitae ou effectuer des recherches sur le Web afin de sélectionner une liste d'entreprises au sein desquelles ils pourraient envoyer une candidature. Plus précisément, les activités développaient l'acquisition à la fois de l'écrit et des usages du numérique, comme par exemple la création d'une messagerie électronique pour rédiger un mail à un membre de la famille ou un ami mais également à un recruteur (avec envoi de Curriculum Vitae en pièce jointe) en travaillant sur les différents types d'écrit, familier et formel. Ils ont également abordé les enjeux des réseaux sociaux à travers des usages différenciés (inscription à des réseaux sociaux professionnels par exemple). Certains étant jeunes parents, apprendre à se méfier des addictions liées aux écrans et savoir accompagner leurs enfants faisait aussi partie du programme de leur formation.

L'écrit n'était jamais travaillé « frontalement ». Les activités pédagogiques étaient abordées en contexte via un outil numérique favorisant la collaboration, l'échange et l'autonomie. Par exemple, la création d'une charte de vie du groupe sur un *padlet* ou l'utilisation des réseaux sociaux pour communiquer entre eux a favorisé la créativité et l'interactivité des participants. Les formateurs ont privilégié l'utilisation de supports numériques variés : ordinateur, tablettes mais également smartphones. Les stagiaires avaient besoin de se connecter, de s'identifier dans le cadre des démarches administratives. Ils ont donc appris à utiliser les paramètres de confidentialité. L'utilisation du smartphone et des SMS, largement répandu surtout chez les

jeunes stagiaires, répondait à des besoins évoqués dans un processus de socialisation. Intégré naturellement lors des séances a priori vouées à l'utilisation des outils numériques, l'écrit était complètement présent mais sans jamais susciter l'appréhension de la part des stagiaires.

Résultats de cette étude

Nous avons analysé différents paramètres au cours de la formation pour vérifier si ce type de formation pouvait s'avérer efficace.

Nous avons tout d'abord pris en compte l'assiduité du stagiaire en formation qui permet de mesurer l'investissement. Nous avons également observé les demandes exprimées au formateur sur des besoins concrets à l'écrit, sur les usages numériques ou sur les deux domaines. Ces demandes d'aide étaient recensées sur un document individuel pour chaque stagiaire. Enfin, nous avons mesuré les progrès effectués en fin de formation, d'abord par le biais d'une évaluation de fin de parcours qui abordait les deux aspects : langue écrite et habileté numérique, puis par le biais de témoignages écrits par les apprenants à l'issue de la formation.

L'observation de la présence en formation a montré des résultats positifs : sur les huit participants, tous sont allés au terme du parcours. Deux d'entre eux ont éprouvé des difficultés à se mobiliser sur les apprentissages écrits et ont été absents lors de quelques séances mais ils ont malgré tout terminé la formation. Concernant les demandes d'accompagnement individuelles, six personnes sur huit en ont fait usage. Les demandes étaient très variables : un accompagnement à la déclaration de revenus en ligne, une demande d'aide pour installer et prendre en main un ordinateur portable récemment acquis, un accompagnement à la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettre de motivation...), un besoin spécifique pour la déclaration de ressources à la CAF ou pour la lecture de document juridique.

L'analyse des évaluations et des témoignages a permis de révéler que les huit stagiaires ont acquis la maîtrise de la messagerie électronique avec envoi de mail pour des candidatures ou pour demander des rendez-vous (notamment aux accompagnants sociaux ou référents insertion), la capacité à rechercher et trier des informations sur le Web ou d'utiliser les outils numériques pour s'orienter dans la ville.

Dans le cadre de cette démarche, concernant l'écrit et le numérique, ce qui apparaît de manière moins mesurable, c'est l'acquisition d'une certaine autonomie dans les démarches administratives ou les achats en ligne. Les formateurs ont en effet remarqué une prise de confiance qui s'est matérialisée en dehors des heures de formation par l'envoi de mails pour prévenir d'une absence ou pour transmettre un Curriculum Vitae à un recruteur. Au cours de la formation, les stagiaires devenaient de plus en plus autonomes dans les démarches et les échanges avec les administrations. Par exemple, en fin de formation, ils étaient en mesure d'actualiser leur situation sur le site de Pôle Emploi ou d'effectuer leur déclaration d'activité sur le site de la Caisse d'Allocation Familiale sans être accompagnés.

On peut donc supposer que cette action de formation a pu permettre d'accompagner ces participants dans une démarche d'autonomisation ayant pour incidence d'améliorer leur insertion socioprofessionnelle.

Bibliographie

- Amadiou F., & Tricot A., 2014, *Apprendre avec le numérique : Mythes et réalités*, Paris : Retz.
- Bros F., 2015, « Devenir e-lettré : Quels leviers et voies d'accès à l'écrit à l'heure de la littératie numérique ? », *Savoirs*, N° 38 (2), 73-90.
- Caclard N., 2012, « La médiation numérique : Une urgence pédagogique et politique », *Cahiers de l'action*, n°36 (2), 21-25.

- Cardon D., 2019, *Culture numérique*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Connolly N., & McGuinness C., 2018, « Chapitre 7. Vers une littératie numérique pour une participation et une mobilisation active des jeunes dans un monde numérique », In *Points de vue sur la jeunesse – Les jeunes à l’heure du numérique* (Vol. 4). Strasbourg : Conseil de l’Europe.
- Fastrez P., 2012, *Translittératie et compétences médiatiques. La translittératie en débat : regards croisés des cultures de l’information (infodoc, médias, informatique) et des disciplines*, Rennes.
- Guichard É., 2015, « Culture numérique, culture de l’écrit », *Interfaces numériques*, n°4 (3), 403-420.
- Joannidès R., 2014, *L’écriture électronique des collégiens : Quelles questions pour la didactique du français ?*, Thèse de doctorat soutenue à l’Université de Rouen Normandie, France.
- Mazet P., 2019, « Vers l’État plateforme : La dématérialisation de la relation administrative », Revue en ligne *La vie des idées*.
- OCDE, 2000, *La littératie à l’ère de l’information [Rapport final de l’Enquête internationale sur la littératie des adultes]*, Canada : OECD Publishing.
- Penloup M.-C., 2017, « Didactique de l’écriture : Le déjà-là des pratiques d’écriture numérique », *Le français aujourd’hui*, n°196 (1), 57-70.
- Penloup M.-C., 2018, « Peut-on mobiliser les pratiques hors école de l’écriture numérique ? Littératie numérique extrascolaire et enseignement du français », Conférence Consensus : Paris.
- Petit V., & Bouchardon S., 2017, « L’écriture numérique ou l’écriture selon les machines. Enjeux philosophiques et pédagogiques », *Communication langages*, n°191 (1), 129-148.
- Portnoff A.-Y., 2019, « Les Français et le numérique. Les enseignements du Baromètre du numérique 2018 du CREDOC », *Futuribles*, n°429 (2), 33-42.
- Rosa H., 2010, *Accélération : Une critique sociale du temps*, Paris : La Découverte.
- Tricot A., 2007, *Apprentissages et documents numériques*, Paris : Belin.

QUELLE LANGUE POUR LA RECHERCHE NEUROLINGUISTIQUE FRANÇAISE ?

Marc Arabyan

Université de Limoges, éditions Lambert-Lucas

Introduction

L'Association des Sciences du Langage (ASL) a donné en 2015 à sa journée biennale d'étude le thème de « Sciences du langage et neurosciences », et j'en ai publié les Actes aux Éditions Lambert-Lucas en décembre 2016. La lecture de ces Actes m'a causé une très déplaisante impression dans la mesure où elle m'a permis de constater que 72 % de la bibliographie en est en langue anglaise – 92 % si l'on s'en tient aux sources citées par les équipes invitées (*v. infra*).

Le but de cette communication est de prouver par des données chiffrées tirées d'un corpus pertinent dont l'autorité scientifique et la représentativité académique sont indiscutables – corpus sous la forme numérique duquel je suis le seul chercheur à pouvoir accéder en ma qualité d'éditeur – que le rapport de forces entre sources de langue française et sources de langue anglaise joue nettement en faveur de l'anglais. La France possède des laboratoires de recherche en neurologie linguistique équipés des technologies d'observation suffisantes (tomographie par émission de positrons, imagerie par résonance magnétique fonctionnelle, électroencéphalographie dynamique, etc.) pour faire de la recherche...¹ Mais en quelle langue ?

Les Actes de l'ASL 2015 en question se composent d'une introduction et de onze contributions, chacune accompagnée de ses références bibliographiques. Je ne m'occuperai que de ces dernières. On verra que les Français repérables parmi les signataires et cosignataires des travaux cités ne publient qu'en anglais. Ce qui est d'ailleurs immédiatement remarquable dans

¹ On compte en France d'après le site du CNRS, sauf erreur ou omission de ma part, une quinzaine de laboratoires (pour s'en tenir aux UMR) en recherches cognitives et neurologiques en lien avec la linguistique : UMR 5105, Laboratoire de psychologie et neurocognition (LPNC) (Chambéry) ; UMR 5229, Institut des sciences cognitives Marc-Jeanerod (Bron) (aussi répertorié UMR 5304) ; UMR 5263, Cognition, langues, langage, ergonomie (CLEE) (Toulouse) ; UMR 5287, Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (Incia) (Bordeaux Talence) ; UMR 5292, Centre de recherche en neurosciences de Lyon (CRNL) (Lyon, Bron, etc.) ; UMR 5297, Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS) (Bordeaux) ; UMR 5549, Centre de recherches cerveau et cognition (CerCo) (Toulouse) ; UMR 5596, Dynamique du langage (Lyon) ; UMR 6024, Laboratoire de psychologie sociale et cognitive (Lapsco) (Clermont-Ferrand) ; UMR 7290, Laboratoire de psychologie cognitive (LPC) (Aix-Marseille) ; UMR 7291, Laboratoire de neurosciences cognitives (LNC) (Marseille) ; UMR 7295, Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage (CerCA) (Tours-Poitiers) ; UMR 7364, Laboratoire de neurosciences cognitives et adaptatives (LNCA) (Strasbourg) ; UMR 8554, Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCPO) (Paris 5). Je n'ai pas trouvé d'annuaire français de la recherche neurolinguistique.

ce volume, c'est d'une part qu'il est *exceptionnellement* écrit en français, et d'autre part que les huit articles émanant des équipes de recherche en sciences neurologiques et en sciences cognitives invitées ne sont pour l'essentiel que des recensions (angl. « *reviews* ») de recherches américaines. Est-ce un effet du genre « journée d'étude » ? Sans doute. Mais comme on le verra plus loin, la différence entre publications en français et publications en anglais est telle qu'on ne peut pas y trouver autre chose qu'un fidèle et bien involontaire reflet des tendances actuelles².

1. Que trouve-t-on dans ces bibliographies ?

La Tableau 1 présente les 12 chapitres du livre (une introduction codée 0 et onze contributions numérotées de 1 à 11), leur auteur (ou premier auteur), leur titre et le nombre de références bibliographiques citées en annexe « Références » (pour des identifications plus précises, v. en fin d'article le sommaire du volume).

Code	Auteur	Titre (très résumé)	Nbre de réf.
0	Rabatel	Introduction	12
1	Perrone-Bertolotti	Organisation cérébrale du langage	82
2	Bachrach	Syntaxe et prosodie IRMf	49
3	Cauvet	Musique et langage ICF	40
4	Sprenger-Charolles	Neuro-imagerie de la dyslexie	32
5	Altarelli	Imagerie anatomique de la dyslexie	75
6	Perret	Électroencéphalographie de l'écrit	23
7	Gayraud	<i>Locked-in syndrome</i> et écrit	42
8	Köpke	Aphasie des bilingues et multilingues	44
9	Bergounioux	Histoire de la linguistique clinique	58
10	Perrin	L'esprit dans le langage	22
11	Bottineau	Énaction et neurosciences	41
	Total		520

Tableau 1. Distribution des références bibliographiques dans le volume

Ce Tableau 1 donne une vue d'ensemble du nombre des travaux cités en bibliographie toutes catégories confondues (articles, revues et livres, travaux soumis et à paraître, thèses de doctorat et mémoires d'orthophonie) à la date de remise des contributions pour publication en juin 2016. Le corpus compte 520 références, nombre suffisant pour une approche statistique.

Comme seules ces 520 références m'intéressent³, je ne détaillerai pas le contenu des contributions en tant que « sources de sources » et je n'analyserai pas la composition du volume lui-même. Ces points particuliers ne concernent pas mon propos.

Sachant que seules deux langues sont massivement présentes, d'une part le français et d'autre part, très majoritairement, l'anglais, le Tableau 2 permet de comparer la part de ces deux langues dans les références de chaque contribution.

Les sources de langue française représentent 27 % (137 / 520) des travaux cités ; les sources en langue anglaise 72 % (376 / 520). Le 1 % de références restant va à des langues tierces, italien et allemand.

² Au risque de répéter fastidieusement « langue anglaise » et « langue française », il convient de bien distinguer entre langue maternelle, langue de travail et langue d'édition. C'est ainsi que certains collègues maghrébins sont de LM arabe, de LT française et de LP anglaise. Dans cette étude, je ne m'intéresserai qu'à la LP.

³ On verra plus loin qu'il y a pratiquement autant de références que d'occurrences dans ce corpus.

Code	Auteur	Nbre total de réfs	Nbre de réfs en langue anglaise	Nbre de réfs en langue française
0	Rabatel	12	0	12
1	Perrone-Bertolotti	82	76	6
2	Bachrach	49	49	0
3	Cauvet	40	40	0
4	Sprenger-Charolles	32	28	4
5	Altarelli	75	73	2
6	Perret	23	20	3
7	Gayraud	41	29	12
8	Köpke	44	37	7
9	Bergounioux	52	8	44
10	Perrin	22	1	21
11	Bottineau	41	15	26
	Total	513	376	137

Tableau 2. Nombre de titres en langues anglaise et française

La différence entre les totaux du tableau 1 (520) et du tableau 2 (513) tient à la présence de six titres en allemand et d'un titre en italien (par ordre chronologique de parution, ce sont six titres cités par Bergounioux et un, le dernier, par Gayraud) :

- Franz Bopp, *Über das Conjugationssystem der Sanskritsprache...*, 1816
 Carl Wernicke, *Der aphasische Symptomenkomplex*, 1874 ;
 Hermann Paul, *Principien der Sprachgeschichte*, 1880 ;
 Jean-Martin Charcot, *Differenti forme d'afasia*, Milano, F. Vallardi, 1884.
 Wilhelm Wundt, *Völkerpsychologie Band I*, 1900 ;
 Sigmund Freud, *Der Witz und seine Beziehung zum Unbewussten*, 1905
 Arnild Pick, *Die agrammatischen Sprachstörungen...* 1913.

Toutes ces références de culture linguistique générale sont antérieures à la Première Guerre mondiale (v. *infra*, § 5, « Aspects diachroniques »). Les Allemands d'aujourd'hui sont logés à la même enseigne que les Français. Ils publient en anglais. Tel est pour n'en donner qu'un exemple le cas de :

- Heinz Wimmer, "The Early Manifestation of Developmental Dyslexia: Evidence from German Children", *Reading and Writing*, n° 8, 1996, p. 171-188.

Il en va de même pour les Italiens, les Catalans, etc., avec les cas suivants :

- Salvatore Aglioti, Alberto Beltramello, Flavia Girardi and Franco Fabbro, "Neurolinguistic and Follow-up Study of an Unusual Pattern of Recovery from Bilingual Subcortical Aphasia", *Brain*, n° 119, 1996, p. 1551-1564.
 Carme Junqué, Pere Vendrell and Josep Maria Vendrell, "Differential Impairments and Specific Phenomena in 50 Catalan-Spanish Bilingual Aphasic Patients", in M. Paradis (ed.), *Aspects of Bilingual Aphasia*, Oxford, Pergamon Press, 1995, p. 177-209.

Le Tableau 2 montre aussi que plus l'article compte de références, plus celles de langue anglaise sont nombreuses. D'où l'on peut conclure que la « profondeur » des sources citées est liée à l'emploi de la langue anglaise. Corolairement, moins une contribution cite de sources et plus ces sources sont en langue française. J'appelle « profondeur » d'une source la précision et l'originalité de sa visée scientifique : le champ embrassé est d'autant plus restreint que l'intensité théorique et méthodologique est forte. Un bon indicateur de profondeur est la fréquence des citations d'ouvrages publiés chez Odile Jacob, premier éditeur scientifique

« grand public » français (Tableau 3). Plus les ouvrages de cet éditeur sont cités, plus la contribution où ils figurent est synthétique (c'est d'ailleurs une obligation du genre pour l'introduction d'Alain Rabatel).

Code	Auteur	Nbre de réf.	Nbre de réfs Odile Jacob
0	Rabatel	12	4
1	Perrone Bertolotti	82	0
2	Bachrach	49	0
3	Cauvet	40	0
4	Sprenger-Charolles	32	1
5	Altarelli	75	0
6	Perret	23	0
7	Gayraud	42	0
8	Köpke	44	0
9	Bergounioux	58	0
10	Perrin	22	6
11	Bottineau	41	1
	Total	520	12

Tableau 3. Présence de l'éditeur Odile Jacob

Le Tableau 2 montre encore un autre trait du corpus : c'est que quatre contributeurs (Rabatel, Bergounioux, Perrin et Bottineau) comptent à eux seuls 110 des 137 titres français (soit 80 %). Cela biaise évidemment la statistique : si je les excluais de cette étude pour ne m'intéresser qu'aux citations de neurolinguistique et de sciences cognitives plutôt qu'à celles de linguistique générale, resteraient 27 titres pour un total de 410, soit 6,5 % des sources citées. Statistiquement, cela signifie que 383 sources, soit 92 % des références venant des laboratoires de recherche du CNRS, sont de langue anglaise.

Last but not least, le Tableau 2 montre qu'il est possible de faire de la recherche en neurolinguistique sans lire autre chose que de l'anglais⁴ : 2 contributeurs sur 8 (on notera qu'il s'agit d'équipes : Bachrach *et alii* et Cauvet *et alii*) ne citent aucune source de langue française, et les 6 autres (trois écrivant seuls : Sprenger-Charolles, Altarelli, Köpke, et trois écrivant à deux : Perrone-Bertolotti & Baciú, Perret & Olive, Gayraud & Rode) ne citent que 3,5 titres français.

Ces six contributions citent en français les 32 travaux suivants, ici classés par ordre alphabétique du (premier) signataire :

Jean-Marie Annoni, « Langage et spécialisation hémisphérique », *Revue de neuropsychologie*, n° 12 (2), 2002, p. 275-317.

Claire Blanche-Benveniste, « De la rareté de certains phénomènes syntaxiques en français parlé », *Journal of French Language Studies*, n° 1(5), 1995, p. 17-31.

Patrick Bonin, *Psychologie du langage. La fabrication des mots : Approche cognitive*, Bruxelles, De Boeck Université, 2013.

Patrick Bonin, Alain Méot, Lydie Aubert, Nathalie Malardier, Paula Niedenthal et Marie-Christine Capelle-Toczec, « Normes de concrétude, de valeur d'imagerie, de fréquence subjective et de valence émotionnelle pour 866 mots », *L'Année psychologique*, n° 103 (4), 2003, p. 655-694.

Pierre Coirier, Daniel Gaonac'h et Jean-Michel Passerault, *Psycholinguistique textuelle. Approche cognitive de la compréhension et de la production des textes*, Paris, Armand Colin, 1996.

⁴ Plus exactement, il est impossible de faire de la recherche autrement qu'en anglais.

Fabienne Collette et Éric Salmon, « Fonctionnement exécutif et réseaux cérébraux », *Revue de neuropsychologie*, n° 6 (4), 2014, p. 256-266.

(autocitation) Stanislas Dehaene, Ghislaine Dehaene-Lambertz, Edouard Gentaz, Caroline Huron & Liliane Sprenger-Charolles, 2011, *Apprendre à lire : des sciences cognitives à la salle de classe*, Paris, Odile Jacob.

Michel Fayol, *Des idées au texte : psychologie cognitive de la production verbale, orale et écrite*, Paris, PUF, 1997.

(autocitation) Frédérique Gayraud, *Le Développement de la différenciation oral/ écrit vu à travers le lexique*, thèse de doctorat de l'Université Lyon 2, 2001.

(autocitation) Vanessa Guilhem, Sabrina Gomes, Katia Prod'homme et Barbara Köpke, « Le Screening BAT : un outil d'évaluation rapide disponible en 8 langues et adaptable à toutes les langues du BAT », *Rééducation orthophonique*, n° 253, 2013, p. 121-142.

Joseph B. Hellige, « Spécialisation hémisphérique : données récentes », *Revue de neuropsychologie*, n° 12 (1), 2002, p. 7-49.

Agnes Kipffer-Piquarda, *Étude longitudinale prédictive de la réussite et de l'échec spécifiques à l'apprentissage de la lecture (suivi de 85 enfants de 4 à 8 ans)*, thèse de doctorat de l'Université Paris 7 Denis Diderot, 2003.

(autocitation) Régine Kolinsky, Jose Morais, Laurent Cohen, Ghislaine Dehaene-Lambertz et Stanislas Dehaene, « L'influence de l'apprentissage du langage écrit sur les aires du langage », *Revue de Neuropsychologie*, 6 (3), 2014, p. 173-181.

(autocitation) Barbara Köpke, « Bilinguisme et aphasie », *Rééducation orthophonique*, n° 253, 2013, p. 5-30.

Alice Krieg-Planque, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, 2012.

Lise Lapierre, « Le participe passé et le système participial en français », *Initial(e)s*, n° 15, 1996, p. 42-68.

Pierre Lecocq, *Apprentissage de la lecture et dyslexie*, Bruxelles, Mardaga, 1991.

Jean-Luc Nespoulous, « Sémantique et aphasie – Approche neuropsycholinguistique des processus cognitifs / linguistiques de haut niveau », *Langages*, n° 201, 2016, p. 111-127.

Jean-Luc Nespoulous et Jacques Virbel, « Apport de l'étude des handicaps langagiers à la connaissance du langage humain », *Parole*, n° 29-30, 2004, p. 5-42.

(autocitation) Cyril Perret, « Stratégie alternative aux tests statistiques d'hypothèses : avantages et réalisation des analyses bayésiennes », en préparation.

(autocitation) Cyril Perret et Laganaro Marina, « Dynamique de préparation de la réponse verbale et électroencéphalographie : une revue », *L'Année psychologique*, n° 113, 2013, p. 667-698.

(autocitation) Marcela Perrone, Émilie Cousin, Alin Baciú & Monica Baciú, « Modulation de la spécialisation hémisphérique du langage par le degré de transparence graphophonémique et le genre des participants », *Revue de neuropsychologie*, n° 1 (4) , 2009, p. 288-298.

(autocitation) Marcela Perrone-Bertolotti, *Spécialisation hémisphérique et cartographie du langage chez le sujet sain et les patients épileptiques : effet des variables inter- et intra-individuelles. Évaluation comportementale, neuropsychologique et neurophysiologique (IRM fonctionnelle)*. Thèse de doctorat de l'Université Pierre Mendès France, Grenoble, 2011.

(autocitation) Marcela Perrone-Bertolotti, Gaëtan Yvert et Monica Baciú, « Évaluation de la réorganisation cérébrale du langage chez les patients épileptiques. Apport de la psychologie cognitive », *Les Cahiers d'épilepsies*, 2011, p. 9-14.

Annie Piolat, *La Prise de notes* (2^e éd.), Paris, PUF, 2006.

Annie Piolat et Marie-Laure Barbier, « De l'écriture elliptique estudiantine : analyse descriptive de prises de notes et de brouillons », *Langue française*, n° 155, 2007, p. 84-100.

Peggy Quinette, Mickael Laisney, Jany Lambert, Solen Bocoynan, Francis Eustache et Béatrice Desgranges, « La mémoire de travail (MdT) et les Fonctions Exécutives (FE) dans l'aphasie », *Annals of Physical and Rehabilitation Medicine*, 05/2014, 57: e145.

Martin Riegel, Jean-Christophe Pelat et René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994.

Halima Sahraoui, *Contribution à l'étude des stratégies compensatoires dans l'agrammatisme. Approche neuropsycholinguistique de la performance de six locuteurs agrammatiques en production orale : caractérisation quantitative et fonctionnelle des variabilités*, thèse de doctorat de l'Université Toulouse Jean-Jaurès, 2009.

Bérangère Vermes, *Les Stratégies de communication spécifiques au patient aphasique trilingue. Étude de cas. De l'analyse en situation de communication à l'évaluation de ces stratégies*, mémoire pour l'obtention du Certificat d'Orthophonie, Toulouse, 2010.

Pierre Villiard et Jean-Luc Nespoulous, « Théorie neuropsycholinguistique... Limites », *Langages*, n° 96, 1989, p. 21-31.

Egon Weigl et Manfred Bierwisch, « Neuropsychologie et neurolinguistique », *Langages*, n° 44, 1976, p. 4-17.⁵

La plupart de ces signataires se retrouvent parmi les auteurs les plus souvent cités (*v. infra*), ce qui reflète la pratique qui consiste à se citer soi-même et à citer ses plus proches collègues le plus souvent possible. Non seulement on compte beaucoup d'autocitations dans ces sources françaises, mais aussi beaucoup de thèses et de mémoires et beaucoup de textes datant d'une vingtaine d'années (*v. infra*, § 5, « Aspects diachroniques »).

2. Livres et articles

Le Tableau 4 montre quant à lui que les publications citées se répartissent entre :

- articles plutôt en langue anglaise
- livres plutôt en langue française.

On retrouve là l'effet de « profondeur » signalé plus haut.

Cette distribution relève de la topologie : tout se passe comme si les contributions « de recherche » citaient plutôt des articles en anglais alors que les contributions « de vulgarisation » citaient plutôt des sources françaises. Il y a là une tendance qui peut amener le public, par le biais du journalisme scientifique notamment, à considérer que la science en français est une science de second niveau, une sous-science, en comparaison de la recherche de langue anglaise. Un cercle vicieux est visiblement amorcé dont les auteurs – les chercheurs français ou de langue française – ne semblent pas très conscients. On observe cependant que parmi les livres en français figurent des thèses de doctorat (ou des mémoires d'orthophonie) alors qu'aucune thèse anglaise ou américaine n'apparaît comme telle dans le corpus. Il s'agit d'un effet de publication, les thèses et mémoires américains trouvant plus facilement à se publier que les travaux français. L'inversion des quantités du tableau 4 est à ce sujet significative : pour 52 périodiques et 9 éditeurs de langue anglaise, on a 6 périodiques et 14 éditeurs de langue française. Les Anglo-Américains sont donc beaucoup mieux équipés que les Français pour publier leurs travaux et l'édition scientifique de librairie y est plus concentrée.

⁵ Auteurs allemands, de l'Université de Berlin (RDA).

Langue	Périodiques	Maisons d'édition
anglais	52	9
français	6	14
Total	58	23

Tableau 4. Répartition des articles et des revues dans les deux langues (d'après la liste des revues et des éditeurs donnée ci-dessous (§4), nombre d'occurrences > 1)

Tant en matière de recherche que d'édition scientifique, on a affaire à des profils différents. Les Anglais, les Américains, les Canadiens, les Australiens... préfèrent signer à plusieurs (ils sont souvent cinq ou six signataires, voire plus) des articles là où les Français préfèrent la publication solitaire de livres. Ce dernier trait est peut-être encore davantage continental que français, le compromis consistant à écrire un livre en anglais, ne serait-ce que pour le publier chez un éditeur peu connu⁶.

3. Les auteurs

Pour aller plus loin dans l'analyse, je n'ai pris en compte que les *titres des ouvrages parus*, thèses et mémoires inclus. Ont été écartées les références « à paraître », « *submitted* » ou incomplètes, certains auteurs n'ayant pas précisé de nom d'éditeur après le lieu de publication (une fois, symptomatiquement, on trouve la mention « États-Unis »⁷). Le corpus restant se réduit à 490 titres et 1 270 signatures, soit 2,6 auteurs par texte en moyenne. On peut arrondir à 3 compte tenu des assez nombreux « *et al.* »⁸.

Ces 1 270 occurrences correspondent à 892 auteurs différents dont 820 ne reviennent qu'une ou deux fois. La dispersion des signataires (Tableau 5) est aussi considérable que celle des titres (*v. infra*) ; seuls 72 d'entre eux (moins de 10 %) sont cités plus de deux fois.

Il m'a été impossible d'identifier avec certitude les auteurs qui ont l'anglais pour langue maternelle, ou qui l'ont pour langue de travail, ou qui l'ont pour langue de publication ; ce serait à coup sûr intéressant à savoir mais hors de portée à moins de ramener le corpus aux auteurs les plus fréquemment cités ou d'en confier la recherche à une institution telle que l'ENSSIB, voire le CNRS.

⁶ Le marché mondial de la littérature scientifique de langue anglaise est probablement cent fois supérieur à celui du marché de langue française : il ne faut pas s'interroger beaucoup sur la raison de la traduction en anglais de la recherche continentale « à l'export », et corolairement de la traduction en français de la littérature de langue anglaise « à l'import ». Tout le problème est que ce double mouvement est très dissymétrique, peut-être là encore dans un rapport de un à cent : une traduction de l'anglais vers une langue continentale (d'Europe de l'Ouest) pour cent articles de chercheurs continentaux rédigés en langue anglaise.

⁷ Martin Haspelmath (ed.). *Coordinating Constructions*. 58, Typological studies in language, ISSN 0167-7373. Amsterdam, Pays-Bas, États-Unis (2004). Il doit être question de l'éditeur John Benjamins Publishing Company, et la ville de Philadelphie a été oubliée...

⁸ Les derniers nommés dans une suite de signataires ne sont pas forcément les moins importants, beaucoup de « patrons » qui n'ont plus rien à prouver s'effaçant devant les étoiles montantes. Même si faute de temps pour récupérer les noms manquants par des recherches supplémentaires, il m'est impossible de savoir le nombre exact d'auteurs, les chiffres que je viens d'indiquer donnent un ordre de grandeur.

Nbre d'occ.	Nbre d'auteurs	
1	723	–
2	97	–
3	31	<i>Voir liste ci-dessous</i>
4	18	<i>id.</i>
5	8	<i>id.</i>
6	6	<i>id.</i>
7	1	Patrick Bonin
8	1	Willy Serniclaes
9	1	Jean-François Demonet
10	1	Angela Friederici
11	1	Didier Bottineau
13	2	Stanislas Dehaene Marcela Perrone-Bertolotti
14	1	Liliane Sprenger-Charolles
21	1	Monica Baciú
Total	892	

Tableau 5. Nombre d'occurrences des auteurs signataires et co-signataires nommés

Le Tableau 5 montre que les auteurs les plus fréquemment cités sont tous (à une exception près) rattachés à des laboratoires français (et un laboratoire francophone) :

- Patrick Bonin est membre du LEAD CNRS - Université Bourgogne Franche-Comté - UMR 5022.
- Willy Serniclaes est membre du Laboratoire Psychologie de la Perception, Institut Neurosciences Cognition, Université Paris Descartes, UMR 8242.
- Liliane Sprenger-Charolles est (comme Willy Serniclaes) membre du Laboratoire Psychologie de la Perception, Institut Neurosciences Cognition, Université Paris Descartes, UMR 8242.
- Jean-François Demonet est chef de clinique au CHU du Canton de Vaud, directeur du département des neurosciences à l'Université de Lausanne.
- Didier Bottineau est membre du laboratoire LDI, UMR 7187, Université Paris Nord - Villetaneuse.
- Stanislas Dehaene est professeur au Collège de France (chaire de Psychologie cognitive expérimentale).
- Marcela Perrone-Bertolotti est membre du Laboratoire de Psychologie et Neurocognition, UMR 5105, Université Pierre Mendès France de Grenoble.
- Monica Baciú dirige ledit Laboratoire de Psychologie et Neurocognition, UMR 5105, de Grenoble.

Seule « personnalité extérieure », si j'ose dire, mais qui ne dépare pas la série :

- Angela Friederici est vice-présidente du Max Planck Institute of Cognitive Neuroscience de Leipzig.

Parmi eux, Marcela Perrone-Bertolotti et Monica Baciú sont les auteurs du chapitre 1 d'ASL 2015 ; Didier Bottineau est l'auteur du chapitre 11 ; Stanislas Dehaene co-signe le chapitre 3 et Liliane Sprenger-Charolles est l'auteure du chapitre 4. Ces rencontres sont naturelles pour deux raisons complémentaires : d'une part l'ASL a invité des collègues connus pour leurs travaux en neurolinguistique et linguistique cognitive, d'autre part les conférenciers invités ont pris soin de parler de ce qu'ils connaissaient le mieux à commencer par leurs propres travaux et par les travaux de chercheurs proches, communauté de chercheurs français de ces disciplines. Les autres auteurs d'ASL 2015 se retrouvent d'ailleurs tous dans les quatre listes qui suivent des 63 auteurs cités plus de deux fois (par ordre d'occurrences croissantes et par ordre alphabétique) :

Cités 3 fois

Aglioti Salvatore, Ansaldo Ana Ines, Berthoz Alain, Caplan David, Cappa Stefano, Carbonnel Serge, Chomsky Noam, DeFries John, Dehaene-Lambertz Ghislaine, Duffau Hugues, Gunter Tomas, Haynes John, Humphries Colin, Jaeger Florian, Joannette Yves, Khateb Asaid, Menon Vinod, Olive Thierry, Pallier Christophe, Peereman Ronald, Pegna Alan, Peyrin Carole, Piolat Annie, Poline Jean-Baptiste, Schlaug Gottfried, Shankweiler Donald, Shaywitz Bennett, Shaywitz Sally, Thierry Guillaume, Valdois Sylviane, Yvert Gaëtan.

Cités 4 fois

Abutalebi Jubin, Annoni Jean-Marie, Cohen Laurent, Fabbro Franco, Hickok Gregory, Juphard Alexandra, Koelsch Stefan, Köpke Barbara, Laganaro Marina, Mazoyer Bernard, Messaoud-Galusi Souhila, Paulesu Eraldo, Perrin Laurent, Pichat Cédric, Price Cathy J., Segebarth Christoph, Seghier Mohamed L., Tzourio-Mazoyer Natalie.

Cités 5 fois

Chiarello Christine, Cousin Émilie, Galaburda Albert M., Landis Theodor, Michel Christoph, Perret Cyril, Rosen Stuart, Wimmer Heinz.

Cités 6 fois

Fayol Michel, Green David W., Le Bas Jean-François, Nespoulous Jean-Luc, Patel Aniruddh, Ramus Franck.

4. Les éditeurs

Les 520 occurrences du corpus concernent 518 références ; autrement dit, chacun des 520 travaux est cité à très peu de choses près une seule fois⁹. C'est une dispersion très étonnante en comparaison de ce qui se passe dans les bibliographies d'ouvrages (français) de linguistique où les noms de Saussure, Meillet, Guillaume ou Benveniste (par exemple) reviennent souvent. J'imagine, sans être expert en bibliométrie, que cette dispersion est due à la prolifération des supports, tant en nombre de revues que de maisons d'édition, depuis trente ou quarante ans que l'enseignement supérieur et la recherche scientifique se sont démocratisés dans le cadre du développement néolibéral (« Si tu trouves, tu touches ») de l'économie de la connaissance.

De fait, le corpus réduit à 490 références comme expliqué plus haut compte 226 maisons d'édition et revues, soit presque un support pour deux travaux. Ici aussi la dispersion est extrêmement forte. On imagine le coût des abonnements ! La très grande majorité de ces supports (au nombre de 145) n'ont qu'une occurrence. Les 81 principales références (nombre d'occurrences supérieur à 1) se répartissent en 58 périodiques et 23 maisons d'édition. J'en donne la liste ci-dessous par fréquence croissante, les noms des périodiques sont imprimés en italiques) :

Deux occurrences

Acta Psychologica

⁹ Une référence est citée à la fois par Bachrach *et al.* (1) et par Altarelli (5). Il s'agit de Cathy J. Price, "A Review and Synthesis of the First 20 Years of PET and fMRI Studies of Heard Speech, Spoken Language and Reading", *Neuroimage* 62(2), 2012, p. 816-847 (compte tenu du contenu de cet article, le doublon n'a rien pour surprendre) ; une autre référence est citée à la fois par Rabatel et par Köpke : Jean-Luc Nespoulous, « Sémantique et aphasie – approche neuropsycholinguistique des processus cognitifs / linguistiques de haut niveau », *Langages*, n° 201, 2016, p. 111-127. Cet article (en langue française) s'impose lui aussi comme une référence importante.

Armand Colin
Augmentative & Alternative Communication
Child Development
Clinical Neurophysiology
Current Opinion in Neurobiology
Dyslexia
 Elsevier
Epilepsy & Behavior
 Fayard
Frontiers in Human Neuroscience
 Hachette
International Journal of Bilingualism
Journal of Educational Psychology
Journal of Learning Disabilities
Journal of Neurology, Neurosurgery, and Psychiatry
 Klincksieck
Language, Cognition and Neuroscience
Langue française
Laterality: Asymmetries of Body, Brain and Cognition
 Lawrence Erlbaum
Le Français moderne
 Lexis
 Mardaga
Memory & Cognition
Neurocase
NeuroReport
Neuroscience Letters
 Norton
 Presses Sorbonne Nouvelle
Rééducation orthophonique
 Seuil
 Springer Verlag
The Journal of Neuroscience
The Neuroscientist

Trois occurrences

Annals of Neurology
Behavior Research Methods, Instruments & Computers
Behavioural Neurology
 Benjamins
Bilingualism : Language and Cognition
Brain research
Brain Topography
 Cambridge University Press
European Journal of Radiology
Frontiers in Psychology
Journal of Child Psychology and Psychiatry
Journal of Experimental Child Psychology
Journal of Speech Language and Hearing Research
 Masson
 Minit
 Oxford University Press
PLoS One
 Psychology Press

Quatre occurrences

Annals of the New York Academy of Sciences
 Champion
Cortex

Journal of Neurolinguistics
Journal of Neuroscience
L'Année psychologique
Psychological Review
Scientific Studies of Reading

Cinq occurrences

Revue de neuropsychologie
 Lambert-Lucas¹⁰
Langages
Neuropsychologia

Six occurrences

Brain and Cognition
Cognition
 Gallimard
Proceedings of the National Academy of Sciences
 Presses Universitaires de France
Science
Trends in Cognitive Sciences

Sept occurrences

Brain
Journal of Cognitive Neuroscience

Huit occurrences

Nature Neuroscience
 The MIT Press

Dix occurrences

Cerebral Cortex

Douze occurrences

Human Brain Mapping
 Odile Jacob

Vingt et une occurrences

Brain and Language

Vingt-cinq occurrences

Neuroimage

5. Aspects diachroniques

Le Tableau 6 classe les travaux¹¹ en langues anglaise et française en six périodes de parution. Il permet de mesurer l'évolution historique du marché linguistique de la psychologie du langage.

¹⁰ La présence de ma maison d'édition à ce niveau du classement vient essentiellement des références faites aux Actes des journées de l'ASL publiées par mes soins depuis une quinzaine d'années.

¹¹ Les travaux en langue allemande et italienne ne sont pas pris en compte. La décennie 2011-2020, incomplète, est exclue ; il sera intéressant de l'étudier en particulier lorsque le temps en sera venu.

Années	Total des deux langues	Travaux en anglais	Travaux en français
1800-1889	26	3	23
1900-1949	22	7	15
1950-1979	21	14	7
1980-1990	35	24	11
1991-2000	90	73	17
2001-2010	190	161	29

Tableau 6. Distribution diachronique selon les langues (1800-2010)

La moitié supérieure du tableau (1800-1979) montre que le nombre de travaux en langue anglaise augmente en doublant à chaque période considérée (3, 7, 14) tandis que le nombre de travaux en langue française diminue de moitié (23, 15, 7). Les courbes se croisent dans les années 1950-1980, c'est-à-dire AVANT le développement des sciences cognitives et des neurosciences, ce qui s'explique du fait que la culture linguistique de langue anglaise s'est détachée de l'Europe à partir de Whitney, de Boas et successeurs depuis Whorf et Sapir jusqu'à Chomsky en passant par Bloomfield et Harris. Dans la moitié basse du tableau (1980-2010), le nombre de travaux de langue française progresse au mieux arithmétiquement (+ 10 tous les dix ans) tandis que les travaux cités en langue anglaise continuent leur progression géométrique, accompagnant la synergie des sciences cognitives et des neurosciences.

Conclusion

La bibliographie des Actes d'ASL 2015 fait apparaître un net contraste entre littératures scientifiques française et américaine dans un secteur de la recherche dynamique, concurrentiel et exposé. Suite à l'*individual turn* néolibéral des années quatre-vingt du siècle dernier qui a placé le cerveau humain au centre du monde, les sources antiques et modernes de la linguistique – parmi lesquelles tout ce qui est théorie du signe – sont tombées dans l'oubli. Il en va de même de la sociolinguistique qui semble n'intéresser plus personne dans les États-Unis de Donald Trump. Le langage est redevenu du ressort des sciences de la nature. La tradition grammaticale, sémiologique, sociolinguistique de langue française est de moins en moins utile dans une carrière académique. Les sources livresques continentales dans leur ensemble sont *out of fashion*, en décalage croissant par rapport au *mainstream* des neurosciences et des sciences cognitives. L'anglais est devenu l'unique langue de publication de ces disciplines. Un chercheur de langue anglaise n'a aucun intérêt à publier en français, alors qu'un chercheur de langue française a tout intérêt à publier en anglais.

Annexes

Sommaire du volume ASL 2015

- Introduction : Sciences du langage et neurosciences, une nouvelle donne ? par Alain Rabatel, Malika Temmar & Jean-Marc Leblanc
1. Organisation et réorganisation cérébrale du langage : approche pluridisciplinaire, par Marcela Perrone Bertolotti et Monica Baciù
 2. Décodage des structures syntaxiques et prosodiques des modèles d'activité IRMf, par Asaf Bachrach, Alexandre Gramfort, Vincent Michel, Élodie Cauvet, Bertrand Thirion et Christophe Pallier
 3. Les structures hiérarchiques linguistiques et musicales partagent-elles le même substrat neural ? Études comportementales et d'imagerie cérébrale fonctionnelle en lien avec l'expertise musicale, par Élodie Cauvet, Pierre Pica, Stanislas Dehaene & Christophe Pallier
 4. Apport de la neuro-imagerie à la compréhension des mécanismes impliqués dans l'apprentissage typique de la lecture et dans la dyslexie, par Liliane Sprenger-Charolles
 5. Études d'imagerie anatomique de la dyslexie développementale, par Irene Altarelli
 6. Quelles étapes de traitement lors de la production du langage écrit ? Exemples d'utilisation de la segmentation spatio-temporelle de l'activité électroencéphalographique, par Cyril Perret et Thierry Olive
 7. Écrire malgré un *locked-in syndrome*. Effet des contraintes de production sur les choix langagiers, par Frédérique Gayraud et Gilles Rode
 8. Aphasologie et sciences du langage : le cas du contrôle des langues chez les aphasiques bilingues et multilingues, par Barbara Köpke
 9. Neurologie et linguistique clinique, de Mesmer et Gall à Ombredane. Cent-cinquante ans d'histoire et quelques enseignements qu'on peut en tirer, par Gabriel Bergounioux
 10. La subjectivité de l'esprit dans le langage, par Laurent Perrin
 11. Linguistique incarnée et « énonciativisme » : quelles collaborations possibles avec les neurosciences ? par Didier Bottineau

Répartition du nombre de travaux de 2001 à 2015

Années	Total des deux langues	Travaux en anglais	Travaux en français
2001	17	16	1
2002	12	8	4
2003	23	20	3
2004	20	16	4
2005	28	25	3
2006	25	22	3
2007	18	16	2
2008	15	12	3
2009	17	13	4
2010	18	15	3
2011	21	17	4
2012	24	21	3
2013	28	18	10
2014	24	16	8
2015	20	15	5
Total	310	250	60

Tableau 7. Répartition du nombre de travaux de 2001 à 2015

LE RAPPROCHEMENT ENTRE L'ESPAGNOL ET LE PORTUGAIS PENDANT LA DÉCENNIE DORÉE SUD-AMÉRICAINE : UNE PROBLÉMATIQUE DE L'HORIZONTALITÉ SUPERCENTRALE

José R. de Arellano

Université Paris Diderot, CLILLAC-ARP

Au début du XXI^e siècle, diverses initiatives pour rapprocher et associer les différents pays d'Amérique du sud ont vu le jour, à une période caractérisée par une majorité de gouvernements de gauche dans le continent et d'une hausse des prix des matières premières à l'exportation nommée Décennie Dorée sud-américaine. C'est dans ce contexte que le 5 août 2005 le Brésil promulguait la Loi 11 161 rendant obligatoire l'offre d'espagnol comme langue étrangère scolaire pour tous les lycées du pays. L'Argentine promulguait le 12 janvier 2009 la Loi 26 468, instaurant la même obligation pour le portugais. Pendant cette même période, les dialectes de base portugaise parlés dans le nord de l'Uruguay étaient revalorisés dans les systèmes d'enseignement. Aujourd'hui, le bilan de ces initiatives reste mitigé, avec une histoire complexe traversée par des mirages propres aux langues « proches » et par des intérêts idéologiques et géopolitiques opposés.

Ce phénomène de rapprochement gravitationnel des deux langues, riche en expériences et en conflits que nous allons analyser ici, correspond très exactement à ce que des sociolinguistes comme Calvet et Cooper ont catégorisé comme rapports horizontaux, basés notamment sur l'égalité de niveau des langues mises en contact, l'espagnol et le portugais étant des langues super-centrales. Ce concept – qu'il faudra bien distinguer d'autres emplois de la notion d'horizontalité en sciences humaines – et l'expérience de la Décennie Dorée trouvent tous les deux une correspondance particulière dans les travaux sur la communication de Luís Ramiro Beltrán ainsi que dans des mouvements géopolitiques dont l'aspect linguistique est moins évident, comme les non-alignés ou les autres projets d'intégration latino-américaine. Ces exemples sont l'indice que cette horizontalité, plus qu'un type générique à projeter sur la réalité, présente des récurrences empiriques et des corrélations qui font penser à un objet soumis à des contraintes, des contradictions et des attractions qui lui sont propres. Or, au-delà d'un postulat typologique, la littérature scientifique manque d'études de cas permettant d'établir les conditions matérielles d'existence de cette horizontalité glottopolitique. C'est à cette tâche, plus qu'à une redéfinition théorique, que la description qui nous occupe espère contribuer.

Dans cet article nous exposerons tout d'abord le concept d'horizontalité à l'œuvre dans l'analyse du cas sud-américain, en le distinguant d'autres usages attestés de cette notion. Dans cette optique nous procéderons ensuite à une contextualisation thématique du cas à l'étude, en abordant brièvement certaines affinités et liens avec le mouvement des non-alignés ainsi que le

thème de la mondialisation et les rapports des langues super-centrales et hyper-centrales. Dans un deuxième temps, nous nous concentrerons sur l'expérience glottopolitique de la Décennie Dorée sud-américaine où ces deux thèmes apparaissent de manière concentrée, faisant de cette expérience un lieu spécialement approprié pour une toute première caractérisation empirique des politiques linguistiques de l'horizontalité super-centrale. Enfin, nous présenterons en conclusion, non pas une caractérisation générale de l'horizontalité glottopolitique, ni même de l'horizontalité super-centrale – tâche qui ne peut pas s'appuyer sur l'étude d'un seul cas –, mais le portrait que ce cas précis en dresse et ce qu'il pourrait avoir de généralisable.

Horizontalité(-s) ?

Le pouvoir métaphorique de la notion d'horizontalité a permis des usages très variés de ce terme en sociolinguistique comme dans d'autres disciplines. Or il faudrait bien distinguer le sens précis que l'horizontalité aura dans cet article d'autres sens qui sont apparus dans la littérature linguistique. Par exemple, Guespin et Marcellesi (1986 : 15) dessinent un axe *vertical* « liant le fait normatif ou antinormatif apparemment le plus insignifiant aux faits les plus saillants de politique de la langue », face à « un terrain *horizontal* beaucoup plus vaste que celui que couvre la notion de politique de la langue, car la novation glottopolitique n'est pas toujours perçue en tant que telle : toute décision modifiant les rapports sociaux est, du point de vue du linguiste, une décision glottopolitique ». Dans un sens très différent, Elimam (1986 : 82) décrit, au sujet du Maroc, une arabisation horizontale comprenant la totalité des matières scolaires de certaines années, face à une arabisation verticale accordant certaines matières à l'arabe tout au long de la scolarité. Cahour et Falzon (1991 : 184), dans leur modélisation de la compétence de l'interlocuteur, distinguent les inférences ascendantes (on déduit la catégorie d'un interlocuteur à partir de sa connaissance-ignorance d'un élément donné), horizontales (on déduit la connaissance-ignorance qu'a un interlocuteur d'un élément d'information à partir du constat de sa connaissance-ignorance d'un autre élément d'information) et descendantes (on déduit la connaissance-ignorance qu'a un interlocuteur d'un élément d'information à partir de son appartenance à une catégorie d'interlocuteurs).

Même si ces exemples prouvent l'utilité très variée de la notion, dans cet article il ne sera question que de son emploi le plus récurrent en sociolinguistique, qui fait référence aux contacts équitables entre des langues. Ainsi, Cooper (1989 : 105) en donne une définition de type topologique, caractérisant comme *verticale* tout intégration construite sur des rapports entre centre et périphérie et comme *horizontale* celle construite sur des rapports entre périphérie et périphérie. Le modèle gravitationnel, basé lui aussi sur des relations centre-périphérie, contient également cette distinction, appliquée cette fois au bilinguisme, qui serait horizontal « lorsqu'un groupe de locuteurs parle une seconde langue de même niveau que la sienne, par exemple, lorsque des locuteurs portugais parlent également l'espagnol » ; et vertical « lorsqu'un groupe de locuteurs parle une seconde langue de niveau supérieur, par exemple, lorsque des locuteurs du wolof parlent aussi le français ou lorsque des locuteurs du cantonais parlent aussi le mandarin » (Calvet, 2002 : 146). Suivant le même modèle, Hamel (2010 : 8) reprend la distinction sur le plan individuel, lorsqu'un locuteur maîtrise deux langues appartenant à un même niveau hiérarchique. On peut trouver dans Arellano (2019 : 85-9) une distinction entre politiques linguistiques *verticales ascendantes* de promotion de la langue faible face à la langue forte, comme par exemple celles de revitalisation de langues menacées, politiques *verticales descendantes* de promotion de la langue forte face aux langues faibles, comme l'exclusion de l'administration des langues autres que l'espagnol pendant le régime franquiste en Espagne ou le « tout à l'anglais » dans l'Europe de nos jours décrit (et critiqué) par Grin (2005) et, enfin, politiques *horizontales* favorisant les rapports entre égaux et/ou les rapports égalitaires, comme

par exemple le système de traduction généralisée au Parlement Européen ou les formations à l'intercompréhension réciproque romanophone conçues par Claire Blanche-Benveniste et ses collaborateurs dans EuRom. D'autre part, les travaux du bolivien Luis Ramiro Beltrán (1978) en théorie de la communication présentent un certain intérêt sociolinguistique en proposant une communication *horizontale* basée sur la réciprocité et la symétrie de flux, ainsi que sur l'égalité dans l'accès à la parole. On voit donc se dessiner deux types d'horizontalité applicables en sociolinguistique. L'un, que l'on pourrait qualifier d'ontologique ou d'*horizontalité de rang*, est basé sur la simple égalité de rang ou de niveau des entités (ici, des langues) mises en rapport, comme dans l'exemple donné par Calvet. L'autre, que nous pourrions qualifier de relationnel ou d'*horizontalité de contact*, serait basé sur la nature de cette mise en rapport (ici, des types de polyglottisme ou des flux de traduction), qui devrait être bidirectionnelle ou réciproque, comme dans l'exemple d'EuRom : les acteurs ne sont pas nécessairement égaux devant le monde, mais sont rendus égaux du point de vue du rapport entre eux.

Les définitions d'horizontalité que Calvet, Cooper et Beltrán proposent, sans être identiques ni s'appliquer exactement aux mêmes phénomènes, sont d'une évidente compatibilité. Le fait que ces trois auteurs ont produit leurs typologies de manière indépendante (seul Cooper cite Calvet dans son ouvrage, mais pas à ce sujet) nous conduit à considérer leurs similarités comme un cas de convergence conceptuelle, que l'on pourrait synthétiser dans l'intersection des notions d'égalité et de contact.

Langues super-centrales et multipolarité

Ces contacts égalitaires résultant de tendances politiques qui dépassent ou précèdent l'aspect linguistique, l'horizontalité postulée par Calvet, Cooper et Beltrán s'avère être très appropriée pour une description, d'une part, de phénomènes tels que les projets d'intégration latino-américaine pendant la *Décennie Dorée* ou le mouvement des non-alignés, ainsi que, d'autre part, des tensions propres au rayonnement des langues super-centrales. Nous avons donc deux thèmes, l'un géopolitique et l'autre sociolinguistique, qui lient cette expérience sud-américaine à ce concept. L'approche de Beltrán est d'ailleurs contemporaine de celle de la Théorie de la Dépendance développée, dans les années 60 et 70 au sein de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)¹, organe rattaché à l'ONU. Des économistes comme Celso Furtado et Raúl Prebisch y affirmaient le caractère structurel et relationnel (centre-périphérie) du sous-développement latino-américain. Le contexte international était marqué par la Guerre Froide et, bien avant l'émergence des BRICS, par les revendications du mouvement des pays non alignés, créé en 1961 à Belgrade, parallèlement à la formation d'organisations supra-nationales comme l'Organisation de l'unité africaine (OUA, 1963)² et l'Organisation de la conférence islamique (OIC, 1969)³.

Bien que l'horizontalité incarnée par le mouvement des non alignés soit d'ordre éminemment géopolitique, il est intéressant de noter une aspiration linguistique marquée de la part de certains de ses protagonistes. La grande diversité et la disparité des situations est ici traversée par le trait commun de l'horizontalité. C'est le cas de Gandhi avec son vœu pour une langue hindoustani dépassant le clivage hindi-ourdou⁴, de Nasser et de ses « tentatives (...) pour créer un "arabe moyen" pandialectal et compréhensible par tous les arabophones du monde » (Boutet, 1997 : 25) ou de Boumédiène prônant l'arabisation de l'Algérie. L'Indonésie et la Yougoslavie, pays moteurs et sièges des premières conférences du mouvement, apportent des

¹ CEPAL jusqu'en 1984.

² Dissoute en 2002 et remplacée par l'Union Africaine (UA).

³ Appelée Organisation de la coopération islamique depuis 2011.

⁴ Pour un examen en détail du parti-pris de Gandhi sur la question linguistique, voir TELI et PHIL (2012).

exemples particuliers d'horizontalité glottopolitique. Le premier en adoptant et configurant comme langue nationale le malais indonésien, langue première d'une minorité de la population mais présentant l'avantage de l'ubiquité en tant que langue seconde, tout comme celui d'une équanimité sans recours à la langue coloniale (contrairement à celle que l'on observe en Inde et dans la plupart des pays Africains). Il s'agit donc d'une horizontalité par l'emploi d'une langue tierce non dominante, cas de figure bien connu à travers la thématique espérantiste. On peut constater que, pour l'indonésien comme pour l'espéranto, l'accessibilité de la langue était un argument central en plus de la neutralité. L'autre pays, la Yougoslavie, était l'aboutissement politique de mouvements unificateurs de la fin du XIX^e siècle dont la version linguistique datait de l'Accord de Vienne de 1850. Les signataires de cet accord, des linguistes serbes, croates et même slovènes, comme Karadžić, Mažuranić et Miklošič établirent les bases de la standardisation du serbo-croate – dont l'orthographe devait être, encore par souci d'accessibilité, fidèle à la phonologie – liant ainsi l'horizontalité à une vocation de convergence.

Il n'est pas anodin de remarquer que ces faits d'horizontalité s'articulent autour de la problématique de la constitution de l'unité d'une aire linguistique ou, dans les termes de Kloss (1967), de l'optimisation d'un *ausbau* pour intégrer un maximum d'*abstand*. On constate que cette problématique est, si l'on excepte le cas yougoslave – aire linguistique historiquement déchirée entre deux empires –, particulièrement typique des langues super-centrales. Celles-ci ont atteint un volume démolinguistique tel que le maintien de réseaux de communication denses et fluides, indispensables à l'unité de la langue, devient improbable sur le long terme. Certes, rien ne permet de supposer qu'à l'heure actuelle cette problématique interne des langues super-centrales puisse nourrir une prédisposition à l'horizontalité dans les rapports *entre* de différentes langues super-centrales. Ce qui est certain, en revanche, c'est que les langues super-centrales constituent le plus haut échelon sociolinguistique où une horizontalité « interlangues » puisse avoir lieu. C'est évidemment une nécessité logique : la langue hyper-centrale étant seule dans son rang, elle ne peut pas avoir de rapports horizontaux avec d'autres langues. Par sa relation directe avec les rapports entre les grandes langues du monde, l'horizontalité est au cœur du thème de la mondialisation linguistique. Calvet (2002 : 185) distingue pour celle-ci deux scénarios concurrents. Le premier est celui d'une hyper-centralité renforcée pour l'anglais, reléguant les langues super-centrales au niveau local. Le deuxième est celui d'une diversité que Calvet décrit comme horizontale : fondée sur des alliances entre les grands ensembles linguistiques, elle réduirait la distance de ceux-ci avec l'anglais, qui serait ainsi maintenu au niveau de *primus inter pares*.

Plusieurs raisons conduisent à voir dans l'Amérique latine un lieu propice à l'impulsion de ce deuxième scénario : ses aspirations intégrationnistes, la simplicité de son espace linguistique – les deux langues ibériques sont pratiquées par une grande majorité des habitants – et l'accessibilité mutuelle des deux langues, partiellement intelligibles. C'est le sens explicite de l'article de Hamel (2003), intitulé en espagnol *Las políticas lingüísticas en el Mercosur: ¿una barrera frente a la globalización del inglés?*⁵.

Le cas sud-américain

Le Mercosur fut créé en 1991 par le Traité d'Asunción, signé entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Bien que d'autres projets d'intégration, comme la Communauté Andine

⁵ La version française, parue une année plus tôt, portait le titre, plus apaisé, de « L'apparition de nouvelles politiques linguistiques dans les blocs régionaux : Le cas du Mercosur en Amérique du sud ».

(CAN, 1969⁶) ou la Communauté caribéenne (CARICOM, 1973⁷) entre d'autres, aient vu le jour plus tôt, le Marché Commun du Sud avait l'atout de regrouper les deux puissances principales du sous-continent : le Brésil et l'Argentine. Ainsi, bien que créée 22 ans plus tôt, la CAN ne se donnait un tarif douanier commun que la même année que le Mercosur, en 1994. Le Mercosur se présente donc aujourd'hui comme le projet d'intégration régionale le plus approfondi.

La proximité géographique et les forts parallélismes que l'on peut observer au long du processus de constitution des nations latino-américaines ne doit pas faire oublier l'histoire complexe du continent, souvent marquée par des relations de négligence – voire d'hostilité – mutuelle, par une extraversion structurée par les capitales portuaires et les flux commerciaux et géopolitiques exo-centrés par l'Europe et les États-Unis. C'est pourquoi l'élan du Mercosur, sans véritable prétention de rupture, constituait un virage géopolitique considérable dans la manière dont les rapports internationaux avaient été envisagés dans le sous-continent.

Dans les années 1990, au Brésil, un premier phénomène témoigne de ce changement d'horizon : de nombreux chercheurs (Moreno Fernández, 2000 ; González, 2001 : s. p. ; Abio, 2002 : s. p. ; Laseca, 2008 : 11) témoignent d'une explosion de la demande de cours d'espagnol vers le milieu de la décennie, une *fome de espanhol*⁸ qu'il est difficile d'expliquer avec certitude. On évoque trois causes principales : la création du Mercosur ; la visibilité acquise par la langue espagnole sur le marché audiovisuel états-unien, notamment dans la musique – domaine où cette présence fut marquée en 2000 par la création des *Latin Grammy Awards* – ; l'image renouvelée de l'Espagne comme pays moderne et prospère, à son apogée en 1992, année du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique, des Olympiades de Barcelone et de l'Exposition universelle de Séville. Il faut bien noter que l'Espagne avait été jusqu'alors un pays absent de l'imaginaire brésilien. Le témoignage de Rubio Figueroa (2001 : s. p.) en fournit un bel exemple :

Lors qu'en octobre 1981 j'arrivais au Brésil pour ouvrir le premier bureau de l'Agence Efe⁹ à la capitale fédérale du pays, je fus toujours surpris par le fait que le brésilien ordinaire, généralement curieux, nommait une dizaine de pays pour deviner ma nationalité sans jamais mentionner l'Espagne. Quand je leur révélais ma condition d'Espagnol, je m'avisais que, le plus souvent, l'Espagne ne leur disait absolument rien, sauf que c'était le pays qui accueillerait la prochaine coupe du monde de football, qui allait se disputer en 1982¹⁰.

Devant la lenteur de l'adaptation du secteur public, la demande de cours d'espagnol fut récupérée par des académies privées, parfois même créées à ce seul effet, l'offre d'espagnol étant devenu un hameçon publicitaire. Cette demande sociale rencontrait enfin une vieille aspiration brésilienne : inclure légalement l'espagnol comme matière scolaire dans les systèmes d'enseignement. Entre 1958 et 2001, ce projet fit l'objet de pas moins de 15 tentatives, qui avortèrent toutes. Les raisons de cet échec répété étaient, selon un article de la *Folha de São Paulo* du 18 août 2005, des problèmes logistiques, une pénurie de ressources et le lobbying des diplomaties états-unienne, italienne et française. Une conjonction de quatre facteurs permit un

⁶ Connue sous le nom de *Pacte Andin* jusqu'en 1996, elle associe la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou.

⁷ Regroupant les anciennes colonies du Royaume-Uni aux Caraïbes, en plus du Surinam et de Haïti.

⁸ « faim d'espagnol ».

⁹ Agence de presse espagnole.

¹⁰ « Cuando en octubre de 1981 llegué a Brasil con la misión de abrigar la primera oficina de Efe en la capital federal del país siempre me sorprendió que el brasileño común, preguntón por lo general, mencionara una decena de países para averiguar mi nacionalidad sin acertar a nombrar España. Cuando yo aclaraba mi condición de español resultaba normalmente que España no les decía absolutamente nada, salvo que era el país sede del próximo campeonato mundial de fútbol, que se iba a disputar en 1982 ».

changement : le lent retrait de ces diplomaties, l'apparition de celle de l'Espagne, l'augmentation de la demande sociale et l'avènement de la *Décennie Dorée*.

La Décennie Dorée

La « Décennie Dorée » latino-américaine recouvre approximativement les années 2003-2013 et se caractérise par trois facteurs principaux. Le premier est la coïncidence, dans une majorité des pays sud-américains, de l'avènement de gouvernements de gauche dont les partis n'avaient jamais accédé au gouvernement auparavant. C'était le cas du gouvernement de Lula da Silva au Brésil (2003-2010), de celui des Kirchner en Argentine (2003-2015), du *Frente Amplio* en Uruguay (2005-présent), des gouvernements de Fernando Lugo au Paraguay (2008-2012), d'Hugo Chávez au Vénézuéla (1999-2013), d'Evo Morales en Bolivie (2006-2019) et de Rafael Correa en Équateur (2007-2017). Deuxièmement, la notion de la *patria grande* d'Amérique latine, idéologiquement située à gauche, se vit renforcée par une forte avancée de projets d'intégration régionale. En 2004 s'est ainsi constituée l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA¹¹) regroupant, entre autres, Cuba, le Venezuela, la Bolivie, le Nicaragua et l'Équateur. En 2008 l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), regroupant les douze États d'Amérique du Sud a vu le jour. En 2010 a été créée la Communauté d'États latino-américains et caraïbes (CELAC) regroupant tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En troisième lieu, cette décennie fut marquée par une forte prospérité, poussée par une conjoncture de hausse du prix des *commodities* dont ces pays sont exportateurs.

Le miroir de deux lois

C'est donc dans ce contexte très favorable que le Congrès national brésilien a promulgué le 5 août 2005 la Loi 11 161, qui donnait à tous les établissements d'enseignement secondaire du pays l'obligation de proposer l'enseignement de la langue espagnole, sans que ceci implique un choix obligatoire pour les étudiants. Toutes les écoles secondaires du pays disposaient d'un délai de cinq ans pour s'adapter à cette exigence. Pour la première fois dans l'histoire, une mise en contact généralisée des deux langues ibériques était envisagée. Il s'en suivit dix années de difficultés et de conflits, débouchant sur un bilan final mitigé. Comme l'espagnol avait gardé au Brésil une certaine connotation de gauche liée à des projets latino-américanistes, cette loi fut immédiatement abrogée après le renversement du gouvernement du Parti des Travailleurs en 2016.

Pendant cette même période, d'autres mouvements eurent lieu en Argentine et en Uruguay. Quatre années à peine après la promulgation de la Loi 11 161, le congrès argentin promulguait le 12 janvier 2009 la Loi 26 468, obligeant toutes les écoles secondaires du pays à proposer l'option d'étudier le portugais. Dans son article 1^{er}, cette loi allait même plus loin que sa correspondante brésilienne, en étendant l'obligation aux écoles primaires dans les provinces frontalières avec le Brésil. Cependant, ce volontarisme ne doit guère nous induire en erreur : si en Argentine aussi on avait constaté une forte augmentation de la demande de portugais, celle-ci était très concentrée dans les régions frontalières et, contrairement au cas brésilien, la Loi 26 468/2009 reçut un écho médiatique très faible dans un contexte d'universalisation de l'enseignement des langues étrangères : le pourcentage d'étudiants de secondaire suivant l'enseignement d'au moins une langue étrangère y avait augmenté de 64,0 % en 2008 à 83,7 % en 2012.

Discours intégrationniste, discours intégrateur

La vocation horizontaliste argentine fit aussi preuve de superficialité dans le domaine des discours pédagogiques. Dans les textes émanant du ministère de l'éducation dans le but

¹¹ Le sigle signifie aussi « l'aube » en espagnol.

d'orienter les enseignants, une nette différence d'approche apparaît entre les textes argentins, plus imprégnés de lieux communs sur l'hégémonie de la langue anglaise, et ceux brésiliens. En Argentine l'anglais était souvent présenté comme « la langue de communication internationale, qui relie et intègre une communauté universelle d'utilisateurs », voire comme une « lingua franca naturelle » (Varela, 1999 : s. p. ; Pozzo, 2009 : s. p.). Cette orientation, centrée sur le marché de travail, considérait l'apprentissage de la langue étrangère comme un droit citoyen. En revanche, au Brésil, des textes comme les *Orientações Curriculares para o Ensino Médio* (2006) ou les *Parâmetros Curriculares Nacionais* (1998) affichaient une approche de la langue étrangère comme support pour le développement même de la citoyenneté (Gil, 2009 : s. p.). L'extrait suivant en témoigne¹² :

(...) l'apprentissage des langues étrangères offre à l'élève la possibilité de renforcer l'image qu'il a de lui comme être humain et comme citoyen. C'est pourquoi il doit se baser dans l'engagement discursif de l'apprenant, c'est à dire, dans sa capacité de s'engager et d'engager les autres dans le discours de manière à pouvoir agir dans le monde social. [...]

Les thèmes centraux de cette proposition sont la citoyenneté, la conscience critique du langage et les aspects sociopolitiques de l'apprentissage des langues étrangères.

On trouve aussi une approche intégratrice en Uruguay. Longtemps niée et méprisée, une variante dialectale du portugais est le vernaculaire majoritaire des populations habitant les provinces excentrées du nord du pays, qui font frontière avec le Brésil. Dans un contexte de méfiance territoriale envers le Brésil, une diglossie s'était établie en faveur de l'espagnol depuis les premiers moments de la construction de l'État uruguayen. Pendant la Décennie Dorée, des programmes comme le *Programa de inmersión dual español-portugués*, démarré en 2003, et le *Programa de enseñanza de portugués por contenidos curriculares*, implémenté en 2006, atteignaient 36 écoles et 7 000 enfants en 2009 (Brovetto, 2010 : 32). L'objectif était de généraliser dans ces régions un enseignement bilingue où les élèves auraient accès au portugais brésilien normé tout en valorisant l'emploi oral de leur dialecte en milieu scolaire.

Enfin, les limites de la loi argentine 26 468/2009 sont visibles aussi dans ses résultats, la plupart des provinces du pays n'ayant qu'à peine répondu à l'appel du congrès. Pour 92,3 % des élèves de secondaire l'anglais était, en 2012, la seule langue étudiée. Le portugais, avec 0,49 %, augmentait faiblement par rapport au 0,35 % enregistré en 2008 mais comptait moins que la rubrique statistique opaque « plus d'une langue » (4,11 %) et que le français (2,63 %), tout en dépassant l'italien (0,36 %)¹³. De surcroît, ce chiffre global cachait une grande disparité territoriale : le portugais ne s'était renforcé que là où une forte demande existait, c'est-à-dire dans les provinces frontalières, notamment dans le Misiones, où il atteint 9,34 % des élèves, mais aussi dans le Corrientes et, légèrement, dans des provinces limitrophes avec le Chili et la Bolivie, ce que Varela (2014) interprète comme la conséquence de ce que ces régions sont des portes d'entrée commerciales vers le Mercosur, marché dont le poids principal correspond au Brésil. Ce manque de généralisation conduit à penser que cette loi correspondait plus à une volonté gouvernementale de symétrie intégrationniste qu'à une véritable aspiration de la société argentine à apprendre le portugais¹⁴, bien que la période étudiée soit trop courte pour établir un jugement définitif.

¹² Parâmetros Curriculares Nacionais. 5^o et 8^a séries- LE 1998, p. 15 : « Aprendizagem de língua estrangeira é uma possibilidade de aumentar a auto-percepção do aluno como ser humano e como cidadão. Por esse motivo, ela deve centrarse no engajamento discursivo do aprendiz, ou seja, em sua capacidade de se engajar e engajar outros no discurso de modo a poder agir no mundo social. [...] Os temas centrais desta proposta são a cidadania, a consciência crítica em relação à linguagem e os aspectos sociopolíticos da aprendizagem de Língua Estrangeira ».

¹³ República Argentina- Ministerio de Cultura y Educación. *Relevamiento Anual 2012*. Dirección Nacional de Información y Evaluación de la Calidad Educativa. 2014.

¹⁴ Source : Dirección Nacional de Información y Evaluación de la Calidad Educativa (DiNIECE). Nous remercions Lía Varela pour l'accès à ces données.

Clivage politique

Au Brésil, en revanche, si le bilan de la Loi 11 161/2005 reste mitigé, une augmentation très nette du nombre d'apprenants en espagnol s'est produite. Il n'y a pas de données précises sur le nombre d'apprenants de telle ou telle langue mais on estime qu'en 2012, selon l'INEP, 50,6 % des écoles secondaires du pays dispensaient des cours de langue espagnole (Palazzo, Pimentel, Gomes, 2014 : 713). Dans le cas brésilien, la distribution de cette augmentation est frappante : les régions Sud et Sud-est, où l'enseignement d'espagnol était le plus développé bien avant la Loi 11 161, avaient à peine augmenté leur couverture et étaient restées à 64,5 % pour le Sud et 41,3 % pour le Sud-est. L'augmentation s'est donc produite dans les régions où l'espagnol était absent ou presque, ce qui donne des chiffres équilibrés au niveau national. Ainsi, le Nord avec 47,8 % d'écoles, le Nord-est avec 51,5 % et le Centre-ouest avec 74,6 % ont bien répondu à l'appel inscrit dans la Loi.

Il serait erroné de voir ici une simple remise en équilibre. En effet, une bonne partie du défi de l'application de la Loi résidait dans le manque de ressources humaines et l'importance des autres priorités éducatives. Les régions du Nord et du Nord-est étant les moins développées du pays, l'apprentissage de l'espagnol voulu par la Loi aurait dû moins concerner ces dernières. Une partie de l'explication de ce paradoxe réside dans un clivage politique : c'est dans les régions du Nord et du Nord-est que se concentre le vote favorable au Parti des Travailleurs et c'est dans le Sud et Sud-est développés du pays que se concentre, pour parler de la dernière élection présidentielle, le vote pour Bolsonaro. Ce fait politique peut avoir eu plus d'impact qu'il n'y paraît. Comme le montre la description de Fanjul (2010 : 204), la timidité à généraliser l'enseignement d'espagnol a été particulièrement forte dans l'État de São Paulo, capitale économique du pays :

Ainsi, le mandat du gouverneur José Serra, verra sa fin, en cette année 2010, sans qu'il n'y ait, dans l'État de São Paulo, un seul professeur effectif de langue espagnole. Une fin de gestion bien ancrée dans une politique : dans l'État comptant le plus grand nombre de professionnels formés dans la discipline et où les universités comptent le plus de décennies de recherche et d'habilitation en langue espagnole, cinq ans après que l'Union ait décidé, par la loi, l'inclusion scolaire de cette langue stratégique pour le rôle géopolitique du Brésil, on se retrouve prisonnier d'une politique d'unilinguisme, qu'il n'est pas difficile d'associer au clair rejet du Mercosur, d'innombrables fois manifesté par le titulaire de l'exécutif et d'autres membres du gouvernement, dans des déclarations publiques qui ont déjà provoqué maintes fois l'irritation de nos voisins¹⁵.

Cette défaveur politique est aussi subie par le milieu universitaire brésilien, mais pas par la diplomatie espagnole. Le Secrétariat de l'Éducation de l'État de São Paulo accordait en 2006 à l'Institut Cervantes et à la Banque Santander la tâche de former, dans des cours de 600 heures, des milliers de professeurs d'autres matières afin de les habilitier à enseigner l'espagnol. L'université brésilienne était ainsi mise à l'écart dans une de ses fonctions fondamentales. La vive réaction des hispanistes brésiliens et des universités de l'État, notamment avec la publication d'un manifeste comptant 896 signatures, est finalement parvenue à empêcher le programme d'habilitation à l'enseignement de la langue. Cet épisode révèle néanmoins l'importance acquise par l'Espagne en tant qu'acteur économique au Brésil. Pratiquement

¹⁵ « Desse modo, o mandato do governador José Serra, que termina neste ano de 2010, concluirá sem que haja, no estado de São paulo, um único professor efetivo de Língua Espanhola. Um final de gestão que será marco de uma política: o estado em que existem mais profissionais formados na área, e em cujas universidades a língua espanhola tem mais décadas de pesquisa e habilitação docente, cinco anos depois de que a União determinasse por lei a inclusão escolar dessa língua estratégica para o papel geopolítico do Brasil, encontra-se preso de uma política monoglóssica, que não é difícil relacionar à clara rejeição pelo Mercosul manifestada inúmeras vezes pelo titular do executivo e outros membros do governo, em declarações públicas que já causaram várias vezes mal-estar nos países vizinhos ».

absente du pays auparavant, comme on l'a vu, l'Espagne est devenue, dans les années 1990, le deuxième investisseur mondial au Brésil, juste derrière les États-Unis. Le nombre de citoyens brésiliens travaillant pour des entreprises espagnoles en 2012 était estimé à 214 000, auxquels il faut ajouter 211 000 autres le faisant de manière indirecte (Solana González, 2012 : 23). Ceci s'est traduit par un rapport complexe entre les institutions espagnoles et les hispanistes brésiliens, alternant coopération et opposition.

Des proximités

Cette activité de la diplomatie espagnole met en relief l'absence politique – ou, du moins, glottopolitique – des pays hispanophones du Mercosur au Brésil. Cependant, la réplique légale argentine – plus symbolique que véritablement engagée, il est vrai – ainsi que la « détente » sociolinguistique au nord de l'Uruguay témoignent d'un investissement certain. À ceci s'ajoute une revitalisation des lieux frontaliers, où les contacts entre les deux langues se multiplient. Par exemple, le projet *Escolas Interculturais Bilingues de Fronteira* (PEIBF) exploite la proximité géographique en faisant en sorte que des professeurs traversent la frontière pour présenter leur langue aux enfants des écoles primaires situées de l'autre côté. De cinq partenariats entre écoles en 2006, le nombre de ces échanges est passé à 41 en 2013, impliquant des écoles argentines, uruguayennes, vénézuéliennes, paraguayennes et boliviennes, et une demande croissante d'adhésion d'autres écoles se fait entendre. Une douzaine d'universités brésiliennes se sont aussi engagées dans le programme. Pour le milieu universitaire, le projet le plus intéressant reste néanmoins l'Université Fédérale d'Intégration Latino-américaine (UNILA), approuvée en 2009 : il vise à créer une université bilingue en espagnol et portugais dans la ville de Foz do Iguaçu, près des frontières paraguayenne et argentine. En 2019, cette université comptait déjà 4 869 inscrits et 362 enseignants, avec une offre de formation comprenant les sciences humaines, exactes et naturelles.

L'autre proximité qu'il faut invoquer, mise à part l'affinité socio-historique, est la proximité des deux langues. Bien qu'elles présentent une forte intelligibilité à l'écrit, le manque effectif de contact entre les deux langues produit une surestimation de leur intelligibilité générale. Bien que la proximité des deux langues dans les registres les plus formels soit bien réelle – au point d'être troublante ou, dans les termes de Lipski (2006), « too close for comfort » –, l'intelligibilité est très faible dans les registres familiers à l'oral. Ainsi, plusieurs chercheurs (González, 2001 : s. p. ; Cristofoli, 2010 : 174) témoignent d'un effet pervers de l'intelligibilité, celui de la négligence : l'espagnol est souvent perçu au Brésil comme une langue trop transparente pour mériter d'être étudiée. On se trouve alors devant le paradoxe d'une accessibilité renforçant de fait l'absence de l'Amérique latine dans les cursus.

Cette *illusion de compétence spontanée* (Celada, 2002 : 39) est parfaitement visible dans le nombre élevé de candidats choisissant la langue espagnole à l'épreuve de langue étrangère de l'examen d'accès à l'université, le *Vestibular*. En 1995, alors que la présence de l'espagnol dans les cursus du secondaire et du lycée était très limitée, un bon nombre d'universités offrait la possibilité de passer l'épreuve de langue étrangère dans cette langue. Si on prend en compte une douzaine d'universités¹⁶, on observe que 40,3 % des étudiants choisissaient l'espagnol, contre 57,7 % l'anglais et 2,0 % le français, l'allemand ou l'italien (Laseca, 2008 : 115). Ce chiffre implique qu'une majorité des étudiants ayant passé l'épreuve en espagnol ne l'avaient jamais eu comme matière scolaire, mais se sentaient tout de même plus compétents dans cette langue qu'en anglais.

Celada (2002) examine le rapport complexe du brésilien avec l'espagnol en identifiant tout d'abord une attitude décontractée envers cette langue, concentrée dans le glottonyme *portunhol*.

¹⁶ en l'occurrence l'UFAM, l'OEFS, l'UESC, l'UFC, l'UEC, l'UNIFOR, l'UFES, l'UFPA, l'UEL, l'UFF, l'UERJ et l'UFRGS.

Loin d'être une véritable hybridation ou une interlangue, le *portunhol* est un produit imaginaire spécifique au brésilien, qu'il peut improviser en changeant quelques terminaisons lors d'interactions amicales et sporadiques. Dans le cadre de la diglossie particulière au Brésil, ce portugol s'associe à l'oralité et au plaisir d'un *gostoso falar*¹⁷ spontané. Certes, cette illusion ne peut perdurer que sur la base d'une absence de confrontation à la réalité de l'autre langue. Il est donc tout à fait normal qu'un changement de perception se produise à mesure que l'espagnol est introduit dans les systèmes scolaires. Peu à peu le contact scolaire brise cette illusion de spontanéité, la discontinuité remplace la continuité, et l'espagnol remplace le portugol. La langue qui était plaisante finit par glisser vers l'autre côté de la diglossie brésilienne¹⁸, reproduisant le trauma vécu avec le portugais de base péninsulaire, la langue écrite de la norme scolaire. Certaines enquêtes auprès des étudiants montrent que ceux-ci considèrent à présent l'espagnol comme étant une langue « correcte », « pointilleuse », « redondante », « recherchée » ou « formelle » (Celada, 2002 : 184-5). Ceci invite à s'interroger sur le rôle joué par une sanction scolaire structurée sur l'enjeu du mérite individuel lorsque la langue cible est partiellement acquise d'emblée par l'apprenant.

Conclusions

Nous avons parcouru un exemple historique d'horizontalité glottopolitique, définie ici par le rang de langues supercentrales de l'espagnol et du portugais. Cooper, Calvet et Hamel définissent l'horizontalité par le *niveau* des langues mises en contact. Dans ce cas-ci elle a été corrélée à une horizontalité de *contact*, de symétrie et de réciprocité qui rappelle l'approche de Beltrán. La Loi 11 161 promulguée au Brésil en 2005 a eu pour effet la promulgation d'une mesure très semblable en Argentine en 2009, la Loi 26 468, qui allait même plus loin que sa correspondante brésilienne en termes d'inclusion du portugais dans les programmes scolaires. L'horizontalité s'est ainsi avérée être pour le Brésil un moyen de promotion -avec ses limitations- de sa propre langue.

Un autre constat s'impose : les textes institutionnels accompagnant l'implémentation de l'espagnol au Brésil étaient particulièrement sensibles à la formation de l'esprit critique et de la citoyenneté, dépourvus à la fois de discours identitaires forts et de discours basés sur les impératifs du marché de travail. Ceci dit, dans le cas des langues super-centrales, ces deux aspects sont partiellement couverts, et c'est peut-être dans l'équilibre entre les deux que réside leur particularité en tant que langues étrangères scolaires : sans être indispensables, elles sont loin d'être absentes du marché de travail ; sans véhiculer des résistances identitaires, elles peuvent faire l'objet d'un certain discours revendicatif ou, ici, de la « macro-identité » latino-américaine ; sans nécessiter une grande volonté d'engagement, elles restent facultatives pour l'étudiant. Le cas brésilien laisse penser que l'horizontalité super-centrale oblige, d'une certaine manière, à construire les discours sur la base d'une prise de distance par rapport à ces paramètres. La classe de langue étrangère a été mise en valeur comme lieu de développement d'une légitimité de parole axée non seulement sur la maîtrise des normes établies mais aussi sur la conscience critique des rapports sociaux langagiers et des faits normatifs. Des axes majeurs étaient l'accès à la citoyenneté (et non seulement au marché de travail), la réflexion sociolinguistique en classe de langue ou la rencontre d'une altérité égale et proche mais méconnue.

¹⁷ « parler *goûteux* ou plaisant ».

¹⁸ Comme évènement originel de cette diglossie, on peut situer l'interdiction des langues amérindiennes, voulue par le Marquis de Pombal en 1758 (dont notamment la *língua geral*, créole à base tupi majoritaire au Brésil à l'époque), au profit du portugais péninsulaire.

D'autre part, les évènements que nous avons décrits reposent sur un équilibre délicat. Le portrait que l'on peut faire à partir de ce cas est celui d'une horizontalité fragile, facilement sujette à controverse et mettant en jeu des langues qui peuvent avoir une certaine présence dans les systèmes éducatifs mais qui semblent manquer, même dans un contexte très favorable, de la légitimité nécessaire pour que leur enseignement se généralise. Le sort de la Loi 11 161/2005 au Brésil, abolie en faveur d'une loi décrétant l'anglais obligatoire dans le secondaire, montre une forte politisation des langues, une forte corrélation avec l'orientation géopolitique des gouvernements. L'hostilité envers l'espagnol est le fait d'une oligarchie brésilienne hostile aux projets d'intégration régionale, ce qui n'est pas une exception sur le continent. Par exemple, lorsque tous les chefs d'État d'Amérique du sud étaient réunis à Campana, à Buenos Aires, le 4 mai 2010 pour donner naissance à l'UNASUR, la presse régionale a montré une indifférence proche du boycott, l'évènement n'ayant fait la Une d'aucun grand journal sud-américain. En revanche, les acteurs que l'on a vu s'aligner derrière la langue espagnole, caractérisés par leur multiplicité et par leur concurrence, nous ramènent à la notion d'équilibre.

L'espagnol avait en sa faveur un projet d'intégration régionale avec des pays plus faibles, une demande croissante de la part de la société, une image renouvelée grâce aux médias, aux associations d'hispanistes, au Gouvernement Fédéral, à la diplomatie et aux entreprises espagnoles. Indice de cette pluralité de facteurs, la Loi 11 161/2005 ne faisait aucune mention du Mercosur. Si l'on ajoute au rôle des entreprises espagnoles la présence médiatique de la langue à travers l'industrie états-unienne, on pourrait presque parler de vecteurs verticaux. Cependant, un simple regard macroéconomique impose des nuances importantes. Selon les données de l'ONU, le PIB espagnol était de 1 192 milliards de dollars en 2017, bien moindre donc que le brésilien, qui était de 1 771 milliards, ce qui interdit, malgré la présence des entreprises, toute interprétation simple en termes d'impérialisme linguistique. La crise immobilière de 2008 a montré, d'ailleurs, la faiblesse du rayonnement espagnol. C'est pourquoi le fait que le PIB *per capita* était de 28 354 pour l'Espagne contre 9 821 pour le Brésil fait penser à une attraction par le prestige plutôt que par la masse.

Enfin, devant cette promotion très partagée, on ne devrait pas sous-estimer le rôle joué par les proximités de différentes sortes. La contrainte topologique abstraite nécessitant pour tout contact horizontal une immédiateté préalable trouve ici son corrélat empirique. Ce cas comprenait une proximité linguistique et une proximité géographique. Pour la première, on peut voir un parallélisme entre le choix de tant d'étudiants pour l'espagnol au *Vestibular* et, à une autre échelle, la volonté de Karadžić d'une norme orthographique représentative du vernaculaire, dont nous avons parlé plus haut. La valeur de l'espagnol au Brésil repose pour une bonne partie sur son accessibilité face à d'autres langues étrangères. Lorsqu'il s'agit d'être évalué, le brésilien préfère l'espagnol. Or nous avons vu que cette préférence peut bien devenir négative lorsqu'il s'agit de s'engager dans l'étude de la langue, ce qui pose le défi d'appliquer une pédagogie mettant en valeur en même temps la proximité et l'apprentissage. Une intensification du contact avec le monde hispanophone pourrait aider à résoudre ce blocage, qui s'appuie sur une conception purement codique (c'est-à-dire, sans sujet derrière elle) de la langue. Quant à la proximité géographique, un épiphénomène important de ces politiques a été la revitalisation des zones de contact, à travers les écoles de frontière, la création d'une université bilingue et la valorisation de parlers hybrides. Les discours évoquant un anglais désormais global et déterritorialisé promeuvent de fait une culture hégémonique sur une multiplicité d'identités satellisées et étanches. En revanche, la revitalisation du contact frontalier que nous avons décrite ici évoque une mondialisation appelant à un élargissement des identités, non pas dans le *village global* mais dans leurs zones de rencontre et de dialogue.

Ces conclusions ont une connexion évidente avec le rapport équilibré des langues en jeu. Or il ne s'agit que d'un cas d'étude. Pour établir une corrélation solide entre ces faits et le caractère horizontal de la politique examinée ici, il serait souhaitable d'établir une comparaison avec

d'autres cas à la lumière de la typologie proposée par Calvet et Cooper, enrichie de l'aspect relationnel développé par Beltrán. Ces recherches offriront d'ailleurs des pistes particulièrement prometteuses pour ceux qui explorent des alternatives à une mondialisation linguistique unipolaire. L'horizontalité pourrait être une notion clé pour l'articulation de discours et de politiques plus efficaces en faveur des langues supercentrales, aujourd'hui menacées d'être rétrogradées dans leurs fonctions internationales et même nationales par la langue hypercentrale. Parmi ces pistes, notons déjà la nécessité d'une prise de conscience de l'utilité défensive de cette horizontalité contre une satellisation de la langue propre, ainsi que son potentiel en tant que troisième voie dans le dilemme opposant ouverture et mondialisation à fermeture et repli national. Une voie qui, sans suivre ni reproduire les hégémonies globales, ne renonce pas pour autant au plurilinguisme international et veut aller à la rencontre du monde.

Bibliographie

- ABIO Gonzalo, 2002, « La enseñanza del español en Brasil. Estado actual y perspectivas », *Revista E/LE Brasil*, n. 1, novembre 2002.
- ARELLANO José Ramírez de, 2019, *Politique linguistique et enseignement de langues étrangères au Cono Sur*, Thèse de doctorat : Université de Paris, 564 p.
- BOUTET Josiane, 1997, *Langage et Société*, Paris : Seuil.
- BROVETTO Claudia, 2010, « Educación bilingüe de frontera y políticas lingüísticas en Uruguay », *Pro-Posições, Campinas*, v. 21, n. 3 (63). p. 25-43.
- CAHOUR Béatrice, FALZON P., 1991, « L'aménagement linguistique et la globalisation des langues du monde », *Intellectica. Revue de l'Association pour la Recherche Cognitive*, n°12. 1991/2. *Expertise et Sciences Cognitives*, pp. 159-186.
- CALVET Louis-Jean, 2002, *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris : Plon, 220 p.
- CELADA M^a Teresa, 2002, *O espanhol para o brasileiro. Uma língua singularmente estrangeira*, Thèse de doctorat : Universidade Estadual de Campinas, 278 p.
- COOPER Robert L., 1989, *Language Planning and Social Change*, Cambridge University Press.
- CRISTOFOLI M^a Silvia, 2010, *Políticas de línguas estrangeiras na Educação Básica: Brasil e Argentina entre avanços, percalços*, Thèse de doctorat, Universidade Federal do Rio Grande do Sul, Porto Alegre.
- BELTRÁN Luis Ramiro, 2011 (Original en 1978), « Adieu à Aristote : la communication "horizontale" », In BELTRÁN Luis Ramiro, *La communication sociale en Amérique latine. Textes rassemblés et présentés par Isabel Guglielmone Urioste*, Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux, pp. 111-151.
- ELIMAM A., 1986, « Choix de modèles et développement glottopolitique », *Langages* n° 83, *Glottopolitique*, pp. 75-85.
- FANJUL Adrián Pablo, 2010, « São Paulo o pior de todos. Quem ganha e o que se perde com a (não) introdução do espanhol na escola pública paulista », In CELADA, M^a Teresa, FANJUL, Adrián Pablo, NOTHSTEIN, Susana (coords.), *Lenguas en un espacio de integración. Acontecimientos, acciones, representaciones*, Buenos Aires : Editorial Biblos.
- GIL Gloria, 2009, « O ensino do inglês, do português e do espanhol como línguas estrangeiras no Brasil e na Argentina: uma comparação glotopolítica », *Revista HELB, História do Ensino de Línguas no Brasil* [en ligne], Ano 3-n°3-1/2009, Instituto de Linguística da Universidad de Buenos Aires, <http://www.helb.org.br> [Dernière consultation le 12 février 2020]

- GONZÁLEZ Mario Miguel, 2001, « El hispanismo en Brasil », *II Congreso Internacional de la Lengua Española*. Valladolid, http://congresosdelengua.es/valladolid/ponencias/unidad_diversidad_del_espanol/5_espanol_y_portugues/gonzalez_m.htm [Dernière consultation le 24 janvier 2019]
- GRIN François, 2005, *L'enseignement des langues étrangères comme politique publique*, Rapport établi à la demande du Haut Conseil de l'Évaluation de l'École. Université de Genève, SRED, <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000678/0000.pdf> [Dernière consultation 25 janvier 2019]
- GUELLI Pablo López, 18/08/2005, « Para Argentina, *Lei* abre mercado no Brasil », *Folha de S. Paulo*, São Paulo, <https://www1.folha.uol.com.br/fsp/cotidian/ff1808200522.htm> [Dernière consultation le 14 février 2019]
- GUESPIN Louis, MARCELLESI Jean-Baptiste, 1986, « Pour la Glottopolitique », *Langages* n°83, *Glottopolitique*, pp. 5-34.
- HAMEL R. H., 2001, « L'apparition de nouvelles politiques linguistiques dans les blocs régionaux : Le cas du Mercosur en Amérique du sud », In MAURIS Jacques (dir.), *Terminogramme, n. 99-100 Géostratégies des Langues*, Automne 2001, Québec : Office de la langue française, 405 p.
- HAMEL R. E., 2003, *Las políticas lingüísticas en el Mercosur: ¿una barrera frente a la globalización del inglés?*, <http://www.hamel.com.mx/Archivos-PDF/Work%20in%20Progress/2003%20Mercosur.pdf> [Dernière consultation le 25 janvier 2019]
- HAMEL R. E., 2010. « L'aménagement linguistique et la globalisation des langues du monde », In Côté L. (ed.), *Télescope. Les politiques d'aménagement linguistique : un tour d'horizon*. pp. 1-21.
- KLOSS H., 1967, « 'Abstand Languages' and 'Ausbau Languages' », *Anthropological Linguistics, Vol. 9, n°7*, pp. 29-41.
- LASECA Álvaro Martínez-Cachero, 2008, *O Ensino do Espanhol no Sistema Educativo Brasileiro*, Colección Orellana, 19, Brasília : Thesaurus.
- LIPSKI John M., 2006, « Too Close for Comfort? The Genesis of Portuñol/Portunhol », In FACE T. L., KLEE C. A., *Selected Proceedings of the 8th Hispanic Linguistics Symposium*, Somerville, MA : Cascadilla Proceedings Project.
- MORENO FERNÁNDEZ Francisco, 2000, « El español en Brasil », *El español en el Mundo. Anuario del Instituto Cervantes*, Madrid : Instituto Cervantes, Círculo de Lectores, Plaza & Janés, 404 p., https://cvc.cervantes.es/lengua/anuario/anuario_00/default.htm [Dernière consultation le 12 février 2019]
- PALAZZO Janete, PIMENTEL Gabriela Sousa Rêgo, GOMES Candido Alberto, 2014, « Nem tudo o que reluz é ouro: um caso de mudança curricular no Ensino Médio », *Revista Ensaio: Avaliação e Políticas Públicas em Educação*, v.22, n°84, Rio de Janeiro, pp. 705-732.
- PREBISCH Raúl, MARTÍNEZ CABAÑAS Gustavo, 1949, « El desarrollo económico de la América Latina y algunos de sus principales problemas », *El Trimestre Económico. Vol. 16, n°63(3)*, pp. 347-431.
- POZZO M^a. I., 2009, « La enseñanza de lenguas extranjeras en Argentina », *Diálogos Latinoamericanos, n°15* » Aarhus, DK : Aarhus Universitet.
- RUBIO FIGUEROA Francisco, 2001, « El español florece en la tierra fértil brasilera », *II Congreso Internacional de la Lengua Española*. Valladolid, http://congresosdelengua.es/valladolid/ponencias/unidad_diversidad_del_espanol/5_espanol_y_portugues/rubio_f.htm [Dernière consultation le 29 janvier 2019]

- SOLANA GONZÁLEZ C. (coord.), 2012, *Brasil: un gran mercado en expansión sostenida. Experiencias de internacionalización de empresas españolas en mercados emergentes IV*, Cátedra Nebrija Santander, Universidad Antonio de Nebrija, http://www.iberglobal.com/Archivos/brasil_nebrija.pdf [Dernière consultation le 15 mai 2019]
- TELI Ganpat, PHIL M., 2012, « Gandhi and His Hindustani », *Language in India. Strength for Today and Bright Hope for Tomorrow*. Vol. 12.
- VARELA Lía, 1999, « Mi nombre es nadie. La política lingüística del Estado Argentino », *Actas del Congreso Internacional "Políticas lingüísticas para América Latina"*, Buenos Aires : Instituto de Lingüística, UBA, t. II.
- VARELA Lía, 2014, « Para un plan de implementación de la ley de portugués », In ARNOUX E. N., NOTHSTEIN S. (eds.), *Temas de glotopolítica. Integración regional sudamericana y panhispanismo*, Buenos Aires : Biblos, 386 p.

NORMES INTERACTIONNELLES GLOBALISÉES ET COMMUNAUTÉS DE PRATIQUE DISCONTINUES : LES DYNAMIQUES SOCIOLINGUISTIQUES DU TOURISME INTERNATIONAL¹

Adam Wilson

Université de Lorraine, IDEA

Introduction

Nous vivons à l'ère de la globalisation. Au départ un processus d'ouverture des marchés financiers, cette idéologie de dérégulation s'étend aujourd'hui à d'innombrables aspects de la vie sociale. La globalisation se présente comme un processus d'expansion mondiale de l'idéologie néolibérale, entraînant des transformations économiques, géographiques, sociales et culturelles dans lesquelles tout devient marchandise. La mobilité est le nerf de cette transformation : de plus en plus de capitaux, de produits, d'idées, d'informations et, surtout, d'êtres humains traversent de plus en plus de frontières nationales au service du marché mondial (Urry, 2007). Même si la mobilité humaine à grande échelle n'a rien de nouveau, les phénomènes de mobilité liés à la globalisation, facilités par le développement récent des transports, sont d'une ampleur inédite. Ajoutons à cela les innovations en termes de technologies de la communication, et la résultante est un changement social et philosophique profond où l'espace-temps se voit transformé (Inda & Rosaldo, 2007). Pour la première fois dans l'histoire, le monde est conçu comme un seul et unique espace social (Scholte, 2002).

Les spécialistes de la sociolinguistique ont su pressentir qu'un tel changement social aurait nécessairement d'importants corrélats socio-langagiers. En effet, les dernières années ont vu une explosion de travaux qui présentent, d'une part, l'apparition de nouvelles formes et pratiques langagières en lien avec les transformations socio-économiques de la globalisation, et d'autre part, le rôle joué par le langage dans les processus de construction de la globalisation – ainsi que les implications possibles sur le sort des individus concernés (cf. Blommaert, 2010 ; Coupland, 2010 ; Heller & Duchêne, 2012 ; Auzanneau & Trimaille, 2017, par ex.). Ces travaux ont permis d'identifier un certain nombre de situations clés pour l'exploration des enjeux sociolinguistiques de la globalisation, telles que les flux de migration, les entreprises multinationales, les villes globales ou les institutions internationales.

¹ Certaines parties de cette recherche ont été effectuées pendant mon doctorat entrepris au Laboratoire Parole et Langage (Aix-Marseille Université). Le travail de terrain a été rendu possible grâce au soutien technique du Centre d'expérimentation sur la parole du LPL.

Parmi les situations clés, le tourisme a été souligné comme étant particulièrement pertinent puisqu'il constitue à la fois un produit et un moteur de la globalisation, reflétant ainsi les dynamiques socio-économiques qui la sous-tendent (Jaworski & Thurlow, 2010a). Le tourisme en tant qu'industrie repose sur deux pierres angulaires de la globalisation : la commodification (ou marchandisation) et la mobilité. Il n'est donc pas étonnant de constater une augmentation récente des recherches sociolinguistiques menées sur le tourisme, explorant entre autres le discours du tourisme (Dann, 1996 ; Jaworski & Thurlow, 2010b), le tourisme comme lieu de commodification du langage (Kelly-Holmes & Pietikäinen, 2014 ; Heller *et al.*, 2014) et montrant même comment le langage et le discours contribuent à l'élaboration de l'expérience touristique en elle-même (Thurlow & Jaworski, 2011). L'ensemble de ces travaux mettent également l'accent sur le tourisme comme un domaine de consommation et de commodification qui contribue au maintien, voire à l'accentuation, des dynamiques de privilège et d'inégalités sociales liées à la globalisation.

Malgré la valeur inestimable de ces travaux, ils ont eu tendance à s'intéresser aux sources textuelles ou médiatisées, ce qui crée presque automatiquement une focalisation sur l'*avant* et l'*après* de l'expérience touristique ainsi que sur le langage écrit et d'autres formes sémiotiques visuelles. Très peu de travaux abordent donc le *pendant* de l'expérience touristique ou les interactions que les touristes ont au sein de celle-ci. Or les touristes, individus mobiles dans une situation de commodification, sont l'incarnation par excellence des processus de la globalisation – d'où l'intérêt de se pencher sur les interactions auxquelles ils prennent part.

Cet article a donc pour objectif d'explorer un contexte de tourisme international par le biais de l'étude des interactions en face-à-face. Il s'agit d'examiner le comportement linguistique dans un cadre emblématique de la globalisation afin de tisser des liens entre les dynamiques langagières observées et les dynamiques socio-économiques plus larges du tourisme et de la globalisation. Dans un premier temps, nous abordons les changements sociaux et linguistiques liés à la globalisation et montrons en quoi le tourisme constitue un contexte clé de celle-ci. Puis, nous présentons le contexte de l'étude et la méthodologie de la recherche. Ensuite, l'analyse des données se décline en trois parties. Tout d'abord, nous identifions un certain nombre de caractéristiques de la situation étudiée qui pourraient mener à son identification en tant que « situation de parole globalisée ». Ensuite, nous dégagons des schémas de comportement dans les interactions qui nous permettent d'identifier certaines normes interactionnelles. Enfin, en partant de l'observation de ce comportement normatif, nous proposons la notion de « communauté de pratique discontinue » afin de rendre compte de la socialisation des locuteurs à ces normes. Nous terminons cet article par une discussion sur les répercussions sociales des dynamiques sociolinguistiques abordées avant de proposer une courte conclusion.

Globalisation : changements sociaux, changements linguistiques

Le processus extrêmement vaste et complexe que constitue la globalisation mérite d'être clarifié et défini avant toute tentative d'analyse sociolinguistique. Nous avons choisi d'employer ici le mot « globalisation » plutôt que « mondialisation », car certains chercheurs ont souligné le fait que ce dernier terme a tendance à se limiter aux aspects géographiques des transformations observées, tandis que la notion de globalisation inclut également des aspects sociaux, culturels et économiques (cf. Selim, 2004, par exemple). Bien que très difficile à délimiter (cf. Lecler, 2013, pour une discussion détaillée), la notion de globalisation peut être définie comme un processus d'expansion mondiale des politiques, pratiques et idéologies du néolibéralisme (Scholte, 2005). Au départ, il s'agissait d'une doctrine économique, propageant l'idéologie du libre-marché et conduisant à la dérégulation des marchés intranationaux comme internationaux (cf. Plihon, 2007). Plus récemment, ce même ensemble de politiques, pratiques

et idéologies s'est étendu à d'autres marchés de produits et de services, créant progressivement un seul et unique marché mondial, ignorant les frontières nationales, et sur lequel tout type de marchandise peut être échangé (Lecler, 2013).

L'élément central de ces échanges est la mobilité internationale : les capitaux, biens et personnes doivent pouvoir circuler partout dans le monde afin de faire partie de ce marché global. Les êtres humains sont donc de plus en plus mobiles, que ce soit pour leur travail, leurs loisirs ou d'autres raisons personnelles et professionnelles. La mobilité, que ce soit dans la migration, le tourisme ou les programmes universitaires d'échange international (pour ne nommer que quelques exemples), est au cœur de nos vies contemporaines (Urry, 2007).

En termes d'impact sur le langage et les pratiques linguistiques, on peut dire que la mobilité qui caractérise la globalisation crée de plus en plus de « points de rencontre » des individus mobiles, ce que Romain Lecler (2013 : 49) appelle des « nœuds du réseau » de la globalisation. Ces nœuds constituent des situations de contact de langues caractérisées par une diversité accrue de locuteurs et de répertoires linguistiques.

La sociolinguistique, en tant que discipline qui interroge les rapports entre dynamiques sociales et dynamiques linguistiques, occupe une place particulièrement intéressante pour étudier ces situations inédites de contacts de langues. Ainsi, l'étude des effets de l'intensification de la mobilité sur les pratiques langagières a mené au développement de plusieurs concepts afin de rendre compte de la visibilité des parcours de mobilité dans certaines pratiques langagières, tels que la *superdiversity* (Arnaut *et al.*, 2015), le *translanguaging* (Garcia & Wei, 2013) ou le *metrolingualism* (Pennycook & Otsuji, 2015). En outre, certains travaux ont abordé les changements de valeurs des ressources linguistiques au sein du nouveau marché mondial (Duchêne & Heller, 2012). Ces recherches mettent en avant les dynamiques de commodification linguistique observables dans de nombreux contextes globalisés (Heller, 2010) et la place de plus en plus importante du langage au sein du travail, créant des « travailleurs du langage » (Boutet, 2008) et menant à une conception du langage comme habileté monnayable imbibée de capital symbolique (Duchêne, 2012).

Les recherches en sociolinguistique ont également identifié un certain nombre de contextes particulièrement fertiles pour l'analyse des liens entre les transformations socio-économiques de la globalisation et les transformations des pratiques langagières, tels que les flux migratoires, le commerce international et le tourisme.

Tourisme international : questions sociolinguistiques

Malgré son ampleur en tant que phénomène social, l'apparition du tourisme dans les recherches en sociolinguistique, et en sciences humaines et sociales plus généralement, fut relativement tardive. La première monographie abordant les aspects sociolinguistiques du tourisme est proposée par Graham Dann en 1996 (Dann, 1996). En s'inspirant des concepts mis en avant dans des études sur le tourisme en sociologie, géographie et anthropologie – à savoir, l'authenticité, l'étrangeté, la récréation et le conflit – Dann expose comment ils se manifestent dans le discours du tourisme à travers une étude discursive de matériels textuels tels que des publicités, des prospectus et des reportages.

Environ une décennie plus tard, Adam Jaworski et Crispin Thurlow reprennent le flambeau et initient une période prolifique de publications sur le tourisme en analyse du discours et en sociolinguistique, qui se poursuit encore aujourd'hui. Les auteurs approfondissent la réflexion sur l'élaboration discursive de l'authenticité et de l'étrangeté dans des textes et d'autres médias touristiques (Jaworski & Thurlow, 2010b) et s'intéressent également aux questions d'identité et de performance en milieu touristique (Jaworski & Thurlow, 2009). Ils montrent que les aspects discursifs de la performance de certaines identités en milieu touristique contribuent de

façon importante à l'élaboration de l'expérience touristique elle-même (Jaworski & Thurlow, 2010a).

Deux thématiques spécifiques développées par Jaworski, Thurlow et d'autres auteurs méritent une attention particulière. D'une part, de nombreux travaux exposent des processus de commodification linguistique en milieu touristique, que ce soit la transformation du langage en « marchandise » ou l'utilisation du langage au service de la commodification d'autres produits (Kelly-Holmes & Pietikäinen, 2014 ; Heller *et al.*, 2014, entre autres). D'autre part, Thurlow et Jaworski (2013) montrent en quoi le tourisme constitue une mobilité d'élite, accessible seulement à ceux qui bénéficient de la globalisation. Cette observation les pousse à identifier le milieu touristique comme étant un milieu de « globalisation banale » (Jaworski & Thurlow, 2010a) dans lequel des dynamiques d'inégalité sociale de la globalisation sont produites sans que les acteurs s'en rendent compte.

La notion de « globalisation banale » peut être mise en lien avec l'idée des milieux touristiques comme étant des « nœuds » dans les réseaux de la globalisation. Le milieu touristique constitue un contexte dans lequel des locuteurs (et leurs langues) mobiles incorporent et produisent les dynamiques de la globalisation, et peut être envisagé à la fois comme reflet et moteur de ces dernières. Les interactions touristiques représentent donc un élément crucial dans l'élaboration de la globalisation, charnière entre des contextes occasionnels et des dynamiques sociales beaucoup plus larges. Cependant, malgré l'identification de l'intérêt sociolinguistique de ces interactions par Cohen & Cooper (1986) dans l'un des premiers articles consacrés au langage dans le tourisme, les interactions en milieu touristique n'ont reçu que très peu d'intérêt dans les recherches sociolinguistiques. Les interactions pendant les visites guidées constituent une exception importante. Cependant, ces analyses ont eu tendance à se focaliser sur l'orientation spatiale et gestuelle des interlocuteurs (De Stefani & Mondada, 2014) ou les aspects discursifs des visites (Vitorio, 2014). En dehors de ces contributions importantes, très peu de recherches ont été entreprises sur les interactions spontanées en milieu touristique, alors qu'elles semblent offrir une fenêtre privilégiée pour l'observation des processus d'une globalisation « banale ».

Le but de cet article est donc d'étudier de telles interactions spontanées en face-à-face dans un lieu touristique. Nous avons comme objectif d'explorer les rapports entre les pratiques langagières dans ce contexte et des dynamiques socio-économiques (et langagières) plus larges liées au tourisme et à la globalisation. Pour ce faire, un contexte particulièrement pertinent pour l'étude des interactions dans une situation de tourisme international a été identifié : l'Office de Tourisme de Marseille, en France.

À la recherche d'un contexte globalisé : l'Office de Tourisme de Marseille

Marseille se présente comme une ville particulièrement intéressante pour l'étude du tourisme international. Bien qu'entourée par des destinations touristiques mondialement connues, la deuxième ville de France a longtemps souffert d'une mauvaise réputation. Depuis une vingtaine d'années, les autorités urbaines lancent de multiples projets ambitieux de rénovation urbaine afin de redorer l'image de la ville et inciter de nouvelles arrivées à Marseille, que ce soit des nouveaux habitants, entreprises ou touristes.

Le tourisme constitue un pilier de cette stratégie et la ville consacre beaucoup de ressources au développement de l'infrastructure touristique et à l'organisation d'événements mondiaux qui visent à attirer des visiteurs vers la cité phocéenne. Récemment, et notamment depuis la désignation de Marseille comme Capitale européenne de la culture en 2013, ces efforts ont commencé à porter leurs fruits (Peraldi *et al.*, 2015). La ville a connu une augmentation

importante du nombre de visiteurs nationaux et internationaux. Marseille devient donc un point de rencontre de flux de touristes, c'est-à-dire de flux de mobilités globalisées.

Ce statut de nouveau point de convergence pour les parcours de mobilité touristique (et ainsi globalisé) fait de Marseille un cadre idéal pour explorer les dynamiques sociolinguistiques de ceux-ci. L'Office de Tourisme et des Congrès de Marseille (désormais OdT) présente l'intérêt d'être à la fois le lieu central de l'élaboration de la stratégie touristique de Marseille et un lieu visité par un grand nombre de touristes. En outre, il s'agit d'une institution donnant lieu de par sa nature à un grand nombre d'interactions en face-à-face, que ce soit entre touristes ou entre les touristes et les employés de l'OdT. Ces interactions constituent donc un exemple d'échanges entre une population « mobile » et des membres d'une population « locale ». Ainsi, il s'agit d'un véritable exemple d'un nœud de réseaux de la globalisation, un lieu dans lequel des éléments mobiles interviennent de façon éphémère.

Marseille, et plus précisément l'OdT, constituent un contexte permettant de soulever des questions pertinentes pour la description et l'analyse des pratiques langagières dans un contexte emblématique de la globalisation. Quelles sont les effets sociolinguistiques des nouvelles formes de mobilité touristique à Marseille ? Quels rapports se tissent entre les dynamiques langagières observables à l'OdT et les dynamiques socio-économiques plus larges du tourisme et de la globalisation ?

Afin de répondre à ces questions, nous adoptons une approche méthodologique et théorique ethnographique, permettant de mettre les comportements linguistiques observés à l'OdT en relation avec des éléments sociaux plus large. Nous avons entrepris un travail de terrain à l'OdT sur plusieurs périodes entre 2014 et 2016, un travail qui consistait à effectuer des observations, réaliser des entretiens formels et informels avec l'ensemble des acteurs de l'OdT et récolter des documents touristiques disponibles à l'OdT. Nous avons également élaboré le corpus MITo (Corpus Marseillais d'Interactions Touristiques, cf. Wilson, 2016), un corpus audio constitué de 93 enregistrements entièrement transcrits et annotés d'interactions entre des touristes internationaux et des conseillers touristiques qui travaillent aux guichets de l'OdT. Ces données forment la base de notre analyse et sont abordées à travers un cadre théorique qui nous permet à la fois d'analyser finement les pratiques langagières des locuteurs et de mettre en relation des faits linguistiques microscopiques avec leur contexte social plus vaste. Cet outillage réunit des éléments de la sociolinguistique interactionnelle (Gumperz, 1989), de la sociolinguistique critique (Heller 2003) et de la « sociolinguistique politique » (Canut *et al.*, 2019).

Avant de pouvoir explorer les liens éventuels entre les dynamiques linguistiques et des dynamiques sociales plus larges dans ce contexte, il faut en premier lieu décrire les pratiques langagières que l'on peut observer à l'OdT. Les prochaines sections présentent les résultats de cette analyse. Tout d'abord, nous identifions certaines « particularités » du contexte observées pendant le travail ethnographique qui semblent être en rapport avec la nature globalisée des mobilités présentes à l'OdT. Puis, nous nous penchons sur les données interactionnelles et dégageons certains schémas de comportement normatif.

Caractéristiques d'un contexte sociolinguistique globalisé

Les premières observations du travail de terrain sont centrées sur les caractéristiques de la situation de parole en elle-même. L'OdT comprend cinq particularités qu'il semble primordial de prendre en compte afin de décrire et interpréter le comportement linguistique observé dans ce contexte.

Interactions fugaces. À l'OdT, nous observons ce que nous appelons, suite à Jaworski & Thurlow (2010a), des « interactions fugaces ». Les interactions à l'OdT peuvent être qualifiées de « fugaces » puisque les interlocuteurs ne se connaissent pas – et, probablement, ne se

connaîtront jamais : l'échange à l'OdT constitue généralement la première et la dernière fois qu'ils vont interagir. Autrement dit, les participants dans ces interactions ne partagent aucune « histoire interactionnelle » (Vion, 1992), ce qui signifie que les locuteurs n'ont aucun indice sur lequel ils peuvent se baser pour orienter leur comportement linguistique.

Interactions en « tir rapide ». S'ajoute à la fugacité des interactions, un caractère « tir rapide » : les interactions sont courtes² et s'enchaînent à brefs intervalles. Cette caractéristique peut être liée au nombre conséquent de touristes à renseigner par l'OdT, ce qui peut aller jusqu'à 3000 par jour pendant la période estivale, pour un maximum de quatre guichets d'information. Il existe ainsi une file d'attente quasi permanente et dès qu'un touriste a été renseigné et part du guichet, un autre touriste est prêt à prendre sa place immédiatement. Il n'est pas rare d'observer des conseillers qui parlent presque sans cesse, enchaînant un grand nombre d'interlocuteurs. Bien entendu, chaque touriste présente un nouveau « défi » linguistique car les conseillers doivent activer des compétences d'adaptation pour ajuster leur comportement linguistique en très peu de temps de façon répétée.

Hétérogénéité. L'hétérogénéité des touristes, à la fois au niveau de leurs provenances et leurs répertoires langagiers, s'ajoute au caractère « tir rapide » pour complexifier la tâche des conseillers. Pendant les périodes d'observation, l'OdT a enregistré des visites d'individus de plus de 50 états différents, ce qui donne une indication de la diversité linguistique des visiteurs quand nous prenons en compte la variété possible de langues premières, de langues secondes, de dialectes ou de variétés présents.

Contexte sociolinguistique ambigu. Nous pourrions argumenter que tout contexte est sociolinguistiquement ambigu. Cependant, souvent, dans des situations « stables » sur le plan sociolinguistique, il existe une langue et/ou une variété non-marquée (Myers-Scotton, 1993) qui constitue un choix linguistique par défaut. Les nouvelles mobilités de la globalisation brouillent en quelque sorte ces schémas prévisibles et l'OdT en fournit un bon exemple. D'un côté, il s'agit d'une institution française située en France, ce qui suggère que le français serait clairement le choix linguistique non-marqué dans cet espace national. Cependant, la raison d'être de l'institution est d'accueillir des touristes, et surtout des touristes internationaux. Nous pourrions même suggérer que l'OdT constitue un espace international, ou « espace mondialisé » (Duchêne, 2011), ce qui implique que le choix linguistique non-marqué pourrait s'étendre à d'autres langues que le français. Cette dynamique est reflétée dans le paysage linguistique de l'OdT à travers l'affichage et l'offre de documentations dans 10 langues différentes.

Obligations professionnelles (et touristiques). Bien que toute interaction, et surtout toute interaction de service, soit caractérisée par des objectifs interactionnels, ceux-ci sont particulièrement marqués dans le cadre de l'OdT. Les conseillers ont l'obligation professionnelle de fournir des informations aux touristes. Pour ce faire, ils doivent s'adapter à chaque touriste rapidement, de façon à pouvoir renseigner un grand nombre mais aussi pour que les touristes ne perdent pas de temps dans l'atteinte de leur objectif principal, c'est-à-dire l'entreprise d'activités touristiques. Ces impératifs professionnels créent donc non seulement une obligation d'assurer la réussite de chaque interaction mais également des contraintes temporelles.

Il convient de noter que les cinq phénomènes décrits ici ne sont pas forcément spécifiques aux situations liées au tourisme. En effet, le caractère « fugace » et « tir rapide » des interactions, couplé aux obligations professionnelles, ne sont pas uniques à la situation du tourisme, ils sont également présents dans la quasi-totalité d'interactions de service (cf. Traverso, 2001 ; Filliettaz 2004, par exemple). À cet égard, les interactions en milieu touristique n'en sont qu'un exemple. De la même manière, l'hétérogénéité des provenances et des

² La durée moyenne d'un échange dans le corpus MITo est 3 minutes et 23 secondes.

répertoires langagiers des locuteurs et l'ambiguïté du contexte sociolinguistique peuvent aussi être observés dans d'autres situations d'interaction plurilingue, telles que l'éducation supérieure et les réunions de travail internationales (Mondada & Nussbaum, 2012) ou les salons commerciaux internationaux (Piccoli, 2016). Ainsi, en termes de caractéristiques du contexte d'interaction, le tourisme international semble avoir des éléments en commun avec d'autres situations que l'on pourrait qualifier de globalisées. Pour la plupart d'entre-elles, ces caractéristiques sont un produit direct des dynamiques de mobilité globalisée qui constituent le contexte. Il sera intéressant de voir au fil des analyses présentées ici si ces similitudes contextuelles impliquent également des similitudes au niveau du comportement linguistique et interactionnel.

Les cinq facteurs identifiés ici nous permettent donc de relever certains points communs entre le contexte du tourisme international et d'autres situations d'interaction. Cependant, contrairement aux situations d'interaction comparables mentionnées ici, les interactions à l'OdT sont caractérisées quasiment systématiquement par la présence *simultanée* de ces cinq facteurs. Les interactions sont influencées *à la fois* par leur caractère « fugace » et « tir rapide », par l'hétérogénéité des locuteurs, par l'ambiguïté sociolinguistique de la situation et par les obligations professionnelles et touristiques. En outre, les interactions en milieu touristique ont un rôle symbolique qui est peut-être plus marqué que dans d'autres contextes : elles sont cruciales dans l'élaboration de l'expérience touristique, et font partie intégrante de celle-ci. Les contextes liés au tourisme international se présentent donc comme des situations particulièrement intéressantes pour l'étude des phénomènes interactionnels et sociolinguistiques.

À l'OdT, comme dans tous les autres contextes mentionnés, il est évident que chaque contrainte interactionnelle constitue un défi pour la communication, rendant le processus d'adaptation langagière entre les locuteurs potentiellement plus complexe. Il est donc impératif de prendre en compte ces contraintes pour comprendre les pratiques langagières à l'OdT, notamment parce qu'elles peuvent compliquer le choix linguistique le plus fondamental pour les interlocuteurs, à savoir : quelle langue utiliser ? Dans la section suivante, nous nous consacrons à cette question fondamentale et analysons quelles langues les locuteurs choisissent et comment ils mettent en place ce choix. Ces négociations peuvent potentiellement dévoiler beaucoup d'éléments utiles pour comprendre les dynamiques sociolinguistiques en jeu à l'OdT.

Vers des normes interactionnelles globalisées ?

Le caractère ambigu de l'OdT comme contexte sociolinguistique ouvre potentiellement la possibilité pour les locuteurs d'utiliser d'autres langues que celle qui constitue la norme nationale (le français), amenant ainsi à la création de nouvelles normes linguistiques et interactionnelles. La constitution et l'analyse d'un grand corpus oral tel que le corpus MITO, couplée aux observations sur le terrain, nous permet d'aborder ces normes sous plusieurs angles. Ces analyses, présentées ici, montrent que plusieurs langues sont utilisées de façon récurrente à l'OdT, ce qui suggère que le français, même si elle est la langue majoritaire, ne constitue pas la seule langue légitime (Bourdieu, 2001). Nous montrons comment la fréquence d'utilisation du français et de l'anglais et leur non-marquage dans les discours semblent positionner leur utilisation comme une norme linguistique. Pour ce faire, nous analysons la négociation et la sélection des langues en interaction avant de mettre leur apparente normalisation en lien avec des idéologies linguistiques et sociales plus largement associées à la globalisation.

Le choix de la langue principale : négociations sélectives

Les caractéristiques de l'OdT, et surtout l'absence d'histoire interactionnelle, font que les locuteurs ne connaissent pas, en toute probabilité, les préférences linguistiques de leurs interlocuteurs. Ainsi, chaque interaction doit obligatoirement commencer par une négociation pour sélectionner la langue principale de l'échange. Nous appelons ici ces séquences des « négociations sélectives ». Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, il est facile à identifier une (seule) langue principale dans chaque échange. Ainsi, chaque interaction à l'OdT contient une négociation sélective qui conduit au choix de cette langue principale. Bien que le fonctionnement de ces négociations sélectives ne soit pas le point focal de cette étude (cf. Wilson, 2018, pour une analyse détaillée), il semble important de présenter rapidement le déroulement de ces séquences. Dans le corpus MITo, nous observons deux types de négociations sélectives : les *demandes explicites* et les *négociations tacites*.

Les *demandes explicites* sont les négociations dans lesquelles les participants discutent ouvertement et explicitement du choix de code pour l'interaction. Ces demandes thématisent donc la négociation du médium d'interaction et sont présentes dans 12 interactions, soit 13 % du corpus. L'exemple ci-dessous indique une demande explicite dans laquelle les participants se mettent d'accord rapidement sur le médium d'interaction (anglais dans cet exemple). Il s'agit de deux touristes irlandais anglophones (T1 et T2) et d'une conseillère française et francophone (CF6)³.

- T1 : bonjour
 CF6 : bonjour messieurs dames
 T1 : euh parlez vous anglais ?
 CF6 : yes i do
 oui
 T1 : we'd like to do the bus tour (.) the open
 top bus tour
 nous aimerions faire le tour en bus (.) le tour « open top »
 CF6 : yep (.) i will show you
 oui (.) je vous montre
 [...]

Suite à l'échange de salutations qui se déroule en français, T1 enchaine immédiatement en demandant si CF6 parle anglais. Cette demande est ratifiée non seulement par l'acceptation de CF6 mais également par la ressource linguistique utilisée (l'anglais). Cette réponse est enfin ratifiée et confirmée par T1 qui formule sa demande d'information en anglais, ce qui mène à l'utilisation de cette ressource pour le reste de l'interaction. Comme dans cet exemple, toutes les demandes explicites sont initiées par des touristes, il n'y a dans le corpus aucune occurrence d'une telle demande de la part d'un conseiller.

Bien que les demandes explicites puissent apparaître comme le déroulement le plus logique d'une négociation sélective, elles sont relativement rares dans le corpus. Nous observons beaucoup plus de *négociations tacites*, se caractérisant par la proposition et la ratification (ou pas) d'un médium d'interaction sans que cela soit thématisé. Les négociations tacites sont présentes dans 80 interactions, soit 86 % du corpus.

³ Les conventions de transcription se trouvent en annexe à la fin de cet article.

L'exemple suivant présente le début d'une interaction entre une touriste japonaise (T3) et une conseillère française (francophone) (CF1).

- CF1 : **bonjour?**
 T3 : **good morning**
 bonjour
 CF1 : **hello**
 bonjour
 T3 : **er i want to use a marseille city pass?**
 je veux utiliser un city pass pour marseille
 CF1 : **yes?**
 oui ?
 T3 : **can i buy here?**
 je peux acheter ici ?
 CF1 : **yes**
 oui
 {CF1 cherche la documentation}
 [...]

Ici, CF1 débute l'interaction avec une salutation en français. Il convient de noter que, à chaque fois qu'un conseiller prend le premier tour d'une interaction, ce premier tour est initié par un « *bonjour* » comme nous le voyons ici. Dans cet exemple, T3 répond en anglais avec une salutation comparable, ce qui constitue potentiellement une réponse marquée parce qu'elle répond dans une autre langue. La fonction de ce premier tour de T3 n'est pas seulement de répondre à une salutation mais également de proposer une nouvelle langue principale d'interaction et ainsi de refuser le code sélectionné par CF1. CF1 ratifie implicitement cette proposition dans le tour suivant en répondant avec une salutation en anglais et ainsi établit la langue « de base » pour l'interaction. À aucun moment cette négociation ne fait partie d'une thématization dans le discours, le processus est accompli de façon tacite.

Des négociations sélectives aux normes interactionnelles

Le type d'analyse exposée ci-dessus a été mené sur les 93 interactions du corpus MITo, ce qui permet à la fois une analyse fine du comportement langagier dans chaque interaction et une vue d'ensemble des tendances linguistiques (quantitatives) à l'OdT. Un tel protocole nous permet de dégager certaines normes interactionnelles grâce à la quantité importante de données et la granularité des analyses. La première observation qui peut être faite au sujet des normes sociolinguistiques de l'OdT concerne la fréquence de certaines langues dans les interactions. Bien que le corpus MITo soit constitué de 93 interactions dont l'ensemble dure plus de cinq heures, seulement cinq langues sont employées dans les interactions en face-à-face entre les touristes internationaux et les conseillers à l'OdT :

- français (57 interactions, soit 61,3% du corpus)
- anglais (26 interactions, soit 27,9% du corpus)
- espagnol (3 interactions, soit 3,2% du corpus)
- allemand (3 interactions, soit 3,2% du corpus)

– italien (3 interactions, soit 3,2% du corpus)⁴

Malgré l'hétérogénéité des répertoires linguistiques des touristes et malgré la présence de plusieurs langues dans le paysage linguistique de l'OdT, les choix linguistiques des locuteurs sont très schématiques, valorisant un nombre restreint de langues et accordant une valeur particulièrement élevée au français et à l'anglais.

La valorisation systématique de certaines langues et le caractère schématique de leur sélection – à travers des négociations tacites ainsi que, à un degré moindre, les demandes explicites – constituent des schémas récurrents de comportement linguistique. Marie-Louise Moreau (1997 : 218) appelle ce type de comportement schématique une « norme objective », c'est-à-dire des « habitudes linguistiques partagées par les membres d'une communauté ou d'un sous-groupe de celle-ci. Ce sont les règles qui sous-tendent les comportements linguistiques, indépendamment de tout discours méta- ou épilinguistique ». La sélection de l'une des cinq langues citées ci-dessus – et surtout du français ou de l'anglais – par le biais d'une négociation tacite ou d'une demande explicite constitue donc une telle norme objective, observable empiriquement grâce à la grande quantité de données interactionnelles.

Cette analyse quantitative peut être renforcée par l'analyse qualitative du comportement des locuteurs en interaction qui rend compte également du caractère normatif des pratiques observées. En analysant toutes les interactions du corpus, nous observons que le choix des langues les plus fréquentes (le français et l'anglais) n'est jamais remis en question, ni refusé par les locuteurs. Ces choix semblent constituer donc un comportement linguistique non-marqué et, ainsi, normal. Cette dynamique est visible dans les exemples ci-dessus et également dans le fait que les locuteurs montrent une nette préférence pour les négociations tacites dans lesquelles le choix de langue n'est pas thématiquement marqué.

Nous observons donc une normalisation du français et de l'anglais dans le contexte de l'OdT à travers le fait que le choix de ces langues ne soit jamais marqué dans les interactions. Bien qu'on observe l'utilisation de l'espagnol, l'allemand et l'italien dans le corpus, il y a au moins une interaction pour chacune de ces langues dans laquelle elles sont refusées par l'un des locuteurs et ainsi marquées comme étant inappropriées, ou « anormales ». À titre d'illustration, l'exemple suivant montre ce qui se passe quand un touriste germanophone (T4) essaie d'initier une négociation tacite avec une conseillère francophone (CF8) en employant une autre ressource que le français ou l'anglais.

- CF8 : bonjour?
 T4 : haben sie ein stadtplan?
avez-vous un plan de la ville ?
 CF8 : er i don't speak er dutch hein
euh je ne parle pas néerlandais hein
 T4 : er a map
euh un plan
 CF8 : a map {rires}
 {CF8 cherche la documentation et la donne à
 T4}
 T4 : merci

⁴ Ces chiffres ne tiennent pas compte d'une interaction dans laquelle il est très difficile d'identifier une seule langue principale. Il s'agit de la seule exception du corpus. Les langues employées dans cette interaction sont le français, l'anglais et l'allemand.

CF8 : you're welcome
de rien

T4 répond ici à une salutation en français dans une autre langue, sans formuler une salutation en retour, proposant ainsi une ressource linguistique (l'allemand) qui est différente de celle proposée par la conseillère en ouverture (le français). CF8 rejette cette proposition en disant qu'elle ne parle pas allemand⁵. Cet énoncé constitue un refus clair de la ressource proposée, ce qui est compréhensible étant donné que la conseillère ne parle pas allemand. Cependant, au-delà d'un simple refus, l'énoncé marque la proposition de l'allemand comme étant un comportement inattendu dans ce contexte. Cependant, CF8 change de code et, ainsi, en même temps qu'elle refuse l'allemand, elle propose l'anglais comme ressource. T1 ratifie cette proposition sans la thématiser dans son prochain tour en reformulant sa requête en anglais.

L'exemple ci-dessus montre comment certaines langues sont marquées en négociation tandis que d'autres ne le sont pas. Ici, l'allemand est marqué comme étant non souhaitable mais l'absence de marquage concernant l'anglais positionne celui-ci comme une ressource acceptable ou normale, un positionnement consolidé par l'absence de marquage dans la ratification de son utilisation. L'élément clé ici n'est pas le refus de l'allemand en soi mais le caractère non-marqué de la proposition de l'anglais pour pallier les difficultés linguistiques. Le français et l'anglais sont les seules langues qui sont concernées par cette absence de marquage et semblent donc bénéficier d'un statut de langue(s) légitime(s) dans ce contexte.

Ces dynamiques sont également visibles dans l'exemple suivant. Il s'agit d'un échange entre deux touristes italiens (T5 et T6) et une conseillère francophone (CF1) qui a également des compétences en anglais, espagnol et italien.

CF1 : bonjour?
 T5 : bonjour (.) vous parlez italien?
 CF1 : euh italien (.) or french english
euh italien (.) ou français anglais
 T6 : ah (.) euh (.) english
ah (.) euh (.) anglais
 CF1 : english?
anglais
 {T5 et T6 entendent une conseillère parler italien au guichet suivant}
 T5 : nous attend
 CF1 : oui oui oui si vous voulez
 {T5 et T6 se dirigent vers le guichet voisin}

Dans cet exemple, T5 formule une demande explicite et propose (en français) l'italien comme langue d'interaction. CF1 répète « italien », ce qui semble constituer une acceptation (bien que dans un médium potentiellement non préféré, c'est-à-dire en français plutôt qu'en italien). Cependant, malgré le fait que CF1 parle italien, elle enchaîne à cette réponse une alternance codique vers l'anglais pour proposer le français et l'anglais. Cet énoncé semble

⁵ Il convient de noter que CF8 utilise le mot « Dutch », désignant « néerlandais » en anglais, pour désigner la langue parlée par T4 (l'allemand). Il semble peu probable que CF8 se soit trompé dans l'identification de la langue de T4. Nous postulons que soit CF8 confond le mot « Dutch » en anglais avec le mot allemand « deutsch », désignant allemand, soit qu'elle fait une erreur de prononciation.

suggérer, contrairement à son énoncé précédent, un refus de la part de CF1 de l'italien. T6 hésite, avant de ratifier l'anglais comme langue d'interaction. Cependant, les deux touristes entendent une autre conseillère parler italien à un autre guichet et décident donc d'y attendre⁶.

Tout comme dans l'exemple précédent, nous observons un non-marquage de l'anglais ou du français juxtaposé à un marquage d'une autre langue (l'italien dans ce cas). Même si la conseillère parle italien, elle montre une préférence claire pour une interaction en anglais ou en français. Plusieurs exemples de ce phénomène ont été observés dans le corpus et sur le terrain de l'OdT pendant les périodes d'observation. Par exemple, un conseiller (français) pouvant parler japonais a été observé plusieurs fois en interaction avec des touristes japonais. Ces interactions se déroulaient systématiquement en anglais et le conseiller en question n'essayait jamais d'initier un changement de langue vers le japonais. De la même manière, malgré l'hétérogénéité extrême des répertoires langagiers des touristes à l'OdT, à aucun moment un touriste n'essaie d'utiliser une langue qui n'est pas le français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand ou l'italien. Les raisons pour les « refus » d'utiliser certaines compétences linguistiques, que ce soit à travers des négociations des langues en interaction ou par la réticence à utiliser certaines compétences linguistiques, sont compréhensibles et justifiables. Il peut s'agir par exemple d'une manifestation d'insécurité linguistique ou du respect du choix de langue de l'autre. Cependant, ce qui retient ici notre attention est le fait que ces refus soient couplés au marquage de certaines langues comme étant inutilisables, et donc inacceptables, dans ce contexte. Le français et l'anglais sont les seules langues qui ne sont jamais marquées comme telles dans le corpus ou dans les autres interactions observées lors du travail du terrain à l'OdT.

En somme, une norme linguistique semble pouvoir être dégagée concernant le comportement en interaction à l'OdT : la sélection du français ou de l'anglais comme langue principale d'interaction, choisis très majoritairement par des négociations tacites. Ces normes sont observables empiriquement grâce à leur fréquence dans les données du corpus et le fait que ce comportement ne soit jamais marqué en interaction. Ainsi, malgré les caractéristiques du contexte discutées ci-dessus, nous observons un comportement langagier très schématique. Certaines dynamiques sociales et économiques pourraient aider à la compréhension de ce phénomène.

Dynamiques sociolinguistiques d'efficience

Dans le contexte globalisé de l'OdT, nous avons identifié certains schémas normatifs de comportement linguistique, malgré les caractéristiques du contexte qui semblaient promouvoir un comportement hétérogène. Pour éclairer cette situation, ces observations peuvent être mises en lien avec des dynamiques socio-économiques plus larges de la globalisation, et notamment avec les idéologies qu'elle propage.

Le sociologue Alain Bihr (2011) explore comment l'idéologie néolibérale de la globalisation se diffuse dans les sociétés, en montrant comment les principes nécessaires au bon fonctionnement du néolibéralisme – tels que l'individualité, l'autodétermination, la compétitivité et la flexibilité, par exemple – deviennent peu à peu des valeurs *sociales* appréciées et recherchées par des individus. L'une de ces valeurs est celle de l'*efficience*, c'est-à-dire un rendement optimal pour un minimum de dépense de ressources ou d'effort. L'efficience, notion économique devenue trait de personnalité, peut être mobilisée afin d'analyser les pratiques langagières à l'OdT. Compte tenu des obligations professionnelles et touristiques introduites précédemment, nous postulons que les locuteurs, comme dans toute interaction de service, opèrent des choix linguistiques dans ce contexte emblématique de la

⁶ Cet exemple fournit également un exemple de la « réorientation » de clients vers certains employés en fonctions des langues parlées. Faute de place, ce phénomène n'est pas abordé ici mais fera l'objet d'une recherche ultérieure plus approfondie.

globalisation avec l'objectif d'être, avant tout, « efficaces » dans leur interaction. La notion d'« efficacité » est utilisée ici donc pour caractériser la co-construction du sens entre les participants d'une interaction de la façon la plus rapide possible. Ainsi, une interaction « efficace » serait un échange au sein duquel les participants réussissent à atteindre l'objectif interactionnel – la transmission d'information – rapidement, sans perdre du temps ou de l'effort⁷. Pour assurer l'efficacité d'une interaction, les locuteurs choisissent les ressources linguistiques qu'ils perçoivent comme étant les plus efficaces. Nous postulons ainsi que le français et l'anglais sont valorisés puisqu'ils sont perçus comme étant les ressources les plus « efficaces » dans le contexte de l'OdT⁸.

La perception du français et de l'anglais comme étant des ressources particulièrement efficaces dans ce contexte peut être mise en relation avec des idéologies linguistiques qui concernent ces langues. Plusieurs travaux ont fait état de l'idéologie unilingue qui règne en France (cf. Boyer, 2012, par exemple). Cette idéologie positionne le français comme la seule et unique langue de communication en France, lui accordant ainsi le statut de ressource par excellence pour une interaction efficace dans un contexte français. Il convient de noter que cette idéologie est extrêmement présente non seulement en France mais également à l'étranger. Si nous concevons l'OdT comme un contexte *français*, le français s'impose comme la seule option permettant une communication efficace et son utilisation demeure donc non-marquée et « normale ».

En revanche, si nous considérons l'OdT comme un contexte *international*, la normalisation de l'anglais peut être mise en lien avec les idéologies qui positionnent l'anglais comme une langue véhiculaire globale. L'expansion globale de l'anglais a été accompagnée d'une expansion concomitante de discours qui le positionnent comme une langue particulièrement adaptée à être utilisée comme une lingua franca globale (cf. Mufwene, 2010). L'anglais est donc positionné comme la langue par excellence pour atteindre la communication « efficace » dans une situation internationale.

Nous observons donc les traces de deux idéologies linguistiques différentes dans les pratiques langagières à l'OdT : une idéologie « locale » (ou « nationale » dans ce cas) qui valorise le français et une idéologie « globale » qui valorise l'anglais. Ces dynamiques semblent être liées à la recherche d'efficacité des locuteurs et la valorisation schématique du français et de l'anglais, ainsi que leur caractère non-marqué, suggère qu'ils sont perçus par les locuteurs qui les emploient comme des langues efficaces et ainsi légitimes dans ce contexte. Dans la quasi-totalité des cas, l'emploi de ces langues a comme résultat une interaction que l'on pourrait juger efficace. Ainsi, l'expérience des pratiques langagières vécues par les locuteurs à l'OdT contribue à renforcer les idéologies diffusées par d'autres canaux dans la société.

À travers l'étude du corpus MITo et le travail de terrain à l'OdT, nous avons pu identifier certains schémas récurrents de comportement langagier. Malgré l'hétérogénéité des répertoires langagiers présents à l'OdT, les locuteurs valorisent un petit nombre de langues en interaction. Parmi ces langues, le français et l'anglais sont particulièrement valorisés. Le choix de ces langues se fait à travers les négociations sélectives et les locuteurs montrent une préférence considérable pour les négociations tacites. La fréquence avec laquelle ces langues sont choisies et le fait que leur sélection reste quasiment toujours non-marquée en interaction suggèrent que la sélection et l'utilisation du français et/ou de l'anglais constituent une norme linguistique dans ce contexte. Ces normes peuvent être éclairées en faisant référence à la diffusion de l'efficacité en tant que valeur fondamentale au sein de la globalisation et aux idéologies linguistiques qui

⁷ Cette définition de la communication « efficace » est clairement discutable et limitée mais nous semble pertinente étant donné l'accent mis sur la transmission d'information à la fois par les conseillers (et leurs supérieurs) et les touristes.

⁸ Il ne s'agit pas de suggérer que le français et l'anglais constituent des ressources particulièrement « efficaces » sur le plan linguistique mais bien qu'ils sont perçus comme étant plus efficaces par les locuteurs.

positionnent le français et l'anglais comme étant particulièrement efficaces pour la communication dans un contexte tel que l'OdT. Nous observons donc comment les pratiques contextualisées de l'OdT peuvent être mises en relation avec les dynamiques socio-économiques plus larges de la globalisation.

L'omniprésence de ces idéologies linguistiques et culturelles nous aide à rationaliser un comportement uniforme dans un contexte hétérogène. Cependant, nous pouvons nous interroger sur l'apparition de normes linguistiques aussi fortes dans ce contexte, étant donné que de telles normes ont tendance à se développer à l'intérieur d'une communauté, tandis que les locuteurs à l'OdT ne se connaissent pas.

Communauté de pratique discontinue

Le caractère récurrent des pratiques, l'abondance de négociations tacites, et la fugacité des interactions suggèrent que les participants à l'OdT « savent » déjà comment « il faut se comporter » linguistiquement, même s'ils ne se connaissent pas et ne partagent aucune histoire interactionnelle ensemble. Autrement dit, ils semblent avoir développé une conscience normative pour cette situation, même s'ils ne l'ont jamais vécue auparavant. Pour essayer d'expliquer cette prise de conscience normative sans contact préalable, nous proposons ici d'explorer, et étendre, la notion de « communauté de pratique ».

La notion de communauté linguistique, ou des notions similaires sous d'autres noms, ont fait l'objet de beaucoup de discussion en sociolinguistique (cf. Bretegnier, 2017, par exemple). Il est au-delà du champ de cet article de rentrer dans ces discussions mais une notion nous semble particulièrement pertinente afin d'éclairer la prise de conscience normative observée à l'OdT : la notion de « communauté de pratique » comme définie par Penelope Eckert (2006). Eckert définit une communauté de pratique comme un « ensemble de personnes qui s'engagent de façon récurrente dans une entreprise commune quelconque »⁹ (Eckert, 2006 : 683). À travers un accent mis sur les pratiques partagées d'un groupe de personnes, Eckert démontre comment cette pratique commune récurrente génère des façons de faire et des façons de dire propres à la communauté et ainsi développe un *sens* sociolinguistique pour ces comportements. Pour que ce sens soit « conventionnalisé », deux conditions sont nécessaires : un engagement pour la compréhension commune et une expérience partagée dans le temps.

À l'OdT, il est clair que les locuteurs participent à un engagement pour la compréhension commune : ils utilisent des stratégies de communication afin d'assurer la compréhension entre les interlocuteurs en interaction. En outre, ils s'engagent à élaborer ensemble une compréhension de l'activité en cours, c'est-à-dire un échange d'informations touristiques dans lequel certains participants endossent l'identité de touriste et d'autres de conseiller (et, par extension, de « local »). Bien que ce critère pour la « conventionnalisation » du sens soit rempli, le deuxième critère pose problème ici : les interlocuteurs ne peuvent pas avoir une expérience partagée dans le temps puisqu'ils n'ont aucune histoire interactionnelle ensemble (et n'en auront pas). Cependant, nous observons une schématisation du comportement à l'OdT qui suggère le développement de façons de parler et d'agir qui rappellent celles d'une communauté de pratique.

Nous proposons d'étendre la définition de communauté de pratique en y ajoutant la notion de discontinuité. Même si un locuteur à l'OdT n'a aucune histoire interactionnelle avec les autres locuteurs présents, il est facile d'imaginer qu'il a expérimenté des situations très similaires (d'autres situations touristiques, par exemple) à plusieurs reprises dans sa vie, bien qu'avec d'autres interlocuteurs. De la même façon, malgré la diversité des touristes renseignés à l'OdT, les besoins sont très similaires d'un touriste à l'autre, ce qui crée un caractère répétitif

⁹ « a collection of people who engage on an ongoing basis in some common endeavor ».

dans le travail des conseillers. Ces constats rappellent l'idée selon laquelle l'histoire interactionnelle d'un individu est « la totalité des interactions auxquelles il a participé ou assisté » (Vion, 1992 : 99) dans sa vie. Nous suggérons donc que tous les locuteurs à l'OdT s'engagent bel et bien dans une expérience partagée dans le temps, mais que cette expérience est partagée avec des interlocuteurs différents, dans des lieux et à des moments différents. Nous formulons cette idée par l'expression de « communauté de pratique discontinue » : c'est-à-dire une communauté fondée sur un partage de normes acquises à travers une participation dans une entreprise commune, répétée régulièrement dans les trajectoires de vie de chacun, bien que presque jamais avec les mêmes interlocuteurs. La communauté d'acteurs formée par les touristes rassemble donc des flux d'individus mobiles, qui se côtoient de façon fugace, ou éphémère, participent à des situations à la fois identiques et différentes, hétérogènes et homogènes. Chaque interaction contextualisée est influencée par un nombre incalculable d'autres interactions, qui ont parfois lieu dans des contextes géographiquement très éloignés. Cette interconnexion crée le réseau de la communauté de pratique discontinue.

La notion de communauté de pratique discontinue suppose que les normes linguistiques soient a priori très similaires dans l'ensemble des situations semblables vécues par les locuteurs. Dans le cas étudié ici, il s'agirait de supposer que les normes linguistiques observables à l'OdT seraient observables dans d'autres contextes touristiques. De cette manière, l'OdT constituerait une brique dans la construction d'une conventionnalisation du sens et ainsi dans le développement de normes liées aux contextes touristiques. L'étude présentée ici se focalise seulement sur un seul événement dans ce processus ; par conséquent l'existence d'une communauté de pratique discontinue ne peut pas être vérifiée empiriquement. Cependant, le caractère hautement schématique des normes linguistiques observées à l'OdT suggère une socialisation importante à des situations présentant les mêmes normes. Il nous semble que la communauté de pratique discontinue constitue une piste intéressante pour les recherches futures puisque cela nous permettrait d'envisager comment les interactions contextualisées, occasionnelles et exceptionnelles peuvent être mises en relation avec les dynamiques sociales plus larges.

Nous pourrions même aller plus loin avec cette notion, en formant l'hypothèse que les schémas linguistiques observés à l'OdT s'appliquent non seulement à d'autres lieux touristiques mais à d'autres « situations clés » de la globalisation (ou, en tout cas, de la globalisation des privilégiés). Pour ne prendre qu'un exemple, nous pourrions faire le rapprochement entre les normes linguistiques observées à l'OdT et les données présentées par Piccoli (2016) dans une étude de salons commerciaux internationaux. Bien que Piccoli observe plus d'interactions plurilingues que ce que nous avons observé à l'OdT, le choix des langues utilisées au sein de ces échanges rappelle les schémas de l'OdT : les locuteurs privilégient l'anglais, les langues nationales des pays dans lesquels les locuteurs se trouvent (en l'occurrence le français ou l'italien) ainsi que l'espagnol, une autre grande langue romane. L'entreprise partagée par la communauté de pratique discontinue ne se limiterait donc pas au tourisme mais engloberait d'autres domaines emblématiques auxquels ces acteurs, en toute probabilité, participent. Comme nous l'avons vu, ils se retrouvent donc face à des caractéristiques similaires en termes de contexte d'interaction, et à des normes linguistiques communes.

Nous voyons donc comment la globalisation nous met tous en contact tout en nous gardant éloignés les uns des autres, comment elle crée une communauté formée d'individus qui ne se connaissent pas. Cette observation nous mène à porter une réflexion sur les répercussions sociales de ces dynamiques.

Répercussions sociales des pratiques langagières globalisées

Les normes interactionnelles observées à l'OdT, mises en lien ici avec une communauté de pratique discontinue, reflètent des bouleversements au niveau du marché linguistique, ayant des répercussions sociales concrètes.

Tout d'abord, il semble important de souligner le fait que les schémas de comportement linguistique observés à l'OdT constituent une manifestation importante d'inégalité. Nous observons une forte valorisation d'un nombre restreint de langues « globales » (qui sont, par ailleurs, des langues principales des puissances dominantes de la globalisation), au profit de toute autre ressource linguistique. Cette inégalité semble aller à l'encontre des discours très répandus qui mettent en valeur le plurilinguisme à l'ère de la globalisation. De tels discours sont même présents au sein de l'OdT, qui promeut explicitement l'accueil des touristes dans « leurs langues ». Paradoxalement, la promotion d'une pluralité linguistique semble produire l'effet inverse. Il s'agit d'un reflet sociolinguistique du mythe de la théorie de ruissellement¹⁰ au cœur de la globalisation : au lieu de mener à une égalisation, la promotion d'une égalité entre langues, c'est-à-dire la dérégulation des marchés linguistiques, semble accorder encore plus de poids aux langues dominantes.

Ces dynamiques ont des répercussions profondes pour un grand nombre de personnes. La normalisation de l'utilisation quasi exclusive de certaines ressources linguistiques dans un certain contexte social crée des enjeux d'accès et d'exclusion : seulement ceux disposant de ces ressources dans leurs répertoires peuvent y accéder. Nous retrouvons cette situation à l'OdT car, pour « être » un touriste, il faut parler « comme un touriste », et cela se fait notamment par l'emploi des ressources valorisées décrites dans cet article. Cette dynamique est normative dans le sens où elle prescrit un certain répertoire comme plus acceptable que des autres.

Il en va de même pour les conseillers. La « part langagière » (Boutet, 2001) constitue la quasi-totalité de leur travail. Ainsi, le répertoire langagier d'un individu joue un rôle central dans l'accès à ce milieu professionnel : il est nécessaire de maîtriser les ressources valorisées pour pouvoir entrer dans ce marché de travail. D'autres ressources constituent un « bonus », mais le français et l'anglais demeurent « nécessaires ». Une compétence dans ces langues devient donc un prérequis pour accéder à ce milieu professionnel, au même titre que des diplômes et des expériences professionnelles. Les langues, valorisées selon une dynamique extrêmement inégalitaire, jouent donc le rôle d'un « gardien » qui permet à certains d'entrer dans ce milieu et d'en bénéficier tout en fermant l'accès aux autres.

La normalisation des pratiques décrite dans cet article contribue à « cacher » ces enjeux d'inégalité et d'exclusion. L'adhésion à ces normes semble aller de soi, démontrable à travers l'absence presque totale de thématisation du comportement. Cette normalisation contribue également à la production de ces enjeux. Les participants semblent connaître les normes et, en y adhérant, ils les (re)produisent, et de fait (re)produisent ainsi les dynamiques d'inégalité et d'exclusion qui y sont liées, bien que ce lien soit invisible pour les locuteurs.

Les dynamiques d'inégalité et d'exclusion illustrent comment les pratiques langagières d'un contexte comme l'OdT peuvent être reliées à des dynamiques sociales plus larges. Les dynamiques linguistiques de l'OdT sont à la fois les produits d'une situation caractéristique de la globalisation et des éléments qui contribuent aux dynamiques plus larges de la globalisation. Produites par des locuteurs mobiles dans un cadre de consommation et de commodification, les pratiques langagières renforcent les phénomènes d'inégalité et d'exclusion observés dans d'autres domaines globalisés.

Nous avons déjà noté que certains aspects des schémas linguistiques observés ici peuvent aussi être observés dans d'autres situations globalisées. Cependant, d'autres pratiques

¹⁰ L'idée selon laquelle les revenus des plus riches sont réinjectés dans la société, contribuant à l'activité de l'économie plus généralement et profitant ainsi à tous les membres d'une société.

observées à l'OdT se distinguent nettement de celles observées par d'autres chercheurs dans d'autres contextes globalisés : la *superdiversity* dans les villes globales, le *translanguaging* dans des classes plurilingues ou le *metrolinguism* dans des marchés urbains, par exemple. Ces pratiques plurilingues émergentes contrastent avec la valorisation systématique de grandes langues mondiales dans des interactions généralement monolingues à l'OdT. Loin de nous pousser à remettre en question les notions de *superdiversity*, *metrolinguism*, *translanguaging* ou autres, cette observation nous mène à interroger les différents processus de globalisation qui sous-tendent chaque situation.

Les pratiques des touristes sont celles d'un groupe de personnes qui bénéficient de la globalisation, mobiles pour le plaisir, l'élite de l'expansion du néolibéralisme. Inversement, les pratiques étudiées relevant de la *superdiversity*, du *metrolinguism*, ou du *translanguaging* émergent dans des contextes moins favorisés, au sein de populations qui se trouvent en mobilité pour survivre, avec des individus qui sont donc plutôt en marge de la globalisation. Ces regroupements, tous deux emblématiques de la globalisation, entrent en résonance avec les « deux globalisations » proposées par Zygmunt Bauman (1998) : la globalisation des « touristes », les élites qui sont mobiles par choix, et la globalisation des « vagabonds », ceux qui sont mobiles par défaut de choix. Nous proposons ici l'idée que ces « deux globalisations » entraînent des pratiques langagières fortement différentes. Ainsi, les pratiques de type « superdivers »¹¹ se développent chez les « vagabonds », tandis qu'un répertoire restreint de langues globales règne chez les « touristes ». Même si la globalisation se présente comme une chance d'unification, d'égalisation et d'harmonisation pour tous, il apparaît que l'effet produit est bien le contraire, divisant les populations en deux groupes : « gagnants » et « perdants » de la globalisation.

Conclusion

L'objectif de cet article était de décrire et analyser des pratiques langagières dans un cadre emblématique de la globalisation : l'Office de Tourisme de Marseille. À travers des analyses quantitatives et qualitatives de données interactionnelles, couplées à un travail de terrain ethnographique, nous avons identifié des normes linguistiques dans ce contexte qui peuvent être mises en lien non seulement avec d'autres contextes globalisés mais aussi avec certaines dynamiques économiques et sociales de la globalisation. Plus précisément, la prédominance du français et de l'anglais dans ce contexte peut être liée à une recherche d'efficience, valeur centrale aux discours et idéologies néolibéraux de la globalisation. Nous avons proposé la notion de « communauté de pratique discontinue » afin d'expliquer l'apparent développement d'une conscience normative au sein d'un groupe de locuteurs qui n'ont aucune histoire interactionnelle partagée. Enfin, nous avons exploré quelques répercussions sociales de ces dynamiques sociolinguistiques, qui touchent non seulement l'OdT ou le tourisme mais tous les individus concernés par les processus de la globalisation.

Pendant l'élaboration de ce travail, nous avons souvent entendu des commentaires qui suggéraient que le comportement linguistique observé à l'OdT n'était ni surprenant, ni inattendu. L'usage prédominant du français et de l'anglais est perçu comme un phénomène tout à fait naturel ou banal, et ainsi vide d'intérêt pour la sociolinguistique. Cependant, bien que *normal* dans le sens où nous avons l'habitude de le voir dans des situations comparables, nous argumenterions que ce phénomène est à la fois *remarquable* et *complexe* sur le plan sociolinguistique. Dans un cadre caractérisé par autant d'hétérogénéité de locuteurs et de

¹¹ Nous entendons ici par « superdivers » des pratiques langagières caractérisées par des alternances et mélanges codiques fréquentes et variées et dans lesquelles nous trouvons des traces des parcours migratoires des locuteurs et leurs communautés (cf. Arnaut *et al.*, 2015).

répertoires langagiers, l'existence de schémas de comportement linguistique fortement homogènes est, selon nous, remarquable. De plus, les pratiques langagières observées à l'OdT sont caractérisées par leur complexité : la co-construction du sens entre un conseiller français et un touriste chinois par le biais de l'anglais utilisé comme langue véhiculaire n'a rien de simple. Plutôt que banal, naturel ou sans intérêt, il s'agit selon nous d'un ensemble de pratiques complexes, avec des enjeux complexes, qui ont été normalisés. La globalisation est remplie d'exemples de phénomènes remarquables, entraînant des conséquences parfois très graves, mais représentés comme normaux et anodins : le client européen qui commande un ordinateur conçu aux États-Unis, fabriqué dans des conditions déplorables en Asie à partir de matières premières récoltées dans des conditions encore plus abjectes en Afrique, et qui voit son produit livré à sa porte. Ces pratiques sont simultanément remarquables et complexes, mais considérées comme normales, anodines et vides d'intérêt pour la grande majorité de la population, malgré les effets secondaires désastreux qu'elles peuvent avoir. À leur échelle, les pratiques langagières à l'OdT fournissent un autre exemple de ces dynamiques. La puissance de ces pratiques est, justement, dans leur normalité. Nous ne pouvons qu'insister sur l'importance de plus de recherche dans des situations emblématiques de la globalisation afin d'explorer davantage ces phénomènes « banals » qui entraînent des conséquences incalculables, que ce soit au niveau linguistique ou social, au sein du contexte en question ou parfois dans des contextes (beaucoup) plus éloignés.

Bibliographie

- ARNAUT Karel, BLOMMAERT Jan, RAMPTON Ben & SPOTTI Massimiliano, 2015, *Language and Superdiversity*. Routledge, New York.
- AUZANNEAU Michelle & TRIMAILLE Cyril, 2017, « L'odyssée de l'espace en sociolinguistique », *Langage et société*, n° 160-161(2), pp. 349-367.
- BAUMAN Zygmunt, 1998, *Globalization: The Human Consequences*, Columbia University Press, New York.
- BIHR Alain, 2011, « L'idéologie néolibérale », *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n°30, pp. 43-56.
- BLOMMAERT Jan, 2010, *The Sociolinguistics of Globalization*, Cambridge University Press, Cambridge.
- BOURDIEU Pierre, 2001, *Langage et pouvoir symbolique*, Seuil, Paris.
- BOUTET Josiane, 2001, « La part langagière du travail : bilan et évolution », *Langage et société*, n°98, pp. 17-42.
- BOUTET Josiane, 2008, *La vie verbale au travail - Des manufactures aux centres d'appels*, Octares Editions, Toulouse.
- BOYER Henri, 2012, « Idéologie sociolinguistique et politiques linguistiques « intérieures » de la France », *Synergies, Pays germanophones*, n°5, pp. 93-105.
- BRETEGNIER Aude, 2017, « “Communauté linguistique” : renoncer ou problématiser », *La Bretagne Linguistique*, n°21.
- CANUT Cécile, DANOS Felix, HIM-AQUILLI Manon & PANIS Caroline, 2019, *Le Langage, une Pratique Sociale. Éléments d'une Sociolinguistique Politique*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon.
- COHEN Erik & COOPER Robert L., 1986, « Language and tourism », *Annals of Tourism Research*, n°13(4), pp. 533-563.
- COUPLAND Nikolas, 2010, *The Handbook of Language and Globalization*, John Wiley & Sons, Chichester.

- DANN Graham, 1996, *The Language of Tourism: A Sociolinguistic Perspective*, CAB International, Wallingford.
- DE STEFANI Elwys & MONDADA Lorenza, 2014, « Reorganizing Mobile Formations: When “Guided” Participants Initiate Reorientations in Guided Tours », *Space and Culture*, n°17(2), pp. 157-175.
- DUCHÊNE Alexandre, 2011, « Néolibéralisme, inégalités sociales et plurilinguisme : l’exploitation des ressources langagières et des locuteurs », *Langage et société*, n°136, pp. 81-108.
- DUCHÊNE Alexandre, 2012, « Des langues, des locuteurs et des marchés : la variabilité de l’appropriation économique de la diversité linguistique », *Sociolinguistica*, n°26(1), pp. 120-135.
- DUCHÊNE Alexandre & HELLER Monica, 2012, *Language in Late Capitalism: Pride and Profit*, Routledge, New York.
- ECKERT Penelope, 2006, « Communities of Practice ». Dans Keith Brown (Éd.), *Encyclopedia of Language & Linguistics (Second Edition)*, Elsevier, Boston, pp. 683-685.
- FILLETTAZ Laurent, 2004, « Le virage actionnel des modèles du discours à l’épreuve des interactions de service », *Langage et société*, n°107-1, pp. 31-54.
- GARCIA Ofelia & WEI Li, 2013, *Translanguaging: Language, Bilingualism and Education*. Palgrave Macmillan, Londres.
- GUMPERZ John J., 1989, *Engager la conversation : Introduction à la sociologie interactionnelle*, Les Editions de Minuit, Paris.
- HELLER Monica, 2003, *Éléments d’une sociolinguistique critique*, Didier, Paris.
- HELLER Monica, 2010, « The Commodification of Language », *Annual Review of Anthropology*, n°39(1), pp. 101-114.
- HELLER Monica, PUJOLAR Joan, DUCHÊNE Alexandre, 2014, « Linguistic commodification in tourism », *Journal of Sociolinguistics*, n°18(4), pp. 539-566.
- INDA Jonathan X. & ROSALDO Renato, 2007, *The Anthropology of Globalization: A Reader, 2nd Edition*, Wiley-Blackwell, Malden.
- JAWORSKI Adam & THURLOW Crispin, 2009, « Gesture and movement in tourist spaces », dans Carey Jewitt (Éd.), *The Routledge Handbook of Multimodal Analysis*, Routledge, New York, pp. 253-262.
- JAWORSKI Adam & THURLOW Crispin, 2010a, « Language and the Globalizing Habitus of Tourism: Toward A Sociolinguistics of Fleeting Relationships » dans Nikolas Coupland (Éd.), *The Handbook of Language and Globalization*, John Wiley & Sons, Chichester, pp. 255-286.
- JAWORSKI Adam & THURLOW Crispin, 2010b, *Tourism Discourse. Language and Global Mobility*, Palgrave-Macmillan, Londres.
- KELLY-HOLMES Helen., & PIETIKÄINEN Sari, 2014, « Commodifying Sámi culture in an indigenous tourism site », *Journal of Sociolinguistics*, n°18(4), pp. 518-538.
- LECLER Romain, 2013, *Sociologie de la mondialisation*, La Découverte, Paris.
- MONDADA Lorenza & NUSSBAUM Luci, 2012, *Interactions cosmopolites : L’organisation de la participation plurilingue*, Lambert-Lucas, Limoges.
- MOREAU Marie-Louise, 1997, *Sociolinguistique: les concepts de base*, Éditions Mardaga, Sprimont.
- MUFWENE Salikoko, S., 2010, *Globalization, Global English, and World English(es): Myths and Facts*, dans Nikolas Coupland (Éd.), *The Handbook of Language and Globalization*, John Wiley & Sons, Chichester, pp. 29-55.
- MYERS-SCOTTON Carol, 1993, *Social Motivations for Codeswitching: Evidence from Africa*, Clarendon Press, Oxford.

- PENNYCOOK Alastair, & OTSUJI Emi, 2015, *Metrolingualism: Language in the City*, Routledge, New York.
- PERALDI Michel, DUPORT Claire & SAMSON Michel, 2015, *Sociologie de Marseille*, La Découverte, Paris.
- PICCOLI Vanessa, 2016, « “Puedes hablar italiano” : négocier la conversation plurilingue dans un salon commercial international », *Dominios de Lingu@gem*, n°10-4, pp. 1326-1348.
- PLIHON Dominique, 2007, « La globalisation financière », dans Christian Chavagneux, Françoise Milewski, Jean Pisani-Ferry, Dominique Plihon, Michel Rainelli, & Jean-Pierre Warnier (Éds.), *Les enjeux de la mondialisation*, La Découverte, Paris, pp. 22-37.
- SCHOLTE Jan Aart, 2002, « What is globalization? The definitional issue-again », *CSGR Working Paper*, n°109/02. URL : <http://wrap.warwick.ac.uk/2010> [consulté le 28/05/2019].
- SCHOLTE Jan Aart, 2005, « The sources of neoliberal globalization », URL : [http://unrisd.org/UNRISD/website/document.nsf/ab82a6805797760f80256b4f005da1ab/9e1c54ceeb19a314c12570b4004d0881/\\$FILE/scholte.pdf](http://unrisd.org/UNRISD/website/document.nsf/ab82a6805797760f80256b4f005da1ab/9e1c54ceeb19a314c12570b4004d0881/$FILE/scholte.pdf) [consulté le 28/05/2019].
- SELIM Monique, 2004, « Globalisation : consonances et dissonances anthropologiques », *Socio-anthropologie*, n°14, URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/386> [consulté le 28/05/2019].
- THURLOW Crispin, & JAWORSKI Adam, 2011, « Tourism discourse: Languages and banal globalization », *Applied Linguistics Review*, n°2, pp. 285-312.
- THURLOW Crispin, & JAWORSKI Adam, 2013, « Visible-invisible: the social semiotics of labour in luxury tourism », dans Thomas Birtchnell & Javier Caletrio (Éds.), *Elite Mobilities*, Routledge, New York, pp. 176-193.
- TRAVERSO Véronique, 2001, « Interactions ordinaires dans les petits commerces : éléments pour une comparaison interculturelle », *Langage et société*, n°95-1, pp. 5-31.
- URRY John, 2007, *Mobilities*, Polity, Cambridge.
- VION Robert, 1992, *La communication verbale, analyse des interactions*, Hachette, Paris.
- VITORIO, Raymund V. M., 2014, *Inequality, mobility, and super-diversity: Linguistic ideologies and performances in the Philippine tourism industry*, Mémoire de Master (M2), National University of Singapore, Singapour.
- WILSON Adam, 2016, *Dynamiques sociolinguistiques de la globalisation : l'exemple de l'Office du Tourisme de Marseille*, Thèse de doctorat, Aix-Marseille Université, Aix-en-Provence.
- WILSON Adam, 2018, « Marseille en V.O. ? La négociation des langues dans des interactions entre touristes internationaux et conseillers touristiques », dans Ulrich Ammon & Marcella Costa (Éds.), *Sociolinguistica vol. 32 – Language choice in Tourism – with the Focus on Europe*, De Gruyter, pp. 103-116.

Conventions de transcription

- (.) pause
 {} commentaire du chercheur
 ? intonation montante
italique traduction

CARACTÉRISATION DE LA VARIATION LIÉE À LA SITUATION DE COMMUNICATION : APPORT DE L'ACOUSTIQUE À LA PHONOSTYLISTIQUE

Mélanie Lancien

Section des Sciences du Langage et de l'Information, Université de Lausanne (Suisse)

Introduction

La plupart des études sur la variation phonique menées à partir des années '70, notamment celles de Labov (1972) sur les variables sociales liées à la prononciation des /R/ à New-York, ou de Trudgill & Trudgill (1974) sur différents phones (dont les /R/) en Norvège, ont été faites sur une base perceptuelle : la qualité des sons était déterminée par l'oreille des chercheurs. À l'aube des années 2000, les techniques de la phonétique acoustique se sont mises au service de la sociolinguistique pour apporter des mesures physiques, objectives, qui complétaient les intuitions auditives des chercheurs. C'est notamment ce qui a permis l'émergence des études sur la qualité des voyelles diphtonguées de Labov (1990). Cependant les mesures spectrales étaient délicates à obtenir et à analyser avant l'apparition des logiciels de traitement de la parole (Praat, Winpitch, Wavesurfer, par exemple). Au-delà des difficultés techniques, des difficultés méthodologiques s'ajoutent. Entre autres : une étude expérimentale visant à déterminer l'impact de variables sociales sur la prononciation doit s'assurer autant que possible de préserver la même scène (le lieu, les observateurs externes, le moment, le type d'activité de communication, et le but de l'activité de communication) pour tous les locuteurs enregistrés. Il est également nécessaire de garder le même matériel phonique (mêmes phrases répétées par tous les locuteurs), et de fournir des enregistrements sonores de qualité suffisante pour les analyses phonétiques afin de pouvoir tirer le maximum d'informations d'une analyse acoustique, et assurer sa fiabilité.

Le développement de grands corpus oraux a permis de donner une assise plus solide aux observations acoustiques faites sur la variation sonore, par exemple en apportant des données plus représentatives (notamment par le nombre d'observations), et en systématisant les analyses de la qualité acoustique des phones et en les croisant avec des variables sociales grâce à des modèles statistiques qui permettent d'évaluer le poids de chaque variable sociale sur la variation des sons. C'est par exemple le cas dans une étude de Adda-Decker & Lamel (1999), qui ont mis en évidence les interactions entre la réduction acoustique des mots, la fréquence de ces mots, et le style de parole dans lequel ils sont prononcés (lu vs. spontané). Ou encore d'une

étude de Devilla & Trimaille (2010 ; voir aussi Vernet & Trimaille, 2007 ; Trimaille *et al.*, 2012), qui a démontré que l'exploitation de la variation phonique par les locuteurs peut avoir des fins identificatrices au sein d'une communauté de pratique. Cette série d'études visant à observer les phénomènes d'affrication dans l'accent de banlieue a montré une tendance à prononcer les consonnes occlusives dentales [t] et [d] comme des affriquées ([ts] et [dz]) chez les jeunes de banlieue (notamment la banlieue grenobloise et parisienne)¹, cette variante de prononciation prenant alors une fonction identificatrice pour les locuteurs qui la réalisent aussi bien que pour les membres d'autres communautés de pratique qui y sont exposés.

De plus, le big data, que nous définissons ici principalement via la caractéristique de la masse (on entre dans le big data à partir du moment où la masse de données est telle qu'une automatisation de son traitement est absolument nécessaire²), permet aujourd'hui à la phonétique d'assouplir le degré de contrôle des productions. Par exemple, si l'étude de la qualité vocalique nécessite le contrôle du contexte consonantique des voyelles lorsque l'on observe un jeu de données de petite taille, ce contrôle peut être réduit lors d'une étude de grande ampleur, une simple prise en compte de l'impact du contexte consonantique devenant alors suffisante (Gahl, 2015).

L'accessibilité des grands corpus (la création et mise à disposition de corpus de parole médiatique annotés automatiquement, par exemple), l'assouplissement du contrôle des données acoustiques, et le développement d'outils permettant de croiser les informations acoustiques et les informations sociolinguistiques (nous pensons par exemple aux modèles statistiques tels que les modèles linéaires mixtes), conduisent à des collaborations de plus en plus étroites entre phonétique et sociolinguistique. On observe d'ailleurs depuis quelques années l'émergence d'une discipline appelée « sociophonétique », qui porte un intérêt tout particulier à l'observation des différences diamésiques, diaphasiques, diastratiques, et diatopiques dans la production et la perception de la parole. Cette discipline est perçue de différentes façons par la communauté scientifique, tantôt comme une simple extension de la phonétique à l'étude de variables sociales (Baranowski, 2013), ou comme un emprunt d'outils permettant à la sociolinguistique de prolonger les études sur la variation commencée par Labov (Hay & Drager, 2007 ; voir Candea & Trimaille, 2015 pour une revue plus exhaustive). Ici nous la considérons comme une collaboration, une rencontre entre deux domaines, bien que nos méthodes soient davantage héritées de la phonétique que de la sociolinguistique. Ces collaborations permettent de reproduire les études perceptives menées au siècle dernier, mais également de les pousser plus loin, d'observer des variables plus fines, qui ne sont pas toujours perçues par les chercheurs (comme par exemple la réduction spectrale des phones). La phonétique permet notamment aujourd'hui de placer les voyelles diphtongues sur des continuums indiquant à quel point ces voyelles diphtonguent et quel est leur point de départ et d'arrivée, ce que Labov (1990) avait entamé dans ses études sur le lien entre la variation diastratique et la diphtongaison des voyelles en anglais américain.

C'est de cette façon que les premières études de phonostylistique sur les différences entre la parole lue et la parole spontanée (Harmegnies & Poch-olivé, 1992 ; Poch-Olivé & Harmegnies, 1992 ; Adda-Decker & Lamel, 1999 ; Rouas *et al.*, 2010) ont mis en évidence un phénomène d'hypoarticulation (Lindblom, 1990) dans la parole spontanée : les voyelles sont plus courtes et plus centralisées (leur qualité est réduite et tend vers celle d'un schwa) en parole spontanée que dans des conditions de lecture. Lors d'interactions spontanées, l'alternance entre styles est guidée par différents aspects de la situation de communication (Labov, 1972 et Eskenazi, 1993

¹ Des études plus récentes montrent cependant que cette affrication se généralise en France, et se retrouve désormais dans les médias.

² cf. la présentation de Bruno Bachimont à la 2^e journée d'étude « Méthode, intégrité scientifique & données » (16 février 2018) disponible à l'adresse suivante : <https://commondata.fr/2018/04/03/bruno-bachimont-les-big-data-ou-la-necessite-de-passer-dune-epistemologie-de-la-mesure-a-celle-de-la-donnee/>

mentionnaient principalement le sujet de la discussion et le statut des interlocuteurs). Parmi ces aspects, on compte notamment les variables liées aux participants de l'interaction, telles que l'identité de l'interlocuteur et la nature des relations entre individus. Ces caractéristiques individuelles des interactants ont déjà été décrites comme des facteurs de variation phonétique. Scarborough *et al.* (2007, 2013), ainsi que Koppen (2017), pour les études les plus récentes, ont montré que le degré de formalité de l'interaction, la présence physique de l'auditeur, sa langue maternelle ou la présence d'une déficience auditive chez l'un des participants influencent effectivement la qualité acoustique des voyelles, le degré d'hypoarticulation (Lindblom, 1990), ainsi que le débit de parole. En d'autres termes, les locuteurs d'une langue donnée adaptent leur débit et leur effort articulatoire en fonction de l'identité de leur interlocuteur.

Nous proposons ici de mettre les méthodes de la phonétique de grand corpus au service de la description des styles de parole, de façon à mettre en évidence des paramètres acoustiques sociolinguistiquement pertinents pour l'analyse des styles de parole.

Dans la veine de Labov (1990) nous proposons d'examiner ici les productions de 10 locuteurs dans quatre styles de parole chacun : la lecture de listes de mots, la lecture de texte, la discussion avec une expérimentatrice, et la discussion entre conjoints. Dans cette étude nous adaptons la typologie des styles de parole établie par Labov (1966). Au lieu de considérer cinq styles : la parole vernaculaire, la parole surveillée, la lecture, la lecture de listes de mots, la lecture de paires minimales ; nous proposons une division en deux macro-styles³ : la parole spontanée et la lecture, qui se divisent en sous-styles en fonction des différentes composantes de la condition de production (dans notre cas, l'identité de l'interlocuteur pour la parole spontanée, et le support fourni pour la lecture). Nous examinerons les quatre styles énumérés ci-dessus sous le microscope de l'hypoarticulation des voyelles (Lindblom, 1990), en prenant en compte un ensemble de mesures temporelles et spectrales caractérisant les voyelles produites dans chaque style. Ces mesures permettront d'évaluer l'atteinte des cibles articulatoires, soit le fait que lors de l'articulation le « point d'équilibre »⁴ caractéristique du segment lorsqu'il est « neutre articulatoirement »⁵ (dans notre cas en situation de lecture de mots) soit atteint, révélatrice de l'attention portée à l'articulation lors de la production des sons, ainsi que la vitesse d'élocution, dans une moindre mesure. Nous proposons également de dépasser la simple distinction *lecture vs. parole spontanée* par l'examen sociophonétique du lien entre la distance sociale entre deux locuteurs et le degré d'hypoarticulation (Lindblom, 1990) dans des interactions spontanées entre inconnus et entre conjoints.

S'il a déjà été démontré que la parole formelle montre moins de réduction que la parole informelle du point de vue du débit articulatoire (Koppen *et al.*, 2017), nous nous attacherons à montrer que la distance sociale influence également les caractéristiques acoustiques des voyelles. Dans un premier temps, nous considérons l'hypo-hyperarticulation comme un moyen de transmettre la distance sociale dans les relations humaines. Plus précisément nous testons l'hypothèse selon laquelle plus la distance sociale avec l'interlocuteur est grande, plus le locuteur aura tendance à l'indiquer par une hyperarticulation ; *a contrario*, plus la distance est faible plus le locuteur tendra vers l'hypoarticulation. Nous démontrerons ensuite que, bien que la parole adressée à un proche soit sous certains aspects plus hypoarticulée, il est nécessaire de sortir la réflexion du cadre linéaire de l'hyper-hypoarticulation pour rendre compte de la complexité du phénomène.

Cette étude, bien que menée uniquement sur les productions de 10 locuteurs suisses romands, a permis de récolter plus de 25 000 réalisations de phones. Par conséquent, nous utilisons les techniques de la phonétique de grand corpus, et menons des analyses quantitatives

³ Aussi appelé « phonogène » dans sa théorisation par Mathon (2014).

⁴ Terme repris de Fougeron (2005).

⁵ Terme repris de Lindblom et Sunberg (1971).

de la qualité et de la longueur des voyelles en fonction des styles de parole, de la distance sociale entre interactants, et de trois marqueurs sociaux plus classiques : l'âge, le genre, et l'origine régionale. Le français suisse romand a très peu été étudié du point de vue phonostylistique, c'est pourquoi nous reproduisons dans un premier temps les résultats classiques concernant la variation entre la lecture et la parole conversationnelle : la parole conversationnelle montre une plus forte réduction vocalique, un plus grand degré d'hypoarticulation que la lecture de mots, à la fois sur le plan temporel et sur le plan spectral. En revanche, notre étude montre un plus grand degré de complexité qu'un simple positionnement des styles de parole sur l'axe de l'hyper-hypoarticulation : bien que les situations de communication dans lesquelles sont placés nos locuteurs et nos locutrices restent très stéréotypées, nos résultats montrent que lorsque l'on dépasse la simple opposition entre les macro-styles lecture/parole spontanée, une approche linéaire de l'hyper-hypoarticulation n'est plus suffisante pour pouvoir décrire le degré de réduction présenté par les styles de parole. Il nous faut alors étudier la combinaison des différentes caractéristiques phonétiques de la parole au sein de chaque style pour pouvoir rendre compte de la variation entre ces styles, et des caractéristiques qui leur sont propres. En somme, cet article montre le besoin de proposer de nouveaux modèles non-linéaires de la variation stylistique prenant en compte (entre autres) des aspects interactionnels et plus de paramètres acoustiques que la durée vocalique et la dispersion des phones au sein du système⁶.

Méthodologie

Corpus de travail

Ce travail s'appuie sur des données récoltées au sein du projet PFC (Phonologie du Français contemporain ; Durand *et al.*, 2002). Le Projet PFC est un programme de recherche pluridisciplinaire visant à décrire certains phénomènes linguistiques présents dans le français parlé. Depuis les années 2000, le projet collecte des données dans toute la francophonie : France, Belgique, Suisse, Canada, Afrique du nord (entre autres). Actuellement, environ 1000 locuteurs et locutrices du français ont été enregistrés au sein du projet PFC. La majeure partie de ces données sont encore en cours de traitement.

Le protocole d'enregistrement mis en place comprend l'enregistrement de tâches de lecture et de tâches de conversation. Chaque locuteur et locutrice lit à haute voix une à trois listes de mots, ainsi qu'un texte, une conversation dite « guidée » avec un enquêteur, et une discussion dite « libre » avec un membre de la même communauté linguistique (généralement un ami ou un membre de la famille) sont également réalisées.

Les locuteurs et locutrices sont choisis sur la base de critères précis. Une zone géographique restreinte (en générale une ville) est ciblée comme point d'enquête, chaque locuteur et locutrice doit être originaire de cette zone et y avoir passé la majorité de sa vie. Pour chaque point d'enquête, environ six femmes et six hommes sont interrogés. Sur cette douzaine de locuteurs et locutrices, lorsque cela était possible deux de chaque genre appartenaient à la tranche d'âge 20-39 ans, deux appartenaient à la tranche d'âge 39-59 ans, et enfin deux avaient 60 ans et plus.

Dans la présente recherche, nous nous sommes concentrée sur les données issues du sous-corpus suisse du projet PFC (Andreassen *et al.*, 2010 ; Racine et Andreassen, 2012 ; Andreassen et Racine, 2016)⁷. Notre jeu de données comporte dix locutrices et locuteurs natifs de Suisse romande (cinq femmes et cinq hommes). Le choix de ces locuteurs et locutrices s'est principalement fait en fonction de la relation qu'ils entretenaient avec à la fois l'enquêtrice

⁶ Mesure de distance spectrale permettant de localiser les phones dans un espace acoustique F1/F2, généralement utilisée pour mesurer la réduction vocalique

⁷ <https://public.projet-pfc.net/enquetes.php?id=144>

impliquée dans la conversation guidée, et l'interlocuteur impliqué dans la conversation libre. Pour augmenter le contraste, nous avons veillé à ce que toutes les conversations libres aient lieu entre mari et femme et à ce que l'enquêté(e) ne connaisse pas l'enquêtrice⁸ en conversation guidée. Dans le choix de nos données, nous n'avons cependant pas pu prendre en compte la tranche d'âge à laquelle appartiennent les locuteurs et locutrices. Le détail des caractéristiques des locuteurs et locutrices sélectionné(e)s est présenté dans le tableau 1. Notre corpus de travail est constitué de 3,5 heures d'enregistrements de discussions, 3 956 mots lus, et 10 textes lus (=28,8 min de lecture).

Code Locuteur	Genre	Point d'enquête	Âge	Relation avec l'interlocuteur de la discussion guidée	Relation avec l'interlocuteur de la discussion libre
RV1	M	Martigny	79	Inconnu	Mariage
LV1	F	Martigny	78	Inconnu	Mariage
PG1	M	Martigny	59	Inconnu	Mariage
PG2	F	Martigny	58	Inconnu	Mariage
SD1	F	Martigny	32	Inconnu	Mariage
FD1	M	Martigny	42	Inconnu	Mariage
PM1	M	Neuchâtel	42	Inconnu	Mariage
CM1	F	Neuchâtel	39	Inconnu	Mariage
PY1	M	Neuchâtel	44	Faible connaissance	Mariage
CY1	F	Neuchâtel	43	Inconnu	Mariage

Tableau 1 : Récapitulatif des caractéristiques des locuteurs et locutrices inclus dans notre corpus de travail

La variété de français parlée en Suisse romande comporte un inventaire vocalique relativement semblable à celui du français de référence (Lyche, 2010), avec 14 à 16 voyelles phonologiques. À la différence que le français suisse romand conserve la distinction entre les voyelles phonologiquement longues /i:, y:, e:, a:, ε:, u:/ et les voyelles phonologiquement brèves (/i, y, e, ε, ø, œ, a, α, ɔ, o, u/)⁹. Le schéma 2 reconstitue le système des voyelles courtes du suisse romand en s'appuyant sur les travaux de Métral (1977), Schoch (1980), et Schouwey (2008). Il est à noter que, comme toutes les variétés nationales de français (de France, Belgique, Suisse, Canada, et autres), le français appelé suisse romand présente des variations régionales. Ces variations s'expriment principalement à travers la distribution des voyelles : toutes les régions ne s'accordent pas sur la distribution des paires mi-ouvertes / mi-fermées (certaines variétés suisses romandes présentent par exemple une opposition [mo] <maux> vs. [mɔ] <mot>), ainsi que sur l'opposition [a]/[ɑ] (Schoch, 1980).

⁸ Excepté dans un cas où les deux s'étaient préalablement rencontré une fois.

⁹ Le statut du schwa étant particulier nous préférons l'exclure de cet inventaire.

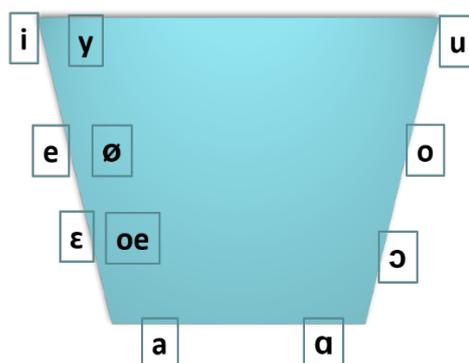


Schéma 2 : Trapèze vocalique des voyelles phonologiques orales courtes du français parlé en Suisse romande

Traitement du corpus

Notre corpus de travail a bénéficié des transcriptions orthographiques mises à disposition par le projet PFC, suivant ses conventions (Durand *et al.*, 2002). La transcription a été faite sous Praat (Boersma, 2006), chaque groupe de souffle de chaque locuteur et locutrice a été transcrit dans un intervalle distinct. Les passages de parole superposée ont été notés entre chevrons (< >), ce qui a permis de les identifier et de les retirer facilement.

Un repérage des pauses et un redécoupage des tours de parole en unités interpausales a été fait manuellement (le bruit de fond dans les fichiers ne permettant pas de le faire automatiquement), suite à quoi le logiciel SPPAS (Bigi, 2015) a permis un découpage et un alignement en mots, syllabes et phones.

Le grand avantage du logiciel SPPAS, par rapport à d'autres outils plus largement utilisés sur le français, tels que Easy-Align (Goldman, 2011), réside dans le fait qu'il utilise un dictionnaire prenant en compte la variation. Pour aligner le signal et l'annotation phonique, SPPAS se base sur un dictionnaire de correspondance phonie-graphie ; pour la plupart des mots lexicaux de la transcription, plusieurs transcriptions phoniques sont envisagées ; l'algorithme s'appuie ensuite sur les propriétés du signal pour choisir la transcription phonique correspondant le mieux. Ce mode de fonctionnement permet notamment de traiter avec plus de rigueur les variations phoniques comme celles relevant des consonnes de liaison, de la réalisation des schwas ou des réductions de pronoms (ex : [i] ou [il] pour 'il').

Paramètres utilisés pour la caractérisation des changements vocaliques

Pour caractériser les changements subis par les voyelles dans les quatre styles de parole analysés, nous avons choisi un ensemble de cinq paramètres acoustiques, plusieurs auteurs ayant souligné qu'une combinaison de différentes métriques est plus pertinente pour caractériser les différentes façons dont les systèmes et les catégories vocaliques peuvent varier (voir par exemple Ferguson & Kewley Port, 2007 ; Harmegnies & Poch Olivé, 1992).

Nous allons donc décrire la réalisation des voyelles à l'aide des mesures suivantes :

- Leur durée (en secondes) ;
- Leur moyenne de F1 (en Bark) ;
- Leur moyenne de F2 (en Bark) ;
- Leur distance par rapport au centre du système vocalique du locuteur ;
- Leur distance par rapport au centre de la catégorie phonologique à laquelle elles appartiennent ;
- Leur compacité (distance entre les deux premiers formants).

La figure 3 donne un aperçu plus concret de ces paramètres.

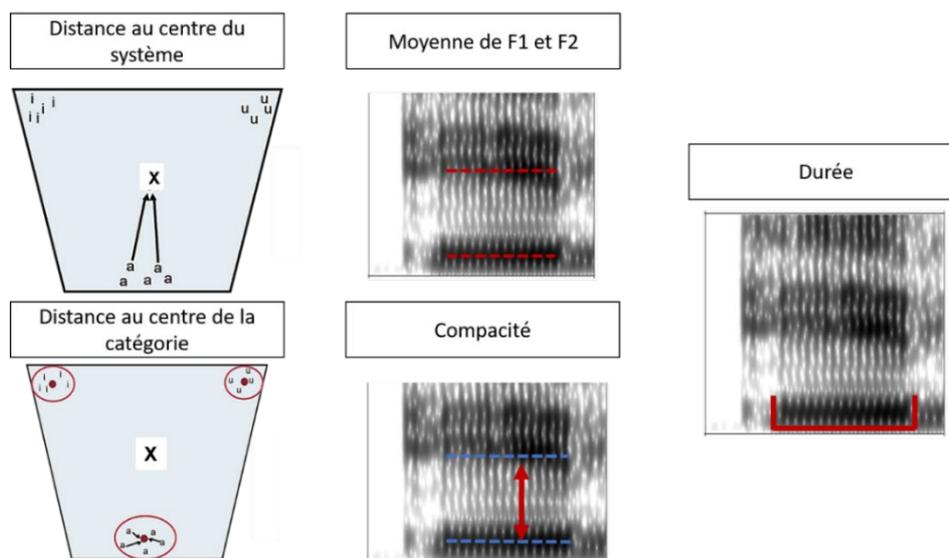


Figure 3. Schématisation des mesures de distance au centre du système, distance au centre de la catégorie, moyennes de F1 et F2, compacité, et durée.

Bien que la variation temporelle soit un domaine complexe qui nécessite la prise en compte de mesures telles que le taux d'articulation, le débit de parole ou le débit articulatoire (Simon *et al.*, 2010), notre étude se concentrera uniquement sur la durée vocalique¹⁰.

Concernant la variation spectrale, les mesures effectuées ici permettront d'étudier la variation de taille de l'espace acoustique, de la répartition des phones en son sein, ou encore le chevauchement entre ces catégories vocaliques (Fougeron et Audibert, 2011 ; Audibert *et al.*, 2015). Ces informations sont précieuses pour évaluer le degré d'hypoarticulation et observer les modifications dans l'articulation des voyelles autant du point de vue de la quantité de réduction que du type de modifications subies par les phones (par rapport à la cible articulatoire visée). Enfin, nous avons souhaité introduire la mesure de compacité. Cette mesure vise à évaluer l'atteinte de la cible phonétique lors de la phonation (les voyelles diffuses/compactes sont-elles bien réalisées comme telles, ou y a-t-il un phénomène de rapprochement : compaction des diffuses / diffusion des compactes ?). La mesure de compacité nous permettra également d'évaluer la spatialisation de l'articulation des phones en termes d'antériorisation ou de postériorisation.

En partant de l'alignement en phones de notre corpus, un script Praat nous a permis d'extraire la durée de chaque voyelle, ainsi que la moyenne de ses premier et deuxième formants (en Hertz, ensuite convertie en Bark¹¹). Les mesures de distance au centre du système, au centre des catégories, et la mesure de compacité ont ensuite été calculées à partir des mesures de F1 et F2 en Bark. Ce script a également permis d'extraire le label de chaque exemplaire de voyelle (=sa catégorie vocalique, comme définie par SPPAS), ainsi que son contexte consonantique droit et son contexte consonantique gauche.

¹⁰ Des calculs plus pertinents sont en cours (ratio temps de pause/temps de parole, nombre de pause/seconde, nombre de syllabes et phones/seconde, nPvi (Grabe & Low, 2002) pour saisir les différences de réalisations temporelles et rythmiques de chaque style de parole.

¹¹ Cette échelle psycho acoustique permet de rendre compte de la variation formantique telle qu'elle est perçue par l'oreille (pour plus de détails voir Nguyen et Adda-Decker, 2013).

Résultats

Matériel retenu pour l'analyse

Nous avons extrait de notre corpus 27 954 exemplaires de voyelles et leurs caractéristiques en termes de durée et de moyennes de F1 et F2. Après filtrage des valeurs irréalistes (Gendrot & Adda-Decker, 2005), 25 734 exemplaires des voyelles [i, y, e, ε, o, ɔ, œ, ø, u] ont été conservés (dont 3 148 ont été corrigées à la main pour les durées ou les valeurs de formants). L'annotation automatique réalisée par SPPAS ne permettant pas de distinguer les [o] et les [ɔ] (tous deux labélisés <O/>), les /a/ des /ɑ/ (tous deux labélisés <A/>), ou les voyelles longues des voyelles courtes, nous ne pourrions pas traiter ces oppositions dans cet article. Le tableau 2, ci-dessous, donne le nombre d'exemplaires de chaque catégorie vocalique que nous avons retenus dans chaque situation de parole pour effectuer nos analyses.

Style/ Catégorie	Guidée	Libre	Listes	Texte	Grand Total
/ø/	238	159	531	163	1091
/œ/	810	536	427	524	2297
/A/	2486	1557	834	776	5653
/e/	2029	1007	229	680	3945
/ε/	1725	1014	935	692	4366
/i/	1260	785	530	789	3364
/O/	990	706	319	556	2571
/u/	552	338	100	254	1244
/y/	535	310	51	307	1203
Grand Total	10625	6412	3956	4741	25734

Tableau 2. Nombre de voyelles par catégorie et par style pour les 5 couples du corpus suisse romand

Résultats de la comparaison lecture/parole spontanée

L'analyse statistique des données a été effectuée via un modèle linéaire mixte (Bates *et al.*, 2015), complété par des tests posthoc (Tuckey HSD). Chaque métrique a été définie comme la variable dépendante de son propre modèle. En ce qui concerne les variables indépendantes, le style de parole, le genre du locuteur et la catégorie vocalique ont été définis comme des facteurs fixes, tandis que le contexte consonantique, le locuteur, l'âge, et l'origine régionale ont été définis comme des facteurs aléatoires.

Dans un premier temps nous avons défini deux styles principaux, deux « macro-styles » :

- La lecture : comprenant la lecture de listes de mots et la lecture de texte
- La parole spontanée : comprenant les conversations avec l'enquêtrice et les conversations entre conjoints

L'analyse statistique de ces données a montré un effet significatif du style sur les quatre mesures acoustiques : la durée des phones, leur dispersion au sein du système, leur dispersion au sein de leur catégorie, et leur compacité ($p < 0,001$). Comme le montre la figure 4, nos résultats sur le français suisse romand sont congruents avec les résultats de Harmegnies & Poch-Olivé (1992), Poch-Olivé & Harmegnies (1992), Adda-Decker & Lamel (1999), ou encore Rouas *et al.* (2010). En parole spontanée, nous observons des durées vocaliques plus courtes, des voyelles moins dispersées au sein du système et plus dispersées au sein de leur catégorie. Ces trois éléments vont tous dans le sens d'un plus fort degré d'hypoarticulation en parole spontanée qu'en lecture. Quant à la mesure de compacité, elle nous indique que les voyelles

sont légèrement plus compactes, donc plus postérieures, en situation de conversation qu'en situation de lecture. En effet, la proximité de F1 et F2, notamment via un F2 bas, est un trait caractéristique de la postériorité de l'articulation.

Cette analyse ayant principalement pour but de répliquer les résultats déjà mis en évidence par la littérature, nous ne la développerons pas plus. La suite de nos analyses visera à démontrer que lorsque l'on dépasse l'opposition entre les macro-styles « lecture » et « parole spontanée » et que l'on prend en compte les deux conditions de lecture (listes de mots / texte) et la distance sociale entre les interlocuteurs en situation de parole conversationnelle spontanée (enquêteuse / conjoint), l'approche linéaire du continuum hyper-hypo ne suffit plus à expliquer les différences entre styles. Il faut alors passer à une analyse plus fine des combinaisons entre les métriques.

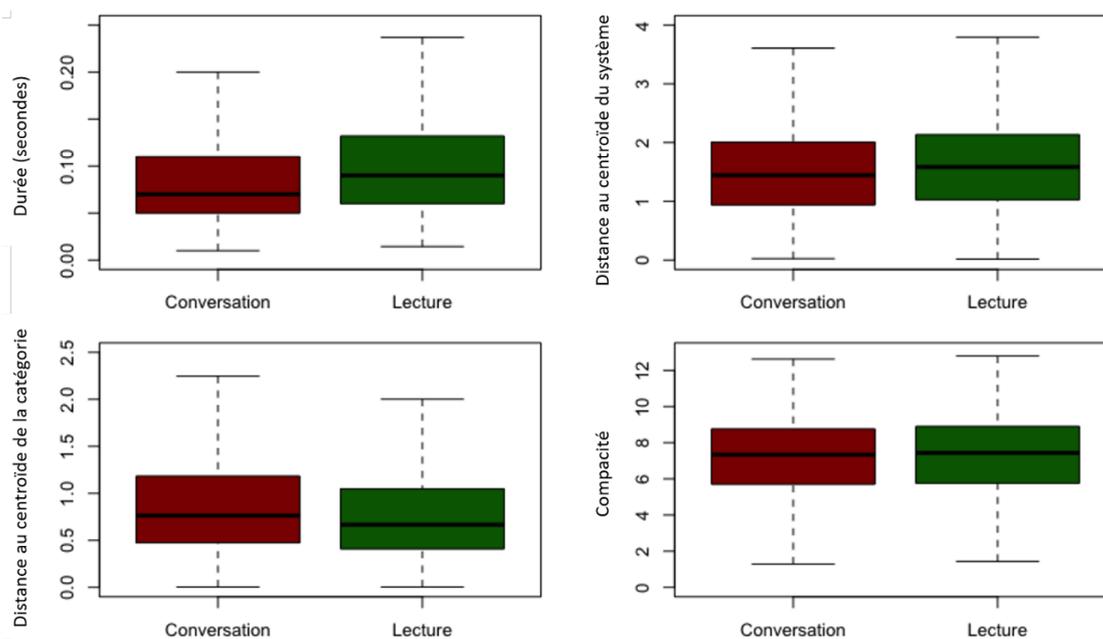


Figure 4. Différences entre les quatre métriques (durée, distance au centroïde du système, distance au centroïde de la catégorie, compacité) en condition de lecture (vert) et de parole spontanée (rouge).

Résultats de la comparaison entre les quatre styles de parole

De même que pour l'analyse de la différence entre les macro-styles « lecture » et « parole spontanée », l'analyse statistique des données a été effectuée via un modèle linéaire mixte (Bates *et al.*, 2015), complété par des tests posthoc (Tuckey HSD). Chaque métrique a été définie comme la variable dépendante de son propre modèle. En ce qui concerne les variables indépendantes, pour chaque modèle, le style de parole, le genre du locuteur et la catégorie vocalique ont été définis comme des facteurs fixes, tandis que le contexte consonantique, le locuteur, l'âge, et l'origine régionale ont été définis comme des facteurs aléatoires.

Dans cette série d'analyses, nous prenons en compte individuellement les quatre situations de parole, les quatre styles, présentés dans la partie méthodologique, à savoir : la lecture de listes de mots, la lecture de textes, la discussion avec une enquêteuse, et la discussion entre conjoints. Le tableau 3 montre les principaux effets mis en évidence par les modèles statistiques. Nous traiterons par la suite plus en détail des résultats concernant les styles de parole, et mentionnerons plus brièvement la variation liée au genre, qui nous paraît importante dans la caractérisation des relations entre hypoarticulation et distance sociale.

	Style	Locuteur	Genre	Région	Age	Contexte Phonémique	Catégorie Vocalique
Durée	***	***	–	–	–	***	***
Dispersion Système	***	***	***	–	–	***	***
Dispersion Catégorie	**	***	–	–	–	***	***
Compacité	***	***	–	–	**	***	***

Tableau 3 : Récapitulatif des effets principaux du style de parole, du locuteur, de son genre, son origine régionale et son âge, ainsi que du contexte phonémique et de la catégorie vocalique sur les mesures phonétique observées. Les effets non significatifs sont notés –, les * correspondent à une valeur p inférieure à 0,001, les ** correspondent à une valeur p inférieure à 0,01.**

La durée

Les analyses montrent un effet général du style de parole sur la longueur vocalique ($p < 0,001$). La durée vocalique est beaucoup plus longue pour les voyelles réalisées en lecture de listes de mots ($\mu = 135\text{ms}$, $\sigma = 77\text{ms}$) que pour les voyelles réalisées en situation de conversation ($p < 0,001$).

On remarque également une différence significative entre la longueur des voyelles lors de la lecture des listes de mots et lors de la lecture du texte ($p < 0,001$). Dans la condition de lecture de texte, les voyelles sont plus courtes ($\mu = 88\text{ms}$, $\sigma = 44\text{ms}$) qu'en lecture de liste de mots. Il n'est cependant pas à exclure que cette différence soit liée à la différence de structure prosodique entre les deux conditions : en lecture de listes un mot lexical correspond souvent à un mot prosodique (on comptera donc vraisemblablement plus de voyelles accentuées dans cette condition), ce qui n'est pas le cas dans la lecture de texte.

Aucune différence significative de longueur n'est observée entre la lecture de texte et les conditions de conversation.

La conversation avec l'enquêtrice montre des durées vocaliques plus courtes que la discussion entre conjoints, avec une moyenne de 94ms ($\sigma = 78\text{ms}$) pour la discussion avec l'enquêtrice contre 100ms ($\sigma = 80\text{ms}$) pour la discussion entre conjoints ($p < 0,001$) (voir figure 5 ci-dessous). Dans l'hypothèse où la distance sociale impacterait le degré de réduction des voyelles, on s'attendrait à ce que les voyelles soient plus courtes dans la conversation entre conjoints que dans la conversation avec l'enquêtrice. Une hypothèse possible pour expliquer la situation inverse que nous constatons ici (des voyelles plus courtes dans la conversation avec l'enquêtrice) pourrait résider dans la différence d'attitude ou d'engagement des locuteurs et locutrices : une discussion entre conjoints étant porteuse de moins d'enjeux (moins de nouveauté, moins de volonté de paraître coopératif...) qu'une interaction avec une enquêtrice. Comme le montrent les écarts-types, les durées de ces voyelles varient énormément dans tous les styles, ce qui peut s'expliquer par la grande différence de longueur entre les voyelles accentuées et les voyelles non-accentuées en français (Léon, 1992).

On constate également un effet général du locuteur ($p < 0,001$), de la catégorie vocalique ($p < 0,001$), et du contexte consonantique ($p < 0,001$), cependant aucun effet de genre, d'âge ou d'origine régionale n'est observé. En somme, si l'on observe effectivement des variations dans la durée en fonction des quatre styles de parole, rien ne montre pour l'instant que l'augmentation de la vitesse d'articulation (que l'on observerait ici à travers des durées vocaliques plus courtes) ne soit utilisée comme un indicateur d'une distance sociale plus faible. D'autre part cette variation n'est pas homogène entre les locuteurs ni entre les catégories de

voyelles, chaque locuteur fait donc varier la durée différemment lors de la production des quatre styles, et ne la fait pas varier de la même façon pour toutes les catégories vocaliques.

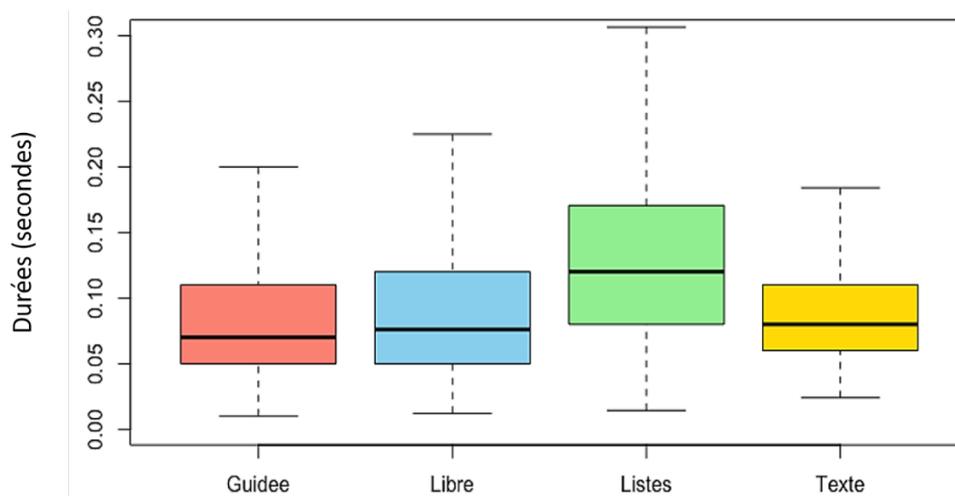


Figure 5 : Représentation de la distribution de la durée vocalique en fonction du style de parole. L'axe des ordonnées donne la durée des voyelles en secondes, et l'axe des abscisses donne le style de parole. Guidée= conversation avec l'enquêtrice ; Libre = conversation avec le ou la conjoint(e).

Les mesures de F1 et F2

Le tableau A (en annexe) donne à titre indicatif les moyennes des F1 et F2 (Hz, moyenne sur la durée de la voyelle) des différentes catégories vocaliques pour chaque style, en prenant en compte le genre du locuteur. Les mesures statistiques ont été faites sur une conversion en Bark de ces mesures, de façon à être plus proche de la perception auditive humaine.

Les mesures de dispersion des phones au sein du système vocalique

Concernant les mesures relatives à l'espace occupé par les voyelles, l'aire du système vocalique (obtenue via la fonction `poly.area` du package `PhonR` (McCloy, 2016)) est plus vaste en lecture de listes de mots que dans la lecture de texte et les deux styles spontanés conversationnels. L'aire est également plus grande pour la lecture de texte que pour les deux conversations. Enfin, elle est plus vaste lors d'une discussion avec une enquêtrice inconnue que lors d'une discussion entre conjoints. Ces valeurs, résumées dans le tableau 4, indiquent un polygone plus restreint, donc un espace acoustique moins vaste, et des voyelles moins distinctes les unes des autres dans les styles montrant une distance sociale plus faible (conjoint(e) vs. enquêtrice) ou un degré de « contrôle »¹² plus faible (textes vs. listes). À l'inverse, on constate des polygones plus grands, donc des espaces acoustiques plus vastes, et des voyelles plus distinctes les unes des autres dans les situations où la distance sociale est plus forte (enquêtrice vs. conjoint(e)) ou dans les situations où le degré de contrôle est plus fort (listes vs. textes). Ces résultats sont interprétables comme une plus forte hypoarticulation lorsque la distance sociale est moindre et lorsque le degré de contrôle est moindre, et une plus forte hyperarticulation lorsque la distance sociale est forte et lorsque le degré de contrôle est fort.

¹² Nous reprenons ici la distinction entre les styles « contrôlés » et les styles « spontanés » utilisée par Yaeger (1974) dans une situation expérimentale similaire à la nôtre, pour rendre compte des différences entre les styles impliquant la lecture de textes ou de mots (contrôlés) et les styles impliquant de la parole spontanée (spontanés).

	Listes	Texte	Guidée	Libre
Aire du polygone	38 592.78	33 600.37	21 917.37	13 043.52

Tableau 4 : Mesures de l'aire des polygones constitués par l'espace occupé par les voyelles dans les différents styles de parole

Les analyses montrent un effet général du style, du locuteur, du genre, de la catégorie vocalique, et du contexte phonémique ($p < 0,001$) sur la distance des voyelles par rapport au centroïde (calculé pour chaque locuteur) du système vocalique.

Comme montré en figure 6, la taille de l'espace occupé par le système vocalique est plus grande pour la lecture de mots que pour les deux situations de conversation ($p < 0,001$), l'espace est également plus vaste pour la discussion avec une enquêtrice inconnue que pour la discussion entre conjoints ($p < 0,001$).

La dispersion au sein du système des voyelles produites en condition de lecture de texte montre, elle, un schéma assez singulier : l'espace acoustique est plus vaste en lecture de texte que dans la condition de discussion entre conjoints ($p < 0,01$), mais n'apparaît pas comme étant significativement plus vaste ou plus restreint que l'espace acoustique occupé par les voyelles en lecture de listes ou en conversation avec l'enquêtrice.

Aucun impact de l'âge ou de l'origine régionale (Martigny ou Neuchâtel) n'est à noter.

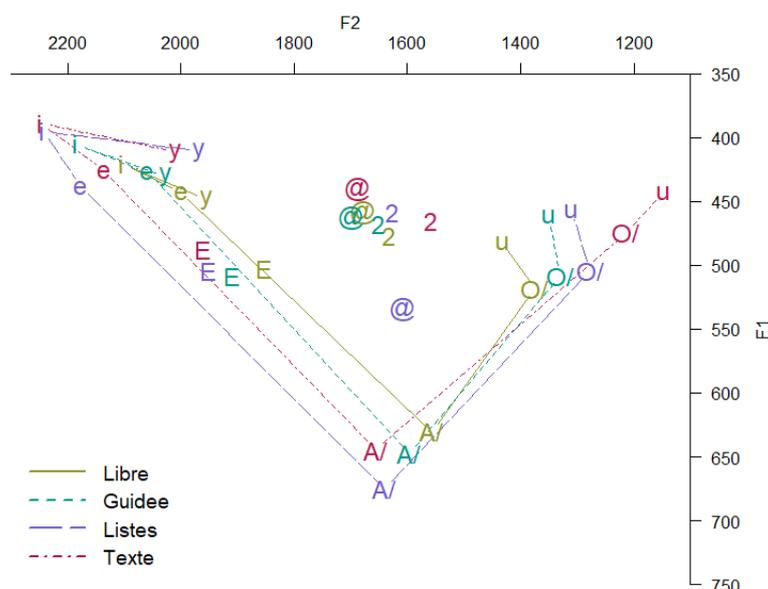


Figure 6 : Représentations de l'espace occupé par les voyelles dans chaque style de parole. L'axe des ordonnées donne les valeurs de F1 en Hertz, et l'axe des abscisses donne les valeurs de F2 en Hertz.

L'effet général du genre ($p < 0,001$) montre que la dispersion au sein du système des voyelles produites par les femmes est, de façon générale, plus vaste que celle observée chez les hommes. L'interaction entre le genre et le style de parole a été rajoutée au modèle linéaire mixte, et apparaît comme ayant un impact significatif sur la dispersion au sein du système ($p < 0,001$). Les tests posthoc réalisés par la suite ont montré que la dispersion au sein du système des voyelles produites par les femmes était significativement plus vaste que la dispersion au sein du système des voyelles produites par les hommes en conversation entre conjoints ($p < 0,01$) et en lecture de listes de mots ($p < 0,001$) uniquement (visible sur la figure 7 et le tableau 5, ci-dessous). Ce fait nouveau nous renseigne sur une asymétrie entre les genres dans l'expression de la distance sociale : si la réduction des phones est, comme le suggère notre hypothèse, liée à une plus faible distance sociale entre les locuteurs, alors il s'avère que les hommes sont plus enclins à exprimer cette proximité que les femmes. Nous reviendrons sur cette hypothèse dans la discussion.

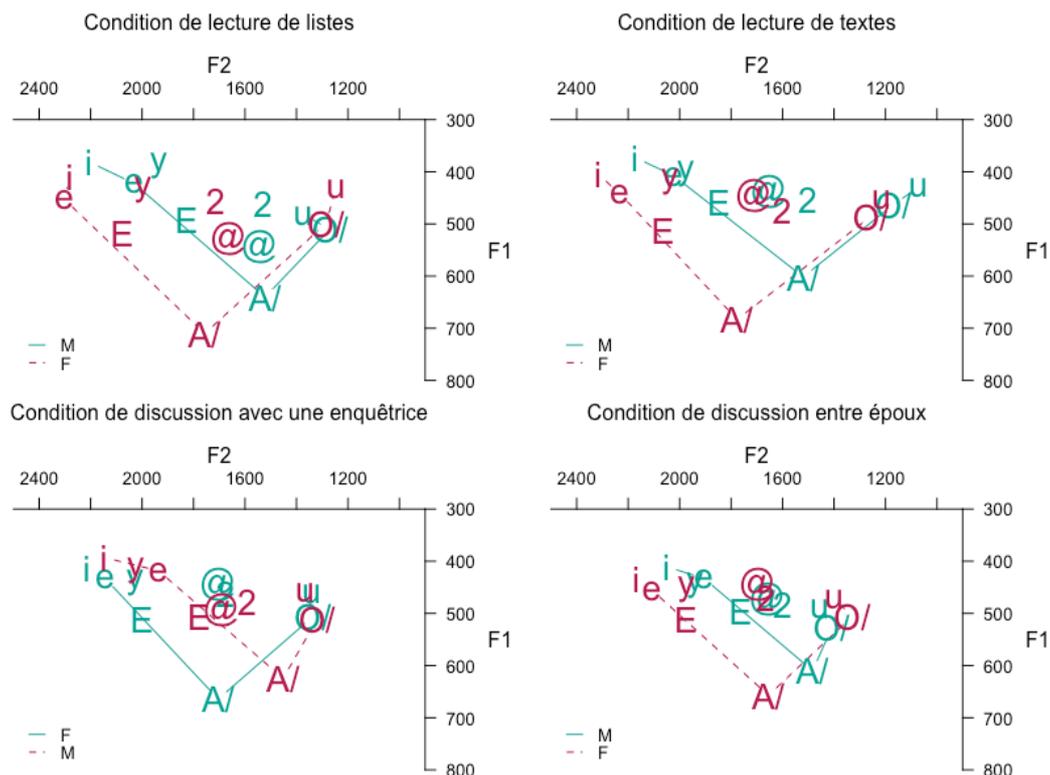


Figure 7 : Représentations de l'espace occupé par les voyelles dans chaque style de parole en fonction du genre. L'axe des ordonnées donne les valeurs de F1 en Hertz, et l'axe des abscisses donne les valeurs de F2 en Hertz.

Les mesures de dispersion des phones au sein de leurs catégories vocaliques

En ce qui concerne la distance au centre de la catégorie, interprétable comme la dispersion intracatégorique des phones, soit l'espace acoustique occupé par une catégorie vocalique au sein du système, on note un effet général du style ($p < 0,01$), du locuteur, du contexte phonémique, et de la catégorie vocalique ($p < 0,001$). Aucun effet de l'âge, du genre ou de l'origine régionale n'est constaté.

La lecture de texte montre la dispersion intracatégorique la moins grande. En ce qui concerne les trois autres conditions (lecture de listes de mots, conversation avec une enquêtrice et conversation entre conjoints) la différence est ténue, même si la lecture de listes de mots semble montrer une plus grande dispersion intracatégorique que les situations de conversation. On ne remarque cependant pas de différences de dispersion intracatégorique des phones entre les deux types de conversations.

Ces résultats nous incitent à penser que cette mesure peut être pertinente pour la caractérisation des différents styles de parole (comme montré plus haut dans les différences entre les macro styles « lecture » et « parole spontanée »), mais qu'elle ne l'est pas pour l'expression de la distance sociale dans les situations de conversation.

Les mesures de compacité des voyelles

L'examen de la variation de compacité des voyelles a montré un effet général du style, du locuteur, de la catégorie vocalique, et du contexte consonantique ($p < 0,001$). Cependant les tests posthoc ont montré que ces différences de compacité des voyelles n'étaient en fait significatives qu'entre la lecture de texte et la lecture de mots, la lecture de texte et la discussion entre conjoints, la lecture de texte et la discussion avec l'enquêtrice, et finalement la discussion entre conjoints et la discussion avec l'enquêtrice. Aucune différence significative de compacité des

voyelles n'est constatée entre la lecture de listes de mots et la discussion entre conjoints, ni entre la lecture de listes de mots et la discussion avec l'enquêtrice. Nous supposons que cette absence de significativité est due au peu de données dans la condition de lecture de mots.

En ce qui concerne les deux situations de conversation, comme le montre la figure 8, les conversations entre conjoints montrent des voyelles plus compactes que les conversations avec une enquêtrice ($p < 0,01$), ce qui nous amène à penser que la postériorisation de l'articulation des phones pourrait révéler une distance sociale plus faible entre les locuteurs. Cette hypothèse est cohérente avec les résultats observés pour la lecture de texte, situation plus contrôlée, qui montre également des voyelles plus diffuses que les deux types de conversations ($p < 0,001$).

La différence entre la lecture de texte et la lecture de liste nous paraît être liée à un déséquilibre dans la répartition des phones (plus de voyelles compactes en lecture de listes qu'en lecture de textes, voir tableau 2).

On remarque également un effet, plus surprenant, de l'âge, avec des voyelles plus postérieures chez les plus de 50 ans. Nous ne développerons pas ce point ici, cependant nous émettons deux hypothèses : 1) un changement d'ordre diachronique s'est opéré, et l'articulation des phones se fait plus à l'avant de la cavité buccale chez les nouvelles générations que chez les anciennes ; 2) le vieillissement entraîne des modifications dans l'articulation des phones, notamment sur le plan de la compacité (comme semblent le suggérer D'Alessandro et Fougeron, 2017).

Cette différence liée à l'âge, ainsi que celle liée au genre mise en évidence pour la dispersion des phones au sein du système, montre qu'il est nécessaire d'observer les réalisations d'un plus grand éventail de locuteurs et locutrices, pour déterminer en quoi leurs caractéristiques individuelles modifient la façon dont ils s'adressent à un proche ou à une enquêtrice.

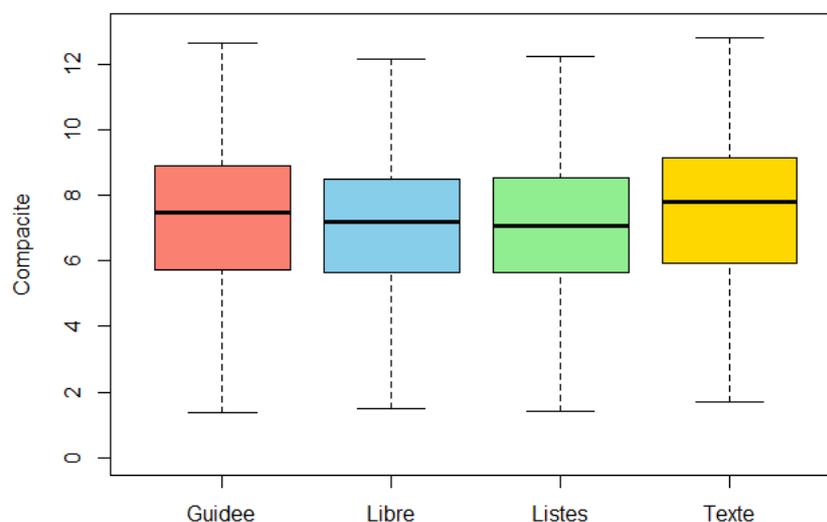


Figure 8 : Répartition des mesures de compacité (ordonnées) en fonction du style de parole (abscisses). Plus l'indice de compacité est élevé, plus les voyelles sont diffuses (=antérieures).

Conclusion et discussion

Nos résultats montrent une utilisation différente des métriques phonétiques en fonction des styles de parole. S'il a déjà été démontré que les voyelles sont généralement plus courtes et plus centralisées en parole conversationnelle qu'en lecture (Harmegnies & Poch-Olivé, 1992 ; Poch-Olivé & Harmegnies, 1992 ; Rouas *et al.*, 2010 ; entre autres), notre étude apporte une pierre supplémentaire dans l'étude de la variation et de la réduction des phones (hypoarticulation) dans les différents styles de parole. Nous avons démontré deux éléments principaux : 1) pour

étudier en détail les différences phoniques entre les styles de parole, il ne suffit pas de leur attribuer un degré d'hyper- ou hypo- articulation, encore moins de créer une dichotomie entre des styles hyperarticulés et des styles hypoarticulés. Il est nécessaire de prendre en compte la façon dont se combinent les différents aspects phonétiques de la variation : les mesures utilisées pour caractériser la variation ou la réduction vocalique ne sont pas nécessairement toutes pertinentes pour la description de chaque style, ni toutes corrélées au sein de chaque style. 2) en situation de conversation, le degré de réduction des voyelles est corrélé au degré de distance sociale entre les locuteurs, cette corrélation entre la réduction vocalique et la proximité sociale est visible à travers les mesures de durée vocalique, de dispersion au sein du système, et de compacité.

Dans notre étude, la situation la plus contrôlée, à savoir la lecture de listes de mots, montre les voyelles les plus longues, les plus dispersées au sein du système, les plus dispersées au sein de leur catégorie, et les plus compactes (donc plus postérieures). Dans une situation de lecture de texte, toujours contrôlée mais moins artificielle, et donc supposément moins soignée, les voyelles sont légèrement moins longues, moins dispersées au sein du système, beaucoup moins dispersées au sein de leur catégorie, et plus diffuses. Nous avons donc ici affaire à deux types de lecture différents, ayant des caractéristiques propres sur le plan de la réduction vocalique et de la compacité¹³. Cependant, lorsque l'on observe la façon dont les deux conditions de lecture diffèrent des conditions de conversation spontanée, on remarque une hétérogénéité des patterns de variation : la différence entre la lecture de listes et les styles spontanés conversationnels ne s'exprime pas par les mêmes métriques que la différence entre la lecture de texte et les styles spontanés conversationnels.

Pour les deux conditions de conversation, les voyelles sont plus courtes, plus centralisées, moins dispersées au sein de leur catégorie, et plus diffuses que dans la condition de lecture de listes de mots ; cependant elles sont moins diffuses et plus dispersées au sein de leur catégorie que dans la lecture de textes. C'est ce pattern qui nous incite à penser qu'il est préférable de prendre en compte la combinaison des caractéristiques phoniques au sein de chaque style, et non pas uniquement le placement de ces styles sur le continuum de l'hyper-hypoarticulation. On remarque également que la conversation avec une enquêtrice montre des voyelles plus dispersées au sein du système, et plus diffuses que dans les conversations entre conjoints, mais légèrement moins longues. En somme les voyelles sont spectralement plus réduites (mais pas temporellement plus réduites), le degré d'hypoarticulation est plus fort lorsque l'on s'adresse à un proche. Ce fait vient corroborer notre hypothèse concernant la distance sociale : la réduction spectrale des voyelles est corrélée à la proximité sociale entre les participants et participantes de l'interaction. Cependant, encore une fois, ce n'est pas une simple question de placement sur un continuum hypo-hyper, puisque toutes nos mesures ne vont pas dans le même sens : la durée des phones montre moins de réduction temporelle en situation de conversation entre conjoints qu'en interaction avec une enquêtrice inconnue (alors qu'on s'attendrait au contraire).

Pour conclure sur la variation phonostylistique, bien que l'on constate une plus grande réduction vocalique dans les situations de parole spontanée conversationnelle que dans les situations de lecture, il semble que la description du phénomène soit plus complexe qu'une

¹³ La compacité donne des informations plus complexes à analyser que les autres mesures : le style dans lequel la parole est supposée être la plus surveillée (lecture de listes de mots) montre les voyelles les plus compactes, cependant l'autre style supposé montrer une articulation plus soignée (la lecture de texte) montre les voyelles les plus diffuses. Quant aux conditions de conversation, la discussion avec un inconnu montre des voyelles plus diffuses que la discussion entre conjoints. Si l'on examine qualitativement les mesures de F1 et F2 (voir tableau A en annexe), on remarque que la variation se fait plus sur l'axe de l'antériorité/postériorité (F2), ce qui pourrait indiquer que la mesure de compacité (donnant des informations sur l'antériorité/postériorité des voyelles) serait pertinente pour l'analyse de la variation phonostylistique, bien qu'ici les résultats liés à ces mesures restent obscurs.

simple augmentation du degré d'hypoarticulation : chaque style mobilise les caractéristiques temporelles et spectrales des voyelles différemment. Le tableau 6 montre l'utilisation des métriques faite pour chaque style.

	Durée	Distance au centroïde du système	Distance au centroïde de la catégorie	Compacité
Lecture de listes	++++	++++	++	++++
Lecture de textes	+++	+++	+	+
Conversation EQ	+	++	++	++
Conversation Epoux	++	+	++	+++

Tableau 5 : Récapitulatif des caractéristiques phonétiques de chaque style de parole étudié. Le nombre de « + » détermine le degré de la variable (ex : durée*lecture de listes : « ++++ » car sur les quatre styles la lecture de listes montre les voyelles les plus longues).

Les situations les moins contrôlées, ainsi que celles pour lesquelles la distance sociale est moins forte, montrent bien des traces de plus forte hypoarticulation à travers la réduction de la durée vocalique ou un espace acoustique plus réduit, notamment. Cependant il apparaît important de prendre en compte la combinaison de métriques observée dans chaque style, aucun ne montrant la même utilisation des quatre métriques. Cette approche nouvelle de l'étude de la variation et de la réduction vocalique permet de mettre en évidence les caractéristiques phonétiques de chaque style de parole de façon plus précise. Elle nous permet également de mettre en évidence l'importance de la distance sociale entre les interlocuteurs dans la production de la parole, qui, bien qu'elle soit considérée dans les études interactionnistes depuis près d'un demi-siècle (voir Brown & Fraser, 1979), n'était jusqu'alors que très peu détaillée, ou réduite à une distinction de formalité ou de contrôle, par les travaux étudiant les styles de parole d'un point de vue phonétique.

Remerciements

Nous souhaitons remercier la Professeure Isabelle Racine (Université de Genève) pour la mise à disposition des données ainsi que tou·te·s contributeur·trice·s qui ont permis la constitution de ce corpus. Enfin nous remercions Maria Candea et Marie-Hélène Côté pour leur relecture et leurs remarques précieuses sur nos premières analyses et interprétations.

Bibliographie

- ADDA-DECKER Martine & LAMEL Lori, 1999, « Pronunciation variants across system configuration, language and speaking style », *Speech Communication*, vol. 29, no 2-4, 83-98.
- ANDREASSEN Helene, MAITRE Raphaël, RACINE Isabelle, 2010, « La Suisse », dans : Detey, S., Durand J., Laks B., Lyche C., (eds) : *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone : ressources pour l'enseignement*, Paris : Ophrys, 211-233.
- ANDREASSEN Helene, & RACINE Isabelle, 2016, « Variation in Switzerland: the behaviour of schwa in Martigny, Neuchâtel and Nyon », In S. Detey, J. Durand, B. Laks et C. Lyche (eds), *Varieties of Spoken French*, Oxford : Oxford University Press, 430-440.

- AUDIBERT Nicolas, FOUGERON Cécile, GENDROT Cédric, et ADDA-DECKER Martine, 2015, « Duration-vs. style-dependent vowel variation : a multiparametric investigation. », In 18th International Congress of Phonetic Sciences (ICPhS'15).
- BATES Douglas, MAECHLER Martin, BOLKER Ben, WALKER Steven, CHRISTENSEN Rune, HAUBO Bojesen, SINGMANN Henrik, DAI Bin & GROTHENDIECK Gabor, 2015, « Package 'lme4' », *Convergence*, vol. 12, no 1.
- BECKER Howard, & USEEM Ruth Hill, 1942, « Sociological analysis of the dyad », *American Sociological Review*, 7(1), 13-26.
- BIGI Brigitte, 2015, « SPPAS-multi-lingual approaches to the automatic annotation of speech », *The Phonetician*, 111(ISSN: 0741-6164), 54-69.
- BOERSMA Paul, 2002, « Praat, a system for doing phonetics by computer », *Glott international*, vol. 5.
- BROWN Penelope & FRASER Collin, 1979, « Speech as a marker of situation », In *Social markers in speech*, Cambridge University Press, 33-62.
- D'ALESSANDRO Daria & FOUGERON Cécile, 2018, « Réduction de la coarticulation et vieillissement », Dans les *actes des 32emes Journées d'Etude sur la Parole* (Aix-en-Provence).
- DEVILLA Lorenzo & TRIMAILLE Cyril, 2010, « Variantes palatalisées/affriquées en français hexagonal : quel(s) statut(s) sociolinguistique(s) pour quel destin ? », In M. Iliescu, H. Siller-Runggaldier & P. Danler (eds.), *Actes du 25^e congrès international de linguistique et philologie romanes (vol. 4)*, Berlin : Mouton de Gruyter, 99-108.
- DURAND Jacques, LAKS Bernard, & LYCHE Chantal, 2002, « Synopsis du projet PFC, La phonologie du Français contemporain : Usages, Variétés et Structure », *Bulletin pfc*, vol. 1, p. 5-7.
- ESKENAZI Maxine, 1993, « Trends in speaking styles research », In *3rd European Conference on Speech Communication and Technology*.
- FERGUSON Sarah Hargus & KEWLEY-PORT Diane, 2007, « Talker differences in clear and conversational speech: Acoustic characteristics of vowels », *Journal of Speech, Language, and Hearing Research*, 50(5) : 1241-1255.
- FONAGY Ivan, 1983, *La vive voix : essais de psycho-phonétique*, volume 20. Payot.
- FOUGERON Cécile, 2005, « Introduction à la Phonologie Articulatoire », In J. Durand, V. Rey, S. Wauquier-Gravelines and N. Nguyen, *Phonologie et Phonétique : Approches contemporaines*, Hermes.
- FOUGERON Cécile & AUDIBERT Nicolas, 2011, « Testing various metrics for the description of vowel distortion in dysarthria », *Actes de ICPhS*, 687-690.
- GAHL Susanne, 2015, « Lexical competition in vowel articulation revisited: Vowel dispersion in the easy/hard database » *Journal of Phonetics*, 49, 96-116.
- GENDROT Cédric & ADDA-DECKER Martine, 2005, « Impact of duration on f1/f2 formant values of oral vowels: an automatic analysis of large broadcast news corpora in French and German », *Variations*, 2(22.5), 2-4.
- GOLDMAN Jean-Philippe, 2011, « EasyAlign: an automatic phonetic alignment tool under Praat », In the *proceedings of InterSpeech*, Florence (Italy).
- GRABE Esther & LOW Ee Ling, 2002, « Durational variability in speech and the rhythm class hypothesis », *Papers in laboratory phonology*, vol. 7, n°515-546.
- HARMEGNIES Bernard & POCH-OLIVÉ Dolors, 1994, « Formants frequencies variability in French vowels under the effect of various speaking styles », *Le Journal de Physique IV*, 4(C5):C5-509.
- KOPPEN Kim, ERNESTUS Mirjam & VAN MULKEN Margot, 2017, « The influence of social distance on speech behavior: Formality variation in casual speech », *Corpus Linguistics and Linguistic Theory*, 15(1), 139-165.

- LABOV William, 1972, *Sociolinguistic patterns*, Number 4, University of Pennsylvania Press.
- LABOV William, 2002, « Driving forces in linguistic change », *In International Conference on Korean Linguistics*, Seoul National University, Seoul, South Korea.
- LABOV William, 2006 (2^e ed.), *The social stratification of English in New York city*. Cambridge University Press.
- LINDBLOM Bjorn, 1963, « Spectrographic study of vowel reduction », *In The journal of the Acoustical society of America*, 35(11),1773-1781.
- LINDBLOM Björn & SUNDBERG Johan, 1971, « Acoustical consequences of lip, tongue, jaw, and larynx movement », *The Journal of the Acoustical Society of America*, vol. 50, n°4B, p. 1166-1179.
- LINDBLOM Bjorn, 1990, « Explaining phonetic variation: A sketch of the h&h theory », *In Speech production and speech modelling*, pages 403-439, Springer.
- LYCHE Chantal, 2010, « Le français de référence : éléments de synthèse », Detey S. *et al.*, *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone : ressources pour l'enseignement*, Ophrys, Paris, 143-165.
- MATHON Catherine, 2014, « Perception des phonostyles et représentativité du phonogène : le cas du commentaire sportif en direct », *Nouveaux cahiers de linguistique française*, vol. 31, p. 93-103.
- MÉTRAL Jean-Pierre, 1977, « Le vocalisme du français en Suisse romande Considérations phonologiques », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, n°31, 145-176.
- MCCLOY Daniel, 2016, *PhonR: tools for phoneticians and phonologists*, R package version .0-7.
- POCH-OLIVE Dolores & HARMEGNIES Bernard, 1992, « Variations structurelles des systèmes vocaliques en français et espagnol sous l'effet du style de parole », *Le Journal de Physique IV*, 2(C1) : C1-283.
- RACINE Isabelle & ANDREASSEN Helene, 2012, « A phonological study of a Swiss French variety », dans *Phonological variation in French: Illustrations from three continents*, 11, p.173.
- ROUAS Jean-Luc, BEPPU Mayumi & ADDA-DECKER Martine, 2010, « Comparison of spectral properties of read, prepared and casual speech in French », *In LREC*.
- SCARBOROUGH Rebecca & ZELLOU Georgia, 2013, « Clarity in communication: “clear” speech authenticity and lexical neighborhood density effects in speech production and perception », *The Journal of the Acoustical Society of America*, n°134(5), 3793-3807.
- SCARBOROUGH Rebecca, DMITRIEVA Olga, HALL-LEW Lauren, ZHAO Yuan & BRENIER Jason, 2007, « An acoustic study of real and imagined foreigner-directed speech », *Journal of the Acoustical Society of America*, 121(5): 3044.
- SCARBOROUGH Rebecca, 2013, « Neighborhood-conditioned patterns in phonetic detail: Relating coarticulation and hyperarticulation », *Journal of Phonetics*, 41(6), 491-508.
- SCHOCH Marianne, FURRER Otto & LAHUSEN Thomas, 1980, « Résultats d'une enquête phonologique en Suisse romande », *Bulletin de la Section de linguistique de la Faculté des lettres de Lausanne*, n°2, 1-38.
- SCHOUWEY Vanessa, 2008, *Les variantes cantonales dans la prononciation des voyelles du français en Suisse romande*, Thèse de doctorat, Université de Genève.
- SIMON Anne-Catherine, AUCHLIN Antoine, AVANZI Mathieu, GOLDMAN Jean-Philippe, 2010, « Les phonostyles : une description prosodique des styles de parole en français » dans *Les voix des Français*, (Vol.2) M. Abecassis & G. Ledegen, Berne, Peter Lang.
- TRIMAILLE Cyril, CANDEA Maria, et LEHKA-LEMARCHAND Iryna, 2012, « Existe-t-il une signification sociale stable et univoque de la palatalisation/affrication en français ? Étude sur la perception de variantes non standard », dans *SHS Web of Conferences* (Vol. 1, pp. 2249-2262), EDP Sciences.

- TRUDGILL Peter & TRUDGILL Stephen, 1974, *The social differentiation of English in Norwich* (Vol. 13), CUP Archive.
- VERNET Marie & TRIMAILLE Cyril, 2007, « Contribution à l'analyse de la palatalisation en français parlé contemporain. », *Nottingham French Studies*, n°46(2), 82-99.
- WOEHLING Cécile, 2009, *Accents régionaux en français : perception, analyse et modélisation à partir de grands corpus*, Thèse de Doctorat de l'Université Paris Sud.
- YAEGER Malcah, 1974, *Speaking Styles: Some Phonetic Realizations and their Significance*, Pennsylvania Working Papers on Linguistic Change and Variation, Vol. 1, N°1. 1.
- ZELLOU Georgia & SCARBOROUGH Rebecca, 2015, « Lexically conditioned phonetic variation in motherese: age-of-acquisition and other word-specific factors in infant-and adult-directed speech », *Laboratory Phonology*, n°6(3-4), 305-336.

Annexe

	Guidée				Libre				Liste				Texte			
	F		M		F		M		F		M		F		M	
	F1 (Hz)	F2 (Hz)														
/ø/	462	1676	477	1592	470	1664	482	1600	455	1717	461	1541	473	1602	454	1502
/œ/	443	1705	491	1691	441	1699	471	1660	524	1658	542	1561	443	1712	435	1655
/a/	664	1704	624	1451	657	1654	610	1482	707	1762	648	1535	683	1776	601	1519
/e/	433	2143	418	1935	455	2108	432	1905	452	2307	424	2040	441	2232	407	2023
/ɛ/	510	2001	504	1777	511	1976	496	1763	516	2092	494	1835	513	2063	458	1846
/i/	414	2213	393	2146	436	2155	411	2049	409	2285	382	2210	404	2317	372	2174
/O/	506	1336	510	1319	505	1328	527	1408	501	1298	506	1259	485	1255	462	1168
/u/	461	1341	459	1365	471	1399	490	1457	428	1218	479	1382	453	1216	430	1072
/y/	439	2027	417	2025	453	1973	444	1941	439	2006	388	1937	419	2036	402	1976

Tableau A : Valeurs moyennes des F1 et F2 (Hz) des voyelles du français suisse romand dans trois styles de parole et en fonction du genre du locuteur

LA PRONONCIATION DU FRANÇAIS PARLÉ EN CÔTE D'IVOIRE

Assémou Maurice Ludovic ASSÉMOU

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)

Introduction

La Côte d'Ivoire est souvent citée en exemple quand l'on aborde les questions de dynamique et d'appropriation de la langue française. Manessy (1993), par exemple, fait remarquer que c'est l'un des rares pays africains où le nombre des francophones l'emporte sur celui des lettrés, et où l'on entend parler français dans les rues. L'ancien Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Abdou Diouf, lui, met en exergue les contributions ivoiriennes à la vitalité du français, quand il dit :

[...] la langue française doit féliciter tous les Ivoiriens pour leur imagination, leur manière savoureuse de s'exprimer en français. Chaque fois qu'on demande de donner des expressions qui ne sont pas venues de l'Hexagone ou des pays du Nord, les exemples qui viennent à l'esprit, c'est des exemples ivoiriens.¹

Pendant, les particularités qui font du français parlé en Côte d'Ivoire une langue « savoureuse » ne sont pas du goût de certains Ivoiriens (notamment quelques puristes, professionnels de la langue française) qui les considèrent comme des altérations, de mauvais usages, qui menacent la vie de la belle langue. On devine alors le but de ces émissions du type « Ne dites pas... dites plutôt... », diffusées sur les chaînes de radio et de télévision nationales. Vraisemblablement, ces émissions n'atteignent pas leur but, puisque le français continue de se particulariser en Côte d'Ivoire, et cela est compréhensible : le changement est aussi le lot des langues vivantes, et le français ne saurait y déroger.

D'un autre côté, les particularités du français parlé en Côte d'Ivoire en ont fait un véritable phénomène scientifique. Ses aspects sociolinguistiques et linguistiques ont donné lieu à une riche littérature (Hattiger, 1983 ; Simard, 1994, 1998 ; Lafage, 1998, 2002 ; Boutin, 2002 ; Aboa, 2008 ; Kouadio, 2006, 2008 ; Assémou, 2017, 2018 ; etc.). En la matière, le domaine phonético-phonologique, très peu abordé, reste le parent pauvre de la description. Les travaux existants concernent beaucoup plus l'inventaire des sons. L'étude de Boutin et Turcsan (2009) sur la prononciation du français de Côte d'Ivoire montre que l'inventaire consonantique comprend des affriquées, des clics, des prénasalisées et des consonnes à double articulation, qui s'ajoutent aux consonnes françaises. Ils relèvent une ressemblance entre le système

¹ Discours à la 39^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Extrait tiré du Journal télévisé de 13h sur RTI1 (première chaîne de télévision publique nationale en Côte d'Ivoire) le 10 juillet 2013.

vocalique du français de Côte d'Ivoire et celui du français standard, à la différence que, dans le système ivoirien, la voyelle postérieure orale [ɑ] est absente, et que quelques voyelles nasales inconnues en français standard sont à prendre en compte dans l'inventaire. Sur le plan du fonctionnement des sons, toujours selon ces auteurs, le français de Côte d'Ivoire est marqué par la disparition de R, la vélarisation de L, des réductions de groupes consonantiques qui « s'inscrivent dans une logique de simplification et de réduction des contrastes en position faible ». Dans son étude sur la prosodie du français de Côte d'Ivoire, Dodo (s.d) montre que chez les francophones ivoiriens, le [u] est moins postérieur et tend à se centraliser, le [i] plus antérieur et moins fermé que [y], et le [o] plus ouvert, un peu plus postérieur.

D'une manière générale, les travaux n'insistent pas sur l'aspect fonctionnel des sons, qui, pourtant, laisse apparaître des faits dignes d'intérêt. Ces faits partent de la simple modification du timbre de certaines voyelles à des altérations complètes de certains mots ou phrases, rendant ces unités difficilement reconnaissables. Ces modifications concernent, à des degrés divers, la quasi-totalité des locuteurs francophones de ce pays.

Si la prononciation approximative d'un francophone peu ou pas lettré peut, à la limite, sembler normale, le fait que des individus diplômés de l'enseignement secondaire ou supérieur soient concernés par les mêmes phénomènes soulève quelques interrogations dont celle-ci : comment les particularités phonétiques du français parlé éclairent-elles la dynamique de la langue française en Côte d'Ivoire ?

Cet article s'intéresse particulièrement au fonctionnement des sons du français parlé en Côte d'Ivoire. Alors que la plupart des travaux mettent en avant le rôle prépondérant des langues maternelles ivoiriennes dans la particularisation du français parlé, nous montrons ici que ces langues ne sont pas responsables de tous les changements phonétiques qui surviennent (et s'installent) dans le français oral. L'étude fait ainsi ressortir qu'on peut rendre compte des modifications observées à partir de lois phonétiques universelles.

Nous commencerons par un exposé de la démarche méthodologique, qui sera le lieu de présenter notre terrain d'enquête, l'échantillon d'étude, ainsi que la procédure d'analyse des données. Cette première section sera suivie d'une autre consacrée aux résultats. Nous y ferons un inventaire des sons avant d'analyser leur fonctionnement. Dans la dernière section qui discute les résultats, nous tenterons d'expliquer les différentes particularités observées.

Méthodologie

La réalisation de cette étude a nécessité une phase d'enquête au cours de laquelle nous nous sommes intéressés aux productions orales de personnes issues de la population ivoirienne. Ce sont ces productions qui nous ont servi de base d'analyse. Le terrain d'étude présente cependant un aspect quelque peu particulier.

Terrain d'enquête

Le sens commun considère le terrain (presque) exclusivement comme un lieu physique, un espace géographique. Cette définition est quelque peu restrictive, car :

Le terrain n'est pas uniquement ni principalement une aire territoriale, un espace géographique, un lieu où se produisent des phénomènes humains et sociaux. [...] Un terrain, c'est avant tout un ensemble d'interactions [...] entre un chercheur et d'autres personnes. [...] Et l'on peut envisager des interactions indirectes telles que celles qui se produisent ordinairement à travers la communication écrite, lorsqu'on travaille sur des témoignages historiques ou des textes littéraires ou encore sur des documents médiatiques comme la publicité, la signalisation, la presse, la radio, les graffitis, la télévision, le cinéma, des sites ou des forums internet, etc. (Blanchet, 2012 : 31)

Comme on peut le voir avec Blanchet, la notion de « terrain » recouvre une variété de champs d'investigation que la définition générale du terme ne permet pas d'appréhender. Le rappel de cette définition présente donc une certaine utilité pour notre propos, dans la mesure où le terrain de cette étude ne correspond pas à un lieu physique ou un espace géographique. L'étude s'appuie en effet sur des documents médiatiques issus de la radio, de la télévision et d'Internet. Le corpus est constitué de productions orales extraites d'émissions radiophoniques, d'émissions humoristiques, de chansons d'artistes ivoiriens, d'interviews et discours d'hommes et de femmes politiques ivoiriens, ainsi que de films et interviews de comédiennes ivoiriennes. En dehors des émissions radiophoniques que nous avons enregistrées nous-même, toutes les autres sources citées ici sont disponibles sur Internet. Les différents intervenants dans ces clips (artistes, hommes et femmes politiques, comédiennes) sont bien connus en Côte d'Ivoire.

Le choix de ces documents médiatiques se justifie par le fait qu'ils sont révélateurs, d'une part, de cette appropriation spectaculaire du français en Côte d'Ivoire dont parlent certains chercheurs (Canut, 2006 ; Manessy, 1993 ; Kouadio, 2008 ; Simard, 1994, etc.) et, d'autre part, de l'usage décomplexé que font les Ivoiriens de la variété non-standard du français qui leur sert de principale langue d'intercompréhension. On retrouve aisément dans ces documents le français tel qu'il est couramment pratiqué en Côte d'Ivoire. En écoutant ces documents, on se rend vite compte en effet que le français parlé n'est pas (toujours) la norme standard de référence, mais plutôt une forme qui s'en éloigne plus ou moins. Cette réalité permet de soutenir Kouadio (2008) qui dit que le français est passé d'une langue coloniale-impériale à une langue ivoirienne dont la pratique décomplexée s'observe à travers l'usage de variétés² plus ou moins proches du français central. Ceci ne semble d'ailleurs pas étonner l'auteur qui pense que, sans doute sous l'influence d'Houphouët-Boigny (premier président ivoirien) « qui a donné au français un rôle essentiellement pratique [...], parler "le français de France" n'a probablement jamais connu en Côte d'Ivoire le même prestige que dans d'autres pays africains francophones comme par exemple le Sénégal, le Gabon ou le Congo Brazzaville ». Nombre de chercheurs parlent de l'existence d'un « français de Côte d'Ivoire » ou « français ivoirien » qui se définit par rapport à un continuum allant d'une variété basilectale à un français acrolectal, en passant par un mésoclecte et un argot.

Dans la pratique, ces différentes variétés s'interpénètrent. Cependant, alors qu'on assiste à une quasi-disparition de l'acrolecte³, un français moyen résultant du mélange de toutes les variétés en présence se répand largement et est utilisé comme langue véhiculaire⁴. En considérant la sphère musicale, ce français ivoirisé est la langue du zouglou et du rap abidjanais, deux genres musicaux particulièrement engagés dans la dénonciation des maux de la société ivoirienne. Mais, il n'y a pas que la musique. Dans les productions humoristiques, à la télévision (émissions, séries ivoiriennes, etc.), à la radio, dans les meetings politiques, etc., on retrouve ce même français, qui apparaît comme l'outil linguistique idéal quand il s'agit de s'adresser aux masses populaires. Aussi peut-on considérer ces sources comme des terrains dignes d'intérêt quand il s'agit d'étudier le français parlé en Côte d'Ivoire.

Échantillon

L'échantillon d'étude est composé de vingt et un (21) individus, dont sept (07) femmes et quatorze (14) hommes, issus des 4 grandes familles linguistiques (kwa, kru, gur et mandé (nord et sud)) qui regroupent les langues maternelles ivoiriennes. Ces individus, que nous désignons

² Sur la question des variétés du français parlé en Côte d'Ivoire, on pourra se référer à Hattiger (1983), Mel et Kouadio (1990), Simard (1994, 1998), Lafage (1998, 2002), Ploog (2001), Boutin (2002), Aboa (2008), Kouadio (2006, 2008), Assémou (2017, 2018), entre autres.

³ Sur la question de la quasi-disparition de l'acrolecte, on pourra se reporter à Boutin (2002).

⁴ Selon Dumont (1990 : 23-24) « une langue devient vraiment véhiculaire lorsqu'elle est utilisée par des locuteurs libérés de toute contrainte normative acceptant d'en pratiquer une forme abâtardie, aux yeux des puristes ».

par « participant(e)s », sont de catégories socioprofessionnelles et de niveaux d'instruction différents. Les niveaux d'instruction sont : « Non scolarisé », « Primaire », « Secondaire » et « Bac + ». Les participants identifiés comme « Non scolarisés » sont ceux qui n'ont été ni scolarisés ni alphabétisés. Dans l'échantillon, deux vendeuses répondent à ce critère. Nous avons recueilli leurs interventions à la radio. Les individus de niveau « Primaire » ne sont pas allés au-delà de la sixième année du cycle primaire. Ceux de niveau « Secondaire » ont le baccalauréat tout au plus. Les participants de niveau « Bac + », diplômés de l'enseignement supérieur, sont les plus nombreux (plus de 60 % de l'échantillon). Ce sont des anciens étudiants, des enseignants-chercheurs, etc.

La situation socioprofessionnelle fait référence à la dernière activité professionnelle (publiquement connue) de l'individu. Sur la base de ces variables, on peut répartir l'échantillon comme suit :

- Selon l'appartenance linguistique :
 - Kwa : 07
 - Kru : 04
 - Gur : 03
 - Mandé : 07 (Nord : 02 ; Sud : 05)
- Selon la situation socioprofessionnelle et les niveaux d'instruction :
 - 05 enseignants-chercheurs de niveau « Bac + » (1 ancien président, 2 ministres, 1 député, 1 maire, et 1 défenseur des droits de l'homme)
 - 1 député de niveau « Bac + »
 - 2 ministres de niveau « Bac + »
 - 1 journaliste de niveau « Bac + »
 - 4 artistes musiciens dont 02 « Bac + », 01 « Secondaire » et 01 « Primaire »
 - 3 humoristes de niveau « Bac + »
 - 3 comédiennes (niveaux inconnus)
 - 2 vendeuses dans l'informel « Non scolarisées »

Analyse des données

Les émissions radiophoniques et les clips vidéo dont nous nous sommes servi dans la constitution du corpus ont une durée totale de cent quatre-vingt-dix-huit minutes douze secondes (198 minutes 12 secondes), soit trois (3) heures dix-huit (18) minutes et douze (12) secondes. L'analyse des données repose sur une approche contrastive. En écoutant les différents documents qui composent notre corpus, nous avons relevé les unités lexicales dont la prononciation ne correspondait pas à celle admise en français standard. Ces unités n'ont toutefois pas été totalement isolées de leurs contextes linguistiques. Cette précaution nous a semblé nécessaire du fait que, dans certains cas, l'environnement peut induire certaines modifications, notamment en raison du phénomène de la coarticulation.

Pour chaque donnée à analyser, nous donnons, à gauche, une transcription phonétique (entre crochets droits), au centre, une transcription orthographique (en italique), et, à droite, une glose (entre guillemets). Les mots qui apparaissent en italique dans les gloses sont des mots nouchi (l'argot ivoirien), ou des emprunts aux langues maternelles ivoiriennes. Pendant la phase de transcription phonétique, l'Interactive IPA Chart, une version sonore de l'Alphabet Phonétique international, nous a été d'une grande utilité. Nous y avons recouru pour identifier certains sons, notamment chez une participante non scolarisée.

Résultats

Diverses particularités apparaissent aussi bien dans l'inventaire des sons que dans leur fonctionnement.

Inventaire des sons

L'inventaire des sons fait apparaître des unités inconnues de la langue standard, tant en ce qui concerne les voyelles que pour ce qui est des consonnes.

Les consonnes du français parlé en Côte d'Ivoire

Les données recueillies montrent que le système consonantique est un peu plus étendu que celui du français standard. En plus des consonnes françaises, nous avons relevé les occlusives labio-vélaires [gb] (1a) et [kp] (1b, c), les affriquées [dʒ] (2a, b) et [tʃ] (2c), ainsi que l'occlusive palatale [ʃ] (3) :

- | | | | |
|--------|--------------------------|--|--|
| (1) a. | [pehegboflotopulɔ̃] | <i>péher gbofloto pour lui</i> | « payer <i>gbofloto</i> pour lui » |
| b. | [dɔbɔnpwajedakpi] | <i>deux bonnes poignées d'akpi</i> | « deux bonnes poignées d' <i>akpi</i> » |
| c. | [isɔ̃akrofeɔ̃direakpanĩ] | <i>i sont accrochés on dirait akpani</i> | « ils sont accrochés, on dirait des <i>akpani</i> » |
| (2) a. | [sɛnuɔ̃sãadʒovã] | <i>c'est nous on sent adjovan</i> | « c'est nous qui puons l' <i>adjovan</i> » |
| b. | [wolosoɛpadʒãdʒu] | <i>wolosso c'est pas djandjou</i> | « une <i>Wolosso</i> n'est pas une <i>djandjou</i> » |
| c. | [nuvɛlʃuːz] | <i>nouvelle tchouse</i> | « nouvelle <i>tchouse</i> » |
| (3) | [sekejevãajovã] | <i>cé qué yé vends ? aguiovan...</i> | « ce que je vends ? <i>aguiovan...</i> » |

Ce sont des mots tels que « *gbofloto* », « *akpi* », « *akpani* », « *adjovan* », « *djandjou* », « *tchouse* », et « *aguiovan* » qui justifient l'extension du système consonantique. Étant donné qu'ils sont inconnus en français standard, nous en donnons les traductions ci-dessous :

Consonnes	Exemples de mots		Glose
	Forme orthographique	Prononciation	
[gb]	Gbofloto	[gbofloto]	Galette de farine blé
[kp]	Akpi	[akpi]	Amande du <i>Ricinodendron heudelotii</i>
	Akpani	[akpanĩ]	Chauve-souris
[dʒ]	Adjovan	[adʒovã]	Poisson salé, qu'on laisse faisander et sécher, utilisé comme assaisonnement
	Djandjou	[dʒãdʒu]	Prostituée
[tʃ]	Tchouse	[tʃuz]	Chaussure
[ʃ]	Aguiovan	[ajovã]	(variante de « <i>adjovan</i> »)

Tableau 1 : Illustration des consonnes non attestées en français standard

En ce qui concerne la prononciation du « R », les variantes apicale [r] et uvulaire [ʀ] du français standard sont toutes deux attestées. Nous avons cependant noté une prépondérance du « R » apical. Sur les vingt et un (21) participants, seize (16), soit 76,19 % de l'échantillon, réalisent ce « R », contre seulement 9,52 % pour la variante uvulaire. Nous avons également observé des cas d'alternance des deux variantes dans le discours, notamment chez deux (2) des participants. En outre, chez une participante « Non scolarisée » dont la langue maternelle appartient à la famille kwa, nous avons relevé un autre « R » plutôt proche de [l]. Une recherche de correspondance dans l'Interactive IPA Chart nous a permis de nous rendre compte qu'il

s'agit de la consonne alvéolaire battue [ɾ]. Ci-dessous la transcription d'une phrase dans laquelle apparaît cette consonne :

(4) [ʒegãapealepehediri / prepare / donemezãfã] *Jé gan en pé aller péher di riz, préparer, donner mes enfants*

L'énoncé (4) correspond à peu près à « Je gagne un peu (d'argent) pour aller payer du riz que je prépare pour (le donner à) mes enfants ». Si l'on compare cet énoncé à sa glose, on peut se rendre compte que le français de cette participante est très approximatif ; ce qui reflète sa non-scolarisation.

Sur la base de ces constatations, on peut établir les deux tableaux de consonnes suivants :

		OCCLUSIVES				
Lieu / Mode	Bilabiales	Alvéolaire	Dorso-palatale	Dorso-vélaires	Labio-vélaires	Palatale
Sourdes	p	t		k	kp	
Sonores	b	d		g	gb	ʝ
Nasales	m	n	ɲ	ŋ		

Tableau 2 : Tableau des occlusives

Tout comme en français standard, les mots dans lesquels apparaît la consonne [ɲ] sont des emprunts à l'anglais.

		CONSTRUCTIVES				AFFRIQUÉES
Lieu / Mode	Labio-dentales	Alvéolaires	Post-alvéolaire	Apico-alvéolaires	Uvulaire	Palatales
Sourdes	f	s	ʃ			ʧ
Sonores	v	z	ʒ			dʒ
Latérale				l		
Roulées				r	R	
Battue				ɾ		

Tableau 3 : Tableau des constrictives et des affriquées

Nous avons relevé vingt-cinq (25) sons consonnes, dont six (6) non attestés en français standard. D'un point de vue phonologique, on peut affirmer que c'est un système à vingt-deux (22) phonèmes consonantiques, étant donné, d'une part, que les variantes de « R » (apicale, uvulaire, battue) identifiées n'ont pas de rôle phonémique et, d'autre part, que pour [dʒ] et [ʝ] tout semble indiquer qu'il s'agit de deux variantes d'un même phonème.

Les voyelles du français parlé en Côte d'Ivoire

Les données suggèrent que la voyelle postérieure orale /ɑ/ et sa correspondante nasale /ã/ ne sont pas attestées dans le système vocalique ivoirien. Aucun des participants en effet ne réalise ces deux voyelles. Cependant, nous ne pouvons pas affirmer qu'il y a une neutralisation de l'opposition /ɑ/ / /a/ comme en français standard. Aucune preuve ne permet d'attester l'existence antérieure de la postérieure orale /ɑ/ dans le français des locuteurs. Quant à la postérieure nasale [ã], les participants lui substituent l'antérieure nasale [ã̃]. Ainsi, « avant » /avã/ et « maman » /mamã/, par exemple, sont réalisés respectivement [avã̃] et [mãmã̃] comme dans l'énoncé (5) suivant :

(5) [avãnomãmãpɔtepaŋ] *avant nos mamans portaient pagnes* « avant nos mamans portaient des pagnes »

Mais, tout comme en français standard, la tendance est à la neutralisation de l'opposition /œ̃/ /ɛ̃/ au profit de /ɛ̃/. Des mots comme « chacun » /ʃakœ̃/ et « trente-et-un » /trãteœ̃/ prononcés respectivement [ʃakɛ̃] (6a) et [trãtjɛ̃] (6b) l'attestent :

- (6) a. [ʃakɛ̃sədəmãdekãivalenome] *chaquin⁵ se demandait quand i va les nommer* « chacun se demandait quand est-ce qu'il allait les nommer »
 b. [lãtrãtjɛ̃œ̃ktõbdõmildiset] *le trentien octob' deux mille dix-sept* « le trente-et-un octobre deux mille dix-sept »

Mais la substitution de [ɛ̃] à [œ̃] est loin d'être pas systématique. Dans certains contextes comme en (7) ci-dessous, la voyelle [œ̃] est bel et bien réalisée :

- (7) a. [lãvõœ̃nœ̃fdesãbr] *le vungt-neuf décembre* « le vingt-neuf décembre »
 b. [ʃakœ̃dɛpa:rtimãb] *chacun des partis memb'* « chacun des partis membres »

Rappelons qu'en français, la voyelle [œ̃] correspond à la graphie « un ». [ɛ̃], par contre, est la forme phonétique de diverses formes graphiques : « in » (fin), « ain » (main), « aim » (daim), « ein » (feindre). L'occurrence de [œ̃] dans [ʃakœ̃] « chacun » en (7b), est donc justifiée ; mais pas en (7a) où [œ̃] apparaît dans l'articulation de « vingt-neuf » : on a ainsi [võœ̃nœ̃f] au lieu de [vẽtnœ̃f]. Ici, la tendance est inversée, [œ̃] remplaçant [ɛ̃].

Au-delà de ces observations, des mots tels que « gbonhin » [gbõhĩ] (8a) et « tchoun » [tʃũ] (8b) observables dans le français de certains des participants pourraient justifier l'inclusion des voyelles nasales [ĩ] et [ũ] dans l'inventaire. Considérons les énoncés de (8) :

- (8) a. [õnœ̃oblizɛdãfɛdɛgbõhĩ] *on est obligé de fai des gbonhin* « nous sommes obligés de constituer des groupes »
 b. [õzõdũityõtũ] *aujourd'hui tu te tchoun* « aujourd'hui, tu te vends »

Les données montrent en définitive que toutes les voyelles françaises, à l'exception de [ɑ] et [ã], apparaissent dans le français des participants. Par ailleurs, ces mêmes données suggèrent que trois voyelles nasales non-attestées en français standard, à savoir [ã ; ĩ ; ũ], sont à prendre en compte dans l'inventaire. L'ensemble des voyelles peut être présenté comme ci-dessous :

		Lieu d'articulation			
		Antérieures		Centrales	Postérieures
Mode d'articulation		Étirées	Arrondies	Neutres	Arrondies
Aperture					
Fermées		i / ĩ	y		u / ũ
Mi-fermées		e	ø		o
Mi-ouvertes		ɛ / ɛ̃	œ / œ̃	ə	ɔ / õ
Ouvertes		a / ã			

Tableau 4 : Tableau des voyelles

Nous avons relevé dix-sept (17) sons vocaliques dont onze (11) orales [i ; e ; ɛ ; y ; ø ; œ ; ə ; a ; u ; o ; ɔ] et six (6) nasales [ĩ ; ẽ̃ ; œ̃ ; ã ; õ ; ũ].

Fonctionnement des consonnes

Le fonctionnement consonantique est marqué par divers phénomènes dont des chutes.

⁵ Nous employons « qu » en lieu et place de « c » ici pour éviter que le mot soit lu avec un « s » phonétique.

Chutes des consonnes [l] et [r] en position finale

Devant un verbe à initiale consonantique, les participants ont tendance à ne pas réaliser le [l] final des pronoms « il(s) » /il/ et « elle(s) » /ɛl/. Leurs formes phoniques respectives [il] et [ɛl] ne sont plus réduites qu'aux voyelles qu'elles contiennent :

- (9) a. [petinjarafołosenufo / *pétit nyarafolo Sénoufo, quand* « le petit nyarafolo Sénoufo, quand il dit
kãidinõsenõ] *i dit non c'est non* non, c'est non »
- b. [isõwit / izõdømikro] *i sont huit, i z'ont deux micros* « ils sont huit, ils ont deux micros »
- c. [kãerãt / sekømsa] *quand è rent', c'est comme ça* « quand elle rentre, c'est comme ça »
- d. [omylyøevamet / sãfamøadzovã] *au mulueu è va mett' son* « au milieu, elle va mettre son fameux
fameux adjovan adjovan »

Mais, en cas d'enchaînement, le [l] est maintenu dans la prononciation de ces pronoms :

- (10) [ilɛlatisepa] *il est là ti sais pas* « il est là mais tu ne le sais pas »

Notons que c'est dans l'articulation de « il(s) » et « elle(s) » que nous observons la chute de [l] en fin de mot. L'énoncé (11), par exemple, montre que les participants réalisent effectivement le [l] final dans l'articulation des autres mots français :

- (11) [ðlapɛllidvokal] *on l'appelle lead vocal* « on l'appelle lead vocal »

Il faut cependant distinguer entre finale syllabique et fin de mot. Si [l] est conservé en fin de mot (hormis « il(s) » et « elle(s) »), cette consonne tombe généralement en finale syllabique ; ce qui fait que pour « quelque chose » /kɛlkøʒ/, « quelqu'un » /kɛlkø/, et « multiplier » /mytipliʒ/, on retrouve les prononciations [kɛkøʒ], [kɛkø], [mytipliʒ], comme dans les exemples de (12) :

- (12) a. [saresãbpaakɛkøʒsa] *ça ressemb' pas à quèque chose* « ça ne ressemble pas à quelque
ça ? chose, ça ? »
- b. [ðvøkekøðnãlevlotr] *on veut quèqu'un on enlève* « on veut quelqu'un, on enlève
l'autre l'autre »
- c. [tusəramytiplijepað] *tout sera mutiplié pa deux* « tout sera multiplié par deux »

La consonne [r] ne distingue pas entre finale syllabique et fin de mot : dans les deux contextes, elle peut être élidée. Analysons le corpus ci-dessous :

- (13) a. [tierasazjealøtpa:l] *ti es rassasié alo tu paales* « Tu es rassasié, alors tu parles »
- b. [lakødivwasøredeveloppe] *la Cô' d'Ivoi serait* « la Côte d'Ivoire serait
développée développée »
- c. [regadmamitmãmãprãpup repare] *régade mamite maman* « regarde la marmite que
prend pour préparer maman utilise pour cuisiner »
- d. [ðmaãvwajealynivessite] *on m'a envoyé à l'univessité* « on m'a envoyé à l'Université »

En (13a) et (13b), [r] est en finale de mot dans « alors » /alø:r/ et « Côte d'Ivoire » /kotdivwa:r/. En (13c) et (13d), la position de [r] dans « marmite » /ma:rmit/ et « université » /ynivɛ:rsite/ correspond à une finale syllabique qui ne coïncide pas avec la fin des mots. Mais, on remarque qu'aussi bien en (13a, b) qu'en (13c, d), la consonne [r] tombe malgré la différence

des contextes. La chute de la liquide [r] semble donc s'étendre à toutes ses positions, excepté la position initiale syllabique.

Réduction des groupes consonantiques

En français standard, en positions initiale, médiane et finale, [r] peut former des groupes avec les occlusives [p ; b ; t ; d ; k ; g] et les fricatives [f ; v]. [l] pour sa part est exclu après [d] et [t]. Dans les groupes « Consonne + l » (désormais [Cl]) et « Consonne + r » (désormais [Cr]) en position finale syllabique, la non-réalisation des liquides [r] et [l] semble être la règle. Les groupes [Cl] et [Cr] sont le plus souvent réduits à [C], c'est-à-dire la consonne qui précède [r] ou [l] :

(14) a. [sivuzazutesāswasākat]	<i>si vous ajoutez cent soixant-quat'</i>	« si vous ajoutez cent soixante-quatre »
b. [vuzavelazæpɪnuðsuf]	<i>vous avez l'agent et puis nous on souff'</i>	« vous avez l'argent et puis nous on souffre »
c. [aferasɥiv]	<i>affaire à suiv'</i>	« affaire à suivre »
d. [dāləkaddyɛraʃdepe]	<i>dans le cad' du RHDP</i>	« dans le cadre du RHDP »
e. [õnamẽmpabewẽ / niẽteredəfəpalababedje]	<i>on n'a même pas besoin ni intérêt de fai palab' à Bédié</i>	« on n'a même pas besoin ni intérêt de faire palabre à Bédié »
f. [tuləmðdedəvənydetektœdeāk]	<i>tout le monde est devenu détecteur dé enc'</i>	« tout le monde est devenu détecteur d'encre »
g. [sɛprɔp]	<i>c'est prop' !</i>	« c'est parfait ! »
h. [saresābpaakəkəʃozsa]	<i>ça ressemb' pas à quéque chose ça ?</i>	« ça ne ressemble pas à quelque chose, ça ? »
i. [ẽnezāpkivjẽdəlakodivwa:]	<i>in èzemp' qui vient de la Co' d'Ivoii</i>	« un exemple qui vient de la Côte d'Ivoire »
j. [selɛpetimaladiepuĩðrɛg]	<i>c'est les péti' maladies et puis on règ'</i>	« ce sont les petites maladies et puis on règle »
k. [ekivjẽməprād / mōnōk]	<i>et qui vient me prend' ? Mon onc' !</i>	« et qui vient me prendre ? Mon oncle ! »

On remarque que les positions initiale et médiane préservent l'intégrité des groupes [Cr] et [Cl]. C'est en finale de mot que se produit la réduction des groupes. Dans les exemples (14a-g), les groupes [Cr] en fin de mots sont réduits à [C] seulement dans « quatre » [kat], « souffre » [suf], « suivre » [sɥiv], « cadre » [kad], « palabre » [palab], « encre » [ãk] et « propre » [prɔp]. Il en est de même dans les exemples de (14h-k) qui illustrent les cas de [l]. On observe la chute de cette consonne dans « ressemble » [resāb], « exemple » [ɛzāp], « règle » [rɛg] et « oncle » [ōk].

Mais en cas de prononciation de la voyelle finale graphique (15a, c, d) ou d'enchaînement (16), les groupes [Cr] et [Cl] en fin de mots conservent leur intégrité :

(15) a. [onorablœ / mɛdamzemesɥø]	<i>honorables, mesdames et messieurs</i>	« honorables, mesdames et messieurs »
b. [onorabzẽvite]	<i>honorab' z'invités</i>	« honorables invités »
c. [utrœlɛprezidā]	<i>outrɛ les présidents</i>	« outre les présidents »
d. [ləminisrœafi]	<i>le minisre Achi</i>	« le ministre Achi »

- e. [ləpremjeminis] *le Premier minis'* « le Premier ministre »
 (16) [lotrareysisavi] *l'autre a réussi sa vie* « l'autre a réussi sa vie »

Le groupe [bl] de « honorable » est effectivement prononcé en (15a) [onorablœ] où le « e » muet final est réalisé [œ]⁶. Mais, sans une voyelle qui le suit, le groupe est réduit ; d'où la prononciation [onorab] en (15b). Il en va de même en (15c) et (15d) où, en raison de la prononciation du « e » final graphique, le groupe [tr] est préservé ici dans « outre » prononcé [utrœ], et « ministre » articulé [minisrœ]. L'exemple (15d) avec « ministre » [minisrœ] laisse à penser que la prononciation de la voyelle finale graphique protège uniquement la consonne finale, car, comme on peut le constater, l'occlusive [t] n'est pas prononcée. On peut même avancer, en observant « ministre » [minis] en (15e), qu'en l'absence d'une voyelle protectrice, le groupe [tr] tombe lorsqu'il est précédé de la fricative [s].

L'exemple (16) montre que l'enchaînement protège le groupe [Cr] de la réduction. En ce cas, la voyelle à laquelle le groupe se lie (ici [a]) se comporte comme une voyelle protectrice (à l'image de [œ] en (15a)). L'exemple (15e) semble confirmer que la prononciation de la voyelle finale graphique protège seulement la consonne finale du groupe, c'est-à-dire [r], et pas le groupe tout entier.

Les suites consonantiques [td], [tn], [kt], [st] font aussi l'objet de réduction. Quand cela se produit, c'est la première consonne de la suite qui tombe. Si l'on prend le cas des mots « maintenant » /mɛ̃nã/ (ou /mɛ̃tã/), « Côte d'Ivoire » /kɔdivwa:R/, « directeur » /dirɛktœ:R/, on remarque que les occlusives apico-dentale [t] et dorso-vélaire [k] tombent. Pour ces trois lexèmes donc les prononciations [mɛ̃nã] (17a), [kɔdivwa:] (17b), [dirɛtœ:] (ou [dirɛtœ:]) (17c) sont les plus fréquentes :

- (17) a. [pukwatielabamɛ̃nã] *pouquoi ti es là-bas mainnant* « pourquoi tu es là-bas maintenant ? »
 b. [lavɛnmãdɛnkɔdivwadəpɛ] *l'avènement d'une Cô d'Ivoi de paix* « l'avènement d'une Côte d'Ivoire de paix »
 c. [mwãzɛtɛʃɛfdœsɛ:rvis / sudirɛtœ:] *mouan j'ai été chef de service, sous-dirètè* « moi j'ai été chef de service, sous-directeur »

On observe le même phénomène dans « exemple » /ɛgzãpl/, « texte » /tɛkst/, « complexe » /kɔplɛks/, « ministre » /ministr/ et « excellence » /ɛksɛlãs/, prononcés [ɛzãpl / ɛzãp], [tɛs], [kɔplɛs], [minis] et [ɛsɛlãs]. Dans « exemple » articulé [ɛzãp] ou [ɛzãpl], c'est la dorso-vélaire [g] qui est tombée. La réduction de la suite consonantique [st] peut s'observer dans l'articulation de « ministre » /ministr/, « congressiste » /kɔgrɛsist/, « houphouëtiste » /ufwɛtist/, qui deviennent respectivement [minis] (18a), [kɔgrɛsis] (18b), [ufwɛtis] (18c) :

- (18) a. [lœkamaradvãlekɔlpudevɛni:minis] *Leurs camarades vont à l'école pou dévɛni minis'* « leurs camarades vont à l'école pour devenir ministres »
 b. [alunanimitedekɔgrɛsis] *à l'unanimité des congressis'* « à l'unanimité des congressistes »
 c. [rasãblɛmãdɛzɛufwɛtis] *rassemblement des houphouëtis'* « rassemblement des houphouëtistes »

La suite [st] semble se différencier des autres. En cas de réduction, contrairement aux autres suites, nous remarquons que c'est la deuxième consonne, à savoir [t], qui tombe.

⁶ La voyelle finale prononcée sonne comme celle qu'on peut entendre dans la réalisation du mot « cœur » /kœ:r/.

La non-réalisation de certaines autres consonnes met en jeu un mécanisme un peu plus complexe. Dans l'articulation de certains mots, les fricatives [ʒ], [v], [s] ne sont pas réalisées, et l'on peut percevoir un bruit de souffle qui donne à penser que ces consonnes sont remplacées par un « h » soufflé. Analysons le cas de [ʒ] à partir des exemples de (19) :

- | | | |
|-------------------------------------|--|--|
| (19) a. [selâhâkifetu] | <i>c'est l'anhent qui fait tout</i> | « c'est l'argent qui fait tout » |
| b. [lɔmnɛpaalɛʒik
amâhevîtamîne] | <i>l'homme n'est pas allègique à
manher vitaminé</i> | « l'homme n'est pas allergique à
(manger) ce qui est vitaminé » |
| c. [nusikwa /
isôtrodâhere] | <i>noussis quoi ! Ils sont trop
danhéré</i> | « les <i>noussis</i> , ils sont trop
dangereux » |

Il y a altération des lexèmes « argent » /aʀʒã/, « manger » /mãʒe/ et « dangereux » /dãʒɛʀø/ qui deviennent « anhent » [âhã] (19a), « manher » [mãhe] (19b), « danhéré » [dãhere] (19c).

Le phénomène s'observe avec [v] dans les énoncés suivants :

- | | | |
|------------------------|--|--|
| (20) a. [sahaale] | <i>ça ha aller</i> | « ça va aller » |
| b. [ʒəmãhedɔneagbagbo] | <i>je m'en hais donner à
Gbagbo</i> | « je m'en vais donner à Gbagbo » |
| c. [vumahepaekute] | <i>vous m'avez pas écouté</i> | « vous ne m'avez pas écouté » |
| d. [jɔhøprãmôlãhãubjê] | <i>ye heux prend mon
l'anhent, ou bien !</i> | « je veux prendre mon argent, ou
bien ! » |

Les différents allomorphes du verbe « aller » sont réalisés avec un « h » aspiré à la place du « v ». Ainsi, « va » /va/ est prononcé [ha] dans « ça va aller » (20a), « vais » s'articule [hɛ] dans « je m'en vais donner à Gbagbo » (20b). La forme « avez » (de « avoir ») devient [ahe] dans « vous m'avez pas écouté » (20c). La conjugaison du verbe « vouloir » aux trois personnes du singulier donne à observer la même modification. C'est pourquoi « veux » /vø/ en (20d) s'articule [hø].

Le remplacement de [s] par [h] se remarque dans la prononciation des numéraux allant de « soixante » à « soixante-dix-neuf » inclus. En (21) ci-dessous, pour « soixante-quinze », le participant prononce [swãhãkêʒ] au lieu /swasãtkêʒ/ :

- | | | |
|---|--|--|
| (21) [salaavâseteswãhãkêʒswãhãkêʒ
/mẽnãtianupaledekôbjê] | <i>ça là, avant c'était
swanhan-quinze swanhan-
quinze⁷. Maintenant ti as
nous paler de combien ?</i> | « ça, avant, c'était soixante-
quinze (francs CFA l'unité).
Maintenant, tu vas nous parler de
combien ? » |
|---|--|--|

Les occlusives [k], [g], [t] et [ɲ] sont, elles aussi, concernées par le remplacement par [h]. Examinons les exemples suivants :

- | | | |
|-----------------------------|--|---|
| (22) [jɛmẽmpasêhã] | <i>y'ai même pas cinhanne</i> | « je n'ai même pas cinquante » |
| (23) a. [õnevenirehaderybi] | <i>on est véni réhader Rubi</i> | « on est venu regarder Rubi » |
| b. [rehadfamãsêtdabobo] | <i>réhade femme enceinte
d'Abobo</i> | « regarde une femme enceinte
d'Abobo » |
| (24) [pehise] | <i>péhi sè</i> | « petite sœur (jeune fille) » |
| (25) [õnagãhe] | <i>on a ganhé</i> | « on a gagné » |

⁷ Au sujet de la reduplication des unités lexicales, on pourra se reporter, par exemple, à Assémou (2018).

Dans la prononciation du numéral « cinquante » en (22), le participant substitue le [h] au [k]. Il prononce alors plutôt [sẽhã] au lieu de /sẽkã/ (il nasalise aussi le [t] final). En (23a, b), un autre participant remplace le [g] par [h] dans « regarder », et prononce [rehade] au lieu de /rəgar:de/. L'adjectif « petit » et le verbe « gagner », respectivement prononcés [pehi] en (24) et [gãhe] en (25), illustrent le remplacement de [t] et [ɲ] par [h].

La semi-consonne [j] également subit la même modification dans plusieurs mots comme « moyen » (26a), « payer » (26b), « employé » (26c), « meilleur » (26d, e), « voyez » (26f) :

(26) a. [ɛmwahẽdɛdɛvɔpɛlakɔdivwa:]	<i>les moiens de développer la Côté d'Ivoii</i>	« les moyens de développer la Côte d'Ivoire »
b. [sɛlɔvɔlɔkivapehe]	<i>c'est le vieux-là qui va péher</i>	« c'est le vieux qui va payer »
c. [paleasɔnãplwahe]	<i>paler à son emploihé</i>	« parler à son employé »
d. [isɔpadevɔnylɛmɔhœ:rzami]	<i>i sont pas dévenus les meuheurs amis ?</i>	« ne sont-ils pas devenus les meilleurs amis ? »
e. [zɛsɔimɛhɛklijãdeusman]	<i>je suis méhè client dé Ousmane</i>	« je suis le meilleur client de Ousmane »
f. [vuvwaheɔzɔdɔqizɛfɛznɔ]	<i>vous voihez aujourd'hui j'ai chaise non !</i>	« vous voyez, aujourd'hui j'ai une chaise, n'est-ce pas ? »

Dans des mots comme « moyens » /mwajẽ/, « payer » /peje/, « employé » /ãplwaje/, « meilleur » /mɛjœ:r/ ou /mɛjœ:r/, et « voyez » /vwaje/, le [h] aspiré remplace [j], forme phonétique de « y ».

Dans la prononciation de « comme ça » et « parce que », on remarque la même substitution. Dans l'articulation de la locution conjonctive « parce que » /parskə/, à l'exception de la consonne initiale [p], toutes les autres sont remplacées par un [h] aspiré, ce qui donne la prononciation [pahɛ] illustrée par les exemples ci-dessous :

(27) a. [sɛpapahɛsɛdu]	<i>c'est pas pahé c'est doux</i>	« ce n'est pas parce que c'est doux (intéressant) »
c. [sɛpapejapatravajopei]	<i>c'est pahé y a pas travail au pays</i>	« c'est parce qu'il n'y a pas de travail au pays »

Les modifications qui surviennent dans la prononciation de la locution adverbiale « comme ça » /kɔmsa/ sont quasi-similaires à celles observées dans la prononciation de « parce que ». Ici également, les locuteurs ne conservent que la consonne initiale. Le [m] final de [kɔm] et le [s] initial de [sa] sont effacés. À la place, on a l'apparition d'un [h] aspiré, ce qui donne pour « comme ça » la prononciation [kɔhã] (avec nasalisation de la voyelle finale [a]) dans les exemples de (28) :

(28) a. [sɛpakɔhãfamsekɔpɔt]	<i>c'est pas conhan femme sé compote</i>	« ce n'est pas comme ça qu'une femme se comporte »
b. [siɔvikɔhãsɛpapahɛsɛdu]	<i>si on vit conhan c'est pas pahé c'est doux</i>	« si on vit comme ça, ce n'est pas parce que c'est doux (intéressant) »

Fonctionnement des voyelles

Les phénomènes de labialisation, de délabialisation, d'amuïssements, et de nasalisation sont très fréquents dans l'articulation des sons vocaliques.

Les délabialisations et les labialisations

La labialisation concerne les antérieures étirées /i ; e ; ε/, tandis que les antérieures arrondies /y ; œ ; ø/ et la centrale arrondie [ə] font l'objet de délabialisation. Ces modifications ne sont pas aléatoires. Les faits montrent que chaque voyelle est remplacée par celle qui s'oppose à elle du point de vue de la labialité. Ainsi, chaque étirée est remplacée par l'arrondie correspondante, et vice versa. Les faits montrent également que les deux phénomènes obéissent à certaines contraintes. Analysons les exemples de (29) :

- (29) a. [tierasazjealɔtpa:l] *ti es rassasié alo tu paales* « tu es rassasié, alors tu parles »
 b. [tipezamœfasesa] *ti pé jamais effacer ça* « tu ne peux jamais effacer cela »
 c. [tiseɤpapukwamẽilela] *ti sais pas pouquoi main il est là* « tu ne sais pas pourquoi, mais il est là »

En (29a), le locuteur alterne [i] et [y] dans la prononciation du pronom « tu ». Dans « tu es rassasié », le 'u' de « tu » devient 'i'. Dans « alors tu parles », par contre, le 'u' de « tu » est réalisé normalement. L'énoncé (29b) correspond, en français standard, à « Tu (ne) peux jamais effacer ça » /typøzamefasesa/. Ici, le locuteur délabialise les voyelles /y/ et /ø/ qui deviennent [i] et [e], leurs correspondantes antérieures étirées respectives. Ces alternances sont fréquentes. Ainsi, la réalisation du schwa [ə] dans « venir » /vəni:R/ et « devenir » /dəvəni:R/, pour ne prendre que ces exemples, est fonction de la voyelle de la syllabe subséquente. Au participe passé, en raison du 'u' /y/ qui apparaît dans les formes « venu » /vəny/ et « devenu » /dəvəny/, le schwa [ə] est réalisé normalement. Mais, à l'infinitif, il n'est pas rare que cette voyelle soit remplacée par la voyelle [e], l'antérieure étirée qui lui est le plus proche.

À l'inverse, les voyelles antérieures étirées sont labialisées dans l'environnement des antérieures arrondies correspondantes :

- (30) a. [omylyøevametsɔfamøadzovã] *au mulueu è va mett' son fameux adjovan* « au milieu elle va mettre son fameux adjovan »
 b. [etrepridøekɔtynny] *être épris de paix contunue* « être épris de paix continue »
 c. [ɤerøynilemãbdəmɔpati] *j'ai reuni les memb' de mon pati* « j'ai réuni les membres de mon parti »
 d. [ləvisprezidãdølarøpyblik] *le vice-président de la republique* « le vice-président de la république »
 e. [ɤfpeielempenənuzazamẽrøpɔdy] *FPI-LMP ne nous a jamais répondu* « le FPI-LMP ne nous a jamais répondu »
 f. [isɔpadevønylemøhœ:rzami] *i sont pas devenus les meuheurs amis ?* « ne sont-ils pas devenus les meilleurs amis ? »
 g. [ləvœnœfdesãbr] *le vungt-neuf décembre* « le vingt-neuf décembre »
 h. [vœvœdøvẽtjẽvẽtjẽ] *vungt vungt-deux vingtien vingtien* « vingt vingt-deux vingt-et-un vingt-et-un »

On voit ici que les voyelles antérieures étirées sont remplacées par leurs correspondantes arrondies. En (30a) et (30b) la voyelle /i/ est remplacée par [y] dans « milieu » [mylyø] et « continue » [kɔtynny]. Dans les énoncés (30c, d, e), [ø] se substitue à [e] dans « réuni » [røyni], « république » [røpyblik], « répondu » [røpɔdy]. Le remplacement de /e/ par sa correspondante arrondie [ø] s'observe avec « meilleurs » qui, en (30f), est prononcé [møhœ:r] au lieu de /mejøe:r/. La nasale /ẽ/ également subit la labialisation et devient [œ] dans « vingt » prononcé [vœ] au lieu de /vẽ/ en (30g, h).

D'une manière générale, la prononciation des antérieures arrondies pose quelques problèmes. Deux cas de figure se présentent : soit elles sont remplacées par leurs correspondantes étirées (ou la voyelle la plus proche, dans le cas du schwa) soit elles assimilent la (les) voyelle(s) étirée(s) qui les précèdent. Il y a délabialisation dans le premier cas, et labialisation dans le deuxième. On pourrait y voir une harmonie d'arrondissement.

Les amuïssements

L'amuïssement est un processus qui aboutit à la non prononciation d'un son qui (normalement ou autrefois) était articulé. On assiste à ce phénomène dans la prononciation de « président » /prezidã/, « professeur » /profesœ:r/ et « appétit » /apeti/. La voyelle [i] est amuïe dans « président », et [e] n'est pas prononcé dans « professeur » et « appétit » :

- | | | |
|--------------------------------|---|---|
| (31) a. [ləprezdãufwebwapi] | « le prézdent Houphouët-Boigny » | « le président Houphouët-Boigny » |
| b. [ləprezdãdələrepyblikapale] | « le prézdent de la république a palé » | « le président de la république a parlé » |
| c. [profsoədædrwa] | « Profseur de droit » | « professeur de droit » |
| d. [bõnapti] | « Bon ap'tit ! » | « bon appétit ! » |

Dans la prononciation de « professeur » chez certains locuteurs, ce n'est pas seulement la voyelle [e] contenue dans la forme phonique /profesœ:r/ qui est amuïe, mais toute la syllabe [-fe-] dont cette voyelle est le noyau. Cela aboutit à la prononciation [proosœ:].

Les nasalisations

Les voyelles orales [ɛ] et [a] sont nasalisées dans les mots « mais » /mɛ/, « même » /mɛm/, « jamais » /zame/, « maman » /mamã/ et /mwa/, qui sont articulés respectivement [mẽ], [mẽm], [zamẽ], [mãmã] et [mwã], comme en (32) :

- | | | |
|------------------------------------|--|--|
| (32) a. [mẽkɛskilvanuzãvwajemẽtnã] | <i>main qu'est-ce qu'il va nous envoyer maintenant</i> | « mais qu'est-ce qu'il va nous envoyer maintenant » |
| b. [õnupa:lmalmeõsãgabadesa] | <i>on nous paale mal main on s'en gaba dé ça</i> | « on nous parle mal mais on s'en fout » |
| c. [ɛpømẽmpapehegbofloto] | <i>è peut maimme pas péher gbofloto</i> | « elle ne peut même pas payer gbofloto » |
| d. [fozamẽtãfedenemi] | <i>faut jamain te fai d'ennémis</i> | « il ne faut jamais te faire d'ennemis » |
| e. [regadmamitmãmãprãpupprepare] | <i>regade mamite mamman prend pour préparer</i> | « regarde la marmite que maman utilise pour cuisiner » |
| f. [gbagboemwãõnapyetenemi] | <i>Gbagbo et mouan on a pu êt' ennémis</i> | « Gbagbo et moi, on a pu être ennemis » |

Il semble, cependant, que le phénomène soit circonscrit à quelques mots bien précis, notamment ceux présentés ici.

L'opposition [o] / [ɔ]

Les voyelles [o] et [ɔ] s'opposent par leurs degrés d'aperture. En effet, même si dans certaines présentations elles sont classifiées comme des voyelles moyennes, il faut savoir que [o] est mi-fermée et que [ɔ] est mi-ouverte. Sur le plan de leur position dans la syllabe (ou distribution syllabique), ces deux voyelles s'excluent mutuellement. On dit qu'elles sont en distribution complémentaire, et la loi qui régit leur distribution est appelée loi de distribution complémentaire ou loi de position. En français standard, selon la loi de position, [o] apparaît en syllabe accentuée ouverte, et [ɔ] en syllabe accentuée fermée (Léon et Léon, 1997 : 33). D'après les données que nous avons analysées, cette loi semble ne pas toujours opérer en français de Côte d'Ivoire. Des réalisations telles que celles de (33) ci-dessous montrent en effet que [ɔ] peut apparaître aussi bien en syllabe fermée qu'en syllabe ouverte.

- | | | |
|-------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| (33) a. [sakderieɣbɔlə] | <i>sac dé riz est gbôlô</i> | « le sac de riz est vide » |
| b. [devlopelakɔdivwa:] | <i>développer la Côté d'Ivoiii</i> | « développer la Côte d'Ivoire » |
| c. [ivatapepoto] | <i>i va taper poteau</i> | « il va échouer » |

Dans [gbɔ-lɔ] (33a), la voyelle [ɔ] apparaît en syllabe ouverte, là où, en français standard, la loi de distribution complémentaire prévoit sa correspondante fermée [o]. Par ailleurs, même si dans [kɔ-divwa:] (33b) [ɔ] apparaît en syllabe ouverte, la réalité est que nous sommes bien en face d'une syllabe fermée ; la prononciation exacte étant /kot-divwa:R/.

Notons que le français admet quelques exceptions à la loi de position (Léon et Léon, 1997 : 34). Dans les mots français présentant un "o" avec un accent circonflexe au niveau graphique, cette voyelle se prononce [o] en syllabe fermée. C'est pourquoi un mot comme « côte » se réalise [kot]. Cette règle non plus n'est pas respectée, et dans les mots français présentant un "o" avec accent circonflexe, le "ô" est généralement prononcée [ɔ]. On peut même évoquer un problème d'orthoépie. En effet, sur le plan graphique, un mot d'origine ivoirienne comme « gbôlô » s'écrit (dans la presse écrite par exemple) avec un accent circonflexe sur chaque "o" pour indiquer justement qu'ici c'est le "o" mi-ouvert [ɔ] qui est de rigueur. C'est d'ailleurs cette manière d'écrire que nous avons adoptée ici. Cette règle d'écriture peut cependant dérouter les autres francophones (les natifs notamment) dans la mesure où elle indique le contraire de ce que prescrit le français standard.

On observe tout de même que la loi de position est respectée en (33c) dans [po-to]. Mais, alors que [ɔ] peut apparaître en syllabe fermée et en syllabe ouverte, tout semble indiquer que [o] est exclu en syllabe fermée. En effet, un mot comme « côte » /kot/ est prononcé [kɔt] par les participants. Le mot « Côte d'Ivoire » par exemple reçoit deux prononciations. Dans l'une, le « t » de « côte » n'est pas réalisé, ce qui conduit à la prononciation [kɔdivwa:]. Dans l'autre, cette consonne est effectivement réalisée, et l'on obtient la prononciation [kɔtdivwa:]. Mais, comme on peut le voir, dans un cas comme dans l'autre c'est la voyelle [ɔ] qui apparaît. Ces deux prononciations posent problème. La première n'est pas conforme à l'énoncé général de la loi de position. La seconde par contre ne respecte pas l'exception que cette loi prévoit à propos de la prononciation du « o » avec accent circonflexe.

À l'analyse des données, un autre fait concernant l'opposition [o] / [ɔ] apparaît. Considérons le corpus suivant :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------------|---|
| (34) a. [sakderieɣbɔlə] | <i>sac dé riz est gbôlô</i> | « le sac de riz est <i>gbôlô</i> (vide) » |
| b. [peheɣbofloto] | <i>péher gbofloto</i> | « payer <i>gbofloto</i> » |
| c. [selekɔkɔ] | <i>c'est les côcô</i> | « ce sont les <i>côcô</i> (quemandeurs) » |

En observant les mots « gbôlô » [gbɔlə], « gbofloto » [gbofloto], et « côcô » [kɔkɔ], on peut remarquer que les voyelles d'un même mot ont le même timbre. Il n'y a pas d'alternance [o] /

[ɔ] au sein d'un même mot. Ainsi, dans une structure polysyllabique de type CV1CV2 (où C symbolise une consonne, et V une voyelle), V1 et V2 correspondent à la même voyelle. On pourrait y voir une tendance à l'harmonie.

Discussion

Ce travail, qui s'intéresse particulièrement au fonctionnement des sons du français parlé en Côte d'Ivoire, vise à expliquer comment les particularités phonétiques de ce français éclairent la dynamique de la langue française dans ce pays. Pour ce faire, nous avons procédé à un inventaire des sons avant d'en aborder le fonctionnement.

L'inventaire consonantique montre un système plus étendu dont la nouveauté réside dans la présence de six (6) consonnes non attestées en français standard. Il s'agit des occlusives labio-vélaires [kp] et [gb], des affriquées [tʃ] et [dʒ], de l'occlusive palatale [j], et de la consonne alvéolaire battue [r]. L'inventaire des voyelles révèle l'absence du [ɑ] postérieur et de sa nasale [ã] dans le français parlé. Ces résultats montrent un système phonétique différent de celui du français standard.

Le fonctionnement des unités phoniques également présente des particularités. Dans le fonctionnement des consonnes, on note des chutes en position finale, des cas de réduction de certains groupes et suites consonantiques, ainsi que des aspirations. Le fonctionnement des voyelles est, quant à lui, marqué par des labialisations et délabialisations, des nasalisations, des amuïssements, ainsi que le non-respect de la loi de position qui régit la distribution syllabique des voyelles [o] et [ɔ].

Si quelques-unes des particularités soutiennent la thèse de l'influence des langues maternelles ivoiriennes, la grande majorité des faits observés s'explique plutôt par des facteurs plus divers, qui ne sont pas forcément en lien avec ces langues.

Langues maternelles ivoiriennes et particularismes phonétiques

On ne peut pas affirmer que les langues maternelles ivoiriennes ne sont pas en cause dans les particularismes phonétiques observés. Le fait est que ces langues impriment leurs marques dans le français oral, notamment à travers les emprunts lexicaux et les habitudes articulatoires des locuteurs.

Le rôle des emprunts lexicaux

On peut rendre compte de la présence des occlusives labio-vélaires [kp] et [gb], des affriquées [tʃ] et [dʒ], et de l'occlusive palatale [j] dans l'inventaire par les emprunts lexicaux du français aux langues maternelles ivoiriennes. Dans la situation de contact de langues qui caractérise la Côte d'Ivoire, le français côtoie quotidiennement, en effet, une diversité de langues maternelles autochtones dont les systèmes phonologiques comportent les labio-vélaires [kp] et [gb] (Charette, 1984 ; Kaboré et Tchagbalé, 1998 ; Kouadio et Kouamé, 2004 ; Zogbo, 2005 ; Vogler, 2017 ; Ahoua et Kouadio, 2017 ; Adopo, s.d. ; entre autres). Or il se trouve que certains mots de ces langues, qui comportent les consonnes susmentionnées, sont passés dans le vocabulaire du français ivoirien. Aussi semble-t-il normal que ces consonnes intègrent aussi l'inventaire des sons du français parlé dans ce pays. Toutefois, pour ce qui est du cas spécifique des affriquées [tʃ] et [dʒ], il serait difficile d'expliquer leur présence dans l'inventaire par des emprunts directs aux langues maternelles ivoiriennes. Il faudrait plutôt les mettre en rapport avec la palatale [j].

Les affriquées [dʒ] et [tʃ] fonctionnent respectivement comme substituts de l'occlusive palatale sonore [j] et de sa correspondante sourde [c] qu'on retrouve dans les langues ivoiriennes, comme l'attestent également les travaux des auteurs ci-dessus cités. Certains mots

non-attestés en français standard mais qui font désormais partie du vocabulaire du français parlé en Côte d'Ivoire tels que « adjovan » et « attiéké » sont prononcés respectivement [àjová] et [àcèké] dans les langues d'emprunt. Ce faisant, ce que les francophones ivoiriens prononcent [ɖʒ] dans un mot comme « adjovan » est en réalité un [ʒ], c'est-à-dire un son semblable à ce que l'on peut entendre à l'initial du mot français « guirlande » par exemple. Cela explique pourquoi nous avons deux variantes lexicales, à savoir [adʒovã] et [ajovã], qui désignent la même réalité. Il en va de même du mot « attiéké » qui, dans les langues d'emprunt, se prononce [àcèké] (avec quelques différences tonales légères en fonction des groupes linguistiques). La présence de ces deux affriquées dans le système phonétique résulte donc d'un emprunt aux langues maternelles ivoiriennes, mais avec une réinterprétation des consonnes occlusives palatales d'origine, sans doute par préférence des locuteurs pour les affriquées. Il arrive même que ces occlusives palatales et les affriquées soient remplacées par des formes syllabiques composées d'une consonne alvéo-dentale ([d] ou [t]) et de la voyelle palatale [i]. [tʃ] et [c] deviennent [ti] tandis que [j] et [ɖʒ] deviennent [di]. C'est ce qui explique que pour un mot comme « attiéké » on a les prononciations [atʃeke] et [atjeke], la deuxième prononciation correspondant à la substitution de la syllabe [ti] à [c] ou [tʃ]. Cette substitution est fréquente dans de nombreux mots empruntés aux langues maternelles ivoiriennes, y compris des noms propres de personnes ou de lieux.

La présence des nasales [ĩ] et [ũ] dans l'inventaire vocalique s'explique également par les emprunts lexicaux du français aux langues maternelles ivoiriennes, suivant le schéma décrit pour les consonnes. Comme on peut le remarquer en observant les données, la nasalisation des voyelles [i] et [u] n'est pas systématique dans la prononciation des mots français. Si ces voyelles entrent dans l'inventaire, c'est parce que certains mots inconnus en français standard sont entrés dans le vocabulaire du français parlé en Côte d'Ivoire. Ces mots nouveaux sont pour la plupart d'origine nouchi, le parler jeune ivoirien qui, lui-même, emprunte aux langues maternelles ivoiriennes, ou crée des mots nouveaux. La variété nouchi est réputée pour son vocabulaire très dynamique. Les mots qui deviennent trop communs finissent par intégrer le vocabulaire populaire. C'est le cas de « gbonhin » [gbõhĩ] et « tchoun » [tʃũ], qui ont perdu leur caractère ésotérique pour devenir vulgaires. Le nouchi contribue ainsi à l'enrichissement lexical du français parlé en Côte d'Ivoire, ce qui peut expliquer l'extension du système phonologique en général. Rappelons aussi que les nasales [ĩ] et [ũ] font partie des systèmes des langues maternelles ivoiriennes (Kouadio et Kouamé, 2004 ; Adopo, s.d.).

Il apparaît ainsi que les emprunts lexicaux ne conduisent pas uniquement à un enrichissement lexical du français. Il y a également modification du système phonologique de cette langue.

Les habitudes articulatoires des locuteurs et les conditions d'apprentissage du français

Certaines des particularités mises en lumière par l'inventaire ne tiennent pas de l'emprunt lexical. Elles semblent plutôt mettre en avant les habitudes articulatoires des locuteurs, ainsi que les conditions d'apprentissage du français. C'est le cas de la consonne battue [ɾ]. Comme le montrent les données, elle peut apparaître dans des mots du français standard. Nous pensons qu'il s'agit d'une réinterprétation du « R » français par les locuteurs qui ne parviennent pas à réaliser cette consonne, et qui ont recours à leurs langues maternelles pour y trouver un son qui lui est proche. Dans le cas qui nous concerne, la participante qui prononce cette variante de « R » est d'origine baoulé, une langue kwa qui n'a pas le « R » français mais un « r » qui a la particularité d'être « “battu”, plus proche du l que du r français » (Kouadio et Kouamé, 2004 : 18). La réinterprétation du « R » français chez cette participante peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une personne d'un certain âge, qui n'a certainement pas appris le français en contexte formel. On peut donc avancer qu'elle n'a pas appris à réaliser le « R » français au cours de son enfance, d'où la difficulté. Les thèses psychologiques sur l'apprentissage des langues définissent en effet un âge optimum et un âge critique au-delà desquels l'apprentissage des

langues devient difficile (Azzam-Annachi, 2005). On peut ajouter que les conditions d'apprentissage du français (contexte informel, et sans doute tardif) ne lui ont pas permis d'apprendre la consonne française « R », d'où la réalisation du « r » battu (attesté dans sa langue maternelle) en lieu et place du « R » français. Cela signifie que cette réinterprétation ne s'étend pas à tous les locuteurs issus du même groupe linguistique que cette participante. En d'autres termes, on ne peut pas affirmer que tous les Baoulé prononcent systématiquement le « R » battu à la place du « R » français.

L'inventaire des voyelles révèle l'absence du [ɑ] postérieur dans le français parlé. Cette particularité également relevée par Boutin et Turcsan (2009), ne peut toutefois s'expliquer par la (quasi) disparition de cette voyelle en français moderne. Il faudrait plutôt convoquer les bases articulatoires des langues maternelles ivoiriennes. En effet, la voyelle postérieure orale [ɑ] et la nasale correspondante [ã] ne sont pas attestées dans les langues maternelles ivoiriennes. Aussi les locuteurs n'ont-ils pas pu être en contact avec ces sons dans leur enfance. Or nous savons que, même si l'enfant est capable de produire tous les sons vocaux possibles au cours de ses deux premières années de vie, ses « productions spontanées vont décroître progressivement jusqu'à que [sic] l'enfant ne retienne plus que les sons fournis par son entourage » (H. Ricaud-Droisy *et al.*, 2009 : 73). Cela démontre que « l'enfant construit sa langue à partir des formes orales qu'il entend » (Aimard, 1996 : 71). On comprend donc que les Ivoiriens qui sont nés en France notamment puissent réaliser ces sons, mais pas ceux qui sont nés et ont grandi en Côte d'Ivoire. Pour ces derniers, seule l'école pouvait leur permettre d'apprendre ces sons. Or, même à l'école, le « A » postérieur et sa nasale sont remplacés par les voyelles qui leurs sont proches et qui existent dans les langues maternelles ivoiriennes, à savoir [a] et [ã]. Des échanges que nous avons eus avec un professeur de CAFOP⁸ (ancien maître d'école primaire) et un Chef de circonscription de l'enseignement préscolaire et primaire, il ressort en effet que la différence entre les deux « A » français n'est pas enseignée aux élèves pendant les cours de français. Aussi, étant donné que dans l'apprentissage du français, les bases sont posées au préscolaire et au primaire, il nous semble clair que si dans les classes de ces cycles les enfants n'apprennent pas à réaliser [ɑ] et [ã] et à les distinguer de leurs correspondantes antérieures [a] et [ã], ceux-ci ne pourront que réaliser les antérieures (qui existent dans leurs langues) en lieu et place des postérieures. De plus, la différence entre les antérieures et leurs correspondantes postérieures étant ténue, la distinction est quelque peu difficile. Cela facilite par ailleurs la substitution des premières aux secondes. C'est donc aussi un cas de réinterprétation qui trouve son origine à la fois dans les habitudes articulatoires que les locuteurs ont héritées de leurs langues maternelles, et dans les conditions d'apprentissage du français.

Dans ces deux cas de réinterprétation, les locuteurs recourent à leurs langues maternelles parce que leurs habitudes articulatoires ne leur permettent pas de réaliser certains sons du français. Ce faisant, à la place des unités que leurs répertoires phoniques ne contiennent pas, ils emploient d'autres unités plus ou moins proches, que leur fournissent leurs langues maternelles. Les origines de ces réinterprétations sont donc lointaines. Elles semblent remonter à l'enfance, pendant la phase d'acquisition/apprentissage des langues.

En définitive, nous avons lieu de dire que ce sont les emprunts lexicaux aux langues autochtones et les réinterprétations qui sous-tendent l'extension des systèmes consonantique et vocalique du français parlé. Par ailleurs, les bases articulatoires des langues maternelles des locuteurs peuvent justifier l'absence dans l'inventaire de certains sons vocaliques français.

⁸ Centre d'animation et de formation pédagogique. C'est l'institution chargée de la formation des enseignants du primaire en Côte d'Ivoire.

Le jeu des principe et lois phonétiques

Si l'inventaire des sons rappelle l'importance de la situation sociolinguistique ivoirienne dans la particularisation du français parlé en Côte d'Ivoire, leur fonctionnement par contre révèle le jeu de certains principes et lois phonétiques.

Boutin et Turcsan (2009) ont remarqué que la finale syllabique en français de Côte d'Ivoire constitue une position faible dans laquelle des consonnes, notamment les liquides [l] et [r], s'affaiblissent et tombent. Notre étude confirme cette observation. Toutefois, il est à noter que ceci n'est pas une spécificité du français parlé en Côte d'Ivoire. Cette particularité (que l'on retrouve dans d'autres variétés du français) peut s'expliquer par le principe de la coarticulation, la loi du moindre effort, et, surtout, la loi des forces consonantiques.

Les langues sont ainsi faites que lorsqu'une personne parle, elle n'articule pas chaque son séparément ; chaque son s'enchaînant plutôt avec celui qui le précède et avec celui qui le suit (Léon et Léon, 1997 : 57). Ce phénomène, connu sous le nom de coarticulation, entraîne, si l'on parle « spontanément, familièrement et vite (...) beaucoup d'accidents de prononciation ».

Ces « accidents » sont également liés à la loi du moindre effort dont parle Martinet (2008 [1960] : 181) :

L'évolution linguistique est conçue comme régie par l'antinomie permanente entre les besoins communicatifs de l'homme et sa tendance à réduire au minimum son activité mentale et physique. Ici, comme ailleurs, le comportement humain est soumis à la loi du moindre effort selon laquelle l'homme ne se dépense que dans la mesure où il peut atteindre aux buts qu'il s'est fixés.

Cette tendance naturelle de l'homme à ne pas en faire plus qu'il n'en faut quand il s'agit d'atteindre un but donné s'applique aussi au domaine linguistique : il a tendance à faire des économies d'énergie quand il parle. Il s'ensuit qu'il peut articuler moins bien, tant que ce qu'il dit (en faisant des économies) n'entrave pas la réussite de la communication.

Mais, au-delà, il y a aussi que l'articulation des consonnes est soumise à la loi des forces consonantiques (Léon et Léon, 1997 : 59), qui détermine des consonnes fortes (ou faibles) par nature ou de par leur position dans la syllabe. Ainsi, par nature, les occlusives [p ; t ; k ; b ; d ; g] sont plus fortes que les fricatives [f ; s ; z ; v ; ʒ ; ʃ ; R ; l] ; et les consonnes sourdes [p ; t ; k ; ʃ ; f ; s] plus fortes que leurs correspondantes sonores [b ; d ; g ; ʒ ; v ; z] et les consonnes nasales. Le critère de la position dans la syllabe permet de distinguer deux cas de figure. Si deux consonnes sont en contact dans une même syllabe, les forces consonantiques sont définies en fonction de la nature des consonnes en contact. Dans le cas où les consonnes en contact appartiennent à deux syllabes distinctes, la consonne en finale syllabique est faible par rapport à celle qui se trouve en début de syllabe. Autrement dit, la fin de syllabe est une position faible par rapport à la position initiale syllabique qui, elle, est une position forte. Le fait est que « la consonne qui termine la syllabe précédente s'appelle implosive, celle qui commence la syllabe suivante est appelée explosive. [Et il se trouve que] l'explosive a toujours plus d'énergie que l'implosive ». En vertu de la loi des forces consonantiques, la consonne forte assimile celle qui est faible.

Comme nous le disions plus haut, ces lois peuvent, indépendamment de toute référence aux habitudes que les locuteurs ont héritées de leurs langues maternelles, permettre de rendre compte des différentes chutes consonantiques observées. Ainsi, on peut expliquer la chute de [l] dans les pronoms personnels « il(s) » et « elle(s) » respectivement articulés [i] et [ɛ] devant un verbe à initiale consonantique par la loi du moindre effort, mais surtout par la loi des forces consonantiques. Dans ces mots, [l] est en position finale syllabique, une position faible. Cela a pour conséquence une articulation avec peu d'énergie. La liquide étant prononcée faiblement, elle est facilement assimilée par la consonne suivante. Notons que cette prononciation

particulière de pronoms « il(s) » et « elle(s) » s’observe également chez les Français natifs, « dans la conversation familière, même en public » (Léon et Léon, 1997 : 108).

Il en va de même de la réduction des groupes consonantiques de types « Consonne + R » [Cr] et « Consonne + l » [Cl], que l’on observe ailleurs, notamment en France, au Canada et en Louisiane (Léon et Léon, 1997 : 104, 107-108 ; Lyche, 2000 : s.p.), et qui répond, elle aussi, à la loi des forces consonantiques. En général, deux consonnes en contact dans un mot se séparent en cas de syllabation. Ce n’est pas le cas de [r] et [l] qui ne se séparent pas de la consonne qui les précèdent. Les groupes [Cr] et [Cl] correspondant à des consonnes en contact dans une même syllabe, c’est la nature des consonnes qui régit l’assimilation. Or les liquides [r] et [l] sont plus faibles que les occlusives qui les précèdent, donc elles tombent. Cela permet de comprendre pourquoi un mot comme « cadre » se prononce [kad] et que « honorable » est articulé [onorab]. En plus d’être plus faibles que les occlusives par leur nature, [r] et [l] sont également en finale syllabique, une position implusive. Prononcées avec moins d’énergie, les deux liquides s’affaiblissent et/ou tombent. Dans un mot comme « ministre » prononcé [minis] au lieu de /ministr/, le groupe [Cr] entier tombe. Dans ce cas-ci, la liquide [r] tombe en premier, puis, la fricative [s] assimile l’occlusive [t] forte par nature mais faible parce qu’en position implusive. On voit donc qu’une consonne faible par nature (la fricative) peut assimiler une consonne forte par nature mais rendue faible de par sa position (ici l’occlusive [t]).

Ces mêmes lois phonétiques s’appliquent aux consonnes en contact mais appartenant à des syllabes différentes. Les mots « Côte d’Ivoire » /kotdivwa:r/ et « maintenant » /mẽtnã/ sont une belle illustration de l’application de la loi des forces consonantiques. Dans la prononciation de « Côte d’Ivoire » et « maintenant », bien souvent le [t] n’est pas réalisé ; ce qui aboutit aux prononciations [kɔdivwa:] et [mẽnã]. Si nous appliquons les principes de la syllabation, « Côte d’Ivoire » sera syllabé /kot-di-vwa:r/ et « maintenant » /mẽt-nã/. Dans les deux cas, la consonne [t] est en position implusive (faible) suivie d’une consonne forte de par sa position initiale syllabique (position explosive). Dans /kot-di-vwa:r/, [t] précède [d] qui est plus forte de par sa position. Dans /mẽt-nã/, [t] précède [n]. Dans les deux cas, [t] est assimilé par la consonne suivante. Il s’agit ici d’une assimilation totale. [t] devient donc [d] dans la prononciation de « Côte d’Ivoire ». Dans l’articulation de « maintenant », [t] devient d’abord sonore, donc [d]. Puis, il y a nasalisation de [d] qui, en fin de compte, devient [n]. On obtient, dans un cas comme dans l’autre, des géminées (deux consonnes identiques) qui, par la suite, sont simplifiées en une seule pendant l’articulation de chacun des mots. Comme le disent Léon et Léon (1997 : 60), l’assimilation totale de [t] dans l’articulation de « maintenant » qui devient [mẽnã] dans certains registres du français standard (et en cadien ; Lyche, 2000) est « un bel exemple d’usure de la langue ou d’économie linguistique ».

Le jeu des forces consonantiques et la loi du moindre effort peuvent expliquer les chutes consonantiques dans la prononciation d’autres mots comme « exemple » [ɛzãp], « complexe » [kɔplɛs], « excellence » [ɛselãs], « ministre » [minis]. Le cas du [k] non-réalisé dans « complexe » /kɔplɛks/ semble beaucoup plus tenir de la loi du moindre effort. Selon Malécot (1977 : 31), « les occlusives vélaires, quel que soit leur mode d’articulation, sont les plus “fortes” de toutes les consonnes ». Autrement dit, leur articulation est celle qui nécessite le plus d’énergie. Cela laisse à penser que la non-réalisation de la vélaire [k] dans des mots comme « complexe » répond plus à un besoin d’économie.

Au-delà des chutes consonantiques, les données que nous avons analysées suggèrent que la prononciation du français parlé en Côte d’Ivoire est aussi marquée par le remplacement de certaines consonnes par un bruit de souffle qui rappelle le h aspiré. Cette modification connue dans de nombreuses variétés du français et dans d’autres langues du monde correspond à ce que l’on appelle la spirantisation. Dubois *et al.* (1994 : 440), la définissent comme « (...) le passage d’un son dont l’articulation comporte une occlusion du chenal buccal à un son dont l’articulation comporte un resserrement du chenal buccal ». La spirantisation consiste donc à

passer d'une consonne occlusive à une consonne fricative. Mais il y a aussi spirantisation quand une fricative devient un h aspiré. Dans de nombreux cas, en effet, la consonne résultant de la spirantisation est la spirante laryngale [h] ou h aspiré. L'analyse montre que la majorité des cas de spirantisations observées aboutit au remplacement d'une consonne (occlusive ou fricative) par un h aspiré. Notons que le h aspiré ne fait pas partie de l'inventaire consonantique du français. Sa présence dans cette langue s'explique par les emprunts aux langues germaniques, au grec et au latin. Les mots français commençant par un h aspiré sont d'origine germanique, tandis que ceux débutant par un h muet sont d'origine grecque ou latine (Exare, 2017 : 2-45). Il est à noter également que le h aspiré résulte de la lénition (affaiblissement) d'autres consonnes occlusives ou fricatives (Bittner, 1995 ; Léon et Léon, 1997 ; Lafkioui, 2006 ; Exare, 2017). Les consonnes spirantisées que nous avons relevées sont la vélaire [g] comme dans la prononciation de « regarder », la fricative [v] dans certaines formes conjuguées de verbes comme « vouloir », « aller », « avoir », la fricative [ʒ] dans les mots « argent », « manger » et « dangereux » par exemple, la fricative [s] dans la prononciation de « comme ça » et « parce que », la nasale [ɲ] dans « gagner », ainsi que l'occlusive [t] dans l'articulation de « petit(e) ». Ces modifications peuvent s'expliquer par une lénition des consonnes. On peut évoquer une assimilation double, dans la mesure où le phénomène s'observe principalement en contexte intervocalique. Si l'on s'appuie sur le cas de « comme ça » /kəm-sa/, le [m], en position implosive, s'affaiblit et tombe. Mais on peut admettre que cette consonne nasalise préalablement la voyelle [ɔ], ce qui débouche sur une prononciation qui ressemble à [kɔ̃-sa]. Après la nasalisation de [ɔ] et la chute de [m], la fricative [s] se retrouve en position intervocalique, une position décrite comme favorisant les spirantisations (Bittner, 1995 : 19). Dans cette position, les locuteurs ne réalisent ni l'occlusion ni le resserrement du conduit vocal nécessaires à la production des occlusives et des fricatives. Par négligence (Exare, 2-52) ou par économie, les consonnes sont prononcées avec moins d'énergie. Elles ont ainsi tendance à être réalisées de façon continue, à la manière des voyelles précédentes ou subséquentes. Cette explication peut être appliquée à tous les cas de spirantisation, y compris les cas où la consonne aspirée est en initiale syllabique. Dans ces cas, c'est la coarticulation qui crée le contexte intervocalique favorisant la spirantisation. Dans « je veux... » prononcé [jəhø] par exemple, on peut observer que la fricative [v] à l'initiale de « veux » /vø/ se retrouve en position intervocalique dans le groupe rythmique /ʒəvø/. Par ailleurs, une fricative pouvant être convertie en semi-consonne selon le schéma « occlusive ⇒ fricative ⇒ semi-voyelle (⇒voyelle) » (Lafkioui, 2006), on peut parler de spirantisation quand [ʒ] devient [j] dans la prononciation du pronom « je » [jə/je]. Notons que la position initiale favorise aussi les aspirations (Bittner, 1995 : 19). On retrouve aussi la spirantisation de [ʒ] qui devient [h] dans certaines variétés du français, y compris en France (Léon et Léon, 1997 ; Bittner, 1995 ; Exare, 2017). À ce propos, Léon et Léon (1997 : 104) rapportent :

Spirantisation de CH et J, qui deviennent H. En Acadie et en Beauce québécoise, on entend, comme en Charentes dans le Poitou en France, que CH et J sont devenus des H aspirés. J'ai une chemise est prononcé [Hejnhmiz]. [H] est un souffle voisé de [h] qui est un souffle non voisé.

Pour ce qui est des voyelles également, des lois phonétiques peuvent permettre d'expliquer les particularités qui apparaissent dans leur fonctionnement. Il semble que l'alternance de *i* et *u* dans la prononciation du pronom personnel « tu » ou encore la labialisation du *i* de « continu » sont à mettre en rapport avec une harmonie vocalique dans laquelle non seulement [y] et [i], mais aussi [e ; ε ; ø ; œ ; ə ; ě ; œ̃] sont impliqués. Même si l'harmonie vocalique est connue dans les langues maternelles ivoiriennes (Kaboré et Tchagbalé, 1998 ; Kouadio et Kouamé, 2004 ; Zogbo, 2005), cela ne peut justifier l'apparition du phénomène dans le français parlé en Côte d'Ivoire. La labialisation des voyelles étirées /i ; e ; ε ; ě/ et la délabialisation des voyelles

arrondies /y ; ə ; ø ; œ ; œ̃/ s'expliquent plutôt par les difficultés articulatoires des éléments de la deuxième série, à savoir les voyelles antérieures arrondies du français.

Le système vocalique du français, avec ses trois voyelles orales internes [ø ; œ ; y], constitue en effet un cas rare (Hagège, 2013 : 20). Ces voyelles qui participent de l'originalité de la langue française peuvent être considérées comme difficiles, dans la mesure où « elles réunissent deux mouvements articulatoires rarement associés (articulation antérieure et labialisée) » (Chiss, Filliolet et Maingueneau, 1983 : 94), d'où leur appellation de voyelles orales composées, par opposition aux autres voyelles orales dites simples. On peut dire que la difficulté articulatoire de ces voyelles (rares) combinée à leur absence des systèmes des langues maternelles ivoiriennes fait que les francophones ivoiriens sont comme dans une situation où ils doivent opérer un choix. Ils ont la possibilité de faire l'effort de bien articuler ces voyelles. Dans ce cas, la priorité est à la réalisation de ces voyelles. Ce faisant, il peut y avoir une mise en place anticipée des organes phonatoires en vue de la prononciation desdites voyelles, ou plutôt un retard dans l'abandon de la position des organes phonatoires correspondant à leur prononciation. Cette première possibilité débouche sur des labialisations, et les mécanismes impliqués décrits ici sont ceux à l'origine de l'harmonie vocalique, comme l'expliquent Dubois *et al.* (1994 : 55). La seconde possibilité semble guidée par la loi du moindre effort. Plutôt que de fournir assez d'énergie pour réaliser ces voyelles difficiles, les locuteurs procéderaient plutôt à une substitution de ces sons par leurs correspondants attestés dans leurs langues maternelles et en français. Dans ce cas, c'est la délabialisation des antérieures arrondies du français. Cela peut expliquer pourquoi en cas de labialisation ou de délabialisation, le choix de la voyelle n'est pas aléatoire : celle qui remplace et celle qui est remplacée se distinguent uniquement par le trait de labialité. Autrement dit, une antérieure étirée est remplacée par l'antérieure arrondie qui lui correspond (ou qui lui est le plus proche), et vice versa. Il semble cependant que les monosyllabiques obéissent beaucoup plus à la loi du moindre effort. Dans « tu » /ty/ et « cœur » /kœ/ qui sont souvent réalisés respectivement [ti] et [kœ], par exemple, aucune voyelle a priori ne justifie la délabialisation de [y] et [œ]. Dans le cas de « tu », parfois le contexte justifie la délabialisation ou la labialisation. Ainsi, dans « ti es rassasié » [tierazje], le fait que « tu » /ty/ soit suivi de « es » /ɛ/ dans la forme de base « tu es rassasié » /tyerasazje/, rend prévisible l'assimilation par voisinage (le /ɛ/ étiré délabialise /y/, une voyelle arrondie). Dans « ti sais pas pourquoi » [tisepapukwa], l'assimilation se fait par projection de noyau. Cela signifie que la voyelle noyau d'une syllabe influence celle d'une autre syllabe qui lui est plus ou moins proche. Ainsi, le /ɛ/ de « sais » /sɛ/ influence le /y/ de /ty/ et le délabialise en lui communiquant son trait de labialité : ici l'assimilation est régressive. C'est la même assimilation par projection de noyau (on parle en réalité de gouvernement par projection nucléaire) qui se passe dans le cas de « meilleur » /mejœ:R/ (ou /mejœ:R/) qui est prononcé [mehe:] en cas de délabialisation de la voyelle antérieure arrondie /œ/ de la seconde syllabe du mot, ou [møhœ:] quand il y a labialisation de la voyelle étirée /ɛ/ (ou /e/), noyau de la première syllabe. Tous ces cas d'assimilation (par voisinage et par projection de noyau) peuvent bien justifier une harmonie vocalique. Il s'agirait ici d'une harmonie d'arrondissement.

L'opposition [o] / [ɔ] montre un autre type d'harmonie vocalique. Le fait que les voyelles des syllabes successives d'un même mot soient identiques, et que l'on n'observe pas d'alternance [o] / [ɔ] au sein d'une même unité lexicale dans le cas de certains mots empruntés aux langues ivoiriennes amène à privilégier la piste de l'harmonie ATR. En effet, dans des mots comme « gbofloto » [gbofloto] ou « gbôlô » [gbɔlɔ], le [o] +ATR n'apparaît pas dans une syllabe adjacente à une autre ayant pour noyau le [ɔ] -ATR. Mais, étant donné que ces mots sont des emprunts (sans doute aux langues maternelles ivoiriennes), on peut dire qu'ils ont conservé une des propriétés des langues d'origine.

Les nasalisations et les amuïssements constituent des cas marginaux. Ils concernent seulement quelques mots à l'heure actuelle. Les nasalisations sont un autre type d'assimilation

qui concerne les mots « maman » /mamã/, « jamais » /zame/, « même » /mem/, « moi » /mwa/ et « mais » /me/. La nasalisation des voyelles orales présentes dans ces mots tient de toute évidence à une influence des consonnes nasales qui les précèdent. La voyelle copie le trait de nasalité de la consonne précédente. La nasalisation est due à une assimilation progressive, c'est-à-dire qu'il y a un retard dans l'abandon de la position des organes phonatoires correspondant à la prononciation de la nasale (ici [m]). Quant aux amuïssements de « i » dans l'articulation de « président » [prezdã], et de « e » dans la réalisation de « professeur » [profsoe], ils relèvent sans doute d'une négligence dans l'articulation du premier mot, et d'une hypercorrection dans le cas du second. Suivant le schéma de l'hypercorrection, certains Ivoiriens remplacent la voyelle étirée [e] par le schwa [ə] dans « bon appétit » et prononcent ainsi [bõnapti] au lieu de /bõnapeti/.

Conclusion

Cette étude de la prononciation vise à montrer comment les particularités phonétiques du français parlé en Côte d'Ivoire éclairent la dynamique de la langue française dans ce pays. Nous avons fait un inventaire des sons, et procédé à une analyse de leur fonctionnement.

L'inventaire fait ressortir le rôle des langues maternelles ivoiriennes dans la dynamique du français en Côte d'Ivoire. Les emprunts lexicaux à ces langues peuvent en effet justifier l'extension des systèmes consonantique et vocalique. L'absence de certaines voyelles du français peut s'expliquer par leur absence des bases articulatoires des langues maternelles des participants. Mais il semble que le rôle des langues autochtones se limite principalement à la structure des systèmes consonantique et vocalique. Le fonctionnement des sons révèle, quant à lui, le jeu de lois phonétiques universelles.

Les chutes et les spirantisations observées dans le fonctionnement consonantique mettent en jeu des principe et lois tels que la coarticulation, la loi du moindre effort et la loi des forces consonantiques, qui rendent compte des relâchements, lénitions et chutes de certains sons.

Dans le fonctionnement des voyelles, on observe des délabialisations et labialisations qui sont dues à la combinaison de deux facteurs principaux : les difficultés articulatoires des voyelles antérieures arrondies du français et l'absence de ces voyelles des systèmes des langues maternelles ivoiriennes. Ce faisant, la loi du moindre effort peut expliquer la délabialisation de ces voyelles difficiles. D'un autre côté, l'effort d'une juste prononciation de ces mêmes voyelles aboutit, par assimilation, à la labialisation des voyelles antérieures étirées environnantes. Il en résulte une tendance à l'harmonisation des traits de labialisation de certaines voyelles, ce qui fait penser à une harmonie vocalique. D'autres phénomènes marginaux observables dans le fonctionnement vocalique tels que les amuïssements et les nasalisations relèvent plutôt de la loi du moindre effort, des assimilations et des hypercorrections.

Même s'ils ne sont pas systématiques chez tous les francophones du pays, les faits observés restent assez répandus pour que, selon nous, il soit nécessaire de les prendre en compte dans l'enseignement du français. Cela pourrait aider les enseignants et leurs élèves à savoir (mieux) distinguer les prononciations admises en français standard de référence de celles qui relèvent de pratiques non-standards.

L'étude montre, en fin de compte, que les langues maternelles ivoiriennes ne sont pas entièrement responsables de la dynamique du français en Côte d'Ivoire. Les particularités que nous venons d'analyser se retrouvent chez les locuteurs d'autres variétés du français, aussi bien en France qu'en Amérique du Nord (Québec, Louisiane, etc.). Et, chez les uns comme chez les autres, l'application (sans doute inconsciente) de lois phonétiques universelles est l'une des causes qui sous-tendent les modifications, et par-delà la dynamique du français.

Abdou Diouf fait observer qu'« il y a un français d'Afrique ; il ne faut pas en avoir honte. Québécois, Belges, Romands font, sans complexes, usage du leur. Il faut cependant lui conserver sa structure et sa solidité » (Organisation internationale de la Francophonie, 2003 : 89). Le français parlé en Côte d'Ivoire est un aspect de ce « français d'Afrique ». Si ses particularités peuvent être expliquées par des lois universelles, on peut alors se demander si cette conception (puriste) d'une langue française monolithique et statique ne devrait pas être dépassée pour voir dans le français parlé en Côte d'Ivoire une variété à part entière qui mérite que l'on s'y intéresse, dans la perspective de son développement.

Bibliographie

- ABOA Abia Alain Laurent, 2008, « La francophonie ivoirienne : enjeux politiques et socioculturels », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 40/41, p. 163-178.
- ADOPO Assi François, s.d., « Changement tonal et vocalique dans le système verbal de l'akyé », <http://www.ltml.ci/files/revue/changement%20%20vocalique.pdf>, consulté le 10 mai 2019.
- AHOUA Firmin et KOUADIO Yao Edouard, 2017, « Caractéristiques acoustiques des consonnes fortis / lenis en potou », Firmin Ahoua et Benjamin Ohi Olugbé, *Typologie et documentation des langues en Afrique de l'Ouest. Les actes du 27^e Congrès de la Société de Linguistique de l'Afrique de l'Ouest (SLAO)*, Paris, L'Harmattan, pp. 107-126.
- AIMARD Paule, 1996, *Les débuts du langage chez l'enfant*, Paris, Dunod.
- ASSEMOU Assémou Maurice Ludovic, 2017, *Les particularités morphosyntaxiques du français de Côte d'Ivoire et la problématique de la norme*, Thèse de Doctorat, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny.
- ASSEMOU Assémou Maurice Ludovic, 2018, « Analyse contrastive de la reduplication en français standard et français de Côte d'Ivoire », *Studii de gramatica contrastiva/Studies in contrastive grammar*, n°30, pp. 7-21.
- AZZAM-HANNACHI Radia, 2005, *Évolution de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire en France : formation et représentations des enseignants du premier Degré*, Thèse de Doctorat, Nancy, Université Nancy 2.
- BITTNER Michèle, 1995, *Réalisation des constrictives f et ʒ en parler saguenéen, étude acoustique*, Mémoire de Maîtrise, Université Laval.
- BLANCHET Philippe, 2012, *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethnosociolinguistique de la complexité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- BOUTIN Akissi Béatrice, 2002, *Description de la variation : Étude transformationnelle des phrases du français de Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat, Grenoble, Université de Grenoble.
- BOUTIN Akissi Béatrice et TURCSAN Gabor, 2009, « La prononciation du français en Afrique : la Côte d'Ivoire », Jacques Durand, Bertrand Laks, Chantal Lyche, *Phonologie, variation et accent du français*, Paris, Hermès, pp. 133-156.
- CANUT Cécile, 2006, « Lafage Suzanne. Le lexique français de Côte d'Ivoire. Appropriation et créativité », *Cahiers d'études africaines*, n°181, pp. 226-229.
- CHARRETTE Monik, 1984, « Analyse phonologique des emprunts en dida de Niakassé », *Revue québécoise de linguistique*, Vol. 14, n°1, pp. 87-111.
- CHISS Jean-Louis, FILLIOLET Jacques et MAINGUENAU Dominique, 1983, *Linguistique française*, Paris, Hachette.

- DODO Jean Claude, s.d., « Quelques faits prosodiques du français standard ivoirien », www.ltml.ci/files/article13/JEAN_CLAUDE_DODO.pdf, consulté le 02 avril 2019.
- DODO Jean Claude, 2014, « La prononciation du français ivoirien : un cas de dynamique linguistique », *ANADISS*, n°17, pp. 97-106.
- DUBOIS Jean *et al.*, 1994, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.
- DUMONT Pierre, 1990, *Le français langue africaine*, Paris, L'Harmattan.
- EXARE Christelle, 2017, *Les aspirations intrusives dans l'anglais des apprenants francophones*, Thèse de Doctorat, Paris, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
- HAGEGE Claude, 2013, *La structure des langues*, 7^e édition, Paris, PUF.
- HATTIGER Jean-Louis, 1983, *Le français populaire d'Abidjan : un cas de pidginisation*, Abidjan, ILA.
- KABORE Raphaël et TCHAGBALE Zakari, 1998, « ATR, ouverture et arrondissement vocaliques dans quelques systèmes africains », *Faits de langues*, n°11-12, pp. 467-490.
- KOUADIO N'Guessan Jérémie, 2008, « Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 40/41, p. 179-197.
- KOUADIO N'Guessan Jérémie, 2006, « Le nouchi et les rapports dioula-français », *Le français en Afrique*, n°21, p. 177-191.
- KOUADIO N'Guessan Jérémie et KOUAME Kouakou, 2004, *Parlons baoulé, langue et culture de la Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.
- KOSSMAN Maarten, 1995, « La spirantisation dans les parlers zénètes : aperçu historique », Petra Bos (ed.), *Langues du Maroc : aspects linguistiques dans un contexte minoritaire*, Tilburg, Tilburg University Press, p. 11-19.
- LAFAGE Suzanne, 1998, « “Le français des rues”, une variété avancée du français abidjanais », *Faits de langues*, n°11-12, p. 135-144.
- LAFAGE Suzanne, 2002, « Le lexique français de Côte d'Ivoire. Appropriation et créativité », *Le français en Afrique*, n°16-17.
- LAFKIOUI Mena, 2006, « La spirantisation de la vélaire occlusive simple /k/ dans les variétés berbères du Rif », *Studi Maghrébini*, p. 219-228.
- LÉON Monique et LÉON Pierre, 1997, *La prononciation du français*, Paris, Nathan.
- LYCHE Chantal, 2000, « Affaiblissement consonantique en cadien », *Linx*, n°42, p. 29-43.
- MALECOT André, 1977, *Contribution à l'étude de la force d'articulation en français*, La Haye, Mouton.
- MANESSY Gabriel, 1993, « Normes endogènes et français de référence », Daniel Latin, Ambroise Queffelec et Jean-Tabi Manga, *Inventaire des usages de la francophonie. Nomenclatures et méthodologies*, Montrouge, John-Libbey Eurotext, p. 15-23
- MARTINET André, 2008 [1960], *Éléments de linguistique générale*, 5^e édition, Paris, Armand Colin.
- MEL Gnamba Bertin et KOUADIO N'Guessan Jérémie, 1990, « Variétés lexicales du français de Côte d'Ivoire », Clas André et Ouoba Benoit, *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone*, Montrouge, John Libbey Eurotext, p. 51-58.
- MOURIGH Khalid, 2017, « La spirantisation en berbère ghamari », in Vicente Angeles, Caubet Dominique, Amina Naciri-Azzouz (éds.), *La région du Nord-Ouest marocain : parlers et pratiques sociales et culturelles*, Prensas de la Universidad de Zaragoza, p. 251-263
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2003, *Les États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne. Rapport général*, consulté le 23 mai 2016.

- PLOOG Katja, 2001, « Le non-standard entre norme endogène et fantasme d'unicité. L'épopée abidjanaise et sa polémique intrinsèque », *Cahiers d'études africaines*, n°163-164, p. 423-442.
- RICAUD-DROISY Hélène, OUBRAYRIE-ROUSSEL Nathalie, SAFONT-MOTTAY Claire, 2009, *Psychologie du développement, enfance et adolescence*, Paris, Dunod.
- SIMARD Yves, 1998, « Français de Côte d'Ivoire : principes d'organisation de l'énoncé », *Le français en Afrique*, n°12, pp. 295-310.
- SIMARD Yves, 1994, « Les français de Côte d'Ivoire », *Langue française*, n°104, p. 20-36.
- VOGLER Pierre, « Contribution à une classification des langues kru (Niger-Congo) », <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01574391/document>, consulté le 10 mai 2019.
- ZOGBO Ganoléba Raymond, 2005, *Dictionnaire Bété-Français*, Abidjan, Les Editions du CERAP.

Sources du corpus (Clips vidéo, disponibles sur YouTube)

- « Discours mémorable et historique de Gbagbo »
- « Jeudi, c'est Koulibaly ! Le parrainage des candidats à l'élection présidentielle »
- « Soro Guillaume à ses parents de Ferké : Je ne suis pas un homme qui cède au chantage »
- « Gnamien Konan : Pourquoi j'ai quitté le RHDP? »
- « Discours du Président Abdallah Toikeusse MABRI lors de l'Assemblée Générale Constitutive du RHDP »
- « Sangare : extrait du discours de madame Simone Ehivet Gbagbo – hommage du FPI »
- « Discours de Koné Mariétou à sa sortie d'audience avec la patronne de l'Onuci (audio) »
- « Discours de Mabri Toikeusse, président de l'UDPCI »
- « Ci-présidentielle 2020- Boga Sako sans pitié pour Soro Guillaume »
- « Bonjour 2016 prestation de Joel et Agalawal ».
- « Bonjour 2017 prestation de magnifique »
- « Garba 50 - C'est L'Argent qui fait tout »
- « Garba 50 – Survivant ».
- « Garba 50- Sans soi (Wolosso) »
- « Gbazé Thérèse et sa rivale Ange font la paix et appellent les Ivoiriens à la réconciliation »
- « Gbazé Thérèse et Ange font palabre »
- « Allons à Wassakara - Billy Billy »,
- « Billy Billy Ma lettre au président »

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte, Robert Fournier, Stéphanie Galligani, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Isabelle Pierozak, Gisèle Prignitz.

Rédactrice en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro :

Mickael Abecassis, Michelle Auzanneau, Salih Akin, Céline Amourette, Gabriel Bergounioux, Philippe Boula de Mareuil, Catherine Brissaud, Aude Bretegnier, Maria Candea, Véronique Castellotti, Régine Delamotte, Jean-François De Pietro, Catherine Delarue-Breton, Anne Dister, Alexandre Duchêne, Valentin Feussi, Françoise Gadet, Stéphanie Galligani, François Gaudin, Monica Heller, Emmanuelle Huver, Caroline Juilliard, Abou Bakri Kebe, Jean-Marie Klinkenberg, Christian Lagarde, Foued Laroussi, Fabienne Leconte, Evelyne Lloze, Nolwenn Lorenzi, Gudrun Ledegen, Nadja Maillard, Marinette Matthey, Bruno Maurer, Véronique Miguel Addisu, Saskia Mugnier, Claire Oger, Marielle Rispail, Richard Sabria, Véronique Traverso, Christel Troncy, Cécile Van den Avenne.

<http://glottopol.univ-rouen.fr>

ISSN : 1769-7425